



Second Session  
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*  
**TRANSPORT AND  
COMMUNICATIONS**

*Chair:*  
The Honourable DENNIS DAWSON

Tuesday, May 27, 2014  
Wednesday, May 28, 2014  
Tuesday, June 3, 2014  
Wednesday, June 4, 2014  
Tuesday, June 10, 2014  
Wednesday, June 11, 2014

**Issue No. 7**

*Fifth, sixth, seventh (final) meetings on:*

The subject-matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

*Thirteenth and fourteenth meetings on:*

The challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications

*First, second, third and  
fourth (final) meetings on:*

Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act

**INCLUDING:**

**THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE**  
(Special study on BCE Inc. (Bell Canada) and the Privacy Commissioner of Canada)

**THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE**  
(The subject-matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31)

**THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE**  
(Special study budget 2014-15 — Canadian Broadcasting Corporation)

**THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE**  
(Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act)

**APPEARING:**

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry

**WITNESSES:**

*(See back cover)*

Deuxième session de la quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**TRANSPORTS ET  
DES COMMUNICATIONS**

*Président :*  
L'honorable DENNIS DAWSON

Le mardi 27 mai 2014  
Le mercredi 28 mai 2014  
Le mardi 3 juin 2014  
Le mercredi 4 juin 2014  
Le mardi 10 juin 2014  
Le mercredi 11 juin 2014

**Fascicule n° 7**

*Cinquième, sixième, septième (dernière) réunions concernant :*

La teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

*Treizième et quatorzième réunions concernant :*

Les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications

*Première, deuxième, troisième et  
quatrième (dernière) réunions concernant :*

Le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence

**Y COMPRIS :**

**LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ**  
(BCE Inc. (Bell Canada) et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada)

**LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ**  
(La teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6 du projet de loi C-31)

**LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ**  
(Le budget pour étude spéciale 2014-2015 — Société Radio-Canada)

**LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ**  
(Le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques)

**COMPARAÎT**

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie

**TÉMOINS :**

*(Voir à l'endos)*

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Dennis Dawson, *Chair*

The Honourable Leo Housakos, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| * Carignan, P.C.<br>(or Martin) | Manning      |
| * Cowan<br>(or Fraser)          | Mercer       |
| Demers                          | Merchant     |
| Eggleton, P.C.                  | Plett        |
| Greene                          | Verner, P.C. |
|                                 | White        |

\*Ex officio members  
(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator MacDonald (*June 11, 2014*).

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Furey (*June 10, 2014*).

The Honourable Senator Furey replaced the Honourable Senator Merchant (*June 5, 2014*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Seidman (*June 5, 2014*).

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Furey (*June 4, 2014*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Demers (*June 3, 2014*).

The Honourable Senator Furey replaced the Honourable Senator Merchant (*May 28, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

*Président* : L'honorable Dennis Dawson

*Vice-président* : L'honorable Leo Housakos  
et

Les honorables sénateurs :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| * Carignan, C.P.<br>(ou Martin) | Manning      |
| * Cowan<br>(ou Fraser)          | Mercer       |
| Demers                          | Merchant     |
| Eggleton, C.P.                  | Plett        |
| Greene                          | Verner, C.P. |
|                                 | White        |

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 11 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Merchant a remplacé l'honorable sénateur Furey (*le 10 juin 2014*).

L'honorable sénateur Furey a remplacé l'honorable sénatrice Merchant (*le 5 juin 2014*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 5 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Merchant a remplacé l'honorable sénateur Furey (*le 4 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Seidman a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 3 juin 2014*).

L'honorable sénateur Furey a remplacé l'honorable sénatrice Merchant (*le 28 mai 2014*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 8, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Housakos, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis, for the second reading of Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 8 mai 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Housakos, appuyée par l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014  
(21)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day, at 9:31 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Merchant, Plett and Verner, P.C. (10).

*In attendance:* Terrence Thomas and Dillan Theckedath, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its consideration of the subject-matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6.*)

**WITNESSES:**

*WIND Mobile:*

Simon Lockie, Chief Regulatory Officer.

*Conseil régional de l'environnement de la Montérégie:*

Vincent Moreau, Executive Director;

Bruno Gadrat, First Vice-President, Strategic Planning and Sustainable Development;

Richard Marois, Third Vice-President, Media Relations and Coordination.

Mr. Lockie made a statement and answered questions.

At 10:15 a.m., the committee suspended.

At 10:18 a.m., the committee resumed.

Mr. Moreau made a statement and, together with Mr. Gradat and Mr. Marois, answered questions.

At 10:33 a.m., the committee suspended.

At 10:35 a.m., the committee resumed and pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014  
(21)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (président).

*Membre du comité présents :* Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Merchant, Plett et Verner, C.P. (10).

*Également présents :* Terrence Thomas et Dillan Theckedath, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mona Ishack, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 6 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*WIND Mobile :*

Simon Lockie, chef des affaires réglementaires.

*Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :*

Vincent Moreau, directeur général;

Bruno Gadrat, premier vice-président, Planification stratégique et développement durable;

Richard Marois, troisième vice-président, Concertation et relations médias.

Mr. Lockie fait une déclaration puis répond aux questions.

À 10 h 15, la séance est interrompue.

À 10 h 18, la séance reprend.

Mr. Moreau fait une déclaration puis, avec MM. Gradat et Marois, répond aux questions.

À 10 h 33, la séance est interrompue.

À 10 h 35, la séance reprend puis, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

At 10:35 a.m., the Honourable Senator Merchant withdrew from the committee meeting for the duration of the proceeding on this matter pursuant to Subsection 13(2) of the *Conflict of Interest Code for Senators*.

The Honourable Senator Housakos moved:

That the following special study budget application on the order of reference for the study into the Canadian Broadcasting Corporation, the following special study budget application for the fiscal year ending March 31, 2015, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| Activity 1: Halifax-Quebec-Sherbrooke | \$ 159,905        |
| Activity 2: Toronto                   | 53,173            |
| Activity 3: Montreal                  | 49,733            |
| Activity 4: London, UK                | <u>89,100</u>     |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>\$ 351,911</b> |

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

At 10:40 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2014  
(22)

[English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 6:47 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Furey, Greene, Housakos, MacDonald, Plett and Verner, P.C. (10).

*Other senator present:* The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (1).

*In attendance:* Terrence Thomas, Dara Lithwick and Alexandre Lavoie, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 8, 2014, the committee began its consideration of the Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act.

*APPEARING:*

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry.

À 10 h 35, conformément au paragraphe 13(2) du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*, l'honorable sénatrice Merchant se retire du comité pendant toute la durée des délibérations sur cette question.

L'honorable sénateur Housakos propose :

Que la demande de budget relative à l'étude spéciale du comité sur la Société Radio-Canada, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, soit approuvée et présentée au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Activité 1 : Halifax-Québec-Sherbrooke | 159 905 \$        |
| Activité 2 : Toronto                   | 53 173            |
| Activité 3 : Montréal                  | 49 733            |
| Activité 4 : Londres, Royaume-Uni      | <u>89 100</u>     |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>351 911 \$</b> |

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2014  
(22)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Furey, Greene, Housakos, MacDonald, Plett et Verner, C.P. (10).

*Autre sénatrice présente :* L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P. (1).

*Également présents :* Terrence Thomas, Dara Lithwick et Alexandre Lavoie, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mona Ishack, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mai 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

*COMPARAÎT :*

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie.

**WITNESSES:***Industry Canada:*

John Knubley, Deputy Minister;

Lawrence Hanson, Assistant Deputy Minister, Spectrum, Information Technologies and Telecommunications.

The minister made a statement and, together with Mr. Hanson and Mr. Knubley, answered questions.

At 7:38 p.m., the committee suspended.

At 7:44 p.m., the committee resumed and pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its consideration of the subject-matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6.*)

*City of Longueuil:*

Caroline St-Hilaire, Mayor.

*City of Montreal:*

The Honourable Denis Coderre, P.C., Mayor.

Mr. Coderre and Ms. St-Hilaire each made a statement and together answered questions.

At 8:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

---

OTTAWA, Tuesday, June 3, 2014  
(23)

*[English]*

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Furey, Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Plett and Verner, P.C. (10).

*In attendance:* Dara Lithwick, Dillon Checkedath and Terrence Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 8, 2014, the committee continued its consideration of the Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act.

**TÉMOINS :***Industrie Canada :*

John Knubley, sous-ministre;

Lawrence Hanson, sous-ministre adjoint, Spectre, technologies de l'information et télécommunications.

Le ministre fait une déclaration puis, avec MM. Hanson et Knubley, répond aux questions.

À 19 h 38, la séance est interrompue.

À 19 h 44, la séance reprend puis, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 6 des délibérations du comité.*)

*Ville de Longueuil :*

Caroline St-Hilaire, mairesse.

*Ville de Montréal :*

L'honorable Denis Coderre, C.P., maire.

M. Coderre et Mme St-Hilaire font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 20 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

---

OTTAWA, le mardi 3 juin 2014  
(23)

*[Traduction]*

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Furey, Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Plett et Verner, C.P. (10).

*Également présents :* Dara Lithwick, Dillon Checkedath et Terrence Thomas, analyses, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mona Ishack, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mai 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

**WITNESSES:***Public Interest Advocacy Centre:*

John Lawford, General Counsel and Executive Director;

Geoffrey White, Counsel.

*Canadian Bar Association:*

Jean Nelson, Honourary Executive Member, National Privacy and Access Law Section;

David Fraser, Branch Section Chair, National Privacy and Access Law Section.

*Credit Union Central of Canada:*

Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy;

Jan Hopper, Assistant Corporate Secretary/Chief Privacy Officer.

*Canadian Bankers Association:*

Nathalie Clark, General Counsel and Corporate Secretary;

Lucie V. Gauvin, Vice President and Associate General Counsel, RBC Law Group, Royal Bank of Canada;

Linda Routledge, Director, Consumer Affairs.

Mr. Lawford, Mr. White, Ms. Nelson and Mr. Fraser each made a statement and answered questions.

At 10:23 a.m., the committee suspended.

At 10:27 a.m., the committee resumed.

Ms. Clark and Mr. Pigeon each made a statement and, together with Ms. Hopper, Ms. Gauvin and Ms. Routledge, answered questions.

At 11:14 a.m., the committee suspended.

At 11:16 a.m. the committee resumed and pursuant to rule 12-16(1)(d) proceeded in camera to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its consideration of the subject-matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6.*)

The committee began its consideration of a draft report.

It was agreed that the report be adopted.

At 11:18 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:****TÉMOINS :***Centre pour la défense de l'intérêt public :*

John Lawford, avocat général et directeur exécutif;

Geoffrey White, conseiller.

*Association du Barreau canadien :*

Jean Nelson, membre honoraire de l'exécutif, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information;

David Fraser, président de sections de divisions, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information.

*Centrale des caisses de crédit du Canada :*

Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier;

Jan Hopper, secrétaire générale adjointe/chef de la protection des renseignements personnels.

*Association des banquiers canadiens :*

Nathalie Clark, avocate-conseil et secrétaire générale;

Lucie V. Gauvin, vice-présidente et avocate-conseil adjointe, Groupe juridique RBC, Banque Royale du Canada;

Linda Routledge, directrice, Consommation.

MM. Lawford, White, Fraser ainsi que Mme Nelson font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 10 h 23, la séance est interrompue.

À 10 h 27, la séance reprend.

Madame Clark et M. Pigeon font chacun une déclaration puis, avec Mmes Hopper, Gauvin et Routledge, répondent aux questions.

À 11 h 14, le comité interrompt ses travaux.

À 11 h 16, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin d'examiner une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 6 des délibérations du comité.*)

Le comité entreprend son étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu d'adopter le rapport.

À 11 h 18, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, Wednesday, June 4, 2014  
(24)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 6:45 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dawson, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Merchant, Plett, Seidman and Verner, P.C. (10).

*In attendance:* Dara Lithwick and Terrence Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 8, 2014, the committee continued its consideration of the Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act.

*WITNESSES:*

*Office of the Privacy Commissioner of Canada:*

Patricia Kosseim, Senior General Counsel and Director General;

Carman Baggaley, Senior Strategic Policy Advisor.

*Marketing Research and Intelligence Association:*

Kara Mitchelmore, Chief Executive Officer;

Annie Pettit, Chair of Publications.

*Canadian Marketing Association:*

Wally Hill, Senior Vice-President Government and Consumer Affairs;

David Elder, Special Digital Privacy Counsel and Counsel at Stikeman Elliott LLP.

*As individuals:*

Michael Geist, Law Professor, University of Ottawa;

Michael Crystal, Lawyer, Crystal and Associates.

Ms. Kosseim made a statement and answered questions with Mr. Baggaley.

At 7:12 p.m., the committee suspended.

At 7:14 p.m., the committee resumed.

Ms. Mitchelmore, Ms. Pettit and Mr. Hill each made a statement and answered questions with Mr. Elder.

At 7:50 p.m., the committee suspended.

At 7:54 p.m., the committee resumed.

OTTAWA, le mercredi 4 juin 2014  
(24)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui, à 18 h 45, dans la pièce 2 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Dennis Dawson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dawson, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Merchant, Plett, Seidman et Verner, C.P. (10).

*Également présents :* Dara Lithwick et Terrence Thomas, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mai 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

*TÉMOINS :*

*Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :*

Patricia Kosseim, avocate générale principale et directrice générale;

Carman Baggaley, conseiller stratégique principal des politiques.

*Association de la recherche et de l'intelligence marketing :*

Kara Mitchelmore, directrice générale;

Annie Pettit, directrice des publications.

*Association canadienne du marketing :*

Wally Hill, vice-président principal, Affaires gouvernementales et consommateurs;

David Elder, conseiller juridique spécial, Protection des renseignements personnels numériques, et avocat à Stikeman Elliott, s.r.l.

*À titre personnel :*

Michael Geist, professeur de droit, Université d’Ottawa;

Michael Crystal, avocat, Crystal et Associés.

Mme Kosseim fait une déclaration puis, avec M. Baggaley, répond aux questions.

À 19 h 12, la séance est interrompue.

À 19 h 14, la séance reprend.

Mesdames Mitchelmore et Pettit ainsi que M. Hill font chacun une déclaration puis, avec M. Elder, répondent aux questions.

À 19 h 50, la séance est interrompue.

À 19 h 54, la séance reprend.

Mr. Geist and Mr. Crystal each made a statement and answered questions.

At 8:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

---

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014  
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:33 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Furey, Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Plett and Verner, P.C. (10).

*In attendance:* Dara Lithwick and Terrence Thomas, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 8, 2014, the committee continued its consideration of the Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act.

*WITNESSES:*

*Industry Canada:*

Chris Padfield, Director General, Digital Policy Branch;

John Clare, Director, Privacy and Data Protection Policy Directorate

The chair made an opening statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

The chair asked whether clause 6 shall carry.

Messieurs Geist et Crystal font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 20 h 34, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

---

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014  
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Furey, Greene, Housakos, MacDonald, Mercer, Plett et Verner, C.P. (10).

*Également présents :* Dara Lithwick et Terrence Thomas, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mai 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

*TÉMOINS :*

*Industrie Canada :*

Chris Padfield, directeur général, Direction générale des politiques numériques;

John Clare, directeur, Direction de la politique sur la vie privée et la protection des données.

Le président prend la parole.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Le président demande si l'article 6 est adopté.

The Honourable Senator Furey moved:

That Bill S-4 be amended in clause 6,

(a) on page 5,

- (i) by deleting lines 14 to 21, and
- (ii) by relettering paragraphs 7(3)(d.2) and (d.3) as paragraphs 7(3)(d.1) and (d.2) respectively;

(b) on page 6, by relettering paragraph 7(3)(d.4) as paragraph 7(3)(d.3); and

(c) on page 7, by adding after line 6 the following:

**“(14.1) Section 7 of the Act is amended by adding the following after subsection (3):**

(3.1) Except where otherwise expressly provided by law and subject to subsection (3.2), an organization shall notify the individual of any disclosure of his or her personal information made by it under subsection (3), and the purposes for which that disclosure was made, within 60 days of the disclosure.

(3.2) On the application of a government institution, the Court may grant an order that notification under subsection (3.1) be delayed if the Court is satisfied that it is in the public interest to do so.

(3.3) An organization that discloses personal information under subsection (3) during a fiscal quarter of a fiscal year shall, as soon as feasible after the end of that fiscal quarter, submit to the Commissioner a report on the number of disclosures of personal information made by it under subsection (3) during that fiscal quarter, indicating

- (a) the total number of disclosures made;
- (b) the number of disclosures made in respect of each of the applicable circumstances set out in paragraphs (3)(a) to (h.1); and
- (c) the number of disclosures that included each of the following classes of personal information:
  - (i) name,
  - (ii) address,
  - (iii) electronic mail address,
  - (iv) telephone number,
  - (v) electronic message content,
  - (vi) computer data,
  - (vii) Internet Protocol address,
  - (viii) Uniform Resource Locator, and

L'honorable sénateur Furey propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 6 :

a) à la page 5 :

- (i) par suppression des lignes 19 à 27,
- (ii) par le changement de la désignation littérale des alinéas 7(3)d.2 et d.3) à celle des alinéas 7(3)d.1 et d.2) respectivement;

b) à la page 6, par le changement de la désignation littérale de l'alinéa 7(3)d.4) à celle de l'alinéa 7(3)d.3);

c) à la page 7, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :

**« (14.1) L'article 7 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :**

(3.1) Sauf disposition expressément contraire de la loi et sous réserve du paragraphe (3.2), l'organisation avise l'intéressé de toute communication de ses renseignements personnels faite au titre du paragraphe (3), ainsi que du motif de cette communication, dans les 60 jours suivant celle-ci.

(3.2) Sur demande d'une institution fédérale, la Cour peut ordonner le report de l'avis prévu au paragraphe (3.1) si elle est convaincue que l'intérêt public l'exige.

(3.3) L'organisation qui communique des renseignements personnels au titre du paragraphe (3) pendant le trimestre d'un exercice présente au commissaire, dès que possible à la fin de ce trimestre, un rapport sur le nombre de communications de renseignements personnels qu'elle a faites au titre du paragraphe (3) au cours du trimestre, dans lequel elle précise :

- a) le nombre total de communications;
- b) le nombre de communications faites dans chacun des cas prévus aux alinéas (3)a) à h.1);
- c) pour chaque catégorie, le nombre de communications comportant les renseignements suivants :
  - (i) nom,
  - (ii) adresse,
  - (iii) adresse de courrier électronique,
  - (iv) numéro de téléphone,
  - (v) contenu des messages électroniques,
  - (vi) données informatiques,
  - (vii) adresse de protocole Internet,
  - (viii) adresse URL,

(ix) any other class of personal information specified by the Commissioner.

(3.4) The Commissioner shall make public the name of any organization that submits a report under subsection (3.3), together with the information referred to in paragraphs (3.3)(a) to (c) that is contained in the report..”

Mr. Padfield answered questions.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negative on the following vote:

**YEAS**

The Honourable Senators

Eggleton, Furey, MacDonald, Mercer — 4

**NAYS**

The Honourable Senators

Demers, Greene, Housakos, Plett — 4

**ABSTENTIONS**

The Honourable Senator

Dawson — 1

It was agreed that clause 6 carry, on division.

It was agreed that clause 7 carry, on division.

It was agreed that clause 8 carry, on division

It was agreed that clause 9 carry.

The chair asked whether clause 10 shall carry.

The Honourable Senator Plett moved:

That Bill S-4, in clause 10, be amended by replacing lines 34 to 40 on page 10 with the following:

the breach has occurred.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 10, as amended, carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

(ix) toute autre catégorie de renseignements personnels que le commissaire précise.

(3.4) Le commissaire rend public le nom des organisations qui ont présenté un rapport en application du paragraphe (3.3) ainsi que les renseignements prévus aux alinéas (3.3)a) à c) que contient ce rapport. ».

Monsieur Padfield répond aux questions.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

**POUR**

Les honorables sénateurs

Eggleton, Furey, MacDonald, Mercer — 4

**CONTRE**

Les honorables sénateurs

Demers, Greene, Housakos, Plett — 4

**ABSTENTIONS**

L'honorable sénateur

Dawson — 1

Il est convenu d'adopter l'article 6, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 7, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 8, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Le président demande si l'article 10 est adopté.

L'honorable sénateur Plett propose :

Que le projet de loi S-4, à l'article 10, soit modifié par suppression des lignes 35 à 41, page 10.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 10 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'article 21.

It was agreed that clause 22 carry.

It was agreed that clause 23 carry.

It was agreed that clause 24 carry.

It was agreed that clause 25 carry.

It was agreed that clause 26 carry.

It was agreed that clause 27 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title carry.

It was agreed that the title carry.

The chair asked whether the bill carry, as amended.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

#### YEAS

The Honourable Senators

Demers, Greene, Housakos, MacDonald, Plett — 5

#### NAYS

The Honourable Senators

Dawson, Eggleton, Furey, Mercer — 4

It was agreed that Bill S-4 be reported with amendment to the Senate.

At 10:10 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

#### ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 11, 2014  
(26)

#### [English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 6:45 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Dennis Dawson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dawson, Demers, Eggleton, P.C., Greene, Housakos, Mercer, Plett, Verner, P.C., and White (9).

*In attendance:* Terrence Thomas and Dillan Checkedath, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, December 9, 2013, the committee continued its study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Il est convenu d'adopter l'article 22.

Il est convenu d'adopter l'article 23.

Il est convenu d'adopter l'article 24.

Il est convenu d'adopter l'article 25.

Il est convenu d'adopter l'article 26.

Il est convenu d'adopter l'article 27.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Le président demande si le projet de loi modifié est adopté.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

#### POUR

Les honorables sénateurs

Demers, Greene, Housakos, MacDonald, Plett — 5

#### CONTRE

Les honorables sénateurs

Dawson, Eggleton, Furey, Mercer — 4

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat.

À 10 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

#### ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 11 juin 2014  
(26)

#### [Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Dennis Dawson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dawson, Demers, Eggleton, C.P., Greene, Housakos, Mercer, Plett, Verner, C.P., et White (9).

*Également présents :* Terrence Thomas et Dillan Checkedath, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 9 décembre 2013, le comité poursuit son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

*WITNESS:**As an individual:*

Tony Manera.

Mr. Manera made a statement and answered questions.

At 7:18 p.m., the deputy chair, the Honourable Senator Housakos, took the chair.

At 7:29 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOIN :**À titre personnel :*

Tony Manera.

M. Manera fait une déclaration puis répond aux questions.

À 19 h 18, le vice-président, l'honorable sénateur Housakos, assume la présidence.

À 19 h 29, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Daniel Charbonneau

*Clerk of the Committee*

**REPORTS OF THE COMMITTEE**

Thursday, May 8, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to table its

**FOURTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Monday, December 9, 2013, to hear from representatives from BCE Inc. (Bell Canada) and the Privacy Commissioner of Canada regarding the practice of collecting and analyzing data from Bell Canada customers for commercial purposes including targeted advertising, now tables its final report.

Your committee had identified concerns about privacy issues linked to Bell Canada's Relevant Advertising Program (RAP). The Committee held two meetings and heard from the following individuals:

From the Office of the Privacy Commissioner of Canada:

- Chantal Bernier, Interim Privacy Commissioner of Canada;
- Regan Morris, Legal Counsel, Legal Services, Policy and Research Branch.

From Bell Canada:

- Mirko Bibic, Executive Vice-President and Chief Legal and Regulatory Officer;
- William Abbott, Senior Counsel and Bell Privacy Ombudsman;
- Philippe Gauvin, Senior Counsel.

After hearing from the Privacy Commissioner of Canada and representatives from Bell Canada, your committee is satisfied that Bell's Relevant Advertising Program does not reveal the identity of its subscribers to other parties. The committee, therefore, has completed its review and hereby concluded its study into this matter.

Respectfully submitted,

*Le président,*

DENNIS DAWSON

*Chair*

---

Wednesday, June 4, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to table its

**FIFTH REPORT**

Your committee, which was authorized to examine the subject-matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the

**RAPPORTS DU COMITÉ**

Le jeudi 8 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de déposer son

**QUATRIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le lundi 9 décembre 2013 à entendre le témoignage de représentants de BCE Inc. (Bell Canada) et du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada au sujet de la pratique consistant à recueillir et à analyser les données des clients de Bell Canada à des fins commerciales, notamment à des fins de publicité ciblée, dépose maintenant son rapport final.

Votre comité a pris note des préoccupations que le Programme de publicité pertinente de Bell Canada avait suscitées à l'égard de la protection des renseignements personnels. Le comité a tenu deux réunions et a entendu les personnes suivantes :

Du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

- Chantal Bernier, commissaire intérimaire à la protection de la vie privée du Canada;
- Regan Morris, conseiller juridique, Direction des services juridiques des politiques et de la recherche.

De Bell Canada :

- Mirko Bibic, vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires;
- William Abbott, avocat principal et responsable de la protection de la vie privée;
- Philippe Gauvin, avocat principal.

Ayant écouté les témoignages de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada et des représentants de Bell Canada, le comité en est arrivé à la conclusion que le Programme de publicité pertinente ne permet pas de révéler l'identité des abonnés à de tierces parties. Par conséquent, le comité a jugé que son examen était terminé. Il conclut donc, par la présente, l'étude entreprise dans ce dossier.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

DENNIS DAWSON

*Chair*

---

Le mercredi 4 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de déposer son

**CINQUIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du

budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, has, in obedience to its order of reference of Wednesday, April 9, 2014, examined the said subject-matter and now reports as follows:

The Committee heard 19 witnesses between May 6 and 28, 2014. Based on the evidence heard:

- Division 15 of Part 6 of Bill C-31 seems to have been well received.
- Division 16 of Part 6 of Bill C-31 was well received. The committee notes that the roaming caps in the Bill are a temporary measure in place until the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission concludes its study of roaming. The committee also notes that the European Union has adopted strong regulatory measures to limit roaming charges. This committee has done previous work on the Canadian wireless industry, and continues to be concerned with the level of competition and the prices being charged to Canadians.
- Division 28 of Part 6 of Bill C-31 seems to have been well received. Some witnesses, including the mayors of Montreal and Longueuil, expressed concerns about plans to collect tolls on the new bridge for the St. Lawrence.

The list of witnesses who appeared before the Committee is appended to this report.

Respectfully submitted,

*Le président,*

DENNIS DAWSON

*Chair*

**Appendix**  
**List of witnesses**  
**Study on the subject-matter of**  
**Bill C-31,**

*City of Montreal:*

Honourable Denis Coderre, P.C., Mayor.

*City of Longueuil:*

Caroline St-Hilaire, Mayor.

*Conseil régional de l'environnement de la Montérégie:*

Vincent Moreau, Executive Director;

Bruno Gadrat, First Vice-President, Strategic Planning and Sustainable Development;

Richard Marois, Third Vice-President, Media Relations and Coordination.

*Wind Mobile:*

Simon Lockie, Chief Regulatory Officer.

budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 9 avril 2014, examiné ladite teneur de ces éléments et en fait maintenant rapport comme il suit :

Le comité a entendu 19 témoins entre le 6 et 28 mai 2014. Selon les témoignages entendus :

- La section 15 de la partie 6 du projet de loi C-31 semble avoir reçu un accueil favorable.
- La section 16 de la partie 6 du projet de loi C-31 a reçu un accueil favorable. Le comité constate que les plafonds imposés par le projet de loi sont des mesures provisoires en attendant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes termine son étude sur l'itinérance. Il constate également que l'Union européenne a adopté des mesures réglementaires rigoureuses visant à limiter les frais d'itinérance. Le comité s'est déjà penché sur l'industrie canadienne du sans-fil et s'intéresse toujours au niveau de concurrence et aux prix demandés aux Canadiens.
- La section 28 de la partie 6 du projet de loi C-31 semble avoir reçu un accueil favorable. Certains témoins, dont les maires de Montréal et de Longueuil, ont manifesté leur inquiétude à l'égard du projet de péage sur le nouveau pont sur le Saint-Laurent.

La liste des témoins entendus par le comité figure en annexe du présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

**Annexe**  
**Liste de témoins**  
**Étude sur la teneur des éléments**  
**du projet de loi C-31,**

*Ville de Montréal :*

L'honorable Denis Coderre, C.P., maire.

*Ville de Longueuil :*

Caroline St-Hilaire, mairesse.

*Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :*

Vincent Moreau, directeur général;

Bruno Gadrat, premier vice-président, Planification stratégique et développement durable;

Richard Marois, troisième vice-président, Concertation et relations medias.

*Wind Mobile :*

Simon Lockie, chef des affaires réglementaires.

*Automotive Parts Manufacturers' Association:*

Steve Rodgers, President.

*Public Interest Advocacy Centre:*

John Lawford, Executive Director and General Counsel;

Geoff White, Legal Counsel.

*Industry Canada:*

Pamela Miller, Director General, Telecommunications Policy Branch;

Christopher Johnstone, Senior Director, Industry Framework Policy.

*Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC):*

Chris Seidl, Executive Director, Telecommunications;

Alastair Stewart, Senior Legal Counsel.

*Transport Canada:*

Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges;

Kash Ram, Director General, Road Safety and Motor Vehicle Regulation;

Donald Roussel, Director General, Marine Safety;

Michel Leclerc, Director, Regulatory Affairs Coordination;

Isabelle Jacques, General Counsel and Associate Head;

Linda Wilson, Legal Counsel.

Thursday, June 5, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to present its

**SIXTH REPORT**

Your committee, which was authorized by the Senate on Monday, December 9, 2013, to study the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2015, and further requests, for the purpose of such study, that it be empowered to travel outside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

*Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada :*

Steve Rodgers, président.

*Le Centre pour la défense de l'intérêt public :*

John Lawford, directeur général et avocat général;

Geoff White, conseiller juridique.

*Industrie Canada :*

Pamela Miller, directeur général, Politique des télécommunications;

Christopher Johnstone, directeur principal, Politiques d'encadrement industriel.

*Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) :*

Chris Seidl, directeur exécutif, Télécommunications;

Alastair Stewart, conseiller juridique principal.

*Transports Canada :*

Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal;

Kash Ram, directeur général, Sécurité routière et règlements véhicules automobiles;

Donald Roussel, directeur général, Sécurité maritime;

Michel Leclerc, directeur, Coordination des affaires réglementaires;

Isabelle Jacques, avocate générale et directrice associée;

Linda Wilson, avocate.

Le jeudi 5 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de présenter son

**SIXIÈME RAPPORT**

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le lundi 9 décembre 2013 à examiner, pour en faire rapport, les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications, demande respectueusement des fonds pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 et demande aussi qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à s'ajourner d'un lieu à l'autre au Canada.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

DENNIS DAWSON

*Chair*

**STANDING SENATE COMMITTEE ON  
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS**

**SPECIAL STUDY ON THE CHALLENGES FACED BY  
THE CANADIAN BROADCASTING CORPORATION**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2015**

Extract from the Journals of the Senate, Monday, December 9, 2013:

The Honourable Senator Housakos, for the Honourable Senator Dawson, moved, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis:

That the Standing Senate Committee on Transport and Communications be authorized to examine and report on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications; and

That the committee report to the Senate from time to time, with a final report no later than June 30, 2015 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DÉFIS QUE DOIVENT  
RELEVER LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT  
LE 31 MARS, 2015**

Extrait des *Journaux du Sénat* le lundi 9 décembre 2013 :

L'honorable sénateur Housakos, au nom de l'honorable sénateur Dawson, propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications;

Que le comité fasse périodiquement rapport au Sénat, avec présentation d'un rapport final au plus tard le 30 juin 2015, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour faire connaître ses conclusions pendant 180 jours après le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**SUMMARY OF BUDGET**

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| Activity 1: Halifax-Quebec-Sherbrooke | \$159,905        |
| Activity 2: Toronto                   | \$53,173         |
| Activity 3: Montreal                  | \$49,733         |
| Activity 4: London, UK                | \$89,100         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>\$351,911</b> |

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Transport and Communications on May 27, 2014.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

**SOMMAIRE DU BUDGET**

|  |                  |
|--|------------------|
| Activité 1 : Halifax-Québec-Sherbrooke | \$159,905        |
| Activité 2 : Toronto                   | \$53,173         |
| Activité 3 : Montréal                  | \$49,733         |
| Activité 4 : Londres (Royaume-Uni)     | \$89,100         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>\$351,911</b> |

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications le 27 mai 2014.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date \_\_\_\_\_ Dennis Dawson  
Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications

Date \_\_\_\_\_ Dennis Dawson  
Président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Date \_\_\_\_\_ Noël A. Kinsella  
Chair, Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

Date \_\_\_\_\_ Noël A. Kinsella  
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

**HISTORICAL INFORMATION**

|           | Study | Funds Requested | Funds Released | Expenditures |
|-----------|-------|-----------------|----------------|--------------|
| 2013-2014 | CBC   | \$80,597        | \$80,597       | \$ 31,455    |

**GENERAL ESTIMATES OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY**

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the Senate Administrative Rules, the general estimate of the total cost of the special study is \$ 554,021.

**DONNÉES ANTÉRIEURES**

|           | Étude        | Fonds demandés | Budget approuvés | Dépenses  |
|-----------|--------------|----------------|------------------|-----------|
| 2013-2014 | Radio-Canada | 80 597 \$      | 80 597 \$        | 31 455 \$ |

**ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE**

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du Règlement administratif du Sénat, l'état estimatif général du coût de l'étude spéciale est 554 021 \$.

**STANDING COMMITTEE ON  
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS**

**SPECIAL STUDY ON THE CHALLENGES FACED BY  
THE CANADIAN BROADCASTING CORPORATION**

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2015**

**ACTIVITY 1: Halifax-Quebec-Sherbrooke**

**FACT-FINDING AND PUBLIC HEARINGS**

**21 participants: 12 Senators, 9 staff**

1 Clerk, 1 Administrative Assistant, 1 Communications Officer,  
1 Analyst, 3 Interpreters and 2 Stenographers

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

**HOSPITALITY**

|    |                            |     |
|----|----------------------------|-----|
| 1. | Hospitality - meals (0410) | 750 |
|----|----------------------------|-----|

**OTHER**

|    |                                    |       |
|----|------------------------------------|-------|
| 1. | Reporting/transcribing (0403)      | 9,000 |
|    | (3 days, \$3,000/day)              |       |
| 2. | Transcript editing services (0143) | 3,000 |

Sub-total \$12,750

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

|    |                      |        |
|----|----------------------|--------|
| 1. | Transportation - air | 93,300 |
|----|----------------------|--------|

*12 senators x \$5,300 (0224)  
9 staff x \$3,300 (0227)*

|    |                     |        |
|----|---------------------|--------|
| 2. | Hotel accommodation | 19,200 |
|----|---------------------|--------|

*12 senators, \$250/night, 4 nights (0222)  
9 staff, \$200/night, 4 nights (0226)*

|    |          |       |
|----|----------|-------|
| 3. | Per diem | 9,555 |
|----|----------|-------|

*12 senators, \$91/day, 5 days (0221)  
9 staff, \$91/day, 5 days (0225)*

|    |                               |       |
|----|-------------------------------|-------|
| 4. | Working meals (travel) (0231) | 3,000 |
|----|-------------------------------|-------|

|    |       |       |
|----|-------|-------|
| 5. | Taxis | 4,200 |
|----|-------|-------|

*12 senators x \$200 (0223)  
9 staff x \$200 (0232)*

|    |                    |       |
|----|--------------------|-------|
| 6. | Charter bus (0228) | 5,000 |
|----|--------------------|-------|

*(5 days, \$1,000/day)*

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| Sub-total |  | \$134,255 |
|-----------|--|-----------|

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | Miscellaneous costs associated with travel (0229) | 750 |
|----|---|-----|

**RENTALS**

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 1. | Rental office space (meeting rooms) (0540)<br><i>(3 days, \$1,500/day)</i> | 4,500 |
| 2. | Rental - interpretation equipment (0504)<br><i>(1 day, \$2,850/day)</i>    | 2,850 |
| 3. | Rental - interpretation equipment (0504)<br><i>(1 day, \$2,700/day)</i>    | 2,700 |
| 4. | Rental - interpretation equipment (0504)<br><i>(1 day, \$2,100/day)</i>    | 2,100 |

|           |          |
|-----------|----------|
| Sub-total | \$12,900 |
|-----------|----------|

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| <b>Total of Activity 1</b> | <b>\$159,905</b> |
|----------------------------|------------------|

**ACTIVITY 2: Toronto****PUBLIC HEARINGS****21 participants: 12 Senators, 9 staff**

1 Clerk, 1 Administrative Assistant, 1 Communications Officer,  
1 Analyst, 3 Interpreters and 2 Stenographers

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

|    |                            |     |
|----|----------------------------|-----|
| 1. | Hospitality - meals (0410) | 500 |
|----|----------------------------|-----|

**OTHER**

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 1. | Reporting/transcribing (0403)<br><i>(2 days, \$3,000/day)</i> | 6,000 |
| 2. | Transcript editing services (0143)                            | 3,000 |

|           |         |
|-----------|---------|
| Sub-total | \$9,500 |
|-----------|---------|

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

|    |                        |       |
|----|------------------------|-------|
| 1. | Transportation - train | 5,040 |
|----|------------------------|-------|

*12 senators x \$0 (0224)*  
Senators will use their VIA Rail passes  
*9 staff x \$560 (0227) — Business class*

|    |                     |        |
|----|---------------------|--------|
| 2. | Hotel accommodation | 11,700 |
|----|---------------------|--------|

*12 senators, \$300/night, 2 nights (0222)*  
*9 staff, \$250/night, 2 nights (0226)*

|    |          |       |
|----|----------|-------|
| 3. | Per diem | 5,733 |
|----|----------|-------|

*12 senators, \$91/day, 3 days (0221)*  
*9 staff, \$91/day, 3 days (0225)*

|    |                               |       |
|----|-------------------------------|-------|
| 4. | Working meals (travel) (0231) | 2,000 |
|----|-------------------------------|-------|

|    |       |        |
|----|-------|--------|
| 5. | Taxis | 10,500 |
|----|-------|--------|

*12 senators x \$500 (0223)*  
*9 staff x \$500 (0232)*

|           |          |
|-----------|----------|
| Sub-total | \$34,973 |
|-----------|----------|

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | Miscellaneous costs associated with travel (0229) | 500 |
|----|---|-----|

**RENTALS**

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 1. | Rental office space (meeting rooms) (0540)<br><i>(2 days, \$2,000/day)</i> | 4,000 |
| 2. | Rental - interpretation equipment (0504)<br><i>(2 days, \$2,100/day)</i>   | 4,200 |

|           |         |
|-----------|---------|
| Sub-total | \$8,700 |
|-----------|---------|

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| <b>Total of Activity 2</b> | <b>\$53,173</b> |
|----------------------------|-----------------|

**ACTIVITY 3: Montreal****Public Hearings**

**21 participants: 12 Senators, 9 staff**

1 Clerk, 1 Administrative Assistant, 1 Communications Officer,  
1 Analyst, 3 Interpreters and 2 Stenographers

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

|    |                            |     |
|----|----------------------------|-----|
| 1. | Hospitality - meals (0410) | 500 |
|----|----------------------------|-----|

**OTHER**

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 1. | Reporting/transcribing (0403)<br><i>(2 days, \$3,000/day)</i> | 6,000 |
| 2. | Transcript editing services (0143)                            | 2,000 |

|           |         |
|-----------|---------|
| Sub-total | \$8,500 |
|-----------|---------|

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 1. | Transportation - train<br><i>12 senators x \$0 (0224)</i> | 3,600 |
|----|---|-------|

Senators will use their VIA Rail passes  
*9 staff x \$400 (0227) — Business class*

|    |   |        |
|----|---|--------|
| 2. | Hotel accommodation<br><i>12 senators, \$300/night, 2 nights (0222)</i> | 11,700 |
|----|---|--------|

*9 staff, \$250/night, 2 nights (0226)*

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 3. | Per diem<br><i>12 senators, \$91/day, 3 days (0221)</i> | 5,733 |
|----|---|-------|

*9 staff, \$91/day, 3 days (0225)*

|    |                               |     |
|----|-------------------------------|-----|
| 4. | Working meals (travel) (0231) | 750 |
|----|-------------------------------|-----|

|    |  |        |
|----|--|--------|
| 5. | Taxis<br><i>12 senators x \$500 (0223)</i> | 10,500 |
|----|--|--------|

*9 staff x \$500 (0232)*

|           |          |
|-----------|----------|
| Sub-total | \$32,283 |
|-----------|----------|

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | Miscellaneous costs associated with travel (0229) | 750 |
|----|---|-----|

**RENTALS**

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 1. | Rental office space (meeting rooms) (0540)<br><i>(2 days, \$2,000/day)</i> | 4,000 |
|----|--|-------|

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 2. | Rental - interpretation equipment (0504)<br><i>(2 days, \$2,100/day)</i> | 4,200 |
|----|--|-------|

|           |  |         |
|-----------|--|---------|
| Sub-total |  | \$8,950 |
|-----------|--|---------|

|                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| <b>Total of Activity 3</b> | <b>\$49,733</b> |
|----------------------------|-----------------|

**ACTIVITY 4: London, UK****FACT-FINDING**

**7 participants: 5 Senators, 2 staff**

1 Clerk, and 1 Analyst

**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES****HOSPITALITY**

|    |                            |       |
|----|----------------------------|-------|
| 1. | Hospitality - meals (0410) | 2,500 |
|----|----------------------------|-------|

|    |                                 |     |
|----|---------------------------------|-----|
| 2. | Hospitality -room rental (0410) | 750 |
|----|---------------------------------|-----|

|    |                            |     |
|----|----------------------------|-----|
| 3. | Hospitality - gifts (0424) | 400 |
|----|----------------------------|-----|

|           |  |         |
|-----------|--|---------|
| Sub-total |  | \$3,650 |
|-----------|--|---------|

**TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES**

|    |                      |        |
|----|----------------------|--------|
| 1. | Transportation - air | 58,900 |
|----|----------------------|--------|

*5 senators x \$10,020 (0224)*

*2 staff x \$4,400 (0227)*

|    |                     |       |
|----|---------------------|-------|
| 2. | Hotel accommodation | 9,400 |
|----|---------------------|-------|

*5 senators, \$350/night, 4 nights (0222)*

*2 staff, \$300/night, 4 nights (0226)*

|    |          |       |
|----|----------|-------|
| 3. | Per diem | 7,350 |
|----|----------|-------|

*5 senators, \$210/day, 5 days (0221)*

*2 staff, \$210/day, 5 days (0225)*

|    |                               |       |
|----|-------------------------------|-------|
| 4. | Working meals (travel) (0231) | 1,000 |
|----|-------------------------------|-------|

|    |       |       |
|----|-------|-------|
| 5. | Taxis | 1,050 |
|----|-------|-------|

*5 senators x \$150 (0223)*

*2 staff x \$150 (0232)*

|    |                    |       |
|----|--------------------|-------|
| 6. | Charter bus (0228) | 6,000 |
|----|--------------------|-------|

*(4 days, \$1,500/day)*

|           |  |          |
|-----------|--|----------|
| Sub-total |  | \$83,700 |
|-----------|--|----------|

**ALL OTHER EXPENDITURES****OTHER**

|  |     |
|--|-----|
| 1. Travel passports, visas and diplomatic notes (0210) | 750 |
| 2. Miscellaneous costs associated with travel (0229)   | 500 |

**TELECOMMUNICATIONS**

|   |     |
|---|-----|
| 1. International telephone charges (0275) | 500 |
|---|-----|

Sub-total \$1,750

**Total of Activity 4 \$89,100**

**Grand Total \$ 351,911**

The Senate administration has reviewed this budget application.

---

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

---

Date

---

Nicole Proulx, Director of Finance and Procurement

---

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES TRANSPORT ET DES COMMUNICATIONS**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES DÉFIS QUE DOIVENT  
RELEVER LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES  
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2015**

**ACTIVITÉ 1 : Halifax-Québec-Sherbrooke**

**MISSION D'ÉTUDE ET AUDIENCES PUBLIQUES**

**21 participants: 12 sénateurs, 9 employés**

1 greffier, 1 adjointe administrative, 1 agente des communications,  
1 analyste, 3 interprètes, 2 sténographes

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

**FRAIS D'ACCUEIL**

|    |                                |     |
|----|--------------------------------|-----|
| 1. | Frais d'accueil - repas (0410) | 750 |
|----|--------------------------------|-----|

**AUTRE**

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| 1.         | Sténographie/transcription (0403)<br><i>(3 jours, 3 000 \$/jour)</i>     | 9 000     |
| 2.         | Services d'édition des témoignages (0143)<br><i>(5 jours, 0 \$/jour)</i> | 3 000     |
| Sous-total |  | 12 750 \$ |

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

|    |                    |        |
|----|--------------------|--------|
| 1. | Transport - aérien | 93 300 |
|----|--------------------|--------|

*12 sénateurs x 5 300 \$ (0224)  
9 employés x 3 300 \$ (0227)*

|    |             |        |
|----|-------------|--------|
| 2. | Hébergement | 19 200 |
|----|-------------|--------|

*12 sénateurs, 250 \$/nuit, 4 nuits (0222)  
9 employés, 200 \$/nuit, 4 nuits (0226)*

|    |                       |       |
|----|-----------------------|-------|
| 3. | Indemnité journalière | 9 555 |
|----|-----------------------|-------|

*12 sénateurs, 91 \$/jour, 5 jours (0221)  
9 employés, 91 \$/jour, 5 jours (0225)*

|    |                                  |       |
|----|----------------------------------|-------|
| 4. | Repas de travail (voyage) (0231) | 3 000 |
|----|----------------------------------|-------|

|    |       |       |
|----|-------|-------|
| 5. | Taxis | 4 200 |
|----|-------|-------|

*12 sénateurs x 200 \$ (0223)  
9 employés x 200 \$ (0232)*

|    |                           |       |
|----|---------------------------|-------|
| 6. | Affréter - autobus (0228) | 5 000 |
|----|---------------------------|-------|

*(5 jours, 1 000 \$/jour)*

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| Sous-total |  | 134 255 \$ |
|------------|--|------------|

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | Divers coûts liés aux déplacements (0229) | 750 |
|----|---|-----|

**LOCATIONS**

|    |   |           |
|----|---|-----------|
| 1. | Location d'espace (salles de réunion) (0540)<br><i>(3 jours, 1 500 \$/jour)</i> | 4 500     |
| 2. | Location - équipement d'interprétation (0504)<br><i>(1 jour, 2 850 \$/jour)</i> | 2 850     |
| 3. | Location - équipement d'interprétation (0504)<br><i>(1 jour, 2 700 \$/jour)</i> | 2 700     |
| 4. | Location - équipement d'interprétation (0504)<br><i>(1 jour, 2 100 \$/jour)</i> | 2 100     |
|    | Sous-total  | 12 900 \$ |

**Total de l'activité 1****159 905 \$****ACTIVITÉ 2 : Toronto****AUDIENCES PUBLIQUES****21 participants: 12 sénateurs, 9 employés**1 greffier, 1 adjointe administrative, 1 agente des communications,  
1 analyste, 3 interprètes, 2 sténographes**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

|    |                                |     |
|----|--------------------------------|-----|
| 1. | Frais d'accueil - repas (0410) | 500 |
|----|--------------------------------|-----|

**AUTRE**

|    |  |          |
|----|--|----------|
| 1. | Sténographie/transcription (0403)<br><i>(2 jours, 3 000 \$/jour)</i> | 6 000    |
| 2. | Services d'édition des témoignages (0143)                            | 3 000    |
|    | Sous-total   | 9 500 \$ |

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

|    |                   |       |
|----|-------------------|-------|
| 1. | Transport - train | 5 040 |
|----|-------------------|-------|

*12 sénateurs x 0 \$ (0224)*

Les sénateurs utiliseront leurs passes de VIA Rail

*9 employés x 560 \$ (0227) - Classe d'affaire*

|    |             |        |
|----|-------------|--------|
| 2. | Hébergement | 11 700 |
|----|-------------|--------|

*12 sénateurs, 300 \$/nuit, 2 nuits (0222)**9 employés, 250 \$/nuit, 2 nuits (0226)*

|    |                       |       |
|----|-----------------------|-------|
| 3. | Indemnité journalière | 5 733 |
|----|-----------------------|-------|

*12 sénateurs, 91 \$/jour, 3 jours (0221)**9 employés, 91 \$/jour, 3 jours (0225)*

|    |                                  |       |
|----|----------------------------------|-------|
| 4. | Repas de travail (voyage) (0231) | 2 000 |
|----|----------------------------------|-------|

|    |       |        |
|----|-------|--------|
| 5. | Taxis | 10 500 |
|----|-------|--------|

*12 sénateurs x 500 \$ (0223)**9 employés x 500 \$ (0232)*

|  |            |           |
|--|------------|-----------|
|  | Sous-total | 34 973 \$ |
|--|------------|-----------|

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | Divers coûts liés aux déplacements (0229) | 500 |
|----|---|-----|

**LOCATIONS**

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 1. | Location d'espace (salles de réunion) (0540) | 4 000 |
|----|--|-------|

*(2 jours, 2 000 \$/jour)*

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 2. | Location - équipement d'interprétation (0504) | 4 200 |
|----|---|-------|

*(2 jours, 2 100 \$/jour)*

|            |          |
|------------|----------|
| Sous-total | 8 700 \$ |
|------------|----------|

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| <b>Total de l'activité 2</b> | <b>53 173 \$</b> |
|------------------------------|------------------|

**ACTIVITÉ 3 : Montréal****AUDIENCES PUBLIQUES**

**21 participants: 12 sénateurs, 9 employés**

1 greffier, 1 adjointe administrative, 1 agente des communications,  
1 analyste, 3 interprètes, 2 sténographes

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

|    |                                |     |
|----|--------------------------------|-----|
| 1. | Frais d'accueil - repas (0410) | 500 |
|----|--------------------------------|-----|

**AUTRE**

|    |                                   |       |
|----|-----------------------------------|-------|
| 1. | Sténographie/transcription (0403) | 6 000 |
|----|-----------------------------------|-------|

*(2 jours, 3 000 \$/jour)*

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 2. | Services d'édition des témoignages (0143) | 2 000 |
|----|---|-------|

|            |          |
|------------|----------|
| Sous-total | 8 500 \$ |
|------------|----------|

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

|    |                   |       |
|----|-------------------|-------|
| 1. | Transport - train | 3 600 |
|----|-------------------|-------|

*12 sénateurs x 0 \$ (0224)*

Les sénateurs utiliseront leurs passes de VIA Rail

*9 employés x 400 \$ (0227)- Classe d'affaire*

|    |             |        |
|----|-------------|--------|
| 2. | Hébergement | 11 700 |
|----|-------------|--------|

*12 sénateurs, 300 \$/nuit, 2 nuits (0222)*

*9 employés, 250 \$/nuit, 2 nuits (0226)*

|    |                       |       |
|----|-----------------------|-------|
| 3. | Indemnité journalière | 5 733 |
|----|-----------------------|-------|

*12 sénateurs, 91 \$/jour, 3 jours (0221)*

*9 employés, 91 \$/jour, 3 jours (0225)*

|    |                                  |     |
|----|----------------------------------|-----|
| 4. | Repas de travail (voyage) (0231) | 750 |
|----|----------------------------------|-----|

|    |       |        |
|----|-------|--------|
| 5. | Taxis | 10 500 |
|----|-------|--------|

*12 sénateurs x 500 \$ (0223)*

*9 employés x 500 \$ (0232)*

|            |           |
|------------|-----------|
| Sous-total | 32 283 \$ |
|------------|-----------|

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

|    |   |     |
|----|---|-----|
| 1. | Divers coûts liés aux déplacements (0229) | 750 |
|----|---|-----|

**LOCATIONS**

|    |   |       |
|----|---|-------|
| 1. | Location d'espace (salles de réunion) (0540)  | 4 000 |
|    | <i>(2 jours, 2 000 \$/jour)</i>               |       |
| 2. | Location - équipement d'interprétation (0504) | 4 200 |
|    | <i>(2 jours, 2 100 \$/jour)</i>               |       |

|            |          |
|------------|----------|
| Sous-total | 8 950 \$ |
|------------|----------|

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| <b>Total de l'activité 3</b> | <b>49 733 \$</b> |
|------------------------------|------------------|

**ACTIVITÉ 4 : Londres, Royaume-uni****AUDIENCES PUBLIQUES**

**7 participants: 5 sénateurs, 2 employés**

1 greffier, 1 analyste

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES****FRAIS D'ACCUEIL**

|    |  |       |
|----|--|-------|
| 1. | Frais d'accueil - repas (0410)             | 2 500 |
| 2. | Frais d'accueil - location d'espace (0410) | 750   |
| 3. | Frais d'accueil - cadeaux (0424)           | 400   |

|            |          |
|------------|----------|
| Sous-total | 3 650 \$ |
|------------|----------|

**TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

|    |                    |        |
|----|--------------------|--------|
| 1. | Transport - aérien | 58 900 |
|----|--------------------|--------|

*5 sénateurs x 10 020 \$ (0224)*

*2 employés x 4 400 \$ (0227)*

|    |             |       |
|----|-------------|-------|
| 2. | Hébergement | 9 400 |
|----|-------------|-------|

*5 sénateurs, 350 \$/nuit, 4 nuits (0222)*

*2 employés, 300 \$/nuit, 4 nuits (0226)*

|    |                       |       |
|----|-----------------------|-------|
| 3. | Indemnité journalière | 7 350 |
|----|-----------------------|-------|

*5 sénateurs, 210 \$/jour, 5 jours (0221)*

*2 employés, 210 \$/jour, 5 jours (0225)*

|    |                                  |       |
|----|----------------------------------|-------|
| 4. | Repas de travail (voyage) (0231) | 1 000 |
|----|----------------------------------|-------|

|    |       |       |
|----|-------|-------|
| 5. | Taxis | 1 050 |
|----|-------|-------|

*5 sénateurs x 150 \$ (0223)*

*2 employés x 150 \$ (0232)*

|    |                           |       |
|----|---------------------------|-------|
| 6. | Affréter - autobus (0228) | 6 000 |
|----|---------------------------|-------|

*(4 jours, 1 500 \$/jour)*

|            |           |
|------------|-----------|
| Sous-total | 83 700 \$ |
|------------|-----------|

**AUTRES DÉPENSES****AUTRES**

|  |     |
|--|-----|
| 1. Passeports, visas et notes diplomatiques (0210) | 750 |
| 2. Divers coûts liés aux déplacements (0229)       | 500 |

**TÉLÉCOMMUNICATIONS**

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| 8. Frais d'appels à l'étranger (0275) | 500      |
| Sous-total                            | 1 750 \$ |

**Total de l'activité 4** **89 100 \$**

**Grand Total** **351 911 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

---

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

---

Date

---

Nicole Proulx, directrice des Finances et de  
l'approvisionnement

---

Date

## APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 5, 2014

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Transport and Communications for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2015, for the purpose of its special study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation, as authorized by the Senate on Monday, December 9, 2013. The said budget is as follows:

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Activity 1: Halifax — Quebec — |            |
| Sherbrooke                     | \$ 159,905 |
| Activity 2: Toronto            | 53,173     |
| Activity 3: Montreal           | 49,733     |
| Activity 4: London, UK         | 0          |
| Total                          | \$ 262,811 |

(includes funds for public hearings and fact-finding missions; includes funds for 12 senators to travel; decision on Activity 4 deferred)

Respectfully submitted,

*Le président,  
NOËL A. KINSELLA  
Chair*

Tuesday, June 10, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to present its

## SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 8, 2014, examined the said bill and now reports the same with the following amendment:

*Clause 10, page 10: Replace lines 34 to 40 with the following:*

“the breach has occurred.”

Respectfully submitted,

*Le président,  
DENNIS DAWSON  
Chair*

## ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 5 juin 2014

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 aux fins de leur étude spéciale sur les défis que doivent relever la Société Radio-Canada, tel qu'autorisé par le Sénat le lundi 9 décembre 2013. Ledit budget se lit comme suit:

|  |            |
|--|------------|
| Activité 1 : Halifax – Québec-Sherbrooke | 159 905 \$ |
| Activité 2 : Toronto                     | 53 173     |
| Activité 3 : Montréal                    | 49 733     |
| Activité 4 : Londres (Royaume-Uni)       | 0          |
| Total                                    | 262 811 \$ |

(y compris des fonds pour des audiences publiques et des missions d'étude; y compris des fonds pour les déplacements de 12 sénateurs; décision reportée pour l'activité 4)

Respectueusement soumis,

Le mardi 10 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de présenter son

## SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi Projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 8 mai 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

*Article 10, page 10 : Supprimer les lignes 35 à 41.*

Respectueusement soumis,

*Le président,  
DENNIS DAWSON  
Chair*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day, at 9:30 a.m., to study the subject-matter of those elements contained in divisions 15, 16 and 28 of part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. The committee is also continuing its consideration of a draft budget for the study on the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications.

TOPIC: Part 6 — Division 16 — Telecommunications Act; Part 6 — Division 28 — New Bridge for the St. Lawrence Act.

**Senator Dennis Dawson (Chair)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Today, we are continuing our study on Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. The committee has been asked to conduct a pre-study of divisions 15, 16 and 28.

In the first part of the meeting, we will examine division 16, which amends the Telecommunications Act to set a maximum amount that a Canadian carrier can charge to another Canadian carrier for certain roaming services — roaming fees.

[*English*]

Our first witness is Simon Lockie, Chief Regulatory Officer at WIND Mobile. I invite Mr. Lockie to make his presentation.

**Simon Lockie, Chief Regulatory Officer, WIND Mobile:** Thank you very much for the invitation to speak here today. I don't have prepared remarks, so it's probably best if I give you some sense of who I am, who WIND is and how we find ourselves here today.

My name is Simon Lockie and I am the Chief Regulatory Officer for WIND Mobile. I am also on the board of directors and one of its founders, meaning two of my colleagues and I raised the money to create WIND when we first heard about the set-aside policy six years ago. I'll provide a brief history of how we came to be.

The set-aside policy had three pillars upon which it was built, which were the foundation on which we were able to attract what is now \$1.5 billion of investment into the country. The first and most obvious pillar was the set-aside of a material amount of spectrum for advanced wireless services, AWS, in an auction; and the other two were mandated tower sharing and mandated roaming.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014

Le Comité permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour étudier la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6 du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, ainsi que pour poursuivre son étude de l'ébauche d'un budget pour l'étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications.

SUJET : Partie 6 - Section 16 - Loi sur les télécommunications; Partie 6 — Section 28 - Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent

**Le sénateur Dennis Dawson (président)** occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Aujourd'hui, nous continuons notre étude sur le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. On a demandé au comité d'effectuer une pré-étude des sections 15, 16 et 28.

Durant la première partie de la réunion, nous examinons la section 16, qui modifie la Loi sur les télécommunications afin de fixer un plafond à la somme qu'une entreprise canadienne peut exiger d'une autre entreprise canadienne pour certains services d'itinérance (*Roaming Fees*).

[*Traduction*]

Notre premier témoin est Simon Lockie, chef des affaires réglementaires chez WIND Mobile. J'invite M. Lockie à présenter son exposé.

**Simon Lockie, chef des affaires réglementaires, WIND Mobile :** Merci beaucoup de m'avoir invité à vous adresser la parole aujourd'hui. Je n'ai pas préparé d'exposé. Je vais donc me présenter, vous décrire WIND et vous dire pourquoi nous comparaissons devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Simon Lockie et je suis le chef des affaires réglementaires chez WIND Mobile. Je fais aussi partie du conseil d'administration et je suis l'un des fondateurs. Deux de mes collègues et moi-même avons réuni l'argent nécessaire pour créer WIND lorsque nous avons entendu parler pour la première fois, il y a six ans, de la politique visant à réservé des fréquences. Je vous donnerai un bref historique de notre création.

La politique visant à réservé des fréquences reposait sur trois piliers. Ils ont formé la fondation qui nous a permis d'amasser ce qui représente maintenant un investissement de 1,5 milliard de dollars au Canada. Le premier pilier, et le plus évident, était la mise de côté d'une quantité importante de fréquences du spectre pour les services sans fil évolués, les SSFE, qui allaient être mises aux enchères; les deux autres piliers étaient le partage obligatoire des pylônes et l'itinérance obligatoire.

The mechanism for roaming is important to understand. The concept was that rather than regulate the terms and rates on which it would be offered, the parties intended to go through what ultimately was clearly an artifice of negotiation. If they were not able to come to terms with the sole provider at the time, for technological reasons I can speak to, who was strongly disincented to give us anything approaching reasonable rates, then we could go to commercial arbitration.

There are several issues with that that ultimately combined to make it an unrealistic alternative for us at the time. A primary issue was that we were in an informational disadvantage to the incumbents. We didn't have hundreds of roaming agreements and we didn't know the terms of their roaming agreements. They had all sorts of resources and expert witnesses that they would call.

The negotiations were going so badly that we had no choice but to prepare for arbitration. We spent close to half a million dollars on experts and legal advisers preparing for arbitration. Ultimately, we just could not move forward. The primary reason was that we had to launch and roaming is absolutely critical to launching a wireless company. Even with spectrum, which we acquired at auction for \$442 million, paid right at the outset, the possibility of a return on that primary investment had already started — the clock was ticking.

We needed to launch as soon as possible; and the incumbents needed to delay us as long as they could. So, we had no choice but to accept terms that were not some proxy for what a true commercial negotiation is where both parties want to transact but rather what level could they push us to where we had no choice but to delay our launch indefinitely — at least six months to a year. The terms of the agreement we entered into were absolutely terrible. I have to be circumspect, unfortunately, about all the information I can share because there are confidentiality restrictions. I would love to share them but I really can't. What I can do is give you some examples of the agreement that we entered into.

The most important rate in a roaming agreement is for data roaming. When one of our subscribers is on the roaming provider's network, consuming data quickly becomes by far the biggest expense. That is when you hear in the news about nightmare experiences people have when they are travelling and roaming and receive bills for several thousand dollars. We passed that rate on to our customers, as we must do, and I will speak to that in a moment. It was \$1,000 per gigabyte. Compare that to the rate of \$5 per gigabyte at the retail level and you get a sense of how egregious that rate was.

Il est important de comprendre le mécanisme de l'itinérance. Au lieu de réglementer les modalités et les tarifs auxquels l'itinérance serait offerte, les parties comptaient se soumettre à ce qui en fin de compte était de toute évidence un artifice de négociation. Si les parties ne parvenaient pas à s'entendre avec le fournisseur unique à l'époque, pour des raisons technologiques dont je peux parler — il n'avait absolument aucun intérêt à nous donner quoi que ce soit qui ressemble à des tarifs raisonnables —, alors nous nous soumettrions à l'arbitrage commercial.

Plusieurs problèmes liés à ce processus se sont conjugués pour faire en sorte que cette solution devenait irréaliste pour nous à l'époque. Un problème de taille était que nous étions désavantagés sur le plan de l'information par rapport aux titulaires de licence. Nous n'avions pas des centaines d'accords d'itinérance et nous ne connaissions pas les modalités des leurs. Ils disposaient de toutes sortes de ressources et de témoins experts auxquels ils allaient avoir recours.

Les négociations se déroulaient tellement mal que nous n'avons eu d'autre choix que de nous préparer pour l'arbitrage. Nous avons dépensé près d'un demi-million de dollars pour des services d'experts et de conseillers juridiques en prévision de l'arbitrage. En fin compte, nous ne pouvions tout simplement pas avancer, la principale raison étant que nous devions créer une compagnie de services sans fil et que l'itinérance est un élément absolument essentiel à cette démarche. Même avec le spectre, que nous avons acquis aux enchères pour 442 millions de dollars, payés dès le début, la possibilité d'un rendement sur cet investissement initial était déjà commencée — le compte à rebours était enclenché.

Nous devions procéder au lancement de l'entreprise le plus tôt possible; les titulaires de licence devaient nous retarder le plus longtemps possible. Donc, nous n'avions d'autre choix que d'accepter les modalités qui ne ressemblaient en rien à ce qu'une véritable négociation commerciale est lorsque deux parties veulent transiger. Ils cherchaient plutôt à nous amener à un point où nous n'avions d'autre choix que de retarder notre lancement de façon indéfinie — au moins six mois à un an. Les modalités de l'entente que nous avons conclue étaient absolument horribles. Malheureusement, je dois faire preuve de circonspection relativement aux renseignements que je peux vous communiquer en raison des restrictions imposées au titre de la confidentialité. J'aimerais vous les communiquer, mais je ne le peux vraiment pas. Je peux par contre vous donner des exemples de l'entente que nous avons conclue.

Le tarif le plus important dans un accord d'itinérance a trait à l'itinérance de données. Lorsque l'un de nos abonnés utilise le réseau du fournisseur de services d'itinérance, la consommation rapide de données devient de loin la dépense la plus importante. C'est à ce moment-là que vous entendez parler dans les actualités d'expériences cauchemardesques vécues par des gens en voyage qui, à leur retour, reçoivent des comptes de plusieurs milliers de dollars. Nous répercutons ce tarif sur nos clients, comme il se doit, et j'en reparlerai dans un instant. Il s'élèvait à 1 000 \$ le gigaoctet. Comparez ce tarif à celui de 5 \$ le gigaoctet au niveau de détail et vous avez une bonne idée de l'incongruité de ce tarif.

Another example is that we were charged for inbound text messages that our subscribers received while roaming, who don't have any ability to control when they receive a text. The industry standard for any retail offering in Canada or the world, as far as I know, is that no one charges for inbound text. We couldn't pass that charge on, so it cost us about \$1 million a year to absorb those costs.

We have about 200 roaming agreements globally. Of those, we have inbound text charges on only three of them: the Cuban government, a chain of cruise ships, and our domestic roaming agreement.

The agreement was also exclusive, which was insisted upon. That meant we could not avail ourselves of any other possible roaming opportunities as they materialized.

This is probably a good time to explain that when we launched, the only party that operated a GSM network, which is a network technology — it is sort of the VHS and BETA — was Rogers. The other two, Bell and TELUS, operated a CDMA network, which was not technologically compatible with our network. We could not roam on them at the time, meaning we had one provider and one provider only in a monopoly position. That goes some way to explain why even if they were not an oligopoly, which they most assuredly are, we couldn't generate any competitive tension and or avail ourselves of potential roaming opportunities with other new entrants as their networks became developed.

One of the primary impacts of this roaming agreement for us was that it dictated our commercial proposition. WIND, in order to compete with the big guys, had a very simple proposition. We had flat rates and simple plans — very affordable and unlimited. That really was the key. When we spoke to Canadians about the kind of company and alternative they wanted, "unlimited" was at the top of every list. We offer unlimited data, unlimited talking, unlimited texts and, depending on the plan, unlimited North American calling and very attractive long distance packages around the world.

We had egregious rates on a domestic roaming agreement. Understand that when you launch, you only have so much time to build a network and it takes a lot of time and money. Necessarily you are constrained in how much coverage you can have before you launch. Therefore, you rely heavily not so much on people travelling, for example, from Toronto to Regina, but on someone going from the Toronto core to north of Major Mackenzie Drive. That is where domestic roaming is most important. Because of how much the rates were, we had to create a home and away zone concept. If you were on our home network, then you had unlimited everything. If you were roaming domestically, then we had to pass on some of the most ridiculous rates you can imagine.

Je vous donne un autre exemple. On nous facturait les messages textes que nos abonnés recevaient en itinérance, sur lesquels ils ne peuvent exercer aucun contrôle. La norme de l'industrie au niveau du détail, au Canada ou dans le monde, que je sache, est qu'il n'y a pas de frais pour un texte reçu. Nous ne pouvions pas répercuter ce coût de sorte qu'il nous en a coûté environ un million de dollars par année pour l'absorber.

Nous avons environ 200 accords d'itinérance à l'échelle mondiale. Seulement trois de ces accords prévoient des coûts pour les messages textes reçus : le gouvernement cubain, une compagnie de bateaux de croisière et notre accord d'itinérance au Canada.

De plus, l'accord était exclusif, point qui n'était pas négociable. Nous ne pouvions donc pas recourir à d'autres possibilités d'itinérance si de telles possibilités se présentaient.

Le moment est probablement venu d'expliquer que lorsque nous avons lancé notre compagnie, la seule entreprise qui exploitait un réseau GSM, une technologie de réseau — c'est en quelque sorte le VHS et le BETA —, c'était Rogers. Les deux autres, Bell et TELUS, exploitaient un réseau CDMA, qui n'était pas compatible avec notre réseau du point de vue technologique. À l'époque, nous ne pouvions pas les utiliser en itinérance, ce qui signifiait que nous n'avions qu'un seul fournisseur, en position de monopole. Cela explique en partie les raisons pour lesquelles même si Rogers ne formait pas un oligopole, ce qu'il est sans l'ombre d'un doute, nous ne pouvions pas créer une tension concurrentielle ou saisir des possibilités d'itinérance à mesure que d'autres nouveaux venus créaient leurs réseaux.

Pour nous, l'une des principales répercussions de cet accord d'itinérance a été qu'il dictait notre proposition commerciale. WIND, pour faire concurrence aux grands, avait une proposition fort simple. Nous offrions des forfaits et des plans simples — très abordables et illimités. La clé du succès résidait dans cette offre. Lorsque nous parlions aux Canadiens du genre d'entreprise et de solution de recharge qu'ils voulaient, le mot « illimité » venait en tête. Nous offrons des données illimitées, des appels illimités, des textes illimités et, selon le plan, des appels illimités en Amérique du Nord et des forfaits interurbains très intéressants partout dans le monde.

Notre accord d'itinérance au Canada prévoyait des tarifs horribles. Il faut savoir que lorsque vous lancez une entreprise, vous ne disposez pas de beaucoup de temps pour créer un réseau et il faut beaucoup de temps et d'argent. Vous êtes donc limités dans la couverture que vous pouvez avoir avant votre lancement. Par conséquent, vous ne comptez pas tant sur les personnes qui voyagent, par exemple, de Toronto à Regina, mais plutôt sur celles qui partent du centre-ville de Toronto et qui vont au nord de la promenade Major Mackenzie. C'est là que l'itinérance sur les réseaux nationaux est la plus importante. En raison du montant des tarifs, nous avons dû créer un concept de zone d'attache et de zone extérieure. Si vous utilisez notre réseau d'attache, tout était alors illimité. Si vous étiez en itinérance et utilisiez un réseau national, nous n'avions alors d'autre choix que de vous répercuter les tarifs les plus ridicules qui soient.

We also had to artificially constrain the accidental consumption of data in particular, even though we technologically and by the conditions of licence had the ability to get what is called 3G as opposed 2G — the “G” stands for “generation.” 2G is the second generation, and 3G is what we are in right now, and LTE, which you have probably heard about or seen the ads, is 4G, the next generation. We had to make the difficult decision only to launch roaming on 2G. 2G is great for voice and text but is virtually useless for data. We had to do that because the consequences of someone accidentally or perhaps ignorantly checking out their Facebook profile or something like that could easily get to \$500 to \$1,000 or more, and obviously that is simply not something that we could pass on.

That was one element, the home and away concept, which we didn't want to do. You can see why it is anathema to our simplicity and to our knowing what your fees are going to be, and it greatly compromised our attractiveness in the market.

The other element that we couldn't take advantage of, and it's one of the chief benefits of in-territory roaming, which has been recognized around the world, is that when you are building out even in a city and you use a lot of rooftops, inevitably there are spots where your coverage isn't as strong or complete black spots as you build out, and it takes time to fill those in. What you'd like to do is use roaming to fill those black spots so that your customer has a relatively seamless experience and does not step behind a building and have their call drop. Because the rates were so high, we couldn't do that. If we had a home zone, it would have to be clearly delineated on a map, and our customers would have to know that they're not going to incur these terrible charges. We couldn't fill what we called the Swiss cheese with domestic roaming. That was one of the consequences.

It is safe to say that none of these consequences were unintended. They were foisted upon us very consciously by the incumbents, or at that point just one of them.

Despite all that, we have actually been very successful operationally. Despite what the incumbents try to present in the media, we have had tremendous success because I think there was such a desperate hunger for an alternative to the incumbents. We have 725,000 subscribers now. In the first quarter of this year, we had a net add of 26,000 subscribers. Bell, Rogers and TELUS, who have a vast retail network and brand presence and bundling opportunities, had a net loss of 76,000 subscribers. We're performing better than any wireless company in the country right now, and that is under the constraints that I have just articulated.

Nous avons aussi plus particulièrement dû limiter artificiellement la consommation accidentelle de données, même si technologiquement et en vertu des conditions de licence, nous avions la capacité d'obtenir ce que l'on appelle 3G par opposition à 2G — le « G » signifie « génération ». 2G est la deuxième génération, et 3G est la génération actuelle, et la technologie LTE, dont vous avez probablement entendu parler ou vu les publicités, correspond à 4G, la prochaine génération. Nous avons dû prendre la décision difficile de lancer l'itinérance sur 2G, qui est excellent pour la téléphonie et le texte, mais pratiquement inutile pour les données. Nous avons dû agir ainsi à cause des conséquences pour une personne qui accidentellement ou peut-être sans le savoir vérifie son profil Facebook, ou quelque chose du genre, ce qui pourrait facilement lui coûter de 500 à 1000 \$, ou davantage. Bien évidemment, il était hors de question que nous répercussions ces coûts.

Le concept de la zone d'attache et de la zone extérieure était l'élément dont nous ne voulions pas. Vous pouvez voir pourquoi c'est l'antithèse de notre simplicité, et du fait de savoir quels seraient les coûts pour vous. Cela compromettait considérablement notre attractivité sur le marché.

L'autre élément dont nous ne pouvions pas tirer parti, qui est d'ailleurs l'un des principaux avantages de l'itinérance dans le territoire, principe reconnu partout dans le monde, c'est que lorsque vous construisez votre réseau, même dans une ville, et que vous utilisez beaucoup d'antennes de toit, il est inévitable qu'il y ait des endroits où votre couverture ne sera pas aussi forte ou qu'il y ait des endroits où il n'y aura aucune couverture. Cela prend du temps à corriger. Vous aimerez recourir à l'itinérance afin que votre client ait des communications ininterrompues. À cause des tarifs extrêmement élevés, nous ne pouvions pas le faire. Si nous avions une zone d'attache, il faudrait la délimiter clairement sur une carte, et nos clients sauraient qu'ils n'ont pas à payer ces frais horribles. Nous ne pouvions pas combler ce que nous appelions le « fromage suisse » par une itinérance sur un réseau national. C'était l'une des conséquences.

On peut dire sans se tromper qu'aucune de ces conséquences n'était imprévue. Elles nous ont été imposées très délibérément par les titulaires de licence, ou à ce moment-là, un d'entre eux.

Malgré tout cela, nous connaissons beaucoup de succès sur le plan opérationnel. En dépit de ce que les titulaires de licence essaient de présenter dans les médias, nous avons connu énormément de succès parce que, d'après moi, les gens avaient désespérément besoin d'une solution de recharge aux titulaires. Nous comptons en ce moment 725 000 abonnés. Au cours du premier trimestre de cette année, nous avons eu un ajout net de 26 000 abonnés. Bell, Rogers et TELUS, qui disposent d'un vaste réseau de détail, une solide présence de leur marque et des possibilités d'offres groupées, ont enregistré une perte nette de 76 000 abonnés. Nous avons un rendement supérieur à celui de n'importe quelle entreprise de services sans fil au pays en ce moment, et ce, malgré toutes les contraintes dont je viens de vous parler.

I would like to give you an example of what happens given our philosophy when we get good rates. We have been negotiating with some U.S. roaming providers. We went to the biggest and the best network with absolutely no leverage whatsoever. They don't roam on our network, and we have trivial traffic on their network. But they offered us a fair rate because they didn't have any competitive reason not to do. The rate that they offered us — and again, I have to be circumspect in how I describe this — was 1,000 times less than what we were able to get from the domestic incumbent. Even with the retail rate cap that is proposed in this legislation, the rate that we were successful in getting from this U.S. carrier, to whom we mean nothing, is 3.5 times less than what these legislated caps will provide.

Once we got those rates, we could have just absorbed that margin. The rates that are charged in the market by the incumbents for U.S. roaming are very high. We were already well below them, and we could have left them there and just absorbed that extra margin, but that's not consistent with our business plan. We offered \$15 all-you-can-eat unlimited data, unlimited voice, unlimited text and unlimited North American calling. You pay your \$15, and you only pay it in the month that you're doing it. If you only travel in March, then you spend \$15 that March, and you can watch the entire season of "Breaking Bad" or call all you want. You will never pay more than the \$15 that our plan provides for. That is the kind of opportunity that we wanted to replicate when we were building our plan initially on the perhaps naive assumption that we'd be able to get to reasonable rates. We wanted that to be reflected in what we did domestically.

The government, to its credit, recognized that there was a terrible situation with roaming. It hadn't worked out the way anyone wanted it to. This is a welcome interim measure. I think it is important to understand that it is only an interim measure. The CRTC is fully seized of this matter now, and we are very optimistic, given the facts, frankly, that we are going to get a much more reasonable outcome down the road. I think that will be anywhere from five to ten times better rates on a wholesale rate that is fair and reasonable than what we pay per this legislated cap.

The legislated cap is very important because we are at an inflection point as a business. We need to secure additional financing to acquire additional spectrum to continue marketing and to continue to build, and to achieve that financing, we needed to be able to show that there was a resolution to this.

I don't want to seem ungrateful for the legislated caps, which I think are important, but it is important to understand that when you are competing with these companies and they can charge you

J'aimerais vous donner un exemple de ce qui se passe, compte tenu de notre philosophie, lorsque nous obtenons de bons tarifs. Nous avons négocié avec quelques fournisseurs d'itinérance aux États-Unis. Nous nous sommes présentés devant le plus important et le meilleur réseau sans aucun pouvoir de négociation, aucun. Les clients de ce réseau n'utilisent pas notre réseau et c'est à peine si nous utilisons le leur. Mais les dirigeants nous ont offert un tarif équitable parce qu'ils n'ont aucune raison concurrentielle de ne pas le faire. Le tarif qu'ils nous ont offert — et encore une fois, je dois faire preuve de circonspection dans ma façon de le décrire — était 1 000 fois moins élevé que ce que nous avions pu obtenir du titulaire de licence au Canada. Même en tenant compte du plafond des tarifs de détail qui est proposé dans la présente mesure législative, le tarif que nous avons réussi à obtenir de ce fournisseur américain, à qui nous ne devons rien, est 3,5 fois moins élevé que les plafonds prévus dans la mesure législative.

Après avoir obtenu ces tarifs, nous aurions pu tout simplement absorber cette marge. Les tarifs exigés sur le marché par les titulaires dans le cas de l'itinérance aux États-Unis sont très élevés. Nos tarifs sont déjà nettement inférieurs aux leurs, et nous aurions pu les maintenir à ce niveau et tout simplement absorber la marge supplémentaire, mais cela ne correspond pas à notre plan d'affaires. Nous avons offert un tarif de 15 \$ pour données illimitées, appels illimités, textes illimités et appels en Amérique du Nord illimités. Vous payez 15 \$, et vous ne le payez qu'une fois dans le mois que vous l'utilisez. Si vous voyagez seulement en mars, alors vous payez 15 \$ en mars, et vous pouvez regarder toute la saison de « Breaking Bad » ou vous pouvez faire tous les appels que vous voulez. Vous ne paieriez jamais plus que les 15 \$ prévus dans notre plan. Voilà le genre de possibilités que nous voulions reproduire lorsque nous étions en train d'établir notre plan au départ, en supposant peut-être de façon naïve que nous pourrions obtenir des tarifs raisonnables. Nous voulions que cela se reflète dans ce que nous faisions à l'échelle nationale.

Le gouvernement, à son crédit d'ailleurs, a reconnu que l'itinérance présentait une situation terrible. Rien n'avait fonctionné comme on l'avait voulu. Cette mesure provisoire est la bienvenue. Je pense qu'il importe de comprendre qu'il ne s'agit que d'une mesure provisoire. Le CRTC est saisi de cette question et nous sommes très optimistes, compte tenu des faits, en toute honnêteté, que nous allons obtenir un résultat beaucoup plus raisonnable dans l'avenir. Je pense qu'il sera de cinq à dix fois mieux comme tarif de gros juste et raisonnable que ce que nous payons en vertu du plafond prévu par la loi.

Ce plafond est très important parce que, en tant qu'entreprise, nous en sommes à un point d'inflexion. Nous devons obtenir du financement additionnel pour acheter d'autres fréquences du spectre afin de poursuivre la commercialisation et de continuer à bâtir. Pour obtenir ce financement, nous devions pouvoir démontrer qu'il y avait une solution à cette situation.

Je ne veux pas sembler ingrat à l'endroit des plafonds prévus par la loi, qui d'après moi sont importants, mais il faut absolument comprendre que lorsque vous êtes en concurrence

on a wholesale level — and these are enormously profitable companies; they charge a lot at a retail level. When they can pass that on to us as a wholesale customer, again, it doesn't solve the issue; it greatly mitigates it. Before, there was an unchecked market power that was exerted as strongly as they could, and now there is a limit to it. That limit is many, many times lower than what we would have been able to secure in the former regime. More has to be done, and we are working on that. As I said, the CRTC has a couple of different proceedings.

I am sensitive to rambling on, but I wanted to set the context. I am happy to speak to any of this, including the CRTC proceedings. At this point, I would be happy to turn it over and answer any questions that you may have.

**The Chair:** On the CRTC proceedings, is there a timetable for that?

**Mr. Lockie:** That is part of the issue. Yes is the short answer, but I don't give many short answers.

One of the things that the CRTC did is they went to all the different carriers, as they can under the act, and said, "Give us all of your roaming agreements, domestic and international." Once they saw them, they saw, frankly, a preposterous situation. They said, "In our view, even though we don't regulate in wireless right now, and we made the decision well before WIND existed that the market was sufficiently competitive that we didn't have to, we also have in the act provisions that you simply can't breach. One of them says you can't confer an undue preference on yourself or anyone else, and you can't unjustly discriminate against anyone." They said, "In our view, this looks like undue preference or unjust discrimination against companies like WIND. We're going to have a proceeding to see if that's the case."

That proceeding was in the early spring and wrapped up. Typically, the CRTC takes about four months to come up with a decision. We would expect a decision on that in June, around the same time as this legislation.

If they decide that there has been unjust discrimination, which on the face of it there clearly has, but there are technical challenges with that provision, so you never know, the next question is: What do we do about it? They can just say, "Stop doing that," but they can also say, "Stop doing that, and here is the remedy we're going to impose." The CRTC has a long history of imposing costs-based rates. They would say, "What is the cost, and not just the marginal cost of having that extra subscriber on your network, but in building the network in the first place? We will charge you that, and we'll give you a reasonable markup of, say, 25 per cent." That is a possibility in June.

At the same time, they said, "We're going to launch a proceeding," which has since been launched, and WIND is participating, as you'd expect. "We're going to look at the

avec ces entreprises et qu'elles peuvent vous demander un tarif de gros — ces entreprises sont énormément rentables; elles exigent un tarif de détail très élevé. Lorsqu'elles peuvent nous transférer ce coût en tant que client de gros, encore une fois, cela ne règle pas le problème; il l'atténue beaucoup. Auparavant, elles exerçaient un pouvoir de marché illimité à notre endroit, et maintenant il y a une limite. Cette limite est bien des fois inférieure à ce que nous aurions pu obtenir sous le régime précédent. Il y a encore beaucoup à faire, et nous y travaillons. Comme je l'ai dit, le CRTC est saisi de deux affaires distinctes.

Je n'aime pas parler de façon décousue, mais je tenais à donner le contexte. Je serai heureux de parler de tout ceci, y compris des instances du CRTC. Pour l'instant, je m'interromprai et répondrai à vos questions.

**Le président :** En ce qui concerne les instances du CRTC, y a-t-il un calendrier?

**M. Lockie :** C'est une partie du problème. La réponse brève est oui, mais je ne donne pas beaucoup de réponses brèves.

Le CRTC s'est présenté devant les différents fournisseurs, comme le lui permet la loi, et leur a demandé de lui remettre tous les accords d'itinérance, nationaux et internationaux. Il a bien vu à quel point la situation était ridicule. Il a dit : « À notre avis, même si nous ne réglementons pas en ce moment le secteur sans fil, et même si nous avons décidé bien avant l'entrée en scène de WIND que le marché était suffisamment concurrentiel pour ne pas devoir le faire, la loi comporte des dispositions auxquelles vous ne pouvez tout simplement pas contrevir. L'une d'entre elles prévoit que vous ne pouvez pas vous accorder une préférence indue, à vous ou à qui que ce soit d'autre, et que vous ne pouvez pas établir une discrimination injuste contre qui que ce soit. » Il a ajouté : « À notre avis, cela ressemble à une préférence indue ou à une discrimination injuste contre des entreprises comme WIND. Nous allons tenir une instance afin de déterminer si c'est le cas. »

Cette instance a eu lieu au début du printemps et est terminée. Habituellement, le CRTC prend environ quatre mois pour rendre une décision. Nous nous attendons à la connaître en juin, à peu près en même temps que pour la présente mesure législative.

Si le CRTC décide qu'il y a eu discrimination injuste, ce qui à première vue ne fait aucun doute, mais il y a des défis techniques associés à cette disposition de sorte que l'on ne sait jamais, la question qu'il faut se poser alors est la suivante : Que faisons-nous à ce sujet? Il peut tout simplement dire : « Cessez de faire cela », mais il peut aussi dire : « Cessez de faire cela et voici la solution que nous imposons. » Le CRTC impose depuis longtemps des tarifs fondés sur les coûts. Il dirait : « Quel est le coût, et pas seulement le coût marginal d'avoir un abonné supplémentaire sur votre réseau, mais celui de créer le réseau pour commencer? C'est ce que nous vous demanderons, puis nous vous accorderons une marge commerciale, disons, de 25 %. » C'est une possibilité pour juin.

En même temps, il a dit : « Nous allons entreprendre une instance », ce qu'il a fait depuis, et WIND y participe, comme vous pouvez vous y attendre. « Nous allons examiner

wholesale environment for wireless across the board.” That includes any inter-carrier relationship, so tower sharing, roaming, interconnection, long distance termination.

I will get back to the timing question, but long distance while roaming is an important thing to point out. One of the things we had foisted upon us was that if someone initiated an international long distance call, say they were calling China, and if that call was returned to us and we terminated it using our wholesale providers for long distance, we could do that call at a penny a minute. That is our wholesale cost. Again, I can’t get into very specific numbers, but suffice it to say that what we were charged was a lot closer to \$2 a minute than it was to \$1 a minute. That is just another example of something that we would be looking for the CRTC to resolve, and that is something that expressly isn’t solved by this legislation.

For the timing for that proceeding, it will run over the course of this year. We would expect an answer on that sometime in 2015. If we are successful, and we have every hope and expectation we will be, then there are sometimes quite drawn out cost proceedings because it is not a simple matter to pin down the right cost basis. You just say cost plus 25, but then you spend lots of time figuring out what cost is.

**Senator Mercer:** Mr. Lockie, we appreciate your time and the clarity of your presentation. It is great to have our prices for inbound text messaging compared with those for Cuba, cruise ships and domestic carriers. For travelling, it’s interesting.

I have referred during previous testimony before this committee to what is going on as “predatory pricing.” The object of the game here is to knock you out of the business, from my point of view. I supported the idea of issuing new spectrum, but when new spectrum was made available, the government said it wanted to get it into the hands of people other than the big three. Should they have said at the same time that there should be regulations to prevent predatory pricing by the big three, recognizing the fact that any new player in the business would need some sort of agreements with one, if not all three, of the major players to service their clients properly?

**Mr. Lockie:** That is a fair question. The Competition Act contains provisions that make predatory pricing a violation. The Competition Act, in my view, has plenty of provisions that are violated on a regular basis in this scenario. To their credit, I think they understand that. It is a very challenging thing to mount a successful process under the Competition Act. It takes a long time. Predatory pricing is one example. Predatory pricing, looked at through a different lens, is a lot like fierce competition. These are some of the challenges with the thresholds of evidence and so on in the Competition Act.

l’environnement de gros pour les services sans fil en général ». Cela comprend toutes les relations entre les fournisseurs. Donc fin du partage des pylônes, de l’itinérance, de l’interconnexion, des interurbains.

Je reviendrai à la question du choix du moment. Les interurbains en itinérance sont un aspect important dont il faut parler. L’une des choses que nous nous sommes imposées était que si quelqu’un amorçait un interurbain international, disons que cette personne appelait en Chine, et que si cet appel nous était retourné et nous y mettions fin par l’entremise de nos fournisseurs de gros pour les interurbains, nous pouvions acheminer cet appel à un cent la minute. Il s’agit de notre coût de gros. Encore une fois, je ne peux pas vous donner de chiffres précis, qu’il suffise de dire que les frais que l’on nous demandait étaient beaucoup plus près de 2 \$ la minute que d’un dollar la minute. Voilà un autre exemple de problème que nous aimerais que le CRTC règle, et c’est un problème que la présente mesure législative ne règle pas directement.

Quant au choix du moment pour l’instance, ce sera cette année. Nous nous attendons à une réponse à ce sujet en 2015. Si nous avons gain de cause, et nous avons tout espoir et attente que ce sera le cas, les procédures sont parfois passablement longues, car il n’est pas facile d’établir la bonne base du prix de revient. Vous dites tout simplement le coût de revient plus 25, mais vous devez alors passer beaucoup de temps à calculer ce coût de revient.

**Le sénateur Mercer :** Monsieur Lockie, nous vous remercions d’avoir pris le temps de venir nous rencontrer et de la clarté de votre exposé. Il est excellent de comparer nos prix des messages textes reçus à ceux que demandent Cuba, les bateaux de croisière et les fournisseurs nationaux. Pour voyager, c’est intéressant.

Dans le cadre d’autres témoignages devant notre comité, j’ai qualifié ce qui se passe de « prix d’éviction ». De mon point de vue, le but du jeu dans ce cas-ci est de vous exclure du secteur. J’appuyais l’idée de délivrer de nouvelles licences de spectre, mais lorsque le nouveau spectre a été disponible, le gouvernement a dit qu’il voulait le mettre entre les mains de joueurs autres que les trois grands. Aurait-il dû dire aussi en même temps qu’il devait y avoir des règlements pour empêcher les prix d’éviction par les trois grands, compte tenu du fait que tout nouveau joueur dans le domaine n’aurait d’autre choix que de conclure des ententes avec au moins un grand joueur, si ce n’est les trois, pour offrir un service approprié à sa clientèle?

**M. Lockie :** Votre question est légitime. La Loi sur la concurrence comporte des dispositions qui font des prix d’éviction une infraction. À mon avis, si je me fie au scénario présenté, de nombreuses dispositions de la Loi sur la concurrence ont été violées sur une base régulière. À leur crédit, je pense qu’ils le comprennent. Il est très difficile d’entreprendre un processus fructueux en vertu de la Loi sur la concurrence. Il faut beaucoup de temps. Les prix d’éviction en sont un exemple. Les prix d’éviction, si on les examine sous différents angles, n’ont rien d’une concurrence féroce. Ils ne sont que quelques-uns des défis que présentent les seuils de preuve et autres dans la Loi sur la concurrence.

Having said that, the government clearly had a policy objective, and they acted completely in good faith to try to make it happen. To some extent, they were successful in that they attracted all of this investment. As I can tell you, I was the one in the room explaining to people how this would all work, but it simply didn't work out the way anyone intended. There was an expectation and, frankly, a legal obligation to negotiate in good faith.

The problem is that there was no effective mechanism to constrain the behaviour of the incumbents. It was a condition of licence to do it. The only recourse for the government is to say to Rogers, Bell, TELUS or whoever it might be, "You're not acting in good faith. You violated the conditions of licence, so we're taking back your spectrum licence and your 9 million users will go dark." It's a sledgehammer or a nuclear bomb that would never be deployed.

In hindsight, a more active regulation, which is what I am hopeful the CRTC will engage in shortly, would have been a much better path.

**Senator Mercer:** It may be a nuclear bomb, but it could have acted as deterrence. Perhaps the threat of this should happen.

You said this is a welcome interim measure, which you then linked to the CRTC discussion.

**Mr. Lockie:** Correct.

**Senator Mercer:** Should the government at some point get a little more aggressive in regulating the sector and foreseeing some of these problems? Some of these things are the unintended consequences of goodwill on behalf of the government issuing new spectrum and thinking, incorrectly, that things would go along nicely. I suppose if all of us had sat back and thought about it and looked at it from the point of view of Bell, TELUS and Rogers, we might have compared it with what is happening in the airline industry. Every time there is a new regional airline, Air Canada drops the price. They never get charged with predatory pricing, which they should as well.

Do you think that's where we should be going? Should we bring in more regulations and should those regulations be through the CRTC or through the Competition Bureau?

**Mr. Lockie:** Again, a good question. I am a firm believer in competition and free markets. The place it has to happen is at the retail level; but regulating at the retail level would be a nightmare and would have very negative effects on innovation and investment.

That said, bodies like the CRTC are successful in regulating at the back end, at the wholesale level, especially when telecom has enormous capital costs. For example, you don't want three different lines going to every house. You want one line, and then whoever built it gets a fair price paid by others who use it to

Ceci étant dit, le gouvernement avait de toute évidence un objectif stratégique et il a agi en toute bonne foi pour qu'il se réalise. Dans une certaine mesure, il a réussi en ce sens qu'il a attiré tout cet investissement. Comme je peux vous le dire, j'étais le seul dans la pièce à expliquer aux gens de quelle façon cela fonctionnerait, mais cela n'a tout simplement pas fonctionné comme nous l'avions prévu. Il y avait une attente et, bien honnêtement, une obligation légale de négocier de bonne foi.

Le problème est qu'il n'y avait aucun mécanisme efficace pour freiner le comportement des titulaires. C'était une condition de la licence de le faire. Le seul recours pour le gouvernement est de dire à Rogers, Bell, TELUS ou peu importe qui : « Vous n'avez pas agi de bonne foi. Vous avez contrevenu aux conditions de la licence, nous vous retirons donc votre licence d'utilisation du spectre et vos neuf millions d'utilisateurs se retrouveront dans le noir. » C'est une masse ou une bombe nucléaire qui ne serait jamais déployée.

En rétrospective, une réglementation plus active, ce que j'espère voir le CRTC faire rapidement, aurait été une bien meilleure voie.

**Le sénateur Mercer :** C'est peut-être une bombe nucléaire, mais elle aurait pu servir de moyen de dissuasion. On devrait peut-être en faire la menace.

Vous avez dit qu'il s'agissait d'une mesure provisoire qui était la bienvenue, puis vous avez fait le lien avec le CRTC.

**M. Lockie :** Exact.

**Le sénateur Mercer :** Est-ce qu'à un moment ou un autre le gouvernement ne devrait pas réglementer de façon plus agressive le secteur et prévoir certains de ces problèmes? Nous sommes devant les conséquences non voulues d'une bonne volonté de la part du gouvernement d'avoir voulu délivrer de nouvelles licences de spectre et d'avoir pensé, à tort, que les choses se dérouleraient bien. Je suppose que si nous avions tous pris un recul et y avions réfléchi et examiné la situation du point de vue de Bell, TELUS et Rogers, nous aurions peut-être fait une comparaison avec ce qui se passe dans l'industrie du transport aérien. Chaque fois qu'il y a un nouveau transporteur régional, Air Canada baisse les prix. On ne l'accuse jamais de prix d'éviction, ce que l'on aurait dû faire.

Pensez-vous que c'est ce que nous devrions faire? Devrions-nous prendre plus de règlements et est-ce que ces règlements devraient être appliqués par le CRTC ou le Bureau de la concurrence?

**Mr. Lockie :** Encore une fois, une bonne question. Je crois fermement en la concurrence et les marchés libres. Le problème se situe au niveau du détail; une réglementation à ce niveau constituerait un cauchemar et aurait des répercussions très négatives sur l'innovation et l'investissement.

Cela dit, des organismes comme le CRTC réussissent à réglementer en arrière-plan, au niveau du gros, en particulier lorsque les télécommunications exigent des coûts énormes d'immobilisations. Par exemple, vous ne voulez pas qu'il y ait trois lignes distinctes pour chaque maison. Vous en voulez une

access that house. Similarly, you don't want three cellphone towers when you can have three antennas on one tower. The government and the CRTC should not regulate at the retail level. I think there should be much more active regulation on the back end. There is plenty of precedent for that, especially on the fixed line side of the house; and it has been very successful. You have to ask: What is the difference between wireless and fixed line? Why should you not regulate the back end for one and not the other, especially when you have this model showing that it works?

For example, look at the way incumbents price in Manitoba or Saskatchewan where there are strong alternatives. They charge for exactly the same stuff that they charge for in B.C., Alberta and Ontario but for approximately half the cost. We know what competition can do, but we also know how disincented the incumbents are from price competing with guys like us. Let me give you an example of why that is.

There is something in our industry called average revenue per user, ARPU. It's a very important metric that the analysts track. The incumbents, whose pricing is virtually identical on every front, have ARPUs of around \$60. For every user they have, they have \$60 from wireless. Our ARPU is much less than that, approximately half. You can understand that we are long term. They can't just outwait us and have this siege mentality and constrain our business model. We will be there, much like MTS will be there in Manitoba and SaskTel will be there in Saskatchewan. We are going to be there, and they resign themselves to that reality. They have to start competing with us on prices, especially as we build out our network.

It is important to understand that every dollar of ARPU that they come down costs them billions of dollars in enterprise value, and so they are loathe to do that. They will use anything they can to maintain that. You see that all the time. They have price increases.

I don't know if anyone remembers when we had those silly system access fees, which were absolutely absurd. They are just an invented way to get a little more money. There was a significant consumer backlash against them when we came out because we said there was no such thing and were not charging for that. As a reaction to us competitively, they all dropped those fees, but interestingly, their ARPU did not go down one penny. If you're getting \$1.50 or \$3.50 less from your system access fee, how does your ARPU stay the same? It is because you find other ways to do it. You increase your long distance fees and your plans a bit.

seule et celui qui l'établit obtient un prix juste des autres qui l'utilisent pour accéder à la maison. Dans le même ordre d'idées, vous ne voulez pas trois pylônes de téléphonie cellulaire quand vous pouvez avoir trois antennes sur un seul pylône. Le gouvernement et le CRTC ne devraient pas réglementer au niveau du détail. Je pense qu'il devrait y avoir une réglementation beaucoup plus active en arrière-plan. Ce ne sont pas les précédents qui manquent, en particulier pour ce qui est de la ligne fixe qui mène à la maison; cette façon de faire a d'ailleurs connu beaucoup de succès. Vous devez poser la question suivante : Quelle est la différence entre une ligne fixe et un service sans fil? Pourquoi ne devriez-vous pas réglementer en arrière-plan pour un et non pour l'autre, en particulier lorsque vous avez ce modèle qui vous montre que cela fonctionne?

Par exemple, prenez les tarifs que demandent les titulaires au Manitoba ou en Saskatchewan, là où il y a de solides solutions de recharge. Ils offrent exactement les mêmes services qu'en Colombie-Britannique, qu'en Alberta et qu'en Ontario, mais à peu près à la moitié du coût. Nous savons ce que la concurrence peut faire, mais nous savons aussi à quel point les titulaires n'ont pas d'incitatif pour offrir des prix concurrentiels à des joueurs comme nous. Permettez-moi de vous donner un exemple pour vous expliquer ce qui se passe.

Dans notre industrie, nous avons ce que nous appelons le revenu moyen par utilisateur, l'ARPU. Il s'agit d'une mesure très importante que les analystes suivent. Les titulaires, dont les prix sont pratiquement identiques sous tous les aspects, ont des ARPU d'environ 60 \$. De chacun de leurs utilisateurs, ils reçoivent 60 \$ pour les services sans fil. Notre ARPU est beaucoup moins élevé, environ la moitié. Vous pouvez comprendre que nous visons le long terme. Ils ne peuvent tout simplement pas attendre que nous disparaissions et recourir à cette mentalité de siège et limiter notre modèle d'affaires. Nous serons là, tout comme MTS y sera au Manitoba et SaskTel y sera en Saskatchewan. Nous allons être là et ils se résigneront à cette réalité. Ils doivent commencer à nous faire concurrence au niveau des prix, en particulier à mesure que nous construisons notre réseau.

Il faut comprendre que chaque dollar d'ARPU auquel ils renoncent leur coûte des milliards de dollars en valeur de l'entreprise, et ils craignent cela comme la peste. Ils vont recourir à tous les moyens pour conserver cela. Vous le voyez tout le temps. Ils augmentent les prix.

Je ne sais pas si quelqu'un se souvient de l'époque où nous avions ces ridicules droits d'accès au système, qui étaient d'un ridicule consommé. Ils ne sont qu'une façon inventée de faire plus d'argent. Lorsque nous sommes arrivés sur le marché, il y a eu une forte réaction des consommateurs contre ces droits parce que nous avons dit que ces droits n'existaient tout simplement pas et que nous ne les avions pas. Leur réaction, sur le plan de la concurrence, a été que les grands ont laissé tomber ces droits, mais chose intéressante, leur ARPU est demeuré inchangé. Si vous retirez 1,50 \$ ou 3,50 \$ de moins de vos droits d'accès au système,

They are very good at preserving ARPU. They will do whatever it takes and hold out as long as they can before they cut into those numbers.

**Senator Demers:** When a fourth player comes in, obviously it's great for consumers and a tremendous bargaining power for all of us. People like to shop, and it gives them an opportunity to shop elsewhere. Obviously, you have been progressing rapidly. Service becomes a priority no matter who comes in. Have you been able to forecast what service you will be able to provide at the rate you are going now, given how quickly you are progressing? Everyone will expect that special service; and everybody wants a cheaper price. That's normal. Do you have the manpower to be able to provide to the new people coming in?

**Mr. Lockie:** Absolutely. We've been constrained, I will say, from a capital perspective. It's difficult to raise money in an environment where there's a lack of clarity on future spectrum. I can speak to that, but it's been a primary obstacle for us. It's something that we've been working hard on, and I truly believe the government is committed to ensuring that spectrum is available. You've seen that with it blocking the TELUS-Mobilicity deal. Even last week, TELUS was persisting in its efforts to acquire that company.

Once that shakes loose and the money flows more freely, we have every expectation that we're here for the long term and we have a plan to acquire millions of subscribers. We're not capacity constrained right now. We have a core proposition that I think is what resonates with Canadians, when I talk about unlimited and simplicity.

One of the biggest challenges we had from inception, and I still think it's an issue, is people are used to seeing low numbers in the ads, but they're not used to seeing it in the bill. With us, they see it in the bill. As that word spreads, we're getting more and more momentum. We have absolutely an accelerating success. Last quarter was our best quarter ever, and it was a terrible quarter for the incumbents. We're on the right path. As I say, I'm a big believer in competition. Where this goes is at some point they're going to have to start competing with us on price, and that's good news for everyone.

**Senator Eggleton:** You said that more needs to be done. This legislation in front of us comes out of the budget bill and provides for temporary measures by the CRTC to authorize them to level the playing field a little bit better in terms of wholesale roaming

comment se fait-il que votre ARPU ne change pas? C'est parce que vous trouvez d'autres façons de le faire. Vous augmentez vos droits d'interurbain et vos plans légèrement.

Ils sont excellents pour conserver leur ARPU. Ils vont faire tout ce qu'il faut et attendre le plus longtemps possible avant de toucher à ces prix.

**Le sénateur Demers :** Lorsqu'un quatrième joueur entre en scène, il s'agit de toute évidence d'une excellente nouvelle pour les consommateurs et d'un pouvoir de négociation incroyable pour nous tous. Les gens aiment magasiner et cela leur donne la possibilité de magasiner ailleurs. Évidemment, vous avez progressé rapidement. Le service devient une priorité, peu importe qui s'ajoute. Avez-vous été en mesure de prévoir le service que vous serez en mesure de fournir au rythme auquel vous progressez actuellement? Tout le monde s'attendra à ce service spécial; et tout le monde veut un prix moins élevé. C'est normal. Avez-vous les ressources humaines nécessaires pour fournir un service à tous ces nouveaux abonnés?

**M. Lockie :** Absolument. J'avouerai que nous avons été limités d'un point de vue des capitaux. Il est difficile de réunir des fonds dans un contexte où l'avenir du spectre n'est pas clair. Je peux en parler, mais cela a constitué un obstacle important pour nous. Nous avons travaillé très fort pour y parvenir et je suis vraiment convaincu que le gouvernement est déterminé à faire en sorte qu'il y ait des fréquences du spectre disponibles. D'ailleurs, vous l'avez vu lorsqu'il a bloqué l'entente TELUS-Mobilicity. Même la semaine dernière, TELUS persistait dans ses efforts pour faire l'acquisition de cette entreprise.

Une fois ces entraves éliminées et que l'argent circule plus librement, nous sommes vraiment en droit de nous attendre à être présents pour le long terme et nous avons un plan pour aller chercher des millions d'abonnés. En ce moment, nous n'avons aucune contrainte au niveau de la capacité. Nous avons une proposition centrale qui, je pense, plaît aux Canadiens quand je parle de services illimités et de simplicité.

L'un de nos plus importants défis dès le départ, et je continue de croire qu'il s'agit d'un problème, c'est que les gens sont habitués à voir des prix bas dans la publicité, mais ils ne sont pas habitués à les voir sur la facture. Avec nous, ils le voient sur la facture. Plus les gens l'apprennent, plus nous progressons. Le dernier trimestre a été notre meilleur jusqu'à maintenant, mais il a été terrible pour les titulaires de licence. Nous sommes sur la bonne voie. Comme je l'ai dit, je crois fermement en la concurrence. De la façon dont vont les choses, ils devront à un moment ou un autre commencer à nous faire concurrence au niveau des prix, et ce sont des bonnes nouvelles pour tout le monde.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez dit qu'il y a encore beaucoup à faire. La mesure législative dont nous sommes saisis fait partie de la loi budgétaire et prévoit des mesures temporaires de la part du CRTC pour l'autoriser à avoir des règles équitables au niveau

charges while they do a study on a more long-term solution. Is this an adequate framework for getting more done?

**Mr. Lockie:** Yes. I would say that obviously, as the chief regulatory officer, I have people who come to me and say, "How come we haven't accomplished more?" You always want to get to the spot where you have what I would consider fair and reasonable wholesale rates. What I mean by that is where you're actually earning a return, as the roaming provider, at rates that are far lower than what the legislated cap provides for.

I think it is a suitable framework. I think it is an important interim measure. If we didn't have it, then we would have a much more difficult time in the shorter term.

Our expectation and hope is that the CRTC, who didn't need this amendment to act and was already under way, and candidly they could have done that years ago, is now fully seized of the matter, and I think the information is laid out in front of them. Believe me, I've seen it, so I know how bad it is.

**Senator Eggleton:** It's an adequate framework. All right.

The savings that you're going to gain from whatever decision is made by the CRTC, are you going to pass 100 per cent of that on to the consumer?

**Mr. Lockie:** I will say there won't be savings so much. We have no choice but to pass it on, if I'm being realistic. If you don't mind, I'll sidetrack to tell you how this works.

When I was negotiating with the U.S. carriers, I would go to my commercial counterpart and ask him, "What can you do with the rate of 15 cents per megabyte?" He would say it's clearly much better than what we have right now, but we would just absorb that margin, meaning we would not reduce our rates because we're already substantially below our competitors. Reducing them even further will not attract that many more customers, so we need to take that margin. I asked what he could do if I got down to the rate that I actually got down to. He said, "Well, that would be revolutionary because then we could get consistent with our brand proposition and have unlimited roaming." And that's exactly what we did.

As I say, we pass on data charges right now in our commercial offering at \$1,000 per gigabyte. That's a very specific number. We are going to be well under 5 cents per megabyte.

**Senator Eggleton:** Does that mean you're taking a loss at the moment?

**Mr. Lockie:** We're taking a loss on some things and passing on other things. We could never absorb that money. If you don't pass it on, the other issue is you have no constraint on the consumer using it. We pass that on. When we get the lower rates, the first

des frais d'itinérance de gros pendant qu'il réalise une étude relativement à une solution à plus long terme. Est-ce un cadre adéquat pour qu'il s'en fasse plus?

**M. Lockie :** Oui. En ma qualité de chef des affaires réglementaires, c'est ce que je dirais. Il y a des gens qui viennent me voir et qui disent : « Comment se fait-il que nous n'en avons pas fait plus? » Vous voulez toujours parvenir au moment où vous avez ce que je considérerais des tarifs de gros justes et raisonnables. Ce que je veux dire par là, c'est à partir du moment où vous commencez à être rentable en tant que fournisseur d'itinérance, à des tarifs qui sont beaucoup moins élevés que le plafond prévu par la loi.

Je pense qu'il s'agit d'un cadre qui convient. À mon avis, il s'agit d'une mesure provisoire importante. Si nous ne l'avions pas, ce serait alors beaucoup plus difficile pour nous à court terme.

Nous souhaitons et espérons que le CRTC, qui n'avait pas besoin de cet amendement pour agir et qui aurait dû le faire il y a plusieurs années, est maintenant saisi de la question et j'espère qu'il est en possession de toute l'information. Croyez-moi, je l'ai vu et je sais à quel point la situation est mauvaise.

**Le sénateur Eggleton :** Donc le cadre convient. Parfait.

Les économies que vous allez réaliser, peu importe la décision du CRTC, allez-vous les transférer en totalité au consommateur?

**M. Lockie :** Je dirai qu'il n'y aura pas vraiment d'économies. Nous n'aurons d'autre choix que de les transférer, si je suis réaliste. Si vous me le permettez, je vais faire un aparté pour vous dire exactement comment cela fonctionne.

Lorsque je négociais avec les fournisseurs américains, je me présentais à mon homologue commercial et je lui demandais : « Que pouvez-vous faire avec un tarif de 15 ¢ le mégaoctet? » Il me répondait que c'était nettement mieux que ce qu'il avait en ce moment, mais qu'il absorberait tout simplement cette marge; autrement dit, qu'il ne réduirait pas ses tarifs parce qu'ils étaient déjà beaucoup plus bas que ceux des concurrents. Les réduire davantage n'attirera pas tellement plus de clients de sorte que nous devons prendre cette marge. Je lui demandais ensuite ce qu'il pourrait faire si je réduisais le tarif auquel je l'avais effectivement réduit. Il m'a répondu : « Eh bien, ce serait révolutionnaire, nous pourrions alors respecter la proposition de notre marque et offrir l'itinérance illimitée. » Et c'est précisément ce que nous avons fait.

Comme je l'ai dit, nous répercutons en ce moment les frais pour les données dans notre offre commerciale à 1 000 \$ le mégaoctet. C'est un chiffre bien précis. Notre coût actuel est nettement sous la barre de cinq ¢ le mégaoctet.

**Le sénateur Eggleton :** Est-ce que cela signifie que vous subissez une perte en ce moment?

**M. Lockie :** Nous absorbons une perte pour certains éléments et répercutons le coût pour d'autres. Nous ne pourrions jamais absorber tout cet argent. Si nous ne le répercutons pas, l'autre problème est que vous n'avez aucune contrainte à l'endroit du

thing we will do is pass on those savings to them as best we can. If we get even lower, then we have an opportunity to revolutionize what we offer to Canadians.

**Senator Eggleton:** WIND did not take part in the spectrum auction that occurred last year or the year before.

**Mr. Lockie:** That's correct.

**Senator Eggleton:** Why not?

**Mr. Lockie:** There are two answers. One is that we had significant concerns about the policy as it was announced in the sense that, in our view, what was needed to make 700 megahertz spectrum a stand-alone solution for a party like us would have been to set aside the lower B and C, so it's a specific chunk of that spectrum that was very attractive and important to competition, and that didn't happen. So 75 per cent of the available spectrum was effectively set aside for the incumbents, which is frankly kind of an odd place for it to end up. When that happened and we knew there was only a tiny sliver, so 5 megahertz paired that would be available to us, it isn't a long-term, sufficient solution. That's one issue. That's on the commercial side.

The other side of it is that we were not successful in getting financing. I think we would have participated in that auction anyway if we could get the financing but, for the reasons I've articulated, we weren't able to get it. As I say, a lot of these initiatives, like the roaming, hadn't really come out yet, and so we didn't have as good a story to tell.

**Senator Eggleton:** One final question: This morning's *Report on Business* in *The Globe and Mail* has the new CEO of Rogers quoted as saying that a fourth major player cannot make it in Canada and that, by and large, most countries have about three major players. He doesn't think it's possible to do that. What do you say to that? Are you trying to become the fourth, or are you going to stay a small player?

**Mr. Lockie:** The fourth, small or large, depending on how many operators. I don't think there's any special magic to the number four. I think what you need is an active and competitive market. As an example — and I'm just giving one and not suggesting this is going to happen — if we become really successful and Bell and TELUS used that vigorous competition as an opportunity to close the deal they wanted to do a few years ago, there would be three operators and we would all be going at it tooth and nail, so that's okay.

consommateur qui l'utilise. Nous le répercutons. Lorsque nous obtiendrons les tarifs réduits, la première chose que nous ferons sera de répercuter ces économies sur nos abonnés dans toute la mesure du possible. Si nous obtenons des tarifs encore plus réduits, alors nous aurons la possibilité de révolutionner ce que nous offrons aux Canadiens.

**Le sénateur Eggleton :** WIND n'a pas participé aux enchères du spectre l'an dernier ou l'année d'avant.

**Mr. Lockie :** C'est exact.

**Le sénateur Eggleton :** Pourquoi pas?

**Mr. Lockie :** J'ai deux réponses. La première est que nous avions de grandes préoccupations relativement à la politique telle qu'elle avait été annoncée. Autrement dit, à notre avis, pour que les enchères du spectre dans la bande de 700 mégahertz soient une solution autonome pour une entreprise comme la nôtre, il aurait fallu mettre de côté les fréquences des blocs inférieurs B et C. Il s'agit donc d'une partie précise de ce spectre qui était très intéressante et importante pour la concurrence, et cela ne s'est pas produit. Par conséquent, 75 p. 100 du spectre disponible a en réalité été réservé aux titulaires de licence, ce qui est en toute honnêteté un peu bizarre. Lorsque cela s'est produit et que nous savions qu'il ne restait qu'une minuscule fraction, c'est-à-dire 5 mégahertz de fréquences pairees qui nous seraient réservés, ce n'était pas une solution à long terme, ce n'était pas une solution suffisante. Voilà pour un premier problème. Il concerne le volet commercial.

L'autre aspect est que nous ne parvenions pas à obtenir le financement. Je pense que nous aurions participé à cette vente aux enchères de toute façon si nous avions pu obtenir le financement, mais pour les raisons que j'ai mentionnées, nous n'avons pas pu l'obtenir. Comme je l'ai dit, un grand nombre de ces initiatives, notamment l'itinérance, n'étaient pas vraiment lancées de sorte que nous n'avions pas encore de bons résultats à présenter.

**Le sénateur Eggleton :** Une dernière question. Ce matin, dans le *Report on Business* du *Globe and Mail*, le nouveau PDG de Rogers aurait dit qu'un quatrième grand joueur ne peut pas réussir au Canada et que, de façon générale, la plupart des pays n'ont que trois grands joueurs. Il ne pense pas qu'il soit possible de le faire. Qu'en dites-vous? Essayez-vous de devenir le quatrième joueur, ou allez-vous rester un petit joueur?

**Mr. Lockie :** Le quatrième, petit ou grand, selon le nombre d'exploitants. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit de magique à ce nombre. D'après moi, ce qu'il nous faut, c'est un marché concurrentiel et actif. À titre d'exemple — et je ne donne qu'un exemple et ne laisse pas entendre que c'est ce qui va se produire —, si nous connaissons vraiment du succès et si Bell et TELUS se servaient de cette concurrence vigoureuse pour conclure l'entente qu'ils voulaient il y a quelques années, il y aurait trois exploitants et nous nous battrions tous bec et ongles.

The problem is the incumbents right now have absolutely no incentive to price compete with each other, so they don't. Where there is a fourth competitor, and I used Manitoba and Saskatchewan as an example, they have to come down and compete. The fourth is very important.

With all respect to Mr. Laurence, when you look at our operational results, we are being very successful. MTS is a fourth to the big three. SaskTel is a fourth to the big three. They're very successful. He's simply wrong, is how I would put it.

I would also look at the fact that in the States, which is probably our most direct comparable, they have four carriers. T-Mobile, who is their fourth carrier there, is enormously disruptive. Of course he doesn't want there to be a fourth. France has a very competitive market with four carriers.

Drawing any analogy, the U.S. and Canada could be looked at as somewhat similar from a regulatory perspective, but to point to countries like Germany — which has high rates so I'm not sure why he did that — as success stories, they have a much more invasive regulatory regime than we have here. Could you have three carriers? Sure, if you started regulating. As I say, I just don't think that's the right answer.

**Senator Merchant:** Thank you for your very clear presentation about your travails trying to establish yourselves.

How will the customer know on his bill that there is an accommodation of roaming charges? You just mentioned the system access fees. Sometimes it's very difficult to understand why there are charges on your bill, so you just pay it. You have no option but to pay it. How will a customer know that these roaming charges are not a combination? You said you were going to pass on some of these to the customer.

**Mr. Lockie:** It's different for everyone. One thing I will say, and it's another example of the commission taking action where formerly it hadn't, is this wireless code of conduct. WIND was actively involved in crafting and participated in the proceedings on that. It has several measures that make it much clearer than it used to be, what you're paying for. You have to summarize it very clearly and disclose it very clearly. There are caps on roaming and caps on what you can recover if someone wants to leave you. There is direction on having to unlock the phone so that you can move to another carrier. That's a step in the right direction, although perhaps not surprisingly, incumbents are fighting it with all the litigation they can and ultimately that will show real fruit.

Le problème, c'est qu'à l'heure actuelle les titulaires de licence n'ont absolument aucun incitatif à se faire concurrence au niveau des prix, de sorte qu'ils ne le font pas. S'il y a un quatrième concurrent, et j'ai utilisé le Manitoba et la Saskatchewan en exemple, ils devront baisser leurs tarifs et faire concurrence. Le quatrième est très important.

Sauf tout le respect que je dois à M. Laurence, lorsque vous examinez nos résultats opérationnels, nous connaissons beaucoup de succès. MTS est un quatrième par rapport aux trois grands. SaskTel est un quatrième par rapport aux trois grands. Ils connaissent beaucoup de succès. Je dirais tout simplement qu'il a tort.

Je tiendrais également compte du fait qu'aux États-Unis, qui sont probablement notre comparable le plus direct, il y a quatre fournisseurs. T-Mobile, leur quatrième fournisseur, dérange énormément. Évidemment, il ne veut pas qu'il y en ait un quatrième. La France présente un marché très concurrentiel et compte quatre fournisseurs.

Si on fait une analogie, les États-Unis et le Canada pourraient être considérés passablement semblables du point de vue de la réglementation, mais de mentionner des pays comme l'Allemagne — où les tarifs sont élevés, je ne comprends pas pourquoi il l'a fait — comme cas de réussite, le régime réglementaire là-bas est beaucoup plus invasif que le nôtre. Pourriez-vous avoir trois fournisseurs? Bien sûr, si vous commençiez à réglementer. Comme je le dis, je ne pense tout simplement pas que ce soit la bonne réponse.

**La sénatrice Merchant :** Je vous remercie de votre exposé très clair à propos des problèmes que vous avez rencontrés à essayer de vous établir.

Comment le client saura-t-il qu'il y a un accommodement au niveau des frais d'itinérance sur sa facture? Vous venez de parler des droits d'accès au système. Il est parfois très difficile de comprendre pourquoi des frais sont inscrits sur votre facture de sorte que vous les payez tout simplement. Vous n'avez d'autre choix que de payer. Comment un client saura-t-il que ces frais d'itinérance ne sont pas une combinaison? Vous avez dit que vous répercuteriez certains de ces frais sur les clients.

**M. Lockie :** C'est différent pour chacun. Je dirai ceci, et c'est un autre exemple du CRTC qui prend des mesures alors qu'il ne l'a pas fait auparavant, le code de conduite sur les services sans fil. WIND a participé activement à la rédaction de ce code et il a participé aux audiences qui ont porté sur le sujet. Il comporte plusieurs mesures qui font qu'il est beaucoup plus clair qu'auparavant de savoir ce que vous payez. Vous devez résumer l'information très clairement et la divulguer très clairement. Il y a des plafonds à l'égard de l'itinérance et des plafonds quant à ce que vous pouvez récupérer si un abonné vous quitte. Il y a des directives pour ce qui est de déverrouiller le téléphone pour que vous puissiez passer à un autre fournisseur. Voilà un pas dans la bonne direction même si, et ce n'est pas surprenant, les titulaires de licence s'y opposent de toutes leurs forces. En fin de compte, cela va porter fruit.

There's also the CCTS, which resolves consumer disputes. To your point, a lot of people say to themselves, "I actually don't whether there's been a violation and it's time and effort to go through that," but that's there if they need to.

The incumbents have literally thousands of plans. For example, in the wireless code proceeding, they were making claims about some of their plans, so we had our commercial team go through it. They came back after three days saying, "We've been through these things and we actually don't understand them. It's impossible to understand." That's what they do for a living.

Our plans are dead simple. We make very clear what you get. Because it's unlimited, there are no buckets or overages and that kind of thing, with the clear exception that when you are off our network and roaming domestically or internationally, but domestically is the one we're talking about, here's what you get charged.

There are caps, thanks to the wireless code. That's something if they got to that cap, we would have to let them know and they would have to want to keep going. One of the primary benefits, or what people narratively get back to us about what they love, is they have absolutely no doubt whatsoever what they're paying for.

**Senator Merchant:** You speak about your code of conduct. If the customer has a complaint, would it be a good idea for the customer to go to an independent third party with his complaint instead of going to the providers? To whom does a customer go with a complaint?

**Mr. Lockie:** They have this recourse now, the CCTS.

**Senator Merchant:** What does that stand for?

**Mr. Lockie:** I'm trying to remember. You put me on the spot. I'm used to calling it the CCTS. It's a dispute resolution body created under CRTC's mandate and they are very independent and effective. If you have a dispute, you go to your carrier. If you can't resolve that, then you file a complaint with the CCTS. They are quick and effective. They talk to the carrier. They know the rules. They know the carrier's terms and they resolve it. They order the resolution.

They're somewhat constrained. They can't penalize; they can't give someone a fine. What they can say is "return that money." They are an effective thing. It's an informational thing.

We all have links to the CCTS on our websites. People are getting more and more aware of that recourse because it's a relatively new phenomenon. Every year, I think that will get to be more and more the case.

Il y a aussi le CPRST qui règle les différends relatifs aux consommateurs. Pour répondre à votre question, beaucoup de gens se disent : « Je ne sais vraiment pas s'il y a eu infraction et si j'ai le temps et les efforts à y consacrer », mais ils peuvent y recourir s'ils en ont besoin.

Les titulaires de licence ont littéralement des milliers de plans. Par exemple, dans l'instance liée au code sur les services sans fil, ils vantaient certains de leurs plans. Nous avons donc demandé aux membres de notre équipe commerciale d'y jeter un coup d'œil. Ils sont revenus nous voir au bout de trois jours pour nous dire : « Nous avons tout examiné et nous n'y comprenons rien. C'est impossible à comprendre. » Et c'est ce qu'ils font pour gagner leur vie.

Nos plans sont on ne peut plus simples. Nous indiquons très clairement ce que vous obtenez. Parce que tout est illimité, il n'y a pas de banques de données ou d'utilisation excédentaire ou quoi que ce soit du genre. Il y a une exception, et elle est très claire. Lorsque vous utilisez un réseau autre que le nôtre et que vous êtes en itinérance au Canada ou à l'étranger, mais ici nous parlons de l'itinérance au Canada, voici ce que vous payez.

Grâce au code sur les services sans fil, il y a des plafonds. Ce n'est pas rien s'ils atteignent ce plafond. Il nous faudrait le leur faire savoir et ils voudraient continuer. L'un des principaux avantages, ou ce que les gens ne cessent de nous dire qu'ils aiment, c'est qu'il n'y a absolument aucun doute dans leur esprit quant à ce pour quoi ils payent.

**La sénatrice Merchant :** Vous parlez de votre code de conduite. Si le client a une plainte à formuler, est-ce que ce serait une bonne idée qu'il la soumette à une tierce partie indépendante au lieu de s'adresser aux fournisseurs? Vers qui est-ce qu'un client se tourne lorsqu'il a une plainte à formuler?

**M. Lockie :** Ils ont ce nouveau mécanisme maintenant, le CPRST.

**La sénatrice Merchant :** Que signifie cet acronyme?

**M. Lockie :** J'essaie de me rappeler. Vous me prenez au dépourvu. J'ai l'habitude de l'appeler le CPRST. Il s'agit d'un organisme de règlement des différends créé en vertu du mandat du CRTC; il est très indépendant et efficace. Si vous avez un différend, vous voyez votre fournisseur. Si vous ne pouvez pas le régler, alors vous déposez une plainte auprès du CPRST. Il agit rapidement et il est efficace. Il s'adresse aux fournisseurs, il connaît les règles, il connaît les modalités du fournisseur et il règle le problème. Il ordonne le règlement.

Par contre, il a des contraintes. Il ne peut pas pénaliser; il ne peut pas mettre qui que ce soit à l'amende. Il peut toutefois dire de « rembourser l'argent ». C'est un organisme efficace. Il est là pour informer.

Nous avons tous des liens au CPRST sur nos sites Web. Les gens sont de plus en plus au courant de ce mécanisme, car il est relativement nouveau. Chaque année, je pense que ce sera de plus en plus le cas.

**Senator Merchant:** How do they become aware of it? Is there something on the bill?

**Mr. Lockie:** Yes, it will be on their bill and also on the provider's website — not by choice in some cases, but it's there.

**Senator Merchant:** If there are reductions, will the customer be able to see this on his bill? How quickly would he begin to get the better pricing?

**Mr. Lockie:** There are two answers to that. When we have the information, which we don't currently have, and the new rates, which we don't currently have, obviously we will make our offering in the market as attractive as we possibly can. They won't miss it, because we will throw at lot of marketing at it. It will be obvious when you look at our website because it will say, "Here's the plan you selected" — and it's one of five plans — "and here's what domestic roaming costs you." That number, which is right now \$1,000 per gigabyte, will be substantially lower. I don't know the number yet, but it could be \$30 or \$40. Depending on what the CRTC does, it could be that we do away with domestic roaming charges entirely.

These are all commercial decisions, and that's not what I do. However, it's a flexibility that will be very welcome after being as hampered as we have been for as long as we have been.

**Senator Merchant:** How quickly would we begin to see that?

**Mr. Lockie:** Virtually immediately. I think we're waiting to get it, and then we will move as quickly as we can. I'm not trying to be evasive. It could be a week; it could be 30 days, but it will be very quick.

**The Chair:** Mr. Lockie, thank you very much for your presentation.

Before moving on to the next panel, CCTS is the Commissioner for Complaints for Telecommunications Services. I didn't find it by myself; that's why we have good analysts.

**Mr. Lockie:** I appreciate that.

**The Chair:** We are continuing our study of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament February 11. The committee has been asked to conduct a pre-study of Divisions 15, 16, and 28.

[*Translation*]

In the second part of this meeting, we will examine division 8, which includes the New Bridge for the St. Lawrence Act and pertains to the construction and operation of a new bridge in Montreal to replace the Champlain Bridge and the Nuns' Island Bridge.

**La sénatrice Merchant :** Comment sont-ils mis au courant? Y a-t-il une inscription sur la facture?

**M. Lockie :** Oui, ce sera sur leur facture ainsi que sur le site web du fournisseur — ce n'est pas par choix dans certains cas, mais c'est là.

**La sénatrice Merchant :** S'il y a des réductions, est-ce que le client pourra les voir sur sa facture? Combien de temps faudra-t-il pour qu'il obtienne le meilleur prix?

**M. Lockie :** J'ai deux réponses pour vous. Dès que nous aurons l'information, ce que nous n'avons pas en ce moment, et les nouveaux tarifs, que nous n'avons pas non plus en ce moment, nous rendrons notre offre sur le marché la plus attrayante possible. Les clients ne pourront pas la rater parce que nous mènerons toute une campagne de commercialisation. Si vous allez sur notre site web, vous le verrez aussitôt parce que vous pourrez lire « Voici le plan que vous avez choisi » — et il s'agit de l'un de cinq plans — « et voici ce que vous coûte l'itinérance au Canada. » Ce prix, qui est actuellement 1 000 \$ le gigaoctet, sera très nettement moindre. Je ne le connais pas encore, mais il pourrait s'agir de 30 ou 40 \$. Selon ce que décide le CRTC, il se pourrait que nous éliminions carrément les frais d'itinérance au Canada.

Toutes ces décisions sont de nature commerciale, et ce n'est pas mon domaine. Cependant, c'est une souplesse qui sera bienvenue après tous ces obstacles mis sur notre chemin pendant aussi longtemps.

**La sénatrice Merchant :** Combien de temps encore devons-nous attendre?

**M. Lockie :** C'est imminent. Je pense que nous attendons la décision, puis nous agirons aussi vite que possible. Je n'essaie pas d'être évasif. Il pourrait s'agir d'une semaine, il pourrait s'agir de 30 jours, mais ce sera très bientôt.

**Le président :** Monsieur Lockie, merci beaucoup de votre exposé.

Avant de passer à notre prochain groupe de témoins, l'acronyme CPRST signifie Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications. Ce n'est pas moi qui l'ai trouvé; voilà pourquoi nous avons de bons analystes.

**M. Lockie :** Je vous en remercie.

**Le président :** Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014. On a demandé à notre comité de faire une étude préliminaire des sections 15, 16 et 28.

[*Français*]

Dans la deuxième partie de cette rencontre, nous allons étudier la section 28, qui comprend la Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent et qui traite de la construction et de l'opération d'un nouveau pont à Montréal pour remplacer le pont Champlain et le pont de l'île des Sœurs.

We will now hear from the following witnesses representing the Conseil régional de l'environnement de la Montérégie: Vincent Moreau, Executive Director; Bruno Gadrat, First Vice-President, Strategic Planning and Sustainable Development; and Richard Marois, Third Vice-President, Media Relations and Coordination.

I invite the witnesses to make their presentation.

**Vincent Moreau, Executive Director, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie:** Mr. Chair, honourable senators, thank you very much for this invitation and for your interest in the Conseil régional de l'environnement de la Montérégie in this file.

I am Vincent Moreau, the organization's Executive Director. I am joined by Bruno Gadrat, First Vice-President, Strategic Planning and Sustainable Development, and Richard Marois, Third Vice-President, Media Relations and Coordination.

The Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, CRE Montérégie, is a non-profit organization, created in 1989 in order to fulfil a need for regional coordination in environmental matters. CRE Montérégie's mission is to support sustainable development and foster environmental protection in Montérégie.

We had the privilege of commenting on and improving the environmental assessment of the new bridge on the St. Lawrence through two briefs that were submitted to the professionals from Transport Canada, which now operates under the umbrella of Infrastructure Canada. We have had an opportunity to see the quality of the team in place and its willingness to listen during specific consultations.

The important points we highlighted in those briefs were based on the following six key areas: (1) produce environmental gains; (2) increase the modal share of public and active transportation; (3) improve accessibility to the river; (4) establish ongoing communication with community stakeholders; (5) guarantee the control and monitoring of objectives; (6) oversee the design and precautions during construction.

We invite you to refer to this document to learn about all of our recommendations concerning those points. We have brought a few copies with us today.

Today's meeting is an opportunity for us to comment on division 28 of Bill C-31, the New Bridge for the St. Lawrence Act.

However, we do want to let you know that we represent only a portion of the environmental stakeholders. So it is vital that the committee consult all the stakeholders affected by this issue. They should represent all civil society sectors — economic, social and environmental sectors, including different governance levels.

Nous recevons maintenant, du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, M. Vincent Moreau, directeur général; M. Bruno Gadrat, premier vice-président, Planification stratégique et développement durable; et M. Richard Marois, troisième vice-président, Concertation et relations médias.

J'invite les témoins à faire leur présentation.

**Vincent Moreau, directeur général, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :** Monsieur le président, honorables sénateurs, merci beaucoup pour cette invitation et pour l'intérêt que vous portez à l'égard du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dans ce dossier.

Je suis Vincent Moreau, directeur général de l'organisme. Je suis accompagné de Bruno Gadrat, premier vice-président, Planification stratégique et développement durable, et de Richard Marois, troisième vice-président, Concertation et relations médias.

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme à but non lucratif, créé en 1989 dans le but de répondre à un besoin de concertation régionale dans le domaine de l'environnement. Le CRE Montérégie a pour mission de soutenir le développement durable et de favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

Nous avons eu le privilège de commenter et de bonifier l'évaluation environnementale du nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent au moyen de deux mémoires qui ont été déposés aux professionnels de Transports Canada, maintenant sous l'égide d'Infrastructure Canada. Nous avons pu constater la qualité de l'équipe en place et l'écoute dont elle a fait preuve lors des consultations particulières.

Les points importants que nous y avons fait ressortir se fondaient sur six principaux axes : (1) réaliser des gains environnementaux; (2) accroître la part modale des transports collectif et actif; (3) améliorer l'accessibilité au fleuve; (4) communiquer en continu avec les acteurs du milieu; (5) garantir le contrôle et le suivi des objectifs; (6) surveiller la conception et les précautions durant les travaux.

Nous vous invitons à vous y référer afin de connaître l'ensemble de nos recommandations concernant ces points. Nous en avons d'ailleurs apporté quelques exemplaires aujourd'hui.

L'audience d'aujourd'hui nous amène à commenter la section 28 du projet de loi C-31, soit la Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent.

Nous voulons cependant vous avertir que nous ne représentons qu'une partie des acteurs du domaine environnemental. Il est donc primordial que le comité consulte l'ensemble des acteurs concernés par cet enjeu, et ceux-ci doivent provenir de tous les secteurs de la société civile, soit du domaine économique, social et environnemental, en incluant les différents paliers de gouvernance.

Here are a few elements we want to highlight in division 28 of the bill.

Concerning clauses 6 and 11, in terms of perception, we feel those provisions could raise an issue regarding legislators' credibility in terms of compliance with laws. This raises concerns about the attention to design and about whether the necessary precautions will be taken during and after the construction. Is the whole Bridges Act bad? Do those concerns apply only to this bridge? Why exclude the User Fees Act? We do not understand why those clauses need to be included in this bill. Consequently, we fear the worst in terms of project slippages and the exorbitant costs that will stem from this lack of oversight and clear guidelines. That could possibly lead to a loss of control over the monitoring of the objectives.

The project will be supported financially by local communities and physically by the environment, without any benefits for Canada. This bill should rather strengthen control and goal achievement elements. Provisions should also be implemented to help avoid any slippage caused by decisions made unilaterally and without coordination with the community for reasons of public interest and the urgency of the current bridge's condition. We think the legislation should include a mechanism for eliminating ambiguities. One way to do this is to create a budget item for coordination with local communities that could prove to be just as effective in terms of decision making.

Regarding clause 7 — which covers the terms and implementation of agreements by the Minister of Public Works and Government Services — the image it projects is that entrusting the project's health to a single individual, no matter how deserving, puts the project at very considerable risk. The bill should provide for the required support, monitoring and back-up mechanisms to ensure that the project will make environmental, social and economic gains.

Whose agent is supposed to conclude an agreement with the Minister of Public Works and Government Services? We are wondering about that.

Regarding clause 8 — which is related to clause 7 — we feel that all interests must be taken into account, so that environmental, social and economic benefits can be obtained. To that end, agreements should be signed in coordination with all stakeholders — the Quebec government, its municipalities and organizations or agents.

According to clause 9, any owner of a vehicle using the bridge must pay any toll, fee or other charge that is applicable to the vehicle under this act. As you already know, that toll fee has a very low social acceptability.

Voici quelques éléments que nous voulons souligner dans la section 28 du projet de loi.

Concernant les articles 6 et 11, sur le plan de la perception, nous croyons que cela peut soulever un problème par rapport à la crédibilité des législateurs quant au respect des lois. Cela fait douter de l'attention qui sera accordée à la conception et que les précautions nécessaires seront prises pendant et après les travaux. Est-ce toute la loi sur les ponts qui est mauvaise? Est-ce pour ce pont uniquement? Pourquoi exclure la Loi sur les frais d'utilisation? Nous comprenons mal la nécessité de ces articles dans le présent projet de loi. Il fait craindre le pire sur les dérapages du projet et le coût exorbitant qui résultera de ce manque d'encadrement et de balises claires. Cela soulève une possible perte de contrôle du suivi des objectifs.

Le coût sera supporté financièrement par les populations locales, et physiquement, par l'environnement, sans aucun bénéfice pour le Canada. Ce projet de loi devrait plutôt renforcer les éléments de contrôle et d'atteinte des objectifs ainsi que les dispositions qui seront mises en place permettant d'éviter tout dérapage provoqué par la prise de décisions unilatérales et sans concertation avec le milieu, et ce, au nom de l'intérêt public et de l'urgence de la situation concernant le pont actuel. Nous sommes d'avis que la loi devrait inclure un mécanisme pour lever les ambiguïtés. Cela pourrait notamment se faire par la création d'un poste budgétaire consacré à la coordination avec les communautés locales qui pourrait s'avérer tout aussi efficace sur le plan décisionnel.

Concernant l'article 7, sur les modalités et la mise en œuvre des ententes par le ministre des Travaux publics, l'image qu'il projette est que la dépendance du bon déroulement du projet, remis entre les mains d'une seule personne, quelle qu'en soit la vigilance, fait peser un risque très important sur le projet. Le projet de loi devrait indiquer les mécanismes d'accompagnement, de contrôle et de suppléance nécessaires pour que le projet fasse obligatoirement des gains environnementaux, sociaux et économiques.

De qui est le mandataire qui conclut une entente avec le ministre des Travaux publics? On se pose la question.

Concernant l'article 8 — qui est en lien avec l'article 7 —, nous sommes d'avis que l'ensemble des intérêts doit être pris en compte pour que des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques puissent être réalisés. À cette fin, c'est avec l'ensemble des personnes — le gouvernement de la province de Québec, les municipalités de cette province et les organismes ou mandataires — que des ententes doivent être signées; en concertation.

Selon l'article 9, le propriétaire d'un véhicule empruntant le pont doit payer les droits imposés sur le véhicule en vertu de la présente loi. Comme vous le savez déjà, cette taxe d'usage fait l'objet d'une très faible acceptabilité sociale.

The toll is expected to change the distribution of traffic on other bridges — some of which also come under federal jurisdiction — that will be affected in terms of operation and maintenance.

People tend to forget that imposing a toll on this future bridge connecting the greater Montreal area will accentuate social, economic and environmental inequalities among the city's various metropolitan areas.

In our opinion, the government should not impose a toll on the new bridge without considering the impact on the other bridges and on the greater Montreal area. We also feel it is imperative that, if such a fee strategy is imposed, the modal share of active and public transportation be increased to balance things out.

In closing, we strongly suggest bringing together community stakeholders in order to develop a strategy to address the previously mentioned concerns.

Mr. Chair, honourable senators, thank you for listening. We are available to answer any questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Moreau.

[*English*]

**Senator Mercer:** Thank you very much, gentlemen, for your presentation.

You made reference to public transit as an alternative. The infrastructure costs of public transit are significant as well. I didn't catch an analysis of the capital cost of expansion of public transit in and around the Island of Montreal.

[*Translation*]

**Bruno Gadrat, First Vice-President, Strategic Planning and Sustainable Development, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie:** That is a good question. We feel it is important to increase the modal share of public transit. Regardless of how that increase is funded, it is important, since it will produce definite environmental gains.

The legislation you are proposing includes a toll for funding purposes, but you do not say how public transit will be funded or what kind of a relationship will exist between that user fee and the payment to organizations in charge of public transit. That is not covered at all, and we feel that is what the bill lacks.

This is why we are saying coordination will help illustrate those elements and find the breakdown that will make it possible to strike a balance between individual transportation and public transit.

Cette taxe va avoir un effet prévisible de changement de répartition du trafic sur les approches des autres ponts, dont certains sont également de juridiction fédérale, qui subiront des répercussions sur le plan opérationnel et de l'entretien.

On a tendance à oublier qu'en imposant un droit de passage sur ce futur pont du réseau supérieur, cela accentuera les iniquités tant sur le plan économique, social, qu'environnemental des différentes régions métropolitaines de Montréal.

Nous sommes d'avis qu'un droit de passage ne devrait pas s'appliquer sur le nouveau pont sans que soient considérés les effets sur les autres ponts et sur la communauté de la région métropolitaine. De plus, il nous semble impératif qu'une telle stratégie de tarification permette en contrepartie l'augmentation de la part modale des transports collectif et actif comme alternative.

En terminant, nous suggérons fortement de concerter les acteurs du milieu afin d'élaborer une stratégie permettant de pallier les éléments précédemment mentionnés.

Monsieur le président, honorables sénateurs, nous vous remercions pour votre écoute et nous sommes ouverts à vos questions.

**Le président :** Je vous remercie, monsieur Moreau.

[*Traduction*]

**Le sénateur Mercer :** Merci beaucoup, messieurs, de votre exposé.

Vous avez parlé du transport public comme solution de recharge. Les coûts d'infrastructure du transport public sont également importants. Je n'ai pas bien saisi une analyse des coûts d'immobilisations d'une expansion du réseau de transport public sur l'île de Montréal et autour.

[*Français*]

**Bruno Gadrat, premier vice-président, Planification stratégique et développement durable, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :** C'est une bonne question. Pour nous, ce qui est important, c'est d'augmenter la part de transport public. Quelle que soit la façon de le financer, c'est important, parce qu'il y aura des gains environnementaux certains.

Concernant la façon de le financer en insérant le péage dans la loi que vous proposez, vous ne dites rien sur la manière dont le transport public sera financé ou sur la relation entre cette taxe aux usagers et le versement auprès des organismes qui sont chargés du transport en commun. Il n'y a aucune indication, et c'est ce qui nous semble manquer à cette loi.

C'est pour cela qu'on dit que, en concertation, on va être capable d'illustrer ces éléments et de trouver la répartition qui va permettre d'aboutir à un équilibre entre le transport individuel et le transport collectif.

*[English]*

**Senator Mercer:** I appreciate that you have the desire and the recommendation for public transit, but at some point somebody has to figure out where the money is going to come from for the capital and operating costs, what the fees will be, what the tolls might be for the public to transit over for the bridge. Somebody still has to come up with the capital cost to get it built. This is an issue that I think all governments will have to deal with. I'm not here to defend the government's plan, by the way, but I am realistically trying to observe how we do this. Where do we find the money to do that?

*[Translation]*

**Richard Marois, Third Vice-President, Media Relations and Coordination, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie:** I also chair the Ville-Marie ZIP Committee, which, by the way, is a federal organization.

You are asking us who will make the decision. This is exactly why we are insisting on a collaborative method. It goes without saying that it is not always easy to establish some sort of cooperation among economic, social and environmental communities. I do not think this is new to you. The two organizations I represent — the Conseil régional de l'environnement de la Montérégie and the Ville-Marie ZIP Committee — are focused on cooperation. We foster a collaborative approach because we feel that a decision made in a coordinated manner builds consensus. Although this approach is longer and sometimes difficult, the final decision is more acceptable both socially and individually.

I think one of the current problems with the bill is the fact that it separates coordination from discussion. Our main concern is to foster collaboration among all stakeholders. Of course, that includes municipal governments, as well as provincial and federal governments. We are aware of the difficulties involved, but what we are basically telling you today is that we are worried by this issue, which we believe can be remedied.

We have worked with Transport Canada representatives in this file. The briefs we prepared were the product of a collaborative and coordinated effort, and the Transport Canada representatives were very happy about that.

Such an approach makes it easier to build consensus among Canadians.

**Mr. Moreau:** Regarding the provision on the toll, an impression should not be given that this is a unilateral decision made without consultations with the community. For instance, if the toll was at some point harmonized for the greater Montreal area, that should be done in collaboration with the community players and based on a strategy developed with the Government of Quebec, the Montreal Metropolitan Community and other stakeholders.

*[Traduction]*

**Le sénateur Mercer :** Je comprends votre souhait et votre recommandation concernant le transport public, mais il faut qu'à un moment donné quelqu'un sache d'où viendra l'argent pour les coûts d'immobilisations et d'exploitation, quels seront les droits, quels pourraient être les péages pour les gens qui emprunteront le pont. Quelqu'un doit présenter les coûts d'immobilisations pour que la construction se fasse. Je pense que c'est une question avec laquelle tous les gouvernements devront composer. Je ne suis pas ici pour défendre le plan du gouvernement, soit dit en passant, mais j'essaie de voir comment nous nous y prenons. Où trouvons-nous l'argent pour cela?

*[Français]*

**Richard Marois, troisième vice-président, Concertation et relations médias, Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :** Je suis aussi président du comité Accès fleuve ZIP Ville-Marie, qui est un organisme fédéral, soit dit en passant.

L'importance de la concertation, quand vous nous demandez qui va décider, c'est justement la raison pour laquelle on insiste sur la méthode de la concertation. Il va de soi que ce n'est pas toujours facile de se concerter entre les milieux économique, social et environnemental. Je pense que je ne vous apprends rien. Les deux organismes que l'on représente, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie ainsi que ZIP Ville-Marie, ce sont des organismes qui sont spécifiquement liés à la concertation. Nous favorisons la concertation parce que, selon nous, une décision prise dans un cadre de concertation favorise un consensus. Même si c'est plus long et quelquefois difficile, il n'en demeure pas moins que la décision finale est plus acceptable sur le plan social et individuel.

Je crois que l'un des problèmes actuels du projet de loi, c'est qu'il éloigne la concertation du discours. C'est notre préoccupation principale de favoriser la concertation de tous les milieux. Cela inclut, bien entendu, les gouvernements municipaux comme les gouvernements fédéral et provincial. On est conscient de la difficulté, mais dans le fond, ce qu'on vous dit aujourd'hui, c'est que l'on est préoccupé par la chose et on croit qu'il est possible de le faire.

D'ailleurs, on a travaillé avec les gens de Transports Canada dans ce dossier. Si vous lisez les mémoires qu'on a réalisés, il s'agissait d'un travail de collaboration et de concertation, et les gens de Transports Canada en étaient très heureux.

Le résultat est qu'il est plus facile d'obtenir le consensus auprès de la population.

**M. Moreau :** En ce qui concerne la section du péage, on ne voudrait pas donner l'impression qu'il s'agit d'une décision unilatérale sans concertation avec le milieu. Par exemple, si jamais il y a harmonisation du péage sur le réseau supérieur, il faut que cela se fasse avec les acteurs du milieu et selon une stratégie élaborée avec le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal et les autres acteurs en place.

The decision cannot be in the hands of a single individual, regardless of the quality of the people involved and the work done. The perception given by division 28 should be reversed.

[*English*]

**Senator Mercer:** As someone who quite frequently crosses a bridge that has a toll on it, and Senator MacDonald and Senator Greene might as well, I don't remember any consultation that happened every time a toll is imposed or it goes up.

[*Translation*]

**The Chair:** This is a pre-study of a bill that is still before the House of Commons. I do not know whether any amendments will be put forward or not, but I wanted to clarify that, first, this is not our bill. The committee is examining this bill at the government's request. Second, this is an omnibus bill, so the previous witness was talking about telephone services, while we are now considering the construction of a new bridge.

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has a varied analytical lens. I congratulate you, as your advocacy activities helped put this issue on the agenda, so that all governments would know that a bridge needs to be built. I understand that someone will have to pay for its construction, but tomorrow we will hear from the Longueuil and Montreal mayors on the same topic.

We appreciate your comments. We have the responsibility to appear before the Standing Senate Committee on National Finance to report on the testimony we have heard.

**Mr. Marois:** Pardon my insistence. We are not advocacy organizations, nor are we militants. It is important for us to point this out. I am not saying that we always agree with federal, provincial and municipal governments. I am saying that it is not always easy to coordinate efforts, but that this can be done. This is our message to you. That is why we are here today. This case has some potential for discussion, and our organization is sometimes criticized by more militant environmental groups. We are playing our role, but if I was to claim I was part of an advocacy organization, certain groups would disagree.

**The Chair:** I am taking due note of that, and I congratulate you for being able to get your point across much more subtly than others.

[*English*]

Dear friends, the steering committee has prepared a follow-up for the Western part of our study. Basically, the objective is Eastern Canada. I will let the clerk go through the whole list, but we have decisions to make concerning adoption. We have to give

La décision ne peut pas reposer seulement sur une personne, malgré la qualité des gens en place et le travail qui a été abattu; il faut quand même renverser la perception transmise par la section 28.

[*Traduction*]

**Le sénateur Mercer :** Comme j'emprunte souvent un pont à péages, tout comme le sénateur MacDonald et la sénatrice Greene aussi, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu des consultations chaque fois qu'un péage était imposé ou augmentait.

[*Français*]

**Le président :** Il est question ici de la pré-étude d'un projet de loi qui est encore à la Chambre des communes. Je ne sais pas s'il y aura des amendements ou non, mais je voulais clarifier le fait que, premièrement, ce n'est pas notre projet de loi, c'est celui que le comité étudie à la demande du gouvernement et que, deuxièmement, c'est un projet de loi omnibus, ce qui fait que le témoin précédent parlait de téléphonie alors que, maintenant, on étudie la construction d'un nouveau pont.

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a une grille d'analyse variée. Je vous félicite, ce sont les pressions que vous avez faites qui ont contribué à mettre le sujet à l'ordre du jour afin que tous les gouvernements soient conscients que le pont doit être construit. Je comprends que quelqu'un devra payer pour sa construction, mais, demain, nous aurons l'occasion de recevoir les maires de Longueuil et de Montréal pour discuter du même sujet.

Nous apprécions vos commentaires. Dans notre rapport, nous avons la responsabilité de comparaître au Comité sénatorial permanent des finances nationales pour faire rapport des témoignages que nous avons entendus.

**Mr. Marois :** Excusez mon insistance. Nous ne sommes pas des organismes de pression, nous ne sommes pas des militants. Pour nous, il est important de le dire. Je ne suis pas en train de dire qu'on est toujours d'accord avec les gouvernements fédéral, provincial et municipaux, mais je vous dis qu'il n'est pas toujours facile de se concerter et que cela peut se faire. C'est un message qu'on vous lance. C'est pour cela qu'on est ici aujourd'hui. Il y a un potentiel de discussion, et notre organisme se fait critiquer parfois par des groupes environnementaux plus militants. Cependant, on joue notre rôle; mais si on prétend que je fais partie d'un organisme de pression, certains groupes vous diraient le contraire.

**Le président :** J'en prends note et je vous félicite de pouvoir le faire avec beaucoup plus de subtilité que d'autres.

[*Traduction*]

Chers collègues, le comité de direction a préparé un suivi pour la portion de notre étude dans l'Ouest. Essentiellement, l'objectif est l'est du Canada. Je vais laisser le greffier vous présenter la liste, mais nous avons des décisions à prendre au sujet de l'adoption.

this to the Internal Economy Committee as soon as possible if we want to be able to budget and plan for trips when we get back at the end of the summer.

**Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee:** At the request of the Subcommittee on Agenda and Procedure, I was asked to prepare a budget with four activities for your consideration: a trip to Halifax, Quebec City and Sherbrooke for public hearings and for some fact-finding; the second activity would be a trip to Toronto for public hearings; the third would be a visit to Montreal for public hearings; and then a final activity to London, United Kingdom, for a fact-finding activity. The purpose of that would be for meetings with the BBC and also with parliamentarians and the legislative sector in the U.K. The total budget for that would be \$383,171.

**Senator Mercer:** In anticipation of what Internal Economy will say when they see this, perhaps I might make a recommendation for transportation to the hearings in Toronto and Montreal. We could reduce the costs significantly. There must be an error, by the way, in the Montreal one, \$3,600. We could reduce this by going by train. It makes sense. If we travel by train, as we know, the costs are minimal.

**The Chair:** Is it agreed?

**Senator MacDonald:** There is no problem travelling by train to Toronto.

**The Chair:** I have no problem travelling by train to Toronto either.

Depending on the timing of the visit, one could be done, taking the example of Eastern Canada, coming into Ottawa on a Monday or Tuesday morning, and do that part from your home district to Montreal and then from Montreal to Ottawa, and the same thing for Toronto. We do not have dates yet. First, we haven't got approval. But I certainly agree that we will change this and make it a train-driven trip. The other part will be your normal travel.

**Senator MacDonald:** We could fly into Toronto and take the train back.

**The Chair:** If it is on a Monday morning and you are flying in from Halifax, we won't have you fly to Ottawa and take the train to Montreal.

**Senator Plett:** We could literally, then, take out travel for Toronto and Montreal.

**Senator Mercer:** If there's staff.

**Senator Plett:** I understand. Staff would still have to pay, I guess. Certainly their travel to Montreal by train, even staff, would be cheaper than travelling by air.

Nous devons le remettre le plus tôt possible au Comité de la régie interne si nous voulons pouvoir établir un budget et prévoir des déplacements à notre retour, à la fin de l'été.

**Daniel Charbonneau, greffier du comité :** À la demande du Sous-comité du programme et de la procédure, j'ai préparé un budget comportant quatre activités à soumettre à votre examen : un voyage à Halifax, Québec et Sherbrooke pour des audiences publiques et la recherche de faits; la deuxième activité consisterait en un voyage à Toronto pour des audiences publiques; la troisième serait un voyage à Montréal pour des audiences publiques; et la dernière serait un voyage à Londres, au Royaume-Uni, pour la recherche de faits. Pour ce dernier voyage, nous rencontrerions des gens de la BBC, des parlementaires de même que des responsables du secteur législatif au Royaume-Uni. Le budget total serait de 383 171 \$.

**Le sénateur Mercer :** En prévision de ce que le Comité de la régie interne dira lorsqu'il verra ce document, je pourrais peut-être faire une recommandation au sujet du transport pour les audiences à Toronto et Montréal. Nous pourrions réduire les coûts de façon importante. En passant, il doit y avoir une erreur dans le cas du voyage à Montréal, 3 600 \$. Nous pourrions réduire ce coût en y allant par train. C'est logique. Si nous voyageons par train, comme nous le savons, les coûts sont minimes.

**Le président :** Sommes-nous d'accord?

**Le sénateur MacDonald :** Il n'y a aucun problème à se rendre à Toronto en train.

**Le président :** Je n'ai pas de problème non plus à me rendre à Toronto en train.

Selon la date du voyage, si on prend l'exemple de l'est du Canada, on pourrait profiter du fait que l'on revient à Ottawa un lundi ou un mardi matin et faire ce trajet chacun depuis son district jusqu'à Montréal, puis de Montréal à Ottawa; on pourrait faire la même chose pour Toronto. Nous n'avons pas encore de date. Premièrement, nous n'avons pas d'autorisation. Je suis tout à fait d'accord. Nous allons modifier ce plan et nous nous déplacerons en train. L'autre partie correspondra à votre déplacement normal.

**Le sénateur MacDonald :** Nous pourrions prendre l'avion jusqu'à Toronto et revenir en train.

**Le président :** Si c'est un lundi matin et que vous prenez l'avion depuis Halifax, nous ne vous demanderons pas de prendre l'avion jusqu'à Ottawa, puis le train jusqu'à Montréal.

**Le sénateur Plett :** Alors, à toutes fins utiles nous pourrions réserver notre déplacement pour Toronto et Montréal.

**Le sénateur Mercer :** S'il y a des membres du personnel.

**Le sénateur Plett :** Je comprends. Je suppose qu'il y aurait des frais pour le personnel. Le déplacement en train pour Montréal, même dans le cas du personnel, serait moins dispendieux que l'avion.

**The Chair:** Definitely. In their case, they would leave Ottawa, meet us in Montreal, meet us in Toronto, and fly back. If it is on a Wednesday, we will all leave from here, obviously. But if it is on a Tuesday morning or a Thursday afternoon, we can do it on a cycle of coming in and coming out of the capital.

**Senator Mercer:** Let us assume we take the train to Toronto, we end our meetings on a Thursday night or a Friday, and we fly from Toronto back to our districts. That is on our regular points.

**The Chair:** It's on your regular transportation.

**Senator Mercer:** That is another point to be made. When you appear before Internal Economy, you need to emphasize that.

**The Chair:** That is a very good point.

Do I have a proposal for the budget? I guess I should have started with that.

Senator Housakos proposed the budget. We have a first amendment on the travel to Toronto and Montreal. For the rest of the package, is everybody agreed?

**Senator Eggleton:** What is the time frame for these?

**The Chair:** Autumn.

**Senator Eggleton:** We will not do any of this in the summer?

**The Chair:** Summer could be before we come back in September. First we will get the approval, hypothetical for now. We hope to get that quickly. We will come back to the full committee before the adjournment in July, before July 15. That is always the "we'll adjourn in July" joke. No one is laughing.

Does everyone agree?

**Senator Plett:** The reason we're not laughing, chair, is because we don't trust you.

**Senator Greene:** Ultimately, it won't be this much anyway, because not all of us will go.

**The Chair:** The budget, again, is always based on the fact that we have to budget for a full committee. Obviously, we never have full committees, but we still have that responsibility towards the steering committee to do it that way.

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

**Le président :** Assurément. Dans leur cas, ils quitteraient Ottawa, nous renconterraient à Montréal, nous renconterraient à Toronto, puis reviendraient en avion. Si la réunion a lieu un mercredi, nous devrons de toute évidence partir d'ici. Mais si elle a lieu un mardi matin ou un jeudi après-midi, nous pouvons faire le voyage en le faisant coïncider avec notre retour à Ottawa ou notre départ de la capitale.

**Le sénateur Mercer :** Supposons que nous prenons le train pour Toronto; nous terminons nos audiences le jeudi soir ou le vendredi, puis nous prenons l'avion de Toronto à destination de nos districts. Nous utilisons nos points réguliers.

**Le président :** C'est en fonction de votre transport régulier.

**Le sénateur Mercer :** Voilà une autre suggestion. Lorsque vous comparaîtrez devant le Comité de la régie interne, vous devrez insister sur ce point.

**Le président :** Excellente idée.

Quelqu'un propose-t-il l'adoption du budget? Je suppose que j'aurais dû commencer par cette question.

Le sénateur Housakos a proposé le budget. Nous avons une première modification concernant le déplacement vers Toronto et Montréal. Pour le reste, sommes-nous tous d'accord?

**Le sénateur Eggleton :** À quel moment ferons-nous ces déplacements?

**Le président :** À l'automne.

**Le sénateur Eggleton :** Aucun de ces voyages ne se fera pendant l'été?

**Le président :** Ce pourrait être avant notre retour en septembre. Tout d'abord, nous obtiendrons l'autorisation, hypothétique pour l'instant. Nous espérons l'obtenir rapidement. Nous reviendrons au comité plénier avant l'ajournement de juillet, avant le 15 juillet. C'est toujours la blague de « Nous ajournerons en juillet ». Personne ne rit.

Sommes-nous tous d'accord?

**Le sénateur Plett :** La raison pour laquelle nous ne rions pas, monsieur le président, c'est que nous ne vous faisons pas confiance.

**La sénatrice Greene :** En fin de compte, le coût ne sera pas aussi élevé parce que nous n'y irons pas tous.

**Le président :** Encore une fois, le budget se fonde sur le fait que nous devons l'établir pour un comité complet. De toute évidence, le comité n'est jamais au complet, mais il nous incombe quand même de le faire de cette façon pour le comité de direction.

Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another act, met this day at 6:45 p.m. to give consideration to the bill; and to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014, and other measures (topic: Part 6 — Division 28 — New Bridge for the St. Lawrence Act).

**Senator Dennis Dawson (Chair)** in the chair.

[*English*]

**The Chair:** This evening we will begin our review of Bill S-4, an Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, and to make consequential amendments to another act. It is also known by its short title, the Digital Privacy Act.

Bill S-4 amends the federal private sector privacy law in several notable ways, including by: permitting the disclosure of an individual's personal information without their knowledge or consent in certain limited circumstances; requiring organizations to take various measures in cases of data security breaches; creating offences for failure to comply with obligations related to data security breaches; and enabling the Privacy Commissioner, in certain circumstances, to enter into compliance agreements with organizations.

Appearing before us is the Honourable James Moore, Minister of Industry Canada. He is accompanied by officials from Industry. We have here today John Knubley, Deputy Minister and Lawrence Hanson, Assistant Deputy Minister, Spectrum, Information Technologies and Telecommunications.

[*Translation*]

I would now ask the minister to proceed with his opening comments.

**The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry, Industry Canada:** Thank you very much for welcoming me here to speak about a very important subject.

[*English*]

Thank you for giving me the opportunity to be here this evening. I know we have all had long days to afford me this time in your calendar and your schedule as we head towards the summer recess. It is very generous, so I appreciate the flexibility.

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été renvoyé le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour examiner le projet de loi et la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (sujet : Partie 6 — Section 28 — Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent).

**Le sénateur Dennis Dawson (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Nous commençons ce soir notre étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence. Il est également connu sous son titre abrégé, Loi sur la protection des renseignements personnels numériques.

Le projet de loi S-4 modifie de façon importante à plusieurs égards la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels qui s'applique au secteur privé, notamment en permettant la communication de renseignements personnels d'une personne à son insu et sans son consentement dans certaines circonstances; en exigeant que les organisations prennent différentes mesures en cas d'atteintes à la sécurité des données; en créant des infractions relatives à la contravention aux obligations en matière d'atteintes à la sécurité des données; et en permettant au commissaire à la vie privée, dans certaines circonstances, de conclure un accord de conformité avec des organisations.

L'honorable James Moore, ministre d'Industrie Canada, comparaît devant notre comité aujourd'hui. Il est accompagné par des représentants du ministère : le sous-ministre, M. John Knubley; et le sous-ministre adjoint, Spectre, technologies de l'information et télécommunications, M. Lawrence Hanson.

[*Français*]

J'invite le ministre à prendre la parole.

**L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie, Industrie Canada :** Merci beaucoup de m'accueillir ici pour parler d'un sujet qui est très important.

[*Traduction*]

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous ce soir. Je sais que nous avons tous des journées bien remplies, et c'est très généreux de votre part de m'avoir intégré à votre calendrier alors que l'ajournement d'été s'en vient. Je vous remercie d'avoir été aussi conciliants.

**[Translation]**

I am very pleased to be able to speak to you today about the Digital Privacy Act, a bill that will better protect the personal information of Canadians online. Last month, I was pleased to launch Digital Canada 150, an ambitious plan for Canadians to take full advantage of the opportunities of the digital age. It is a plan that sets clear goals for a connected and competitive Canada by the time we celebrate our 150<sup>th</sup> anniversary in 2017.

**[English]**

Digital Canada 150 has five pillars, 39 new initiatives and one national plan that will serve 35 million Canadians. It's a broad-based plan that will help Canadians participate and succeed in our global digital economy. It's based on thousands of recommendations and ideas that came from Canadians from all parts of this country.

Our government understands that for a strong digital economy to work and to be effective, it requires strong protection for Canadians when they surf the Web or when they shop online. One of the five pillars of Digital Canada 150 is protecting Canadians. It's protecting Canadians in the digital privacy act that we are here to discuss. The digital privacy act, or Bill S-4, will modernize Canada's private sector privacy law by introducing important new protections for Canadians online.

I would like to provide the committee with more detail on five areas where the digital privacy act will significantly improve Canada's privacy law, the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, more commonly known as PIPEDA.

The first, unfortunately, is a familiar topic for Canadians in the digital age: data breaches. It may surprise the committee, but, currently, if an organization has a data breach and its customers' personal information is stolen or lost, it's not currently mandatory for the company to disclose to the customers that their information has been compromised. The digital privacy act will require organizations to tell individuals if their personal information has been lost or stolen. As part of this notification, organizations will also have to tell individuals what steps they can take to protect themselves, such as changing their credit card PIN, their email password, setting up a secondary layer of security, and so on.

**[Français]**

Je suis très heureux de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui, pour vous parler de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, un projet de loi qui offrira une meilleure protection des renseignements personnels des Canadiens en ligne. Le mois dernier, j'ai eu l'honneur de lancer Canada numérique 150, un plan ambitieux qui permettra aux Canadiens de tirer le maximum des possibilités offertes par l'ère numérique. Il s'agit d'un plan qui fixe des buts clairs pour faire du Canada un pays branché et concurrentiel d'ici la célébration de notre 150<sup>e</sup> anniversaire en 2017.

**[Traduction]**

Canada numérique 150 comprend cinq piliers : 39 nouvelles initiatives et un plan national pour 35 millions de Canadiens. C'est un plan global visant à aider les Canadiens à participer à l'économie numérique et à réussir. Il s'inspire de milliers de recommandations et d'idées que des gens de partout au pays ont fournies.

Notre gouvernement reconnaît qu'une économie numérique solide qui fonctionne et qui est efficace va de pair avec des mesures vigoureuses visant à protéger les Canadiens lorsqu'ils naviguent sur le Web et magasinent en ligne. L'un des cinq piliers de Canada numérique 150 est de protéger les Canadiens. Il s'agit de protéger les Canadiens dans le cadre de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques dont nous discutons aujourd'hui. La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, ou le projet de loi S-4, permettra de moderniser la loi canadienne régissant la protection des renseignements personnels dans le secteur privé en instaurant de nouvelles protections importantes pour les Canadiens en ligne.

J'aimerais donner plus de détails au comité sur cinq domaines dans lesquels la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques améliorera considérablement la loi canadienne relative à la protection de la vie privée, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, également connue sous le nom de LPRPDE.

Le premier domaine est malheureusement bien connu des Canadiens dans l'ère numérique d'aujourd'hui : les atteintes à la protection des données. Cela surprendra peut-être les membres du comité, mais actuellement, si un organisme subit une atteinte à la protection des données et que les renseignements personnels de ses clients font l'objet d'un vol ou d'une perte, il n'est pas tenu de divulguer à ses clients que leurs renseignements ont été compromis. La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques obligera les organismes à aviser les personnes touchées par la perte ou le vol de renseignements personnels. Les organismes devront également informer les victimes des mesures à prendre pour se protéger, par exemple changer le NIP de leur carte de crédit ou le mot de passe de leur courriel, mettre en place une mesure de sécurité secondaire, et cetera.

*[Translation]*

Bill S-4 will also require organizations to report these data breaches to the Privacy Commissioner. In fact, organizations will be required to keep records of all data breaches; and if the Privacy Commissioner makes a request for these records, they must be handed over.

In addition, organizations that deliberately break the rules and cover up data breaches will face fines of up to \$100,000 for every person or client they failed to notify.

*[English]*

The second of the five areas I would like to talk about is the new rules in the digital privacy act that ensure that vulnerable Canadians, particularly children, fully understand the potential consequences when companies ask to collect their personal information.

For example, when the owner of a website for children wants to gather information about visitors to their site, the owner would need to use language that a child would reasonably expect to understand. If the child can't be expected to understand how the information will be used, the child's consent would not be considered valid and the owner would need to get consent from that child's parent. This measure is a key element of the digital privacy act that increases protection for vulnerable Canadians, and certainly children, whose privacy can be violated online.

Given the increased use of iPads, iPods, tablets and BlackBerrys among our youth, the stronger rules included in this bill will make sure that individual Canadians, especially children and adolescents, can fully understand the potential consequences of carelessly sharing their personal information online.

*[Translation]*

The third area of improvement involves limited exceptions to allow personal information to be shared in situations where it is needed to help protect individuals from harm.

There are certain circumstances where sharing information without a person's consent would clearly be in the public interest. For example, providing information so that law enforcement can reach the family of an injured, ill or deceased individual.

*[English]*

Alternatively, when financial institutions suspect that an elderly person who may not be digitally literate is being financially abused, those institutions would now be able to report cases to the police or to family members when they suspect,

*[Français]*

Le projet de loi S-4 exigera également des organismes qu'ils fassent rapport à la commissaire à la protection de la vie privée sur ces atteintes à la protection des données. En effet, les organismes devront tenir un registre de toutes les atteintes à la protection des données et fournir, sur demande, ces renseignements à la commissaire à la protection de la vie privée.

De plus, les organismes qui violeront délibérément les règles et qui dissimuleront une atteinte à la protection des données s'exposeront à des amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par personne ou client non avisé.

*[Traduction]*

Le deuxième domaine que je souhaite aborder est celui des nouvelles règles de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques qui font en sorte que les Canadiens vulnérables, particulièrement les enfants, comprennent pleinement les répercussions que peuvent avoir la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels par des entreprises.

Par exemple, si le propriétaire d'un site web pour enfants désire recueillir des renseignements au sujet de ses visiteurs, il devra utiliser un langage qu'un enfant serait raisonnablement en mesure de comprendre. Si le langage utilisé ne permet pas à un enfant de comprendre la façon dont ses renseignements seront utilisés, son consentement ne sera pas considéré comme étant valide. Le propriétaire devra alors obtenir le consentement des parents. Cette mesure est un élément clé de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques qui permet de mieux protéger les Canadiens vulnérables, et certainement les enfants.

Compte tenu de l'utilisation accrue des iPad, des iPod, des tablettes et des BlackBerry chez nos jeunes, des règles plus vigoureuses ont été incluses dans le projet de loi afin que tous les Canadiens, particulièrement les enfants et les adolescents, puissent comprendre pleinement les conséquences potentielles de partager négligemment leurs renseignements personnels.

*[Français]*

Le troisième domaine d'amélioration concerne quelques exceptions à la loi permettant la communication des renseignements personnels dans des situations où cela est nécessaire pour protéger une personne d'un préjudice.

Il existe certaines circonstances où le partage de renseignements sans le consentement de la personne visée serait manifestement dans l'intérêt public, par exemple, la communication de renseignements afin que les autorités puissent joindre la famille d'une personne blessée, malade ou décédée.

*[Traduction]*

Je vous donne un autre exemple. Si une institution financière pensait qu'un aîné, qui ne connaît peut-être pas bien le monde numérique, est victime d'exploitation financière, l'institution serait désormais en mesure de le signaler à la police ou aux

for example, that financial abuse of a senior is taking place. The digital privacy act will also allow private-sector organizations to share information with one another to detect or prevent fraud, an amendment that has long been called for by the financial sector.

Fourth, the digital privacy act will streamline rules for business. Currently under PIPEDA, companies can break privacy protection laws in the course of normal and reasonable practices. For example, a company would be in violation of the rules for sharing the email address of its employees without their consent. Using and sharing information produced by an employee at work or collecting personal information in order to conduct a breach of contract investigation or to assess the viability of a potential business transaction are against the current law. The digital privacy act clarifies this; it allows for sharing of information under these circumstances.

It would also be an important step in cutting red tape for businesses, while also maintaining the privacy of Canadians.

*[Translation]*

And lastly, the Digital Privacy Act will give the Privacy Commissioner new powers to enforce the law.

*[English]*

Prior to the bill's introduction, my department and I did broad-based consultation with those who are the most knowledgeable about this area of law. For example, I met with interim Privacy Commissioner Chantal Bernier. The Prime Minister just nominated a new Privacy Commissioner this afternoon. But Chantal Bernier, up until today, has been the acting Privacy Commissioner. When we tabled the digital privacy act, she said that the bill contains very positive developments for the privacy rights of Canadians. . . . I am pleased that the government has . . . addressed issues such as breach notifications. . . . I welcome proposals in this bill."

I'm grateful for the support she has offered. During some of the further discussion, she suggested that the bill should be entertained by this committee and that of the House of Commons.

membres de la famille de la victime si elle pense, par exemple, qu'il y a exploitation financière. La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques permettra par ailleurs aux organismes du secteur privé de partager des renseignements entre eux afin de déceler ou de prévenir des cas de fraude, une modification que réclamait depuis longtemps le secteur financier.

Concernant le quatrième domaine, la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques simplifiera les règles applicables aux entreprises. Actuellement, en vertu de la LPRPDE, les entreprises violent les règles régissant la protection de la vie privée dans le cadre de pratiques courantes et raisonnables. Par exemple, une entreprise contrevient aux règles si elle partage les adresses de courriel de ses employés sans leur consentement. L'utilisation et le partage de renseignements produits par un employé au travail, ou encore la collecte de renseignements personnels afin de mener une enquête sur une rupture de contrat ou d'évaluer la viabilité d'une transaction commerciale potentielle vont également à l'encontre de la loi actuelle. La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques clarifie cela; elle autorisera le partage de renseignements dans ces circonstances.

Il s'agira d'un pas important pour réduire le nombre de formalités administratives auxquelles font face les entreprises, mais également pour maintenir la confidentialité des renseignements personnels des Canadiens.

*[Français]*

En dernier lieu, la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques conférera à la commissaire à la protection de la vie privée plus de pouvoirs pour prendre les mesures d'application nécessaires.

*[Traduction]*

Avant que ne soit présenté le projet de loi, mes collègues du ministère et moi avons mené de vastes consultations auprès des gens qui s'y connaissent le mieux dans le domaine. Par exemple, j'ai rencontré la commissaire à la protection de la vie privée par intérim, Chantal Bernier. Le premier ministre vient de nommer un nouveau commissaire aujourd'hui. Toutefois, jusqu'à ce jour, c'est elle qui agissait à titre de commissaire par intérim. Lorsque nous avons présenté la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, elle a dit que le projet de loi contenait « des éléments très favorables aux droits à la protection de la vie privée des Canadiens et des Canadiennes ». Elle a dit également ceci : « c'est avec plaisir que je constate que le gouvernement a [...] traité des enjeux comme le signalement des atteintes [...] ». Elle a dit également accueillir avec satisfaction les propositions contenues dans le projet de loi.

Je suis ravi de son appui. Au cours d'autres discussions, elle a recommandé que le projet de loi soit examiné par votre comité et par celui de la Chambre des communes.

Under the digital privacy act, the Privacy Commissioner will be able to negotiate voluntary compliance agreements with organizations. Under these agreements, organizations make binding commitments to ensure that they comply with the law. This allows organizations to act in good faith, to work collaboratively with the Privacy Commissioner, and to quickly correct any privacy violations that may have been discovered. In exchange, those organizations can avoid costly legal action.

In addition, the Privacy Commissioner will have one year instead of 45 days to negotiate these agreements and to potentially take the organizations to court if they don't play by the rules, beyond that time frame.

The digital privacy act will also give the Commissioner more power to "name and shame" — to publicly disclose when organizations are not cooperating in the protection of people's privacy. This change will make sure that Canadians are informed and aware of issues that affect their privacy. Organizations either comply with the law or face public scrutiny by the commissioner.

Finally, let me address some of the media reports that have misrepresented, in my view, the intent of the digital privacy act.

It has been suggested that the provisions in the bill could force companies to hand over private information to third parties, including the police or to copyright trolls. This is certainly not the case. The digital privacy act will not force companies to hand over private information to anyone. The act will place strict limits and tight restrictions on the types of personal information that companies can disclose to other organizations. A company that chooses to voluntarily disclose private information must follow strict rules before releasing it.

#### *[Translation]*

In conclusion, Mr. Chair, I want to thank the senators who have debated this bill already, and I look forward to your questions as we discuss how we can best protect Canadians in our digital world.

#### *[English]*

Ladies and gentlemen, as you all know, the PIPEDA legislation is due for a review. This has been discussed many times in the past. We have taken due consideration.

In a moment of confession, we have learned from previous legislation we have put forward as a government and some of the debate that has stirred, and we have come back with legislation we think addresses the concerns raised in the past — Bill C-30 in a

Aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, le commissaire pourra négocier des ententes de conformité volontaire avec les organismes. Dans le cadre de ces ententes, les organismes prendront un engagement exécutoire à se conformer à la loi. Ainsi, les organismes pourront agir en toute bonne foi, collaborer avec le commissaire à la protection de la vie privée et corriger rapidement toute violation de la vie privée ayant été décelée. En contrepartie, ils éviteront des poursuites en justice coûteuses.

En outre, le commissaire à la protection de la vie privée aura un an au lieu de 45 jours pour négocier ces ententes et potentiellement poursuivre les organismes en justice si ceux-ci ne respectent pas les règles, au-delà de cette période.

La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques donnera également plus de pouvoir au commissaire à l'égard de la dénonciation publique — il pourra divulguer publiquement le nom des organismes qui refusent de collaborer et de protéger la vie privée des gens. Cette modification permettra aux Canadiens d'être informés et au courant des problèmes qui touchent leur vie privée. Les organismes devront soit se conformer à la loi, soit faire l'objet d'un examen public du commissaire.

Enfin, permettez-moi de rectifier les propos de certains reportages médiatiques qui, à mon avis, ont prêté de fausses intentions à la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques.

On a prétendu que les dispositions du projet de loi obligeraient les entreprises à remettre des renseignements confidentiels à de tierces parties, y compris à la police et à des trolls de droit d'auteur. Ce n'est certainement pas le cas. La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques ne forcera pas les entreprises à transmettre des renseignements confidentiels à quiconque. La Loi imposera des limites strictes et des restrictions vigoureuses quant au type de renseignements personnels que les entreprises peuvent divulguer à d'autres organismes. Une entreprise qui choisit volontairement de divulguer des renseignements confidentiels devra d'abord suivre des règles strictes.

#### *[Français]*

En conclusion, monsieur le président, je tiens à remercier mesdames et messieurs les sénateurs, qui ont déjà débattu de ce projet de loi. J'ai hâte de répondre à vos questions et de poursuivre notre discussion sur la façon dont nous pouvons le mieux protéger les Canadiens au sein d'un monde numérique.

#### *[Traduction]*

Mesdames et messieurs, comme vous le savez tous, la LPRPDE doit être révisée. Bon nombre de discussions ont déjà eu lieu à ce sujet. Nous en avons tenu compte.

Je vous avoue que nous avons appris des choses dans le cadre des dernières mesures législatives que nous avons présentées à titre de gouvernement et des discussions qu'elles ont soulevées, et nous présentons d'autres mesures qui, selon nous, tiennent compte des

previous Parliament. We think this is a reasonable proposal that has the best interests of Canadians at heart and will certainly go a very long way to modernizing PIPEDA to ensure Canadians' privacy is protected online.

Thank you very much.

[Translation]

**The Chair:** Thank you, minister. The Committee on Transport and Communications is pleased that this bill has come from the Senate and is delighted to have the opportunity to study it as quickly as possible.

Several years ago, Senator Housakos and I issued a report entitled *Plan for a Digital Canada*, which I recommend to you as light reading for this evening, if you wish. It was the first entirely digital report. We did not publish it; we launched it on the Internet.

[English]

**Mr. Moore:** You assassinated no trees.

**The Chair:** We were trying to protect trees, but many trees died at the other end of the printing machines.

**Senator Plett:** I have a couple of questions. How will the target advertising be affected? For example, what personal information, either from a user's Gmail account or user's search history, will Google be able to collect and use for personal advertising? Let us take medical history, for example; I have whatever type of disease and Google targets certain medication to my account. How will this deal with that?

**Mr. Moore:** Directly, it does not. This is about when you choose to engage in an online transaction with a firm like Amazon or Target, for example. Your personal information — your home address, your email address, your cell number, your credit card information — when you choose to give that to them, if there is a data breach, if that information is stolen, or they think it has been stolen, they have to report to you and the Privacy Commissioner that that information may have been compromised or shared in a way that you did not agree to when you clicked the "Agree" box when you surrendered that information to the company.

With regard to Google and the way in which they accumulate their big data and in order to farm out their capacity to sell ads to have certain search results on their search engines, frankly, that's up to you as a user. That's not contained within the context of this legislation.

**Senator Plett:** But if Google uses that information without my agreement, is that not part of this legislation?

préoccupations qui ont été exprimées dans le passé — sur le projet de loi C-30, au cours d'une législature antérieure. Nous pensons que nous proposons des mesures raisonnables qui défendent les intérêts majeurs des Canadiens et qui moderniseront certainement la LPRPDE dans une très large mesure pour assurer la protection de la vie privée des Canadiens en ligne.

Merci beaucoup.

[Français]

**Le président :** Merci, monsieur le ministre. Le comité des transports et des communications est heureux que ce projet de loi émane du Sénat et se réjouit d'avoir l'occasion de pouvoir faire l'étude de ce projet de loi le plus rapidement possible.

Le sénateur Housakos et moi-même avons lancé, il y a plusieurs années, un rapport qui s'appelait *Plan for a digital Canada*, que je vous recommande comme petite lecture ce soir, si vous voulez. C'était le premier rapport qui était totalement numérique. Nous n'avons pas publié ce rapport, nous l'avons lancé sur Internet.

[Traduction]

**M. Moore :** Vous n'avez tué aucun arbre.

**Le président :** Nous essayons de protéger les arbres, mais bon nombre sont morts à l'autre bout de l'imprimante.

**Le sénateur Plett :** J'ai deux ou trois questions. Dans quelle mesure cela touchera-t-il la publicité? Par exemple, quels renseignements personnels d'un compte Gmail ou de l'historique de recherche d'un utilisateur Google pourrait-il recueillir et utiliser pour des annonces privées? Prenons les antécédents médicaux, par exemple. Disons que je suis atteint d'une maladie et que Google cible certains médicaments dans mon compte. Comment les mesures s'appliqueront-elles?

**M. Moore :** Ce ne sera pas de façon directe. Cela s'applique lorsqu'une personne décide de faire une transaction en ligne avec une entreprise comme Amazon ou Target, par exemple. Lorsqu'une personne décide de lui donner ses renseignements personnels — adresse domiciliaire, adresse de courriel, numéro de téléphone et renseignements sur la carte de crédit —, s'il y a atteinte à la protection des données, si des renseignements ont été volés ou que l'entreprise pense qu'ils ont été volés, elle doit informer la personne et le commissaire à la vie privée que des renseignements ont peut-être été compromis ou communiqués d'une façon que la personne n'avait pas permise en cliquant sur « d'accord » et en fournissant ses renseignements à l'entreprise.

En ce qui concerne Google et la façon dont l'entreprise recueille les mégadonnées pour confier la vente de publicité et avoir certains résultats de recherche dans les moteurs de recherche, honnêtement, cela revient à vous, en tant qu'utilisateur. Cela n'est pas couvert dans le projet de loi.

**Le sénateur Plett :** Cependant, si Google utilise l'information sans mon consentement, cela ne fait-il pas partie du projet de loi?

**Mr. Moore:** No, not directly as part of this legislation. You know how search engines work. They recognize who you are as a user. You can go on to Google as an anonymous user, but if you are registered and logged in with your Gmail account, and you see in the top right-hand corner that you are logged in through your Gmail account, so they know it's Don Plett — [DonPlett@whatever your email is at Gmail.com](mailto:DonPlett@whatever your email is at Gmail.com) — and then when you do subsequent Internet searches, they collect that data.

If you go into the privacy sections of their search engine, they disclose to you that when you do searches they are going to know what it is that you're looking for. Some people like that, by the way. They want that and they are comfortable with that, because Google then can offer you services that you may not know about and they can provide you with that information. The degree to which people are comfortable with that is obviously a source of ongoing debate about people who use those kind of search engines, who use Facebook, who use Twitter, and who use others who are mining that kind of data so they can offer that service to advertisers who are looking to find out what kind of people are searching for information that's associated with their products.

The degree to which you are comfortable with that is the degree to which you can choose or not choose to use Google searches through a logged-in account.

**Senator Plett:** I understand that, and I think you alluded to the fact that we have tried to bring in legislation a couple of times; C-29 and C-12 are what I have here. What are the major differences and what sparked the changes?

**Mr. Moore:** This one we consulted, frankly, the Privacy Commissioner, and the Privacy Commissioner's approach and recommendations on this legislation were certainly brought to bear. There were those who had concerns about the way in which the previous legislation was brought forward, and the way in which we have brought this forward after having consulted more effectively is something that has been well received.

The one element that we've brought in that I think was really important was one that Alice Wong, the Minister of State for Seniors, pushed for and has been well received by seniors' organizations across the country is the provision that I talked about that allows for the protection of information by those Canadians who are often vulnerable to theft — identity theft, fraud, financial abuse, elder abuse — and allowing someone to act on their behalf and to disclose information to share for the purpose of their protection. That's a new element of this legislation that wasn't in previous versions, and we think that it's a meaningful reform that will be well received by Canadians.

**The Chair:** The critic of the bill, Senator Furey, welcome to the Transport and Telecommunications Committee.

**Senator Furey:** Thank you, minister, to you and your officials for coming this evening.

**M. Moore :** Non, cela ne fait pas directement partie du projet de loi. Vous savez comment fonctionnent les moteurs de recherche. Ils vous reconnaissent en tant qu'utilisateur. Vous pouvez naviguer sur Google de façon anonyme, mais si vous êtes enregistré, que vous vous connectez à votre compte Gmail et que vous voyez dans le coin droit de l'écran que vous êtes connecté, alors Google sait qu'il s'agit de Don Plett — [DonPlett@](mailto:DonPlett@), ou peu importe quelle est votre adresse Gmail —, et pendant vos recherches subséquentes sur Internet, il recueillera ces données.

Dans la section du moteur de recherche qui porte sur la confidentialité, on vous dit que lorsque vous faites des recherches, on saura ce que vous cherchez. Cela plaît à certaines personnes, soit dit en passant. C'est ce qu'elles veulent et cela ne leur pose aucun problème, car Google peut alors leur offrir des services qu'elles ne connaissent pas et leur fournir l'information. Évidemment, la mesure dans laquelle cela ne pose pas de problème constitue la source d'un débat constant, pour les gens qui utilisent ce type de moteur de recherche, Facebook, Twitter, et d'autres sources qui exploitent ce type de données pour offrir ce service à des annonceurs qui cherchent à savoir quel type de personnes recherchent de l'information liée à leurs produits.

On a le choix de faire des recherches dans Google à partir d'un compte auquel on est connecté, ou de ne pas le faire. Tout dépend de ce qui est acceptable pour la personne.

**Le sénateur Plett :** Je comprends cela, et crois que vous avez fait allusion au fait que nous avons essayé de présenter un projet de loi à quelques reprises : C-29 et C-12, je crois. Quelles sont les grandes différences et qu'est-ce qui a provoqué les changements?

**M. Moore :** Dans le cadre du projet de loi actuel, je dois dire que nous avons consulté le commissaire à la vie privée, et son point de vue et ses recommandations ont certainement été pris en compte. Certaines personnes étaient préoccupées par la façon dont les mesures précédentes avaient été présentées, et les consultations que nous avons menées de façon plus efficace cette fois-ci avant de présenter le projet de loi ont été bien reçues.

L'élément du projet de loi qui, je crois, est vraiment important, c'est celui qu'avait demandé la ministre d'État (Aînés), Alice Wong, et qui a été bien reçu par des groupes de personnes âgées de partout au pays, c'est-à-dire la disposition dont j'ai parlé qui vise à protéger l'information des Canadiens qui sont souvent vulnérables au vol — vol d'identité, fraude, exploitation financière, maltraitance des aînés — et qui permet à une personne d'agir en leur nom et de partager des renseignements pour les protéger. C'est un nouvel élément que ne contenaient pas les versions précédentes, et nous pensons qu'il s'agit d'une réforme importante qui sera bien accueillie par les Canadiens.

**Le président :** Monsieur le sénateur Furey, critique du projet de loi, je vous souhaite la bienvenue à la séance du Comité des transports et des télécommunications.

**Le sénateur Furey :** Monsieur le ministre, je vous remercie vous et vos collaborateurs de votre présence ce soir.

Minister, you indicated, rightly so, that if an organization has a data breach and its customers' personal information is stolen or lost, it's mandatory for the company to disclose. There is an exception, as you know, in the bill, subclause 10.1(6), where there is a criminal investigation.

Once a breach is made, even if there is a criminal investigation pending or about to start, an individual is still at extreme risk of not knowing that their personal data has been breached. Should there not be at least some time constraints put into that in terms of when the company has to disclose to the individual?

**Mr. Moore:** This is obviously an evolving part of the law. When an investigation is being undertaken, no information can be sought without warrant. That was part of the concern that was raised in the context of the debate in the past. No information can be sought in terms of a criminal investigation without warrant. But to disclose to somebody that they are under criminal investigation, to allow them the opportunity to destroy information, is legally problematic.

**Senator Furey:** Yes, I certainly agree there is a problem there, but we all know that criminal investigations can and do often take long periods of time and don't always end up with successful prosecutions. So innocent individuals could have their data breached and could be at risk for extended periods of time if we don't put in some sort of constraint there, don't you think?

**Mr. Moore:** But not without warrant. I would assume that in the context of the provision of a warrant that time limits could be put in place. I'm not sure, Lawrence, if you want to speak to the criminal aspect of the warrant.

**Lawrence Hanson, Assistant Deputy Minister, Spectrum, Information Technologies and Telecommunications, Industry Canada:** The instances where the law enforcement agency would ask that the breach not be revealed would be very unique and specific circumstances. Usually it would be if there is an ongoing criminal investigation. There are a large percentage of data breaches that are caused by or perpetrated by organized crime. These would be essentially situations where law enforcement becomes aware of the breach; in fact, probably even before the organization itself is aware. In that instance, it is obviously not a situation where it would be allowed to be ongoing for a lengthy period and putting individuals' data at risk.

Even so, I should add, if people's data is breached, even if they are notified immediately, the reality is that they still have the capacity to seek relief, just the mere fact that their data was breached, even if the notification were immediate.

**Senator Furey:** In *R. v. Telus*, the Supreme Court of Canada told us that a general warrant wasn't enough to seek out specific information. But under PIPEDA now, the telecoms can actually

Monsieur le ministre, vous avez indiqué à juste titre que si un organisme subit une atteinte à la protection des données et que les renseignements personnels de ses clients font l'objet d'un vol ou d'une perte, l'entreprise est tenue de le divulguer. Comme vous le savez, il y a une exception au paragraphe 10.1(6) du projet de loi, qui s'applique pour les enquêtes en matière criminelle.

En cas de brèche de sécurité, même si une enquête criminelle est en cours ou sur le point d'être lancée, la personne qui ignore qu'un tiers a accédé à ses renseignements personnels est encore exposée à des risques très importants. Ne devrait-on pas au moins imposer un certain délai aux entreprises qui doivent informer leurs clients?

**M. Moore :** Effectivement, et c'est une partie de la loi qui est appelée à évoluer. Quand une enquête est en cours, il est interdit d'obtenir des renseignements sans mandat. C'est une des choses qu'on a déplorées dans les discussions antérieures. Sans mandat, il est impossible d'obtenir des renseignements lorsqu'une enquête criminelle est en cours. Cependant, informer quelqu'un qu'il fait l'objet d'une enquête criminelle, c'est problématique sur le plan juridique, car cela lui permet de détruire de l'information.

**Le sénateur Furey :** Oui, je comprends que cela pose problème, mais nous savons tous que les enquêtes criminelles peuvent parfois s'échelonner sur de longues périodes et qu'elles n'aboutissent pas toujours à des poursuites. Des personnes innocentes dont les données ont été infiltrées pourraient ainsi être à risque pendant un long moment si nous n'imposons pas un délai quelconque. Ne croyez-vous pas?

**M. Moore :** Mais pas sans mandat. Je présume que dans le contexte de la délivrance d'un mandat, on pourrait fixer des délais. Je ne sais pas, Lawrence, si vous voulez parler des conditions pénales entourant la délivrance d'un mandat.

**Lawrence Hanson, sous-ministre adjoint, Spectre, technologies de l'information et télécommunications, Industrie Canada :** Les forces de l'ordre n'exigeraient que dans des circonstances très particulières et inhabituelles de ne pas révéler la brèche de sécurité. Ce serait normalement dans le cadre d'une enquête criminelle en cours. Un grand pourcentage des atteintes à la protection des données sont causées ou perpétrées par le crime organisé. Il s'agirait essentiellement de situations où les forces de l'ordre sont mises au courant de la brèche; en fait, probablement avant que l'organisation elle-même le sache. Dans un tel cas, les choses ne pourraient pas traîner indéfiniment et les données personnelles ne seraient pas laissées sans protection.

Même là, je devrais ajouter que s'il y a atteinte aux données personnelles, même si les personnes touchées sont avisées immédiatement, en réalité, elles ont toujours la possibilité d'obtenir réparation puisque leurs données ont été piratées, même si on les avise immédiatement.

**Le sénateur Furey :** Dans l'arrêt *R. c. Telus*, la Cour suprême du Canada nous a dit qu'un mandat général n'était pas suffisant pour obtenir des renseignements précis. Mais en vertu de la

release information at their own discretion without warrants. Do you think that should be rectified?

**Mr. Hanson:** The existing provisions of PIPEDA do allow voluntary disclosure to law enforcement without a warrant, but there are a couple of really important things to note. First of all, it is voluntary; they are not compelled to do that. Second, the types of information that law enforcement could request would have to identify their lawful authority to request it, and they would be receiving what we would call basic subscriber information.

This basically ties into the charter and the reasonable expectation of privacy. In the sense of basic subscriber data, that could be obtained without a warrant. I would distinguish that from something more intrusive like transmission data or about an electronic intercept, for example, which would require a warrant.

**Mr. Moore:** And increasingly it is a concern, is it not, though, that telecom firms are being chastised for not being adequately open about their disclosures, which is why the disclosure agreements that you sign when you sign a cell phone contract provide for the opportunity for them to disclose that information because of the liability questions.

**Senator Furey:** Do we know if any of the telecoms are already providing data requests without warrants?

**Mr. Moore:** That would be for them to disclose, but certainly legally within the context of their contracts they would be breaking the law if they were disclosing information that they were not permitted to do within the context of their contract with their client, but no information is sought without warrant.

[Translation]

**Senator Verner:** Good evening, minister, and good evening, gentlemen. I would like to go back to the sharing of personal information between two private organizations. What would happen in a hypothetical case in which two life and health insurance companies exchanged documents?

I am thinking, for example, of an individual's medical information. Hypothetically, in the case of a client who had made fraudulent claims or something of that nature, one might think that such sharing could perhaps affect that sector. How could an individual's health information, which is highly sensitive, be protected?

**Mr. Moore:** That involves the sector in the sense that, if the information is shared accidentally or as a result of a criminal act, those who provided the information must definitely be contacted.

LPRPDE maintenant, les compagnies de télécommunications peuvent divulguer des renseignements à leur propre discrédition, sans mandat. Pensez-vous qu'il faudrait rectifier cela?

**M. Hanson :** Les dispositions actuelles de la LPRPDE permettent effectivement la divulgation volontaire de renseignements aux forces de l'ordre sans mandat, mais il convient de noter certains aspects très importants. Premièrement, c'est sur une base volontaire; les compagnies ne sont pas tenues de divulguer des renseignements. Deuxièmement, pour réquisitionner certains renseignements, les forces de l'ordre devraient invoquer leur autorisation légitime, et elles recevraient ce qu'on appelle des renseignements de base sur les abonnés.

Cela revient essentiellement à la charte des droits et aux attentes raisonnables de respect de la vie privée. Les renseignements de base sur les abonnés peuvent être obtenus sans mandat. Je crois qu'il y a une distinction à faire avec les demandes plus radicales comme la réquisition des données de transmission ou l'interception de communications électroniques, qui exigeraient la délivrance d'un mandat.

**M. Moore :** Et n'est-ce pas une préoccupation croissante que les compagnies de télécommunications soient réprimandées pour leur manque de transparence à propos des renseignements qu'elles divulguent? C'est d'ailleurs pour cette raison que les ententes de confidentialité que les clients doivent accepter à la signature d'un contrat de service cellulaire permettent aux compagnies de divulguer certains renseignements, en raison des responsabilités que cela implique.

**Le sénateur Furey :** Savons-nous si les compagnies de télécommunications sont prêtes à divulguer des renseignements sans mandat?

**M. Moore :** Ce serait à elles de vous le dire, mais sur le plan juridique, elles enfreindraient la loi si elles divulquaient des renseignements qu'elles ne sont pas autorisées à divulguer en vertu des contrats qu'elles concluent avec leurs clients, mais aucune réquisition n'est faite sans mandat.

[Français]

**La sénatrice Verner :** Bonsoir, monsieur le ministre, et bonsoir, messieurs. Je voudrais revenir sur la communication de renseignements personnels entre deux organisations privées. Qu'est-ce qui arriverait dans le cas hypothétique où ce serait deux compagnies d'assurances de personnes qui s'échangeaient des documents?

Je pense, entre autres, aux informations médicales qui concernent un individu. On pourrait hypothétiquement penser que, peut-être, dans le cas d'un client qui fait des réclamations frauduleuses ou peu importe, cela pourrait toucher ce secteur d'activité? Comment pourrait-on protéger les données de la santé d'un individu qui sont très sensibles?

**Mr. Moore :** Cela touche ce secteur d'activité dans le contexte où, s'il y a une information qui est partagée par accident ou à la suite d'un acte criminel, on doit certainement communiquer avec

The ability to protect information improves with every generation of new technology, with every new generation of services. However, threats also grow in proportion to our everyday use.

As a result of this bill, when you sign an agreement with a company and provide it with personal information, it must obtain your consent and permission once again to share that information if it enters into an agreement with another company.

If it shares that information without your consent, or if the information is stolen in a cyber attack, for example, it must inform you of that fact to give you an opportunity to protect yourself by changing your password or your PIN or in other ways. That is what we are doing.

**Senator Verner:** I was thinking more about consent, about the sharing of information between two private companies without consent. Earlier you explained that, in cases in which fraud might be suspected, two private organizations could share information on an individual without his or her consent for security reasons. I was extending that to life and health insurance companies. How do we make sure that does not happen?

I understand that two private companies may share information in cases involving fraud, in very specific cases, but how can we make sure that information on an individual's health or sensitive information of that kind is not exchanged between insurance companies, for example?

**Mr. Moore:** When you give your information to any company, if it shares that information without your consent, without abiding by the contractual rules, that represents a breach of contract. The act gives you the means to protect yourself. Here we are talking about someone who takes that information and violates your privacy. People should have the opportunity to be informed about what has happened and to be able to take action.

It is impossible for the government to get involved in every disclosure of information concerning everyone. We are trying to put a mandatory accountability system in place so that organizations are responsible for the information they manage and for informing their clients in case of any attack or other event.

**Senator Verner:** In another connection, as you know, the acting Privacy Commissioner appeared before us a few weeks ago and said that 1.2 million requests that had been made to telecommunications businesses had been forwarded to the government. She expressed the wish that organizations be required to do the following, and I quote:

ceux qui ont donné l'information. Avec chaque génération de nouvelles technologies, avec chaque nouvelle génération de services, la capacité de protéger les informations s'améliore avec chaque génération. Cependant, les menaces grandissent également proportionnellement à notre utilisation quotidienne.

Ce projet de loi fait en sorte que, quand vous signez une entente avec une compagnie et que vous leur fournissez des renseignements personnels, s'ils s'engagent avec une autre compagnie, ils doivent obtenir de nouveau votre consentement pour avoir la permission de partager ces renseignements.

S'ils partagent cette information sans votre avis ou que l'information est volée lors d'une cyberattaque, par exemple, ils doivent vous en informer afin que vous ayez la possibilité de vous protéger vous-mêmes soit en changeant votre mot de passe, votre NIP ou d'autres façons. C'est ce que nous sommes en train de faire.

**La sénatrice Verner :** Je pensais davantage au consentement, c'est-à-dire à la communication de renseignements entre deux compagnies privées sans le consentement. Vous avez expliqué tout à l'heure que, dans des cas où on pourrait soupçonner de la fraude, pour des questions de sécurité, deux organisations privées pourraient échanger des informations sur un individu sans son consentement. J'étendais cela aux compagnies d'assurances des individus. Comment s'assurer que cela ne se produira pas?

Je comprends que, dans des cas de fraude, dans des cas très spécifiques, deux compagnies privées peuvent s'échanger des informations, mais comment peut-on s'assurer, dans le cas de compagnies d'assurances, par exemple, qu'on n'échange pas des renseignements sur la santé d'un individu ou des données sensibles de ce genre?

**Mr. Moore :** Que l'on donne des informations à n'importe quelle compagnie, si elle échange ces informations sans notre consentement, sans respecter les règles contractuelles, cela représente une violation de contrat. La loi vous donne le moyen de vous protéger. Ici, on parle de quelqu'un qui prend cette information, viole votre vie privée. On devrait avoir la possibilité d'être informé de ce qui s'est passé et pouvoir passer à l'action.

Il est impossible pour le gouvernement de s'impliquer dans chaque échange d'information concernant tout le monde. On essaie de mettre en place un système d'obligation de rendre des comptes afin que les organismes soient responsables de l'information qu'ils gèrent et d'informer leurs clients advenant toute attaque ou autres.

**La sénatrice Verner :** Dans un autre ordre d'idée, vous savez que, il y a quelques semaines, la commissaire intérimaire à la protection de la vie privée a comparu devant nous et a déclaré qu'il y avait 1,2 million de requêtes auprès des grandes entreprises de télécommunications qui sont transmises au gouvernement. Elle avait formulé le souhait qu'on oblige les organisations à faire ce qui suit, et je cite :

. . . publicly report on the number of disclosures they make to law enforcement under the paragraph, without knowledge or consent, and without judicial warrant, in order to shed light on the frequency and use of this extraordinary exception.

Ultimately, we are realizing that this recommendation was not considered in Bill S-4. Is that correct?

**Mr. Moore:** We thought it was beyond the scope of this bill. I told Ms. Bernier and others that we were prepared to consider amendments to the bill. Other proposals were made that did not concern the bill, but we can definitely consider other changes if they are appropriate.

**Senator Verner:** The Privacy Commissioner will have major responsibilities. The killer question, as they say, is whether there will be enough funding for the new person who has to manage that?

**Mr. Moore:** The NDP previously introduced a bill in the House of Commons on this same subject in order to obtain more powers, but no mention was made of the funding necessary. The commissioner was in favour of the bill, of the new rules we have here, but new funding had not been requested when I spoke with Ms. Bernier. What we are doing is establishing the capacity and rules necessary to strengthen relationships between organizations and individuals. The idea is not to involve the commissioner in every one of those 1.2 million disclosures but rather to establish protective rules that make sense.

**Senator Verner:** Thank you very much.

[*English*]

**Senator Eggleton:** Thank you, minister. Let me get back to this question of court warrants for just a minute. The concern that's being expressed there is that while you say that no company can be forced to give the information, it could be voluntarily given and the person may not know about this. It's hard for them to challenge it if they don't know that, in fact, this information has been given to law enforcement authorities.

**Mr. Moore:** Sorry, do you want to take another run at that one?

**Senator Eggleton:** I'm just trying to understand the question of whether court warrants are required or not. There could be cases where court warrants aren't used.

**Mr. Moore:** Well, if you agree to a contract, for example, with a telecommunications company, and as part of that contract you can surrender some of your capacity to have your information shared under certain circumstances, that can exist in a number of contractual situations, but that's an individual signing a contract and agreeing to that openness in the case of a criminal investigation.

[...] rendre public le nombre de communications aux fins d'application de la loi, effectué en vertu de l'alinéa à l'insu de l'intéressé et sans son consentement, et sans mandat, afin de faire la lumière sur la fréquence à laquelle on invoque cette exception et sur l'utilisation qui en est faite.

On se rend compte, dans le fond, que cette recommandation n'a pas été prise en compte dans le projet de loi S-4. Est-ce exact?

**M. Moore :** À notre avis, c'était en dehors du contexte de ce projet de loi. J'ai dit à Mme Bernier et aux autres qu'on était prêt à considérer des amendements à ce projet de loi. Il y a aussi d'autres propositions qui ne concernent pas ce projet de loi, mais on peut certainement considérer d'autres changements s'ils sont appropriés.

**La sénatrice Verner :** La commissaire à la protection de la vie privée aura de grandes responsabilités. La question qui tue, comme on dit en bon québécois, est la suivante : les fonds seront-ils suffisants pour la nouvelle personne qui aura à gérer cela?

**M. Moore :** Le NPD a déjà présenté un projet de loi à la Chambre des communes sur ce même sujet afin d'obtenir plus de pouvoirs, mais il n'avait pas été question des sommes nécessaires. La commissaire était favorable au projet de loi, aux nouvelles règles que nous avons ici, mais quand j'ai parlé avec Mme Bernier, il n'y avait pas de demandes de nouveaux fonds. Avoir la capacité et avoir les règles pour renforcer les relations entre les organismes et les individus, c'est ce qu'on est en train de faire. Il ne s'agit pas toujours d'engager le commissaire dans chacun des 1,2 million d'échanges, mais d'établir des règles de protection qui font du sens.

**La sénatrice Verner :** Merci beaucoup.

[*Traduction*]

**Le sénateur Eggleton :** Merci, monsieur le ministre. Permettez-moi de revenir sur la question des mandats judiciaires, un moment. Ce qui est inquiétant, c'est que même si vous dites que les compagnies ne sont pas tenues de divulguer des renseignements, elles pourraient choisir de le faire, sans que la personne concernée ne soit au courant. Il est difficile pour elle de contester cette décision si elle ignore que des renseignements ont été transmis aux forces de l'ordre.

**M. Moore :** Désolé, pouvez-vous répéter la question?

**Le sénateur Eggleton :** J'essaie seulement de comprendre dans quelles circonstances il est nécessaire d'avoir un mandat judiciaire. Il se peut qu'on n'ait pas recours à un mandat.

**M. Moore :** Eh bien, si vous acceptez un contrat avec une compagnie de télécommunications, par exemple, ce contrat autorise la compagnie à divulguer vos renseignements dans certaines circonstances. Cette disposition peut être utilisée dans différentes situations contractuelles, mais dans le cas d'une enquête criminelle, c'est le client qui signe le contrat et qui accepte que certains renseignements soient divulgués.

Equally, I don't think it's fair to have telecommunications companies sitting in a position without that legal agreement between themselves and their clients, where they would be accused of not being in cooperation with criminal investigations in the circumstance where people are trafficking in illegal credit card information, or who are involved in cyberterrorism, or espionage, or what have you. That capacity to have the information shared only with the contractual consent of their clients or with a warrant in those two circumstances is what is currently provided in law.

**Senator Eggleton:** So by clicking on the "Agree" box, they could be, in effect, agreeing at that point in time to that kind of information being provided, even though they may not be aware of that's what they've agreed to?

**Mr. Moore:** Sure, and that's part of the discussion right now. This is an evolving universe. There are a lot of people who are prepared to offer that reassurance, knowing they aren't going to be involved in any criminal activity, so they can facilitate these kinds of things. Certainly, there are firms that offer these things who want to make sure there is this clear relationship. This relationship exists in other aspects of the world, but it's just catching up to the digital world as well.

**Senator Eggleton:** I agree with you; it's an evolving universe. I think in that regard it's also important to have parliamentary oversight.

When PIPEDA was first put in place, there was to be a review every five years, and I think there was a review in 2007, but there hasn't been one since then. This is perhaps something that needs to be corrected to make sure that we can keep up with the changes in the universe and that Parliament can keep on top of this issue.

**Mr. Moore:** Quite right, and here I am, doing my best.

But you're quite right. When we did the Copyright Modernization Act, and I think I may have been before this or another committee with a similar mandate, we wrote into that legislation as well, the copyright legislation, which I know is always a fight because it's often a zero-sum game when dealing with IP law. There are often governments, ours included, who find it a struggle to find the right balance, certainly, in a minority Parliament and the pressures associated with that, to arrive at the right balance. So we put in place in the Copyright Modernization Act a mandatory five-year review of the legislation so that politicians, regardless of their political willingness, are forced to maintain the best possible IP regime.

That is the case with PIPEDA as well. There is a five-year review. The review was done. We brought forward legislation. The legislation that we brought forward had its criticisms and, in honesty, had its flaws, which I think we've addressed in this legislation, which is why the Privacy Commissioner has offered her support for a number of the initiatives, even though she thinks there are other things that we should do that we're prepared to do as well.

De la même manière, je pense qu'il serait injuste d'interdire aux compagnies de télécommunications de conclure un tel accord avec leurs clients, dans quel cas on pourrait les accuser de ne pas coopérer aux enquêtes criminelles lorsque des clients font le trafic de cartes de crédit ou qu'ils s'adonnent à des activités de cyberterrorisme ou d'espionnage, ou peu importe. Ce que prévoit la loi actuellement est que les renseignements peuvent être divulgués seulement avec le consentement des clients ou la délivrance d'un mandat.

**Le sénateur Eggleton :** Donc, en cochant la case « J'accepte », ils pourraient en fait accepter qu'à un moment donné leurs renseignements soient divulgués, même s'ils ne savent pas que c'est ce qu'ils acceptent?

**Mr. Moore :** Bien sûr, et c'est entre autres là-dessus que portent les discussions. C'est un monde en pleine évolution. Beaucoup de gens sont prêts à offrir cela, sachant qu'ils ne seront pas impliqués dans des activités criminelles, alors ils acceptent ce genre de conditions. Des compagnies veulent effectivement s'assurer que les liens sont clairs. Ce sont des liens contractuels qui existent dans d'autres sphères, mais ils viennent de gagner le monde numérique également.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez raison, c'est un monde en pleine évolution. À cet égard, je crois qu'il est aussi important pour le Parlement d'assurer une certaine surveillance.

Lorsque la LPRPDE est entrée en vigueur, on devait la réviser aux cinq ans. Je pense qu'il y a eu un examen en 2007, et depuis, plus rien. Il faudrait peut-être remédier à cela pour veiller à rester à l'affût des derniers développements et pour que le Parlement puisse suivre le dossier de près.

**Mr. Moore :** Effectivement, et je suis ici, faisant de mon mieux.

Mais vous avez tout à fait raison. C'est aussi ce qui est prévu pour la Loi sur la modernisation du droit d'auteur, et j'ai peut-être témoigné devant votre comité ou un autre à ce sujet. C'est toujours difficile, parce que lorsqu'il est question de la législation entourant la propriété intellectuelle, c'est souvent un jeu à somme nulle. Nombreux sont les gouvernements, le nôtre y compris, qui ont du mal à trouver le juste équilibre. En situation de gouvernement minoritaire, avec les pressions que cela suppose, il est difficile de trouver le juste équilibre. C'est pourquoi nous avons prévu un examen quinquennal obligatoire de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur, de façon à ce que les parlementaires, peu importe leur volonté politique, soient tenus de maintenir un régime de propriété intellectuelle qui soit le plus efficace possible.

Il en va de même pour la LPRPDE. On prévoit un examen quinquennal. L'examen a été effectué et on a déposé une loi. On s'est attiré des critiques et, honnêtement, la loi avait ses défauts. Nous les avons corrigés avec le nouveau projet de loi, à mon avis. C'est pourquoi la commissaire à la vie privée a manifesté son appui envers diverses initiatives, même si elle estime que d'autres mesures devraient être prises, et nous sommes disposés à les prendre.

**Senator Eggleton:** When will the next review start?

**Mr. Moore:** That's a good question. I suppose on passage of the new regime. Look, we don't wait five years for a review. It is equally true with IP law; you don't wait for it. You have changes in IP law that happen as a consequence of the Canada-Europe free trade agreement, which happened as a result of legal decisions, shared agreements or new technology.

**Senator Eggleton:** I know you review. I'm just talking about a parliamentary oversight, a parliamentary review.

**Mr. Moore:** This parliamentary committee or any other parliamentary committee can choose to study it, critique it and offer suggestions on it at any time of the day.

**Senator Housakos:** Thank you, minister, for being with us this evening and obviously digital technology is evolving ever so quickly. It might have taken a bit of time to get this piece of legislation out, but it's a good piece of legislation and the Privacy Commissioner has supported it. I suspect you've gotten positive feedback from many stakeholders across the country as well.

I was wondering if you could share with this committee, though, any provincial legislation similar in nature. I believe two provinces have similar legislation and agencies of their own that police privacy matters. I'm wondering if you can inform the committee and explain the overlap between the Privacy Commissioner of Canada, this piece of legislation, PIPEDA and the existing legislation that might be in place right now in other provinces, and which one would supersede the other?

**Mr. Hanson:** You are right. There are provinces that have similar legislation in place: Alberta, British Columbia and Quebec. In fact, in some ways the amendments being proposed in this bill are bringing it more into line with some of those other provincial pieces of legislation.

Essentially what happens where there is a provincial piece of legislation is that legislation prevails in those provinces. However, because PIPEDA also relates to federally regulated industries, such as transportation, communications, airlines, et cetera, it would have the application in that regard across the country.

**Senator Housakos:** This is my last question. I know this piece of legislation applies to private sector companies and there are different privacy acts that are responsible for government agencies, Crown corporations, and provincial government agencies, but you might have certain instances where there's difficulty in categorizing them.

Right now, you have private clinics in Quebec that are working directly with hospitals that are almost exclusively serving public hospital institutions in the province of Quebec, but they're private entities. There are semi-private school boards in the province of Quebec that are funded partially by the province and the

**Le sénateur Eggleton :** Quand va commencer le prochain examen?

**M. Moore :** C'est une bonne question. Je présume qu'il suivra l'adoption du nouveau régime. Écoutez, nous n'attendons pas cinq ans avant de procéder à un examen. C'est la même chose pour la législation sur la propriété intellectuelle; il n'est pas question d'attendre. Il faut y apporter des modifications qui tiennent compte de l'accord de libre-échange Canada-Europe, de décisions légales, d'ententes partagées ou de nouvelles technologies.

**Le sénateur Eggleton :** Je sais que vous procédez à des examens. Je veux plutôt parler d'une surveillance ou d'un examen parlementaire.

**M. Moore :** Le présent comité ou tout autre comité parlementaire est libre d'étudier la loi en tout temps, et de formuler des critiques ou des suggestions.

**Le sénateur Housakos :** Merci, monsieur le ministre, d'être ici ce soir. De toute évidence, la technologie numérique évolue à un rythme fou. Il a peut-être fallu un peu de temps avant de déposer ce projet de loi, mais c'est un bon projet de loi, et la commissaire à la vie privée l'a appuyé. J'imagine que vous avez eu des commentaires positifs de la part de bien des intervenants à l'échelle du pays également.

Pourriez-vous dire au comité s'il y a des lois provinciales semblables? Il me semble que deux provinces ont une législation similaire et leurs propres entités qui s'occupent des questions de protection de renseignements personnels. Je me demandais si vous pouviez expliquer au comité comment interagissent le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le projet de loi, la LPRPDE et les lois provinciales en place. Qu'est-ce qui a préséance sur quoi?

**M. Hanson :** Vous avez raison. Des provinces ont mis en place des lois semblables : l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec. En fait, les modifications proposées par ce projet de loi viennent harmoniser la loi fédérale aux lois provinciales en place.

Essentiellement, dans les provinces qui en ont adopté, la loi provinciale a préséance. Cependant, puisque la LPRPDE se rapporte aussi à des industries de compétence fédérale, comme les transports, les communications, les compagnies aériennes, et cetera, elle s'appliquera à l'échelle du pays à cet égard.

**Le sénateur Housakos :** J'ai une dernière question. Je sais que cette loi s'applique aux entreprises du secteur privé et qu'il y a différentes lois régissant la protection des renseignements personnels au sein des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État et des entités gouvernementales provinciales, mais il est parfois difficile de leur apposer une étiquette.

À l'heure actuelle, il y a des cliniques privées qui travaillent directement avec les hôpitaux et qui desservent presque exclusivement des établissements hospitaliers publics au Québec, mais cela demeure des entités privées. Il y a des commissions scolaires semi-privées au Québec qui sont financées en partie par

curriculum is determined by the province. Where would those institutions fall? Would they fall under this piece of legislation or under government agency requirements?

**Mr. Moore:** I think it would depend on the circumstance. For example, if I'm a contractor in British Columbia and I hurt my back, I was getting physiotherapy and I went through WorkSafeBC. Now, if you have an accident on the job site, you're insured through WorkSafeBC and getting treatment from a private sector clinic through a government agency that may be shared partially from the federal government or the provincial government.

I think if there was a dispute over information that may have been shared without consent or a data breach because of failed equipment, failed passwords or a cyberattack, you'd have to get some good legal advice. It would depend on who spilled the information and whose obligation it was. If it was a private organization, such as the person giving you physiotherapy, it's a private organization. If it was WorkSafeBC, which is a government organization, then it's government-to-citizen relationship, which is the Privacy Act. A citizen-to-citizen relationship, through an institution or individual, is PIPEDA or the prevailing provincial legislation.

**The Chair:** I don't know if Senator Furey wants to give advice, but he's the next one to ask the questions.

**Senator Furey:** Absolutely not.

Mr. Hanson, I want to go back to the issue of voluntary disclosure. Under PIPEDA, telecoms that voluntarily provide police with data basically have immunity from any recourse by people who are affected by it. Do you think that should change? Do you think there should be stricter guidelines put in there to ensure that telecoms don't take it upon themselves to suddenly become a new police organization?

**Mr. Moore:** You can ask him his opinion, because I ask him for his fearless advice all the time.

**Mr. Hanson:** As opposed to an opinion, I will just say that it is legitimate in and outside of PIPEDA for people to cooperate with police investigations, as long as they do so in a lawful manner. In a sense, PIPEDA or these provisions are not unique in that regard. It has to do with the general ability of people to cooperate in a lawful way.

In the instance of PIPEDA, because of the type of information provided in a pre-warrant phase, such as basic subscriber information, it would be consistent with privacy expectations and therefore it's not really putting telecoms, for example, in some unique position in terms of police investigations.

la province, qui décide aussi du programme d'enseignement. Dans quelle catégorie se classent ces entités? Seraient-elles assujetties à cette loi ou aux exigences relatives aux organismes gouvernementaux?

**M. Moore :** Je crois que cela dépend des circonstances. Par exemple, si je suis un entrepreneur de la Colombie-Britannique et que je me blesse au dos, je vais devoir faire de la physiothérapie et faire affaire avec WorkSafeBC. Quand une personne est victime d'un accident de travail, elle est assurée par WorkSafeBC et elle obtient des soins d'une clinique privée, mais par l'entremise d'un organisme gouvernemental fédéral ou provincial qui peut divulguer une partie des renseignements.

S'il y avait un différend concernant des renseignements divulgués sans consentement ou une atteinte à la protection des données en raison d'une défaillance de l'équipement, de mots de passe erronés ou d'une cyberattaque, il faudrait demander conseil à un bon avocat. Tout dépend d'où vient la fuite d'information et il faut savoir à qui revenait l'obligation. Si on parle d'une entité privée, comme la clinique de physiothérapie, on applique la loi régissant les entités privées. S'il est question de WorkSafeBC, un organisme gouvernemental, il s'agit donc d'une relation de gouvernement à citoyens et la Loi sur la protection des renseignements personnels s'applique. Quant aux relations de citoyen à citoyen, par l'entremise d'un établissement ou d'un particulier, c'est la LPRPDE ou la loi provinciale qui prévaut.

**Le président :** Je ne sais pas si le sénateur Furey est prêt à nous donner des conseils, mais il est le prochain à intervenir.

**Le sénateur Furey :** Absolument pas.

Monsieur Hanson, je veux revenir sur la divulgation volontaire. En vertu de la LPRPDE, les compagnies de télécommunications qui veulent fournir des données à la police bénéficient essentiellement d'une immunité contre tout recours intenté par les personnes touchées. Pensez-vous que cela devrait changer? Devrait-il y avoir des lignes directrices plus strictes pour veiller à ce que les compagnies de télécommunications n'aient pas soudainement envie de jouer les justiciers?

**M. Moore :** Vous pouvez lui demander son opinion, parce que je lui demande toujours de me donner ses conseils sans crainte.

**M. Hanson :** Plutôt que de vous donner mon opinion, je vous dirai qu'il est légitime pour quiconque de coopérer avec la police, dans le cadre ou non de la LPRPDE, dans la mesure où c'est fait dans les limites de la légalité. Dans un sens, la LPRPDE ou ces dispositions ne sont pas exceptionnelles à cet égard. Cela renvoie à notre capacité de coopérer avec la police de façon légale.

Dans le cas de la LPRPDE, vu la nature des renseignements fournis avant la délivrance d'un mandat, comme des renseignements de base sur les abonnés, on respecte les attentes en matière de protection de la vie privée et cela ne donne donc pas un statut particulier aux compagnies de télécommunications en ce qui a trait aux enquêtes policières.

**Mr. Moore:** What's also true in that context not only for big telecoms — because I know that's frankly the media obsession right now — but even for small organizations that bring in a lot of information, you think about databases for philanthropic organizations as well. As part of this legislation, we also suggest that those organizations looking for advice can voluntary come to the Privacy Commissioner and understand how best to comply with the law. We're proactively reaching out; we're not setting up a wall and mandating that they comply. That's a recommendation the Privacy Commissioner asked us to implement that was missing from previous legislation.

**Senator Furey:** The only thing I'm grappling with in that regard, in response to Mr. Hanson, is that these telecoms are in such a powerful position in terms of the access they have to so much critical and personal information. When they have immunity, there's going to be a temptation, I'm sure, for some of them to view themselves as the protectors of all that's good and holy and right, and probably turn themselves into police organizations. I say that because of the immunity aspect the bill gives to these telecoms when they release that information.

**Mr. Hanson:** I should note that this particular bill does not reference immunity issues surrounding the telecoms. There are issues of immunity in Bill C-13, which has certain linkages to this bill, but this bill does not create new immunity provisions for a telecommunications firm.

**Senator Furey:** I was referring actually to PIPEDA.

I have one last question, minister. You indicated, and rightly so, that this is an evolving area of the law and a number of attempts have been made to get us to where we are today with S-4, which has many good things in it. I agree with you. This bill preceded your government; this goes back to early 2000. We now know it has taken many years to get where we are and to try to improve it.

Would you agree that adding a mandatory review every three or five years might be a good thing to ensure that the bill is actually reviewed at a specific time to raise people's confidence that it is doing exactly what we think it's going to do?

**Mr. Moore:** There is a mandatory five-year review, but five years to me seems frankly like an arbitrary number. I would encourage this committee, and even the house committee, to consider it within the context of their mandate to have an ongoing, open conversation at the committee to address these issues as they arise either through court challenges or new emerging provincial legislation that might challenge us to be more aggressive or thoughtful in how we choose to do these things. I

**M. Moore :** Et ce n'est pas seulement vrai pour les grosses compagnies de télécommunications — parce que je sais que c'est la grande obsession des médias en ce moment —, mais aussi pour les petites organisations qui recueillent une grande quantité d'information, entre autres les organisations caritatives et leurs bases de données. Dans le cadre de ce projet de loi, nous proposons aussi que les organisations qui veulent obtenir des conseils et comprendre comment se conformer à la loi puissent de leur propre chef contacter le Commissariat à la vie privée. Nous voulons qu'il y ait cette communication; nous ne dressons pas un mur devant elles en leur demandant de respecter la loi. C'est une mesure que la commissaire à la vie privée nous a recommandé de mettre en œuvre et qui était absente de la loi précédente.

**Le sénateur Furey :** La seule chose qui me turlupine, pour revenir à la réponse de M. Hanson, c'est que ces compagnies de télécommunications sont en position de pouvoir quasi absolu en ce qui a trait à l'accès à autant de renseignements personnels et confidentiels. Comme elles ont l'immunité, certaines pourraient être tentées de protéger la veuve et l'orphelin et de vouloir jouer les justiciers. C'est l'immunité que le projet de loi confère aux compagnies de télécommunications qui me fait dire cela.

**M. Hanson :** Je dois préciser que ce projet de loi ne traite pas de l'immunité en ce qui concerne les sociétés de télécommunications. Dans le projet de loi C-13, qui est dans une certaine mesure lié au projet de loi que nous étudions en ce moment, il est question de l'immunité, mais le projet de loi S-4 ne contient pas de nouvelles dispositions sur l'immunité en ce qui a trait aux entreprises de télécommunications.

**Le sénateur Furey :** Je faisais en fait référence à la LPRPDE.

J'ai une dernière question à vous poser, monsieur le ministre. Vous avez mentionné, à juste titre, qu'il s'agit d'un aspect de la loi qui évolue et qu'il a fallu plusieurs tentatives pour en arriver au projet de loi S-4 que nous avons actuellement et qui contient un grand nombre de bonnes dispositions. Je suis d'accord avec vous. Cette mesure législative avait été proposée par un autre gouvernement; elle remonte au début des années 2000. Nous savons qu'il a fallu bien des années pour en arriver au résultat que nous avons aujourd'hui, et pour améliorer ce projet de loi.

Pensez-vous que de prévoir un examen obligatoire tous les trois ou cinq ans permettrait de faire en sorte que le projet de loi soit examiné à un moment précis, de sorte que les gens puissent avoir confiance que cette mesure législative atteint l'objectif visé?

**M. Moore :** On a déjà prévu un examen obligatoire tous les cinq ans, mais, je dois dire honnêtement, que cinq ans est pour moi une période arbitraire. J'encourage votre comité, et même le comité de la Chambre, à discuter ouvertement, dans le cadre de son mandat, des enjeux à mesure qu'ils surviennent, que ce soit en raison d'une contestation judiciaire ou d'une nouvelle loi provinciale qui pourrait nous amener à mettre en place des mesures plus énergiques ou à réfléchir davantage à la façon dont

think that would be entirely within the scope. The flexibility of parliamentary committees to have those kinds of inquiries is perfectly appropriate.

**Senator Furey:** Thank you.

**Senator Plett:** Minister, I want to come back to the question I asked earlier. Now, either I was given wrong information or I didn't ask the question properly; it's one or the other. I want to make sure that I understand this.

We were told very clearly by people whom I thought were in the know that Google, for example, cannot collect information with regard to health issues. They can collect information with regard to cars and this and that; if I have an interest in buying Ford cars, then they can target me on that. However, they cannot ask me whether I have certain health issues such that drug companies could target me in their advertising on their websites.

You said that was not part of the legislation, so I didn't ask it correctly. I want you to at least explain that to me, because we were told by officials that clearly this bill changed those rules.

**John Knubley, Deputy Minister, Industry Canada:** There is the case involving Google, which involved a fellow who had an apnea problem —

**Senator Plett:** Right. Exactly.

**Mr. Knubley:** Then he discovered later that, as a result of Google being aware of that, he was suddenly receiving all sorts of

**Senator Plett:** And I had forgotten the case, but that's it.

**Mr. Knubley:** — all sorts of advertisements.

One area where we have strengthened the ability to deal with this kind of issue is by giving the Privacy Commissioner abilities to name and shame companies like Google in this kind of instance. Previously, the Privacy Commissioner had no real recourse. Now, under this legislation, he has the ability to identify these issues and work with a company like Google to address these issues.

**Mr. Moore:** And this is part of the grey area of privacy; whereas "privacy" may have been breached in the sense that if you're doing a Google search on sleep apnea, you're not really comfortable with the fact that people know that you have sleep apnea — or whatever the health condition — is it criminal that they have now shared that with a pharmaceutical company that might offer you Breathe Right nasal strips or what have you?

Is that a breach of privacy? Yes, I suppose, if you did not know that was happening. You may have agreed to do that if you clicked the "agree" box and maybe the user needs to be informed,

nous abordons ces questions. Je crois que cela cadrerait parfaitement bien avec votre mandat. Il est tout à fait approprié que des comités parlementaires étudient ce genre de choses.

**Le sénateur Furey :** Merci.

**Le sénateur Plett :** Monsieur le ministre, je voudrais revenir à la question que j'ai posée plus tôt. Soit que je n'ai pas obtenu les bons renseignements, soit que je n'ai pas bien posé la question; c'est l'un ou l'autre. Je veux m'assurer de bien comprendre.

Des personnes que je croyais très bien informées nous ont dit très clairement que Google, par exemple, ne peut pas recueillir des renseignements qui concernent des problèmes de santé. L'entreprise peut par contre recueillir de l'information sur les voitures notamment. Si je m'intéresse aux voitures de la marque Ford, elle peut faire en sorte que je vois de la publicité sur cette marque d'automobile. Toutefois, elle ne peut pas me demander si j'ai certains problèmes de santé pour que des compagnies pharmaceutiques me présentent des publicités qui portent sur ces problèmes.

Vous avez dit que cela ne fait pas partie du projet de loi, alors je n'ai pas bien posé ma question. J'aimerais que vous me donniez à tout le moins des explications, car des fonctionnaires nous ont dit clairement que ce projet de loi change les règles.

**John Knubley, sous-ministre, Industrie Canada :** Il y a eu une affaire visant Google qui concerne une personne qui souffrait d'apnée du sommeil...

**Le sénateur Plett :** Oui. C'est exact.

**M. Knubley :** Cette personne s'est rendu compte que, parce que Google était au courant de son problème, elle recevait toutes sortes de...

**Le sénateur Plett :** J'avais oublié ce cas-là, mais c'est bien cela.

**M. Knubley :** ... toutes sortes de publicités.

Nous sommes maintenant davantage en mesure de réagir à ce genre d'affaires, car nous avons donné au commissaire à la protection de la vie privée le pouvoir de dénoncer des entreprises comme Google dans de tels cas. Auparavant, le commissaire ne pouvait rien faire. Cette mesure législative lui donne le pouvoir de collaborer avec une entreprise comme Google pour régler ces situations.

**M. Moore :** C'est une zone grise dans le domaine de la protection de la vie privée. Il peut s'agir d'une atteinte à la vie privée, car si vous effectuez une recherche dans Google sur l'apnée du sommeil, vous ne voulez pas nécessairement que les gens sachent que vous souffrez de ce problème — ou de tout autre problème de santé. S'agit-il d'une infraction criminelle si l'entreprise a transmis cette information à une société pharmaceutique qui ensuite vous offre d'essayer les bandelettes nasales Breathe Right ou quoi que ce soit d'autre?

S'agit-il d'une atteinte à la vie privée? Je suppose que oui, si vous ne saviez pas que vos renseignements étaient transmis. Si vous avez donné votre accord en cochant la case appropriée, vous

but maybe Google needs to inform you better that's the kind of information they are harvesting and farming out in order to gain some revenue.

It's not a criminal breach, so it would not necessarily be a problem with PIPEDA and require a legal recourse, but it could be something that the Privacy Commissioner would want to look into and name and shame. This is the grey area of privacy breach — it's in the eye of the beholder — but it's problematic. The commissioner can look into it, hear what the user and Google have to say, do an investigation, and have an open conversation about what is discovered. As a consequence of that, it could tell the government to do something legislatively; it could tell Google to do something administratively; or it could lead to nothing.

**Senator Plett:** If the Privacy Commissioner says that they have breached my privacy and Google says they have not, can they challenge the Privacy Commissioner in some way?

**Mr. Moore:** You could have legal recourse; for every data breach, you could have up to a \$100,000 fine; there could be a name and shame provision that could be invoked by the Privacy Commissioner; or, if it's a unique circumstance that would tell the government there is inadequate sanction against this kind of behaviour, then it's something that the government could consider in legislation. Also, firms themselves could offer a remedy that would hopefully satisfy those who are not comfortable with that kind of information being circulated.

**Mr. Knubley:** In addition, under this legislation, the Privacy Commissioner would now have the ability to negotiate what is called a "compliance agreement" with Google or a similar company. This would be a voluntary agreement between the two. Once it is agreed upon, this would be a binding arrangement that could be enforced in the courts.

**Mr. Moore:** Keeping in mind this grey area of, for example, Google searches, meta-data, big data and how this information is used, it's an interesting world. I know that Senator Furey has talked a lot about this and others have written about it. We live in this world where people put pictures of their meals on Twitter and tell the world about how their child has said their first word. We voluntarily just push all of this personal information out online, and then we are surprised when some of it comes back to us in the form of an advertisement.

It is a grey area, I suppose, and there is some social learning that's going to go along with this digital world as it presents itself. But a lot of these firms which, by the way, are doing very well, have many people who are quite comfortable with surrendering certain kinds of information that you might consider private and that you don't want the world to know, but others consider it private information they are comfortable with Google knowing.

étiez donc au courant, mais peut-être que Google doit vous avertir qu'il cherche à recueillir ce genre d'information afin d'en tirer des recettes.

Il ne s'agit pas d'une infraction criminelle, alors il ne s'agirait pas nécessairement d'une infraction à la LPRPDE et il ne serait pas nécessaire d'entamer des procédures judiciaires, mais il pourrait s'agir d'une situation que le commissaire à la protection de la vie privée devrait examiner et dénoncer. Cela fait partie de la zone grise de l'atteinte à la vie privée — tout dépend de la façon dont on voit les choses — mais c'est néanmoins un problème. Le commissaire peut se pencher sur le dossier, écouter ce que l'utilisateur et Google ont à dire, mener une enquête et faire part ouvertement de ce qu'il a constaté. Ensuite, on pourrait demander au gouvernement d'élaborer des dispositions législatives, on pourrait obliger Google à modifier ses procédures, ou il ne pourrait rien se passer du tout.

**Le sénateur Plett :** Si le commissaire affirme qu'il y a eu atteinte à la vie privée et que Google n'est pas de cet avis, la décision du commissaire peut-elle être contestée?

**M. Moore :** Il existe des recours judiciaires. Dans chaque cas, une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ peut être imposée; la situation peut faire l'objet d'une dénonciation par le commissaire à la protection de la vie privée; ou bien, s'il s'agit d'un cas particulier qui indique au gouvernement que la législation ne prévoit pas de sanctions appropriées, alors le gouvernement pourrait envisager d'élaborer une disposition législative à cet égard. En outre, l'entreprise elle-même pourrait proposer une solution qui pourrait convenir aux personnes qui ne souhaitent pas que ce genre d'information soit transmise.

**M. Knubley :** En plus, en vertu de ce projet de loi, le commissaire a le pouvoir de négocier ce qu'on appelle une entente de conformité avec Google ou une entreprise semblable. Il s'agirait d'une entente volontaire entre les deux parties. Une fois qu'elle serait conclue, elle deviendrait contraignante et pourrait être mise en application par les tribunaux.

**M. Moore :** Nous effectuons des recherches dans Google, qui recueille une énorme quantité de données et les utilise de toutes sortes de façons. C'est un monde intéressant, mais il faut se rappeler qu'il y a une zone grise. Le sénateur Furey a parlé beaucoup de ce monde et des personnes ont écrit là-dessus également. Nous vivons dans un monde où les gens affichent dans Twitter des photos de leur repas et font savoir à la planète entière que leur enfant a prononcé son premier mot. Nous diffusons volontairement tous ces renseignements personnels dans Internet et ensuite, nous nous étonnons de recevoir des publicités ciblées.

Il s'agit d'une zone grise, je présume, et un certain apprentissage devra se faire à propos de ce monde numérique tel qu'il existe aujourd'hui. Ces entreprises qui, soit dit en passant se portent très bien, savent qu'un grand nombre d'utilisateurs sont tout à fait d'accord pour qu'elles transmettent certaines informations qu'on peut considérer personnelles et qui ne devraient pas selon nous être diffusées. Il reste que certaines

Google, for example, puts it out there and they have preferential returns on search engine hits, so you get information and you might be thankful that you're presented with that information.

To me, the question here has to be in the hands of the consumer. Consent has to be provided. When consent is not provided and there has been a breach, there has to be some kind of a sanction. People always have to be able to return to a position of comfort in engaging digital technology.

Not all of this can be found in legislation. A lot of this will be found through the ongoing evolution of people's interactions with technology and the world. Some will be found through court decisions. We think the powers we are putting here in the hands of the Privacy Commissioner to be what the office is supposed to be — which is an arbiter or a filter, if you will, on some of these questions — is the reasonable next step.

**Senator MacDonald:** I have to say this is a great leap forward. It's very difficult to chase technology. It's a race that never stops, and it seems to be rapidly accelerating.

You did mention the \$100,000 fines. I want to go to the areas of fines. The \$100,000 fines for indictable offences — I just want some clarification for what they should be. There's \$10,000 for offences punishable on summary conviction.

Clause 24 of the bill, which modifies section 28 of PIPEDA, provides that “[e]very organization that knowingly contravenes” the new sections requiring organizations to record and report breaches of security safeguards “or that obstructs the Commissioner . . . in the investigation of a complaint” will be liable for these fines.

I'm just curious how are these caps arrived at. Do you think they will be sufficient and help with the enforcement of PIPEDA?

**Mr. Moore:** Time will tell. It's not just the breaches, but also the destroying of information, not keeping information, or avoiding any discovery, as well.

Lawrence may want to speak to how that would apply.

**Mr. Hanson:** Sure. It's important to distinguish between a contravention of the act and an offence. When we are talking about an offence and these \$100,000 fines, these are not for people who have accidentally lost somebody's data or something; this involves fairly deliberate actions. A breach has occurred and they have taken a deliberate decision not to inform, or they have made an attempt to cover up or destroy the records. They are fairly active attempts to sort of circumvent the law.

The actual fine levels are consistent with the existing fines that are already in PIPEDA. There were offences in the existing law that involved, for example, attempts by a company to go after a

personnes acceptent que Google détienne ces renseignements personnels. Par exemple, Google diffuse l'information et l'utilisateur reçoit de la publicité qu'il peut être heureux de recevoir.

À mon avis, le choix appartient au consommateur. Il doit donner son consentement. Lorsque le consentement n'a pas été donné, c'est donc qu'il y a eu atteinte à la vie privée et qu'il doit y avoir une forme de sanction. Les gens doivent toujours pouvoir se sentir à l'aise lorsqu'ils utilisent les technologies numériques.

Tout n'est pas précisé dans les lois. Beaucoup de ces choses se feront au fil de l'évolution des rapports des gens avec la technologie et le monde. D'autres dérouleront de décisions des tribunaux. Nous estimons que la prochaine étape logique, c'est de conférer au Commissaire à la protection de la vie privée ces pouvoirs pour que le commissariat joue le rôle qui lui est dévolu, soit d'être un arbitre ou un filtre, si vous voulez, par rapport à certains de ces enjeux.

**Le sénateur MacDonald :** Je dois dire que c'est un grand pas en avant. Rattraper la technologie est très difficile. C'est une course perpétuelle qui semble s'accélérer.

Vous avez parlé des amendes de 100 000 \$. J'aimerais aborder ce sujet. J'aimerais simplement savoir à quoi s'appliqueraient les amendes de 100 000 \$ pour les actes criminels. L'amende est de 10 000 \$ pour les infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

L'article 24 du projet de loi, qui modifie l'article 28 de la LPRPDE, prévoit que « Quiconque contrevient sciemment » aux nouveaux articles qui obligent les organisations à consigner et à déclarer toute atteinte aux mesures de sécurité « ou entrave l'action du commissaire [...] dans le cadre d'une vérification ou de l'examen d'une plainte » devra payer ces amendes.

Je me demande seulement comment ces seuils ont été fixés. Croyez-vous qu'ils seront suffisants et qu'ils aideront à l'application de la LPRPDE?

**M. Moore :** Le temps le dira. Il ne s'agit pas uniquement des atteintes aux mesures de sécurité, mais aussi de la destruction de documents, l'omission de conserver l'information ou la dissimulation de preuves.

Lawrence voudra peut-être parler de la façon dont cela s'appliquera.

**M. Hanson :** Avec plaisir. Il est important de distinguer un manquement à la loi et une infraction. Pour ce qui est d'une infraction et des amendes de 100 000 \$, on ne parle pas de gens qui ont accidentellement perdu les données de quelqu'un, par exemple. Ce sont des actes plutôt délibérés. Il y a eu une atteinte et quelqu'un a sciemment décidé de ne pas le signaler ou a tenté de dissimuler ou détruire les informations. Il s'agit de tentatives plutôt délibérées de contourner la loi, en quelque sorte.

Les amendes correspondent à celles que prévoit déjà la LPRPDE. À titre d'exemple d'infractions en vertu de la loi actuelle, soulignons le cas d'une entreprise qui tente de nuire à une

whistle-blower in relation to privacy violations, or if somebody came and asked to see their records, a company had destroyed them.

So the fine levels for the new offences in the new bill are consistent with the fines in the existing PIPEDA.

In terms of whether they are a deterrent, as the minister indicated, it's per offence. If you fail to inform 100 people, those could run into meaningful fines, obviously.

**Senator MacDonald:** I just want to make the comment that I do believe a company like Google could pay a lot of \$10,000 fines and it wouldn't have a lot of impact on its bottom line.

[*Translation*]

**The Chair:** Thank you for being here, minister. Before letting you go, I would like to inform the senators that we will continue our study of this bill next week by hearing from two panels of witnesses on Tuesday morning.

[*English*]

We'll have the Public Interest Advocacy Centre and the Canadian Bar Association. Then we'll have the Credit Union Central of Canada and the Canadian Bankers Association. On Wednesday night, we'll have the Office of the Privacy Commissioner of Canada on one panel, followed by the Canadian Marketing Association and the Marketing and Research Association.

Thank you again, minister.

[*Translation*]

(The committee resumed.)

**The Chair:** In the second part of this meeting, we will continue our study of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

The committee has been asked to conduct a pre-study of divisions 15, 16 and 28. We are now examining division 28, which enacts the New Bridge for the St. Lawrence Act, respecting the construction and operation of a new bridge in Montreal, to replace the Champlain Bridge and the Nuns' Island Bridge.

We have with us two former House of Commons colleagues, Caroline St-Hilaire, Mayor of the City of Longueuil, and the Honourable Denis Coderre, Mayor of the City of Montreal. I am very pleased to welcome you both. I would ask you please to make your presentations.

personne qui a dénoncé des infractions à la protection des renseignements personnels, ou la destruction d'informations par une entreprise à laquelle on a demandé de les produire.

Donc, les amendes liées aux nouvelles infractions du nouveau projet de loi sont comparables aux amendes prévues dans l'actuelle LPRPDE.

Quant à savoir si elles sont dissuasives, elles s'appliquent à chacune des infractions, comme le ministre l'a indiqué. Si vous omettez d'aviser 100 personnes, cela pourrait manifestement représenter des amendes importantes.

**Le sénateur MacDonald :** je voudrais seulement dire que j'estime qu'une société comme Google a les moyens de payer bien des amendes de 10 000 \$ sans grande incidence sur son résultat net.

[*Français*]

**Le président :** Merci, monsieur le ministre, pour votre présence. Avant de vous libérer, j'aimerais dire aux sénateurs que la semaine prochaine nous recevrons deux groupes de témoins mardi matin pour poursuivre notre étude de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Il s'agit des représentants du Centre pour la défense de l'intérêt public et de l'Association du Barreau canadien. Ensuite, nous accueillerons les représentants de la Centrale des caisses de crédit du Canada et de l'Association des banquiers canadiens. Mercredi soir, le premier groupe de témoins sera formé des représentants du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, puis ce sera au tour de l'Association canadienne du marketing et de la Marketing and Research Association.

Encore une fois, merci, monsieur le ministre.

[*Français*]

(La séance reprend.)

**Le président :** Durant la deuxième partie de cette réunion, nous continuons notre étude sur le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

On a demandé au comité d'effectuer une pré-étude des sections 15, 16 et 28. Nous examinons maintenant la section 28 qui édicte la Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent et qui vise la construction et l'exploitation d'un nouveau pont à Montréal pour remplacer le pont Champlain et le pont de l'île des Sœurs.

Nous recevons deux anciens collègues de la Chambre des communes, Mme Caroline St-Hilaire, maire de la Ville de Longueuil, et l'honorable Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal. Il me fait énormément plaisir de vous accueillir tous les deux. Je vous invite à faire vos présentations.

**The Honourable Denis Coderre, P.C., Mayor, City of Montreal:**  
 Thank you very much, Mr. Chair. I am feeling very emotional because I am here with people I have not seen in a long time. You know our style, and you know that we are very clear in what we say. So we will be saving time.

I am here as Mayor of Montreal and as Chairman of the Communauté métropolitaine de Montréal. The reason why Caroline and I are here is to give you the message that there is a consensus among the stakeholders on the Champlain Bridge situation. We hope that, with your comments, question and answers, we can make you understand why it is important for there to be no tolls on the Champlain Bridge. Thank you once again.

This bill is very important for our cities, the entire metropolitan area, for Quebec and, in fact, for Canada as a whole. This bridge is in critical condition. We are spending hundreds of millions of dollars to keep it upright. We will have a new bridge in 2018. What is important here is that it is not just a new bridge, but rather a bridge to replace another bridge, a bridge that was poorly built.

If it were a new piece of infrastructure, like the Autoroute 25 Bridge, where there are toll booths, we might understand, because there is an alternative. In this case, however, this is an existing bridge that was poorly built. Why reinstall toll booths? We will be citing the same reasons as were given for removing them in 1990. That is the extremely important message we are passing on.

I often hear it said in the backrooms and the media, "You know, it isn't up to the Gaspé Peninsula or Vancouver to pay for that bridge."

#### [English]

Well, I am sorry, because it's a bridge that touches base with the overall economy of Canada. It's not just a bridge that exists for Quebec. It has a major impact for our own economy.

#### [Translation]

When people talk about the St. Lawrence Seaway, they do so in a slightly offhand manner. I find that odd because they also talk about it from the standpoint of taxpayers. The bridge will cost between \$3 billion and \$5 billion, they say, as though \$2 billion was peanuts. One of the reasons why it is so expensive is that there is something lying beneath it called the St. Lawrence Seaway. When you say "St. Lawrence Seaway," you are talking about an enormous economic impact that will hit not only Montreal, a port city, but will also extend to the Great Lakes. There will be an economic impact on Ontario. Since we have the Champlain Bridge, the busiest bridge — I have already read your proceedings — you can see that it is not just the busiest bridge, but that it is also an essential piece of infrastructure for the economy and one that extends to the United States.

**L'honorable Denis Coderre, C.P., maire, Ville de Montréal :**  
 Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai beaucoup d'émotion, parce que je me retrouve avec des gens que je n'ai pas vus depuis longtemps. Vous connaissez notre style et vous savez qu'on est très clairs dans nos propos, alors on va gagner du temps.

Je viens à titre de maire de Montréal, mais aussi comme président de la Communauté métropolitaine de Montréal. La raison pour laquelle Carole et moi sommes ici, c'est pour transmettre le message qu'il y a consensus auprès des acteurs concernant la situation du pont Champlain. Nous espérons, grâce à vos propos, à vos questions et à nos réponses, vous faire comprendre pourquoi il est important qu'il n'y ait pas de péage sur le pont Champlain. Je vous remercie encore une fois.

Ce projet de loi est très important pour nos villes, pour toute la région métropolitaine, pour le Québec, et en fait, pour l'ensemble du Canada. Ce pont est dans un état critique. On dépense des centaines de millions pour qu'il puisse tenir debout. En 2018, on aura un nouveau pont. Ce qui est important ici, c'est que ce n'est pas un nouveau pont justement, mais un pont qu'on remplace, un pont qui a été mal fait.

Si c'était une nouvelle infrastructure, comme le pont de l'autoroute 25, où il y a un poste de péage, on pourrait comprendre, parce qu'il y a une alternative. Mais dans ce cas-ci, c'est un pont qui existe déjà, et qui est mal fait. Pourquoi remettre un poste de péage? On va donner les mêmes raisons pour lesquelles on l'a enlevé en 1990. C'est cela qu'il est extrêmement important de transmettre comme message.

J'entends souvent, dans les officines comme dans les médias, dire ceci : « Vous savez, ce n'est pas à la Gaspésie ni à Vancouver de payer ce pont-là. »

#### [Traduction]

Eh bien, je suis désolé, mais c'est un pont essentiel pour l'ensemble de l'économie canadienne. Ce n'est pas seulement un pont pour le Québec. Il joue un rôle majeur dans l'économie canadienne.

#### [Français]

Quand on parle de la voie maritime du Saint-Laurent, on parle un peu avec désinvolture. Je trouve cela bizarre, parce qu'on parle aussi en termes de contribuables. Le pont va coûter entre 3 et 5 milliards de dollars, comme si 2 milliards, c'était des « pinottes ». L'une des raisons pour lesquelles il coûte si cher, c'est parce qu'il y a quelque chose en dessous qui s'appelle « la voie maritime du Saint-Laurent ». Quand on parle en termes de voie maritime du Saint-Laurent, on parle d'un impact économique énorme qui ne touchera pas seulement Montréal, une métropole portuaire, mais qui s'étendra jusqu'aux Grands Lacs. Il y aura un impact économique en Ontario. Le fait d'avoir le pont Champlain, le pont le plus achalandé — j'ai déjà lu vos délibérations —, vous permet de constater que ce pont est non seulement le plus passant, mais qu'il s'agit d'une infrastructure qui est essentielle pour l'économie et qui se rend jusqu'aux États-Unis.

It cannot be considered a local bridge, a bridge between two river banks. I was a minister and member in Ottawa for 16 years. This country was built on sharing. When we invested, and rightly so, in public transit in Ontario, and with pride in the Vancouver Olympics, we did not question whether that would be serving certain sectors as opposed to others. They were important investments for the quality of life and the economy of the country as a whole.

Today, we have come to tell you that we agree with the PPP, which means public-private partnership, but which also means that there should be no tolls at all. We want to make that very clear today. If you want us to work on these terms to protect the country's economy, it is important that we work on this level.

Now I will hand the floor over to my colleague, Caroline, and then we will be prepared to answer your questions.

**Caroline St-Hilaire, May, City of Longueuil:** Thank you, Mr. Chair. As my colleague said, we are here to tell you that the metropolitan area is unanimous on the tolls issue. I also want to say that the Champlain Bridge replacement project must fit into the overall vision of mobility in the metropolitan area, not the reverse.

We also think that, after many months of work, we must stick to our metropolitan land use and development plan. We also think it is up to metropolitan area representatives to decide whether to introduce a toll system across the region for the good and simple reason that it will have an impact on traffic.

Transport Canada said that introducing a toll system would cause 30,000 vehicles and 2,500 trucks to migrate daily, and that means every day, to other links to the South Shore. Quebec's Department of Transport said that that migration would go according to two scenarios based on the amount of the toll.

If a \$3 toll were introduced, for example, traffic volume would rise by 25 per cent on the Victoria Bridge, 13 per cent on the Jacques-Cartier Bridge and 8 per cent in the Louis-Hippolyte-Lafontaine Tunnel and on the Mercier Bridge. With a \$5.60 toll, 60 per cent of those same users would not use the Champlain Bridge. That toll would divert traffic by the following proportions: 50 per cent more on the Victoria Bridge and 23 per cent more on the Jacques-Cartier Bridge. I want to emphasize that because there are four bridges in my South Shore area. This will therefore have a significant impact, and we are concerned about it.

The reserve capacity of all other bridges combined is only 3,600 vehicles, which is less than the capacity of a single lane over a three-hour period. The situation is even worse in the afternoons, with the reserve estimated at only 2,700 vehicles. Yes, this means there will be significant traffic impact if you institute tolls.

Il ne s'agit pas de se dire que c'est un pont local, un pont entre deux rives. J'ai été ministre et député à Ottawa pendant 16 ans. Ce pays a été fondé sur le partage. Quand on investissait, et avec raison, soit pour les transports en commun en Ontario, soit avec fierté pour les Olympiques à Vancouver, on ne se demandait pas si cela allait servir certains secteurs par rapport à d'autres. C'était un élément important pour la qualité de vie et pour l'économie de l'ensemble du pays.

Aujourd'hui, on vient vous dire qu'on est d'accord avec le PPP, qui veut dire partenariat public-privé, mais qui veut dire aussi qu'il ne devrait pas y avoir de péage partout! Aujourd'hui, on veut que ce soit très clair. Si vous voulez qu'on travaille en ces termes pour protéger l'économie du pays, il est important qu'on travaille à ce niveau.

Je vais céder la parole à ma collègue, Caroline, et nous serons prêts à répondre à vos questions.

**Caroline St-Hilaire, mairesse, Ville de Longueuil :** Merci, monsieur le président. Comme le disait mon collègue, nous sommes ici pour faire valoir l'unanimité qui existe sur l'enjeu du péage en ce qui concerne la région métropolitaine. Je tiens aussi à dire que le projet de remplacement du pont Champlain doit s'intégrer dans la vision globale de la mobilité de la région métropolitaine, et non pas l'inverse.

On pense aussi que, après les nombreux mois de travail, on doit respecter notre plan métropolitain d'aménagement et de développement. En outre, on pense qu'il revient aux représentants de la région métropolitaine de décider de la mise en place ou non d'un système de péage sur l'ensemble de notre territoire pour la simple et bonne raison que cela aura des impacts sur la circulation.

Transports Canada disait que la mise en place d'un péage aurait pour effet que 30 000 véhicules ainsi que 2 500 camions migreraient quotidiennement, ce qui veut dire tous les jours, vers d'autres liens inter-Rive-Sud. Le ministère des Transports du Québec, quant à lui, disait que cette migration fonctionnerait selon deux scénarios en fonction du montant.

Pour un péage, par exemple, à 3 \$, la circulation serait supérieure de 25 p. 100 sur le pont Victoria, de 13 p. 100 sur le pont Jacques-Cartier, et de 8 p. 100 sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine et le pont Mercier. Pour un péage à 5,60 \$, c'est 60 p. 100 des mêmes utilisateurs qui n'emprunteraient plus ce nouveau pont Champlain. Ce tarif ferait donc dévier la circulation dans les proportions suivantes : 50 p. 100 de plus vers le pont Victoria et 23 p. 100 vers le pont Jacques-Cartier. Je tiens à vous le dire, parce qu'il y a quatre ponts sur mon territoire de la Rive-Sud; cela a donc des répercussions importantes et nous en sommes inquiets.

La réserve de capacité disponible sur les autres ponts en période de pointe le matin est de 3 600 véhicules seulement, ce qui ne représente même pas la capacité d'une voie pour une période de trois heures. En après-midi, la situation est encore pire, la réserve étant estimée à seulement 2 700 véhicules. Oui, ce sont des impacts importants sur la circulation si vous mettez le péage.

Current Champlain Bridge users will avoid the bridge, definitely change their habits and take other bridges and roads. The addition of so many heavy-duty trucks on other bridges will definitely cause our road infrastructure to deteriorate. As you can guess, it is the people on the South Shore who will have to pay for those detours.

For example, if you have never come to Longueuil — perhaps the senator from Montérégie has previously passed through our region — the following roads would be seriously affected. Virtually all of them lead to a bridge. All the roads at the foot of Jacques-Cartier Bridge are already congested. As you will see if you come and look around, the situation is already hellish.

The flood of motorists wanting to avoid the tolls on the Champlain Bridge will further congest the Jacques-Cartier Bridge, where the entrance to the metro is located, the only metro station in Longueuil, which transports 21,000 people morning and evening. Access to the Victoria Bridge via Route 112 will be even more complicated, and Jacques-Cartier, Mortagne and Montarville boulevards approaching the tunnel will also be very busy.

As Mr. Coderre said, all this recurring congestion represents very significant costs to society as a whole. The Board of Trade of Metropolitan Montreal estimates that economic losses due to traffic congestion amount to \$1.4 billion a year. That does not include the financial impact the tolls will have on our citizens.

For example, a toll of \$2 or \$3, as is the case on Autoroute 30 and for the Autoroute 25 Bridge, will amount to \$5 a day and \$25 a week, which means \$1,000 a year. That is a large amount for the middle-class citizens of the South Shore. For South Shore people living near the bridge, making a detour via the Victoria or Jacques-Cartier Bridge to avoid the toll is not an option. So that will have an impact on the length of their commute to work. The Government of Quebec has also come out against the toll. The entire metropolitan area, as I said, represents 82 municipalities. That is half of Quebec. It is not nothing.

In short, Champlain is a bridge that is in the public interest of Canada. It was so before its critical condition made its urgent replacement necessary, and it should continue to be paid for by all Canadian taxpayers. We understand that you wanted to pass this bill quickly because the bridge is rapidly deteriorating, and significant funding has been invested to make certain repairs, but we do not think that is a reason to impose a toll unilaterally without considering its impact.

I repeat, we are very concerned. There will be a congestion problem on our infrastructure and in our region. All the South Shore bridges are already at capacity, and there is no longer any reserve capacity.

Les usagers actuels du pont Champlain l'éviteront, modifieront certainement leurs habitudes, emprunteront d'autres ponts, d'autres voies. L'ajout d'autant de poids lourds sur les autres ponts va entraîner une détérioration certaine de nos infrastructures routières. Vous devinez que ce sont les gens de la Rive-Sud qui devront payer pour cette déviation.

Par exemple, si vous n'êtes jamais venu à Longueuil — peut-être que la sénatrice de la Montérégie est déjà passée par chez nous —, les voies suivantes seraient sérieusement affectées. Elles mènent presque toutes à un pont. Toutes les artères situées au pied du pont Jacques-Cartier sont déjà engorgées. Si vous venez faire un tour, vous verrez que c'est déjà l'enfer.

L'afflux d'automobilistes qui voudront éviter le péage sur le pont Champlain ira congestionner davantage le pont Jacques-Cartier où se situe l'entrée du métro, la seule station de métro à Longueuil, qui transporte 21 000 personnes matin et soir. L'accès au pont Victoria par la route 112 sera encore plus compliqué; les boulevards Jacques-Cartier, de Mortagne, de Montarville aux approches du tunnel seront aussi plus achalandés.

Toute cette congestion récurrente représente, comme le disait M. Coderre, des coûts très, très importants pour l'ensemble de la société. La chambre de commerce de Montréal estimait à 1,4 milliard de dollars par année les pertes économiques reliées aux coûts de la congestion routière. C'est sans compter l'impact financier qu'aura le péage sur nos citoyens.

Par exemple, pour un passage à 2 ou 3 \$, comme c'est le cas pour l'autoroute 30 et pour le pont de l'autoroute 25, c'est 5 \$ par jour, 25 \$ par semaine, ce qui veut dire 1 000 \$ par année. Pour la classe moyenne des citoyens de la Rive-Sud, c'est un montant important. Pour les gens de la Rive-Sud qui vivent en périphérie du pont, faire le détour par le pont Victoria ou Jacques-Cartier pour éviter le péage n'est pas une option. Cela aura donc un impact sur la durée du trajet entre le travail et la maison. Le gouvernement du Québec, d'ailleurs, s'est prononcé contre le péage. Toute la région métropolitaine, comme je le disais, représente 82 municipalités; c'est la moitié du Québec. Ce n'est pas rien.

Bref, le pont Champlain est un pont d'intérêt général pour le Canada. Il l'était avant que son état critique ne force son remplacement d'urgence. Il doit continuer d'être payé par l'ensemble des contribuables du Canada. On comprend que vous vouliez adopter à toute vitesse ce projet de loi parce que, effectivement, le pont se détériore rapidement et des sommes importantes sont investies en faveur de certaines réparations, mais on pense que ce n'est pas un prétexte pour imposer unilatéralement un péage sans se soucier des impacts.

Je le répète, nous sommes très inquiets. Il y aura un problème de congestion sur nos infrastructures et sur notre territoire. Déjà, tous les ponts sont saturés sur la Rive-Sud et il n'y a plus de réserve de capacité.

We also sincerely wonder whether the South Shore people who are paying for this existing infrastructure with their taxes will not be paying a second time when they pay a toll. That concerns us as well. I would like to remind you that the people of the South Shore are not always nasty suburbanites. They contribute to Montreal's economic development, they contribute to Canada's economic development, and we would like them to be considered as such and not to have to pay a surtax every morning when they go to work.

The City of Montreal and the City of Longueuil agree, more often than not, with the statement that the Champlain Bridge works to Canada's general advantage and that it is in a state of emergency. The decision-making process must be simplified and facilitated in order to speed up the work, but we do not want tolls to be imposed on a bridge that replaces an existing bridge. I want to make this clear: no services are being added for our citizens.

The federal government, which owns the bridge for the general benefit of Canada, must reverse its decision to charge a toll on a replacement bridge. The Champlain Bridge is not a local bridge. As Mr. Coderre said, it is in the public interest, and we think it is up to everyone to contribute to it.

Thank you very much, Mr. Chair.

**The Chair:** The good thing about that is that it was clear.

**Senator Housakos:** Mr. Coderre and Ms. St-Hilaire, welcome and thank you for your testimony.

Mr. Coderre, you are the Mayor of Montreal, but you confirmed that you also wore another hat —

**Mr. Coderre:** Yes.

**Senator Housakos:** — that of Chairman of the Communauté métropolitaine de Montréal, the CMM, which represents all the municipalities of Montreal, Laval, Longueuil and the North and South Shore communities.

In 2012, you did some metropolitan transport planning and development work and conducted consultations with a view to funding public transit infrastructure investments in the order of \$14 billion.

Before continuing with my comments, I propose that the report entitled *Étude sur la tarification routière pour la région métropolitaine de Montréal*, which is a report that was prepared for the Communauté métropolitaine de Montréal, be submitted to the clerk and filed as evidence.

During those consultations, the CMM issued a news release on February 5, 2013 stating that 68 briefs had been submitted in favour of establishing a metropolitan toll. Why are you telling us today that the toll is not a good option for funding transportation infrastructure?

I have in my hand the joint CMM-CIRANO study, the item I have tabled, on road pricing for the metropolitan Montreal area, dated June 2013. On pages 19 and 20, it states that, in its transportation plan, the CMM has given priority to \$14.6 billion

De plus, on se demande sincèrement si les gens de la Rive-Sud qui paient cette infrastructure existante au moyen de leurs impôts ne paieront pas une deuxième fois en payant un péage. Cela nous inquiète également. J'aimerais vous rappeler que les gens de la Rive-Sud ne sont pas toujours des méchants banlieusards. Ils contribuent à l'essor économique de Montréal, ils contribuent à l'essor économique du Canada, et on aimerait qu'ils soient considérés comme tels et non pas les surtaxer chaque matin lorsqu'ils se rendent au travail.

La Ville de Montréal et la Ville de Longueuil sont d'accord, plus souvent qu'autrement, avec la déclaration que le pont Champlain est à l'avantage général du Canada, et qu'il y a urgence. Il faut simplifier et faciliter le processus décisionnel pour accélérer les travaux, mais nous ne voulons pas d'imposition du péage sur un pont qui remplace un pont existant. Je tiens à le dire, il n'y a aucun ajout de services pour nos populations.

Le gouvernement fédéral, propriétaire du pont, à l'avantage général du Canada, doit revenir sur sa décision d'imposer un péage sur un pont de remplacement. Le pont Champlain n'est pas un pont local; comme le disait M. Coderre, c'est un pont d'intérêt général, et on pense qu'il revient à tous d'y contribuer.

Merci beaucoup, monsieur le président.

**Le président :** Cela a l'avantage d'être clair.

**Le sénateur Housakos :** Monsieur Coderre et madame St-Hilaire, bienvenue et merci pour vos témoignages.

Monsieur Coderre, vous êtes le maire de Montréal, mais vous avez confirmé que vous aviez aussi un autre chapeau —

**M. Coderre :** Oui.

**Le sénateur Housakos :** — celui du président de la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM, qui regroupe toutes les municipalités de Montréal, de Laval, de Longueuil, et les couronnes sud et nord.

En 2012, vous avez fait des travaux de planification de développement du transport métropolitain et ainsi que des consultations pour financer des investissements de l'ordre de 14 milliards de dollars en faveur des infrastructures du transport en commun.

Avant de continuer avec mes commentaires, je propose que le rapport intitulé *Étude sur la tarification routière pour la région métropolitaine de Montréal* — c'est un rapport qui a été fait pour la Communauté métropolitaine de Montréal — soit déposé auprès du greffier et qu'il soit classé comme pièce.

Lors de ces consultations, un communiqué de la CMM du 5 février 2013 déclarait que 68 mémoires étaient favorables à l'établissement d'un péage métropolitain. Pourquoi nous dire aujourd'hui, que le péage n'est pas une bonne option pour financer une infrastructure de transport?

J'ai en main l'étude conjointe CMM-CIRANO — c'est la pièce que j'ai déposée — sur la tarification routière pour la région métropolitaine de Montréal de juin 2013. Aux pages 19 et 20, on indique que la CMM a accordé la priorité, dans son plan de

in investments between now and 2021. The table on page 20 includes an amount of \$1.5 billion for the LRT, the light-rail transit system that the City of Montreal and the City of Longueuil have also established as a priority. The study recommends the metropolitan portion of that investment, of which the light-rail system is a part.

If it is acceptable to finance the light-rail system by means of a toll, why would it not be so for the purpose of financing its structure? At the bottom of page 3, the report reads, "It appears that the recommended communications strategy for the toll is to wait for the right moment and to communicate with the public in order to make the toll project socially acceptable."

I do not understand your opposition to the toll, when all your authorities — the CMM, cities, transit corporations and community organizations — were in favour of a metropolitan toll less than a year ago.

Is it part of a strategy to say that you oppose what is being proposed by the federal government, which wants to impose a metropolitan toll? Is that ultimately your true intention, Mr. Coderre?

**The Chair:** Before I hand the floor over to Mr. Coderre, since the document is in French only and cannot be distributed, we may refer to it, but, as you will understand, we will wait as long as possible before appending it and debating it to ensure we have an English version of it.

I rarely defend that idea in this way.

[*English*]

It's more likely to happen the other way, where the document will be in English only and not be tabled in French. I'm sure that Senator Greene would be happy to have an English version.

[*Translation*]

I merely wanted to clarify the situation, Mr. Mayor.

**Mr. Coderre:** I was in that situation for 16 years, and I had to make sure my speeches were bilingual.

**The Chair:** Having been in caucus with you, I am anxious to see how they have translated the expression "pas de péage pantoute." We will see that in the transcript.

**Mr. Coderre:** I could write a book on some of the expressions I have used over the years.

Senator Housakos, something important and major happened on November 3 last. It is called an election, and now there is a new administration.

I think that the message is clear that there is a difference between infrastructure and public transit. There is a bridge that was poorly constructed. That is not the issue for any of the federal parties. Hundreds of millions of dollars are being invested in it because it is falling down. Ultimately, inspections have gradually

transport, à des investissements de 14,6 milliards de dollars d'ici 2021. On voit dans le tableau de la page 20 un montant de 1,5 milliard de dollars consacré au SLR, le SLR que la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil ont aussi établi comme priorité. L'étude recommande l'instauration d'un péage pour financer la partie métropolitaine de cet investissement, dont le SLR fait partie.

S'il est acceptable de financer le SLR par un péage, pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour en financer la structure? Au bas de la page 3, on précise : « Il semble que la stratégie de communication recommandée pour le péage est d'attendre le moment opportun et de s'assurer de communiquer avec la population afin de rendre acceptable socialement le projet de péage. »

Je ne comprends pas votre opposition au péage, alors que toutes vos instances — la CMM, les villes, les sociétés de transports et les organismes du milieu — favorisaient un péage métropolitain il y a moins d'un an.

Est-ce une stratégie de dire que vous vous opposez à ce que propose le gouvernement fédéral, qui veut imposer un péage métropolitain? Est-ce qu'au fond, c'était votre véritable intention, monsieur Coderre?

**Le président :** Avant de donner la parole à M. Coderre, étant donné que le document est en français seulement et qu'il ne peut être distribué, on peut se référer au document, mais vous comprendrez que nous allons attendre, dans la mesure du possible, avant de le mettre en annexe et d'en débattre, de nous assurer d'en avoir une version anglaise.

Il est rare que je fasse la défense de cette façon.

[*Traduction*]

L'inverse est plus probable : un document en anglais seulement qui ne serait pas déposé en français. Je suis certain que le sénateur Greene serait heureux d'avoir une version anglaise.

[*Français*]

Monsieur le maire, je ne voulais que clarifier la situation.

**M. Coderre :** J'ai vécu cette situation pendant 16 ans et je devais m'assurer que les discours étaient bilingues.

**Le président :** Ayant partagé le caucus avec vous, j'ai hâte de voir comment ils ont traduit l'expression « pas de péage pantoute ». On le verra dans les transcriptions.

**M. Coderre :** On pourrait écrire un livre sur certaines expressions que j'ai utilisées au fil des ans.

Sénateur Housakos, il est arrivé quelque chose d'important et de majeur, le 3 novembre dernier. Cela s'appelle une élection. Et il y a une nouvelle administration.

Je pense que le message est clair qu'il y a une différence entre l'infrastructure et le transport collectif. Il y a un pont qui a été mal fait. Tous partis confondus au fédéral, ce n'est pas la question. On y met des centaines de millions parce qu'il est en train de tomber. Il y a eu, finalement, au fur et à mesure, des inspections qui nous

been conducted, and they have warned us that the situation is urgent. It was even supposed to be done in 2021; now it is scheduled for 2018, and I hope they redouble their efforts.

So there is a minor distinction between public transit and infrastructure. It is not because a previous administration issued some report — and, incidentally, it was about the way public transit should be financed; there is a real distinction between public transit and the role the federal government should play because this issue involves a bridge corporation that belongs to the federal government. The bridge was poorly built. If it were a new bridge, I would agree, but this is a replacement bridge.

So the distinction is very important because, in what I am hearing from your questions and what I have heard from the Office of the Prime Minister, Mr. Harper, the same points are always made: this is a local bridge; why should we invest in it since it only affects Quebec? It is important to draw distinctions.

We will ultimately be asking ourselves some questions about public transit. And you should pass this message on to the government, please, since you are on the government side: we are very eagerly awaiting the signing of the MOU on infrastructure between the Government of Quebec and the Government of Canada because it will also contain elements that will ultimately be important in determining how to fund certain programs, for example.

Consequently, Mr. Housakos, I would respectfully ask you not to confuse matters. Ultimately, yes, we should invest more in public transit. At the CMM, under our administration, because Ms. St-Hilaire has a lot to do with this, we are currently redefining the way we plan transportation governance and funding. This is a matter that concerns the municipalities. I was a member of Parliament and minister for quite a long time, and when matters concern the Government of Canada and the government has done its job poorly, it has a responsibility toward citizens, who are also taxpayers. That is why we are ultimately saying that we may be from a different school of thought but that the Canadian government has a duty to invest and rebuild that bridge, which was poorly built, and it is not up to the people of the South Shore or the North Shore or Montreal to pay for it. We already pay taxes, and we are proud to pay taxes, because we live in a society in which we all said that sharing was important. We have chosen that society, and that means investing, investing in infrastructure, and it is the government's role to do that.

#### **The Chair: Ms. St-Hilaire?**

**Ms. St-Hilaire:** Thank you, Mr. Chair. Unlike Mr. Coderre, I was there in February 2013. At the time, the provincial government asked us in the municipal sphere to do our homework on the sources of funding that we would need to do all the work, particularly the light-rail system and the eastern

ont avertis que ça presse; il était même supposé se faire en 2021 et maintenant c'est prévu en 2018 — et j'espère qu'on va mettre les bouchées doubles.

Donc, il y a une petite distinction entre transport collectif et infrastructure. Ce n'est pas parce qu'il y a eu une administration auparavant qui a sorti un rapport quelconque — en passant, c'était à propos de la façon dont on doit financer le transport collectif; il y a une maudite nuance entre un transport collectif et le rôle que le fédéral doit assumer, parce qu'il s'agit d'une société des ponts qui appartient au gouvernement fédéral. Ce pont-là était mal fait. Si c'était un nouveau pont, je veux bien, mais c'est un pont de remplacement.

Donc, la nuance est très importante, parce que, dans ce que j'entends de vos questions et que j'ai entendu du bureau du premier ministre, M. Harper, on ressort toujours les mêmes affaires : c'est un pont local, pourquoi est-ce qu'on investirait, vu que ça touche juste le Québec. C'est important de faire des nuances.

Nous, finalement, nous allons nous poser des questions concernant le transport collectif. D'ailleurs, vous devriez faire passer le message au gouvernement, s'il vous plaît, étant donné que vous êtes du côté gouvernemental : on attend avec beaucoup d'impatience la signature du protocole entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada par rapport aux infrastructures, parce qu'elle va contenir aussi des éléments importants, en fin de compte, pour définir la façon de financer, par exemple, certains programmes.

Ainsi, je vous demanderais respectueusement, monsieur Housakos, de ne pas mélanger les choses. En fin de compte, oui, on doit investir davantage dans le transport collectif. À la CMM, sous notre administration, parce que Mme St-Hilaire y est pour beaucoup, on travaille présentement à redéfinir la façon de planifier les transports en termes de gouvernance et de financement; c'est une affaire qui touche les municipalités. J'ai été député et ministre assez longtemps, et quand il y a des choses qui touchent le gouvernement du Canada et que celui-ci a mal fait ses affaires, il a une responsabilité envers les citoyens, qui sont aussi des contribuables. C'est pour cette raison qu'on dit, finalement, qu'on est peut-être d'une école de pensée différente, mais que le gouvernement canadien se doit d'investir et de refaire ce pont qui a été mal fait, et ce n'est pas aux gens de la Rive-Sud, ni de la Rive-Nord, ni de Montréal de payer ça. On paie déjà des taxes, et on est fier de payer des taxes, parce qu'on vit dans une société dans laquelle on a dit que le partage était important. Si on a choisi cette société-là, cela veut dire aussi investir, et investir dans les infrastructures, et c'est le rôle du gouvernement de le faire.

#### **Le président : Madame St-Hilaire?**

**Mme St-Hilaire :** Merci, monsieur le président. Contrairement à M. Coderre, j'étais là en février 2013. À l'époque, ce que le gouvernement provincial nous demandait, au monde municipal, c'était de faire nos devoirs sur les sources de financement dont on aurait besoin pour faire tous les travaux, notamment le SLR et le

train. We were asked whether we could find the courage of our ambitions and sit down together, the entire municipal sphere, to determine how we could go about raising the money, because neither the cities nor governments ever have money, and, ultimately, it is always the municipality that has to go and raise it. What we did at the time with all the metropolitan community partners was determine a financial framework. It amounted to approximately \$5 billion. There were a lot of projects everywhere, and no one at the time was talking about being for or against a toll. People were more in favour of a metropolitan toll. However, as Mr. Coderre said, that was a debate we could conduct at home, internally, amongst ourselves, all from a perspective of increasing the supply of public transit.

What we are being told today, by the federal government, is that not only will it not add infrastructure or improve public transit, but that it will also increase the toll for our citizens. Consequently, that is where this is becoming a little incoherent. I simply wanted to give you a little context.

**Senator Housakos:** With all due respect, I do not agree that the new bridge is a replacement bridge. It is a new bridge. Some things are being added, such as the light-rail system, and we are looking at other transit-related options. We are increasing the number of cars using the bridge. This is not quite a replacement bridge. It is a new bridge, which includes all the options that we are examining.

The other question I have, Mr. Coderre, as a Montreal citizen and taxpayer, is that several administrations have shared the opinion, and I also share it as a Montreal taxpayer, that the Island of Montreal has for years welcomed outsiders from everywhere, from the North Shore, from the South Shore, people who come on to the Island of Montreal, who use our infrastructure and do not pay for it. They enter the city every day, work there, live there, use and benefit from Montreal's infrastructure and leave and return to Saint-Eustache and Longueuil, and Montreal is unable to ask those people whether they would be prepared to share the costs for that great city

What is your perspective on that question?

**Mr. Coderre:** Senator Housakos, once again, with all due respect, as a Montrealer, you must be able to see that Caroline is not an outsider to me. She is part of greater Montreal. I am not fighting Sainte-Julie, Longueuil, Laval or Sainte-Thérèse; I am fighting Madrid, Boston, New York — especially New York right now, and we are going to win in seven. That just came out of my mouth, Senator Demers; I promised my son I would talk about hockey this evening.

train de l'est. On nous demandait si nous pouvions avoir le courage de nos ambitions, et de nous asseoir ensemble, tout le monde municipal, pour déterminer comment nous pourrions faire pour aller chercher de l'argent — car autant les villes que les gouvernements n'ont jamais d'argent, et, dans le fond, c'est toujours la municipalité qui doit chercher. Ce qu'on a fait à l'époque avec l'ensemble des partenaires de la communauté métropolitaine, ce fut de définir un cadre financier. Il se montait à environ 5 milliards de dollars, il y avait plein de projets partout et, effectivement, personne à l'époque ne parlait d'être pour ou contre le péage; on était davantage orienté vers un péage métropolitain. Mais ce débat, comme l'a dit M. le maire, c'était un débat qu'on voulait faire chez nous, à l'interne, entre nous, le tout dans une perspective d'augmenter l'offre de transport en commun.

Ce qu'on nous dit aujourd'hui, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, c'est que, non seulement on n'ajoute pas d'infrastructures, on ne bonifie pas le transport en commun, mais en plus, on augmente le péage pour les citoyens. Alors, c'est ce qui fait que cela devient un peu incohérent. Je voulais simplement vous remettre en peu en contexte.

**Le sénateur Housakos :** Avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord sur le fait que le nouveau pont est un pont de remplacement. C'est un nouveau pont. Il y a des choses qu'on est en train d'ajouter, comme le SLR, et on est en train d'examiner d'autres options liées aux transports en commun; on est en train d'augmenter le volume des autos qui vont emprunter ce pont. Ce n'est pas tout à fait un pont de remplacement. C'est un nouveau pont, qui comprend toutes les options qu'on est en train d'examiner.

L'autre question que j'ai, monsieur Coderre, comme citoyen de Montréal, comme contribuable de Montréal, c'est qu'il y a eu plusieurs administrations qui partageaient l'opinion, et je la partage également comme contribuable de la ville de Montréal, que, pendant des années, l'île de Montréal a accueilli des étrangers de partout, de la rive nord, de la rive sud, des gens qui viennent sur l'île de Montréal, qui utilisent nos infrastructures et qui ne paient pas pour ces infrastructures. Ils entrent dans la ville quotidiennement, y travaillent, y vivent, utilisent et bénéficient des infrastructures montréalaises, et repartent, retournent à Saint-Eustache, à Longueuil, et Montréal n'a pas la capacité de demander à ces gens-là s'ils seraient prêts à partager les coûts pour cette grande ville.

Quelle est votre perspective sur cette question?

**M. Coderre :** Sénateur Housakos, encore une fois, en tout respect, comme Montréalais, vous devez être à même de constater que Caroline n'est pas une étrangère pour moi. Elle fait partie du Grand Montréal. Moi, je ne me bats pas contre Sainte-Julie, Longueuil, Laval ou Sainte-Thérèse. Je me bats contre Madrid, Boston, New York (surtout contre New York en ce moment, et on va gagner en sept... Ça sort tout seul, sénateur Demers; j'avais promis à mon gars de parler de hockey ce soir!)

On a more serious note, the municipalities' financial framework on governance and operations is one thing. Today the message we are sending is that we are a metropolitan area. We speak as a metropolitan area. It is easy to divide and conquer and to try to cause squabbles among the municipalities, but I regret to inform you that there will be none because we speak with one and the same voice. We must invest more in ourselves. You witnessed the former administrations in Montreal, and you saw that there were infrastructure problems. We have invested over the past 10 years, and we have to do things differently. We brought in the inspector general. We have done a lot of things, and we are going to invest and invest in ourselves.

However, today's debate is not about wondering whether people from the north or south shores are outsiders who ultimately take advantage of Montreal's infrastructure. They are part of what I call the national treasure, the global heritage, as a result of which Montreal, the metropolitan area as a whole, as a great region, has international outreach. If people who live in Longueuil come and work in Montreal, both regions benefit. The issue in today's debate should be whether we are talking about a new bridge because this is a bridge that is falling down and should be replaced.

The other problem, Senator Housakos, is this. I live near the Pie-IX Bridge. If a toll booth is set up on Champlain — but you are part of the federal government — are you going to put one on the Mercier half? Are you going to put one on the Jacques-Cartier Bridge? Because, yes, it is true, there are congestion problems, but we have to get out too. We pay on both sides. So that is a major problem. Studies have been conducted on that: if you start putting toll booths everywhere because of a piece of infrastructure, you will create a doughnut-hole effect that will have an impact. And I am speaking as a Montrealer on that point. If you want to ensure that we protect Montreal's economy, you do not want people to think that things are too complicated in the Montreal area and that they should go elsewhere, to another province. Not only will there be an economic impact on eastern Canada, there will also be an impact on Montreal and the Montreal region.

So be careful. This is not a political game; this is not a sound bite that we are putting out there to see who can get on the news this evening. It is a vision for society. We want to provide greater sustainable development, a response to the congestion and a better quality of life, and have a major impact in the areas of sustainable development and public transit. Let us take advantage of this infrastructure that we will be rebuilding to adjust accordingly because we did it poorly at the time. Unlike the infrastructure that exists and that, once finished, was in many cases 20 years late — I am talking about Metropolitan Boulevard — for once, we are going to try to build a bridge that lasts 125 years. If the Romans built some bridges that have lasted 2,000 years, we should be able to build a few that can stand for 125 years. Do we have to pay for them twice? No, because we have a responsibility, not just toward

Plus sérieusement, le cadre financier entre les municipalités sur la gouvernance et le fonctionnement, c'est une chose. Aujourd'hui, le message qu'on envoie c'est que nous sommes une métropole. Nous parlons comme métropole. C'est facile de diviser pour régner et d'essayer de créer des chicanes entre les municipalités; mais j'ai le regret de vous annoncer qu'il n'y en aura pas, parce que nous parlons d'une seule et même voix. On doit s'investir davantage. Vous avez connu les anciennes administrations à Montréal, et vous avez vu qu'il y a eu des problèmes en termes d'infrastructures. On a investi dans les 10 dernières années, il faut faire les choses autrement; on a amené l'inspecteur général. Il y a plein de choses qu'on a faites, et on va investir et s'investir.

Mais le débat d'aujourd'hui, n'est pas de se demander si les gens du nord ou du sud sont des étrangers qui, dans le fond, viennent profiter des infrastructures de Montréal. Ils font partie de ce que j'appelle le trésor national, le patrimoine global qui fait en sorte que Montréal, dans son ensemble comme métropole, comme grande région, rayonne sur la scène internationale. Que des gens qui vivent à Longueuil viennent travailler à Montréal, c'est l'ensemble des deux régions qui en bénéficie. Le débat qu'on doit avoir aujourd'hui, c'est de préciser qu'il ne s'agit pas d'un nouveau pont, car c'est un pont qui est en train de tomber et qu'on doit remplacer.

L'autre problème, sénateur Housakos, moi j'habite à côté du pont Pie-IX; si on commence à mettre un poste de péage sur Champlain — mais là, vous êtes du fédéral — allez-vous en mettre un sur la moitié de Mercier? Allez-vous en mettre un sur le pont Jacques-Cartier? Parce que, oui, c'est vrai, il y a des problèmes de congestion, mais il faut qu'on sorte aussi. On paie des deux bords. Alors ça, c'est un problème majeur. Il y a des études là-dessus : si vous commencez à mettre des postes de péage partout à cause d'une infrastructure, vous allez créer un effet de « trou de beigne » qui va avoir un impact. Là, je vous parle comme Montréalais. Si vous voulez vous assurer qu'on protège l'économie de Montréal, vous ne voulez pas que les gens se disent que c'est trop compliqué dans la région de Montréal et qu'ils aillent ailleurs, dans une autre province. Non seulement il y aura un impact économique pour l'Est du Canada, mais également pour Montréal et sa région.

Alors, faites attention, ce n'est pas un jeu politique, ce n'est pas le « sounding bite » pour savoir qui va faire les nouvelles ce soir. C'est un projet de société. On veut assurer un meilleur développement durable, une réponse à la congestion, une meilleure qualité de vie, et un impact majeur en termes de développement durable et de transports collectifs; profitons justement de cette infrastructure qu'on va refaire pour s'ajuster en conséquence parce qu'on l'avait mal faite à l'époque. Contrairement à des infrastructures qui existent et pour lesquelles, bien souvent, quand on les a finies, on était en retard de 20 ans — je parle de la métropolitaine —, pour une fois, on va essayer de construire un pont qui dure 125 ans. S'il y a des ponts romains qui durent 2000 ans, on doit être capable, bout de viâge, d'en construire un qui va tenir le coup 125 ans! Est-on

taxpayers, but as a government. When we have infrastructure in our hands, our duty is to ensure that we can give people a high quality of life, and that also requires infrastructure.

I would make the same speech for Cornwall and Saint John, New Brunswick. We fought hard enough to ensure there would be a sharing. In all cases, all we are asking — this is not a matter of fair shares; it is a matter of saying that the Government of Canada has a responsibility, and that responsibility quite simply does not call for a toll.

**The Chair:** Ms. St-Hilaire?

**Ms. St-Hilaire:** It has all been very well said, but what I am reading between the lines of your speech is that, once again, the 450 is disturbing the peace in Montreal.

I like to hear what the mayor of Montreal says; he views us as partners. If people cross bridges and take the metro to go to work every morning, we should be pleased about that rather than hear the line that we are outsiders.

I had to think before I said that because I do not like to feel I am an outsider in Montreal. Instead I like to think that, when I go and work in Montreal, I am contributing as a citizen or a worker. I think you have to see the matter more in overall terms than as being solely in the interest of Montreal, or instead of taking a short-sighted view.

When I am asked to pay the Montreal metro system's deficit, do you think all the citizens of Longueuil have always taken the Montreal metro? No, but they are paying the metro's deficit because the Montreal metro is part of the metropolitan infrastructure and they are pleased to have access to it.

There has been a metro station in my area for 45 years. So I do not think I have abused the public transit system. When I am told that I am now an outsider and have to pay more for infrastructure that should have lasted 100 years but that, since it was poorly maintained, lasted only 45 years, pardon me, but I do not feel I am the outsider.

[English]

**Senator Greene:** One of your key arguments is that the Champlain Bridge should be a bridge for all of Canada; it's part of the network that connects us all together. I have some sympathy for that argument, and it's an interesting one.

I'm sure you would agree that the Trans-Canada Highway is an artery that connects us from coast to coast, but in Nova Scotia, the part of the Trans-Canada Highway that connects New

obligé de payer deux fois pour cette affaire-là? Non. Parce qu'on a une responsabilité, pas juste à l'égard des contribuables, mais comme gouvernement. Quand on a des infrastructures entre les mains, notre devoir est de nous assurer que nous puissions offrir une qualité de vie aux gens, et cela passe aussi par les infrastructures.

Je ferais le même discours pour Cornwall, le même discours pour St-John au Nouveau-Brunswick; on s'est assez battu pour s'assurer justement qu'il puisse y avoir un partage. Dans tous les cas, tout ce qu'on demande, ce n'est pas une question de juste part, c'est une question de dire que le gouvernement du Canada a une responsabilité, et cette responsabilité ne demande pas d'avoir un poste de péage. Tout simplement.

**Le président :** Madame St-Hilaire?

**Mme St-Hilaire :** Tout a été très bien exprimé, mais ce que je lis entre les lignes de votre discours, c'est effectivement qu'encore une fois le 450 vient déranger la quiétude de Montréal.

Moi, j'aime entendre le discours du maire de Montréal, qui nous voit comme des partenaires. Si, chaque matin, des gens franchissent des ponts et prennent le métro pour aller travailler, on devrait en être content plutôt que d'entendre le discours que nous sommes des étrangers.

J'ai dû tourner ma langue sept fois, parce que je n'aime pas penser que je suis une étrangère à la ville de Montréal. J'aime plutôt penser que, quand je viens travailler à Montréal, je contribue comme citoyenne ou comme travailleuse. Je pense qu'il faut voir cela plus globalement que dans l'intérêt unique de Montréal ou d'avoir une courte vue.

Quand on me demande de payer le déficit du métro de Montréal, pensez-vous que tous les citoyens de Longueuil ont toujours pris le métro de Montréal? Non. Mais ils paient le déficit du métro, parce que cela fait partie des équipements métropolitains et qu'ils sont contents d'avoir accès au métro de Montréal.

Il y a une station de métro depuis 45 ans sur mon territoire. Alors, je ne pense pas avoir abusé du système de transports en commun. Quand on me dit qu'aujourd'hui, je suis une étrangère et que je dois payer davantage pour une infrastructure qui aurait dû durer 100 ans mais qui, compte tenu du fait qu'elle a été mal entretenue, n'a duré que 45 ans, excusez-moi, mais je n'ai pas l'impression que c'est moi qui suis l'étrangère.

[Traduction]

**Le sénateur Greene :** L'un de vos arguments principaux, c'est que le pont Champlain devrait être un pont d'intérêt national, qu'il fait partie du réseau qui nous unit. Cet argument touche une corde sensible chez moi; c'est un point intéressant.

Je suis certain que vous conviendrez que l'autoroute transcanadienne est une artère qui relie les Canadiens d'un océan à l'autre, mais en Nouvelle-Écosse, il y a des péages sur une

Brunswick with Nova Scotia has tolls, and it is a vital part of the network.

In light of the idea that it wouldn't be difficult to find other examples like that right across the country, isn't your argument a little lightweight in that regard?

**Mr. Coderre:** You made a choice in Halifax. Respectfully, as a Quebecer — as a Montrealer — I was pleased to see the federal government invest in a Canadian highway. As a matter of fact, I was a member of the cabinet and I voted for it. It's important, because when we created the infrastructure program in 1993, it was not only to make the people work, but it was to ease the quality of life of people because we know that basic infrastructure is important.

I know one thing: If I were there to replace something that had been badly done in the first place, I would have said, "Let's redo it."

I'm always hearing the argument that it is lightweight, saying that it's a local bridge and it's only between two shores. My Canada is not divisive; my Canada is to make sure all Canadian citizens are united. That's why we have a health care system and all that. To say it's not for Gaspé or Vancouver to pay for Halifax, I'm sure one of your greatest mayors, Mike Savage, would agree.

**Senator Greene:** He's a good mayor.

**Mr. Coderre:** He is. You're from Montreal, too. Don't forget to support the Habs.

The reality is this: We have to understand the facts and the wording. We must agree on the vocabulary, because it's important; because there's strength to the words. Then we will be able to understand what school of thought we are from.

If a province decides to have dedicated funds afterwards to take care of their highways, that's one thing. We are there as a federal government to facilitate when we have one third, one third and one third from the infrastructure program. We're talking now about two bridges that belong to the federal government. I don't know what it will be in the future, but the reality now is that they belong to the federal government and its duty is to make sure it stands, for security and for the economy.

Because we believe it's not a local bridge and because we believe that bridge is of high importance on the global economy, we don't have to put a toll there.

**Senator Greene:** Like I say, the Trans-Canada Highway is not a local road, either, and yet it has tolls on it.

**Mr. Coderre:** No. We pay for it, too, and we're pleased.

**Senator Greene:** You paid for some of it.

partie du tronçon de la Transcanadienne qui relie le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, et il s'agit d'un tronçon essentiel du réseau.

Étant donné qu'il ne serait pas difficile de trouver d'autres exemples de ce genre d'un bout à l'autre du pays, votre argument à cet égard n'est-il pas un peu faible?

**M. Coderre :** Il y a eu un choix à Halifax. Avec tout le respect que je vous dois, en tant que Québécois — en tant que Montréalais —, j'étais heureux de voir le gouvernement fédéral financer une autoroute canadienne. En fait, j'étais un membre du Cabinet et j'ai voté pour. C'est important, parce que lorsque nous avons créé le programme d'infrastructure, en 1993, ce n'était pas seulement pour créer des emplois, mais aussi pour améliorer la qualité de vie des gens, car nous savons que les infrastructures essentielles sont importantes.

Je sais une chose : si j'étais là pour remplacer quelque chose qui a été mal fait au départ, je dirais qu'il faut le refaire.

On me dit toujours que l'argument est faible, qu'il s'agit d'un pont local qui ne fait que relier deux rives. Mon Canada n'est pas fondé sur la division; il vise à s'assurer que tous les citoyens canadiens sont unis. Voilà pourquoi nous avons un système de soins de santé et toutes ces choses. Je suis certain que l'un de vos plus grands maires, Mike Savage, conviendrait que ce n'est pas à Gaspé ou Vancouver de payer pour Halifax.

**Le sénateur Greene :** C'est un bon maire.

**M. Coderre :** En effet. Vous êtes de Montréal aussi. N'oubliez pas d'appuyer le Canadien.

Voici la réalité : il faut comprendre les faits et le libellé. Il faut s'entendre sur le vocabulaire, parce que c'est important; les mots ont du poids. Ensuite, nous saurons à quelle école de pensée nous appartenons.

Qu'une province décide par la suite de consacrer des fonds à l'entretien de ses autoroutes, c'est une chose. Le rôle du gouvernement est un rôle de facilitateur, dans ce régime à un tiers chacun et le dernier tiers du programme d'infrastructures. On parle maintenant de deux ponts qui appartiennent au gouvernement fédéral. Je ne sais pas ce qu'il en sera à l'avenir, mais pour le moment, ils appartiennent au gouvernement fédéral, dont le devoir est de s'assurer qu'ils tiennent debout, tant pour la sécurité que pour l'économie.

Puisque nous estimons qu'il ne s'agit pas d'un pont local et qu'il est d'une importance capitale pour l'ensemble de l'économie, il ne faut pas y mettre un péage.

**Le sénateur Greene :** Comme je l'ai dit, l'autoroute transcanadienne n'est pas une route locale non plus, mais on y trouve pourtant des péages.

**M. Coderre :** Non. Nous la payons aussi, et nous en sommes heureux.

**Le sénateur Greene :** Vous en avez payé une partie.

**Mr. Coderre:** Of course.

**Senator Greene:** Another issue you raised is that the tolls proposed are like a new tax. In Halifax, we have two bridges, also, and both are tolled. They've always been tolled, but the tolls have risen over time. So that is like a new tax, in a sense, just like you've explained.

How different are the bridges, then, in Nova Scotia from the one being proposed in Montreal in terms of the tax issue?

**Mr. Coderre:** Are you talking, for example, about the Confederation Bridge?

**Senator Greene:** No. I'm talking about the bridges that go from Halifax to Dartmouth.

**Mr. Coderre:** Does that bridge belong to the federal government?

**Senator Greene:** Two bridges, both tolled.

**Mr. Coderre:** Does that bridge belong to the federal government?

**Senator Greene:** They don't.

**Mr. Coderre:** That's my point. The provincial government makes its public policy.

That's why the wording is so important, senator, respectfully. I will go even further. We have one from Highway 25. We built up a totally new bridge there. We had some alternatives, because we had some free bridges around it, and because it was a private-public partnership, they put a toll there. But people have a choice to take it, because it's an alternative bridge. So that is okay.

For Highway 30, it's the same thing; they have an alternative. But now we're talking about the Champlain Bridge. The Champlain Bridge —

**Senator Greene:** But there is an alternative to the Champlain Bridge. There is the Victoria Bridge or the tunnel. Those are alternatives.

**Mr. Coderre:** Let me finish. If you put a toll there, people will go somewhere else. If they go somewhere else, there will be more traffic and it has an impact on other bridges. The alternative is "Do we want to pay or not?" If there was a totally new bridge, maybe you would have an argument, but now we're replacing a bridge that already exists and the alternative to a free bridge is another free bridge, meaning no toll.

If not, they're going to go to Jacques-Cartier Bridge. You know Montreal; you're from there. You take Jacques-Cartier, Mercier and Victoria, and "she's going to be stuck with the puck" because she's from the shore where everybody will be caught in traffic.

**M. Coderre :** Évidemment.

**Le sénateur Greene :** Vous avez également comparé les péages proposés à une nouvelle taxe. Nous avons deux ponts, à Halifax, et ils sont tous les deux à péage. Ils ont toujours été des ponts à péage, mais les tarifs ont augmenté au fil du temps. Donc, c'est comparable à une nouvelle taxe, comme vous l'avez expliqué.

Par rapport aux taxes, en quoi les ponts en Nouvelle-Écosse sont-ils différents du pont proposé à Montréal?

**M. Coderre :** Parlez-vous du pont de la Confédération, par exemple?

**Le sénateur Greene :** Non, je parle des ponts qui relient Halifax et Dartmouth.

**M. Coderre :** Ce pont appartient-il au gouvernement fédéral?

**Le sénateur Greene :** Deux ponts, tous deux à péage.

**M. Coderre :** Appartiennent-ils au gouvernement fédéral?

**Le sénateur Greene :** Non.

**M. Coderre :** C'est exactement ce que je veux faire valoir. Le gouvernement provincial décide de ses propres politiques publiques.

Sauf votre respect, sénatrice, voilà pourquoi le libellé est si important. J'irais même plus loin. Nous en avons un sur l'autoroute 25. Nous y avons construit un tout nouveau pont. Nous avions d'autres solutions, parce qu'il y avait des ponts sans péage à proximité, et puisqu'il s'agissait d'un partenariat public-privé, un péage y a été instauré. Cependant, les gens ont le choix de l'emprunter ou pas, parce que c'est un pont secondaire. Donc, il n'y a là aucun problème.

Pour l'autoroute 30, c'est la même chose. Il y a une solution de recharge. Or, nous parlons du pont Champlain Bridge. Le pont Champlain...

**Le sénateur Greene :** Toutefois, il y a des solutions de recharge au pont Champlain : le pont Victoria Bridge ou le tunnel. Ce sont des routes alternatives.

**M. Coderre :** Laissez-moi terminer. Si vous y mettez un péage, les gens iront ailleurs. Dans ce cas, il y aura plus de circulation, ce qui se répercutera sur les autres ponts. Le choix est de savoir si nous voulons payer ou non. Si c'était un tout nouveau pont, vous auriez peut-être un argument, mais dans ce cas, il s'agit du remplacement d'un pont existant. La solution de recharge à un pont gratuit, c'est un autre pont gratuit, c'est-à-dire sans péage.

Autrement, les gens emprunteront le pont Jacques-Cartier. Vous connaissez Montréal; c'est votre ville d'origine. Qu'on prenne le pont Jacques-Cartier, le pont Mercier ou le pont Victoria, on n'est pas plus avancés, parce qu'il y a des bouchons de circulation partout sur la Rive-Sud.

**Senator Greene:** You've raised a good issue, because one of the things that make tolls work is that they provide alternatives, because it is important to provide people with a choice. In Halifax, people can choose not to go on the bridges but to drive all the way around the Bedford Basin instead. In the case of the toll on the Trans-Canada Highway in Nova Scotia, people can choose to go the old route, which is a lot longer and not as safe.

In the case of the Champlain Bridge, there are alternatives. Will they take them? In Halifax, they do not go all the way around. They use the toll bridge, because they're better and faster.

**Mr. Coderre:** The issue is not this. There are two issues here.

First, why would I take a toll when, in the election of 1988, the Conservative government rightfully made a promise, because there was only one toll bridge that existed, because we had fights in the past with several highways. The only one that remained was the Champlain Bridge, and they pulled the plug. Why? Because of all those problems.

Now, we're talking about replacing a bridge that already exists, and you want to put it back. It's like when you pull toothpaste out of the tube and try to put it back. You will have some issues there.

All I'm saying is that the definition of "alternative" means from a free bridge to another. If we are creating new highways or new bridges, if people want to take them, they will — exactly like Highway 25. That's a bridge that belongs to the federal government. That's a bridge that has to be redone because of security, et cetera. You had in the last budget \$600 million for the next two years to make it stand.

Senator, we might agree to disagree, but I truly believe that even people in Halifax will agree with me that, when the time has come to share and it's for all Canadian businesses, that bridge belongs to all Canadians.

**Senator Eggleton:** Well, I may be biased, but I enjoy listening to mayors. There's one exception; it's in my own city, but I won't get into that one.

**Mr. Coderre:** I've heard they miss you in Toronto.

**Senator Eggleton:** The reason I enjoy listening to you is because I think you've made a compelling argument. This is a replacement. It's not an additional bridge. If the Conservative government in 1990 took off the tolls because it felt it was no longer warranted to do that, then I think the replacement, because the bridge obviously wasn't well built as we've explored already in this committee is what it is — a replacement.

**Le sénateur Greene :** Vous soulevez un bon point, parce que l'une des choses qui font en sorte que les péages fonctionnent, c'est qu'ils offrent des solutions de rechange, parce qu'il est important que les gens aient un choix. À Halifax, les gens ont le choix de ne pas emprunter les ponts, mais ils doivent alors faire le tour du bassin de Bedford. Dans le cas du péage sur la Transcanadienne, en Nouvelle-Écosse, les gens peuvent choisir de prendre l'ancienne route, qui est beaucoup plus longue et pas aussi sécuritaire.

En ce qui concerne le pont Champlain, il y a d'autres solutions. Les gens iront-ils ailleurs? À Halifax, les gens ne font pas le tour. Ils utilisent les ponts à péage, parce que c'est mieux et c'est plus court.

**M. Coderre :** Là n'est pas la question. Il y a deux aspects, ici.

Premièrement, pourquoi est-ce que je prendrais un pont à péage quand, pendant la campagne électorale de 1988, le gouvernement conservateur a fait une promesse — à juste titre —, parce qu'il n'y avait qu'un seul pont à péage et qu'il y avait eu auparavant des luttes par rapport à diverses autoroutes? Le seul péage qui restait était sur le pont Champlain, et le gouvernement l'a éliminé. Pourquoi? À cause de tous ces problèmes.

Or, on parle de remplacer un pont existant, et vous voulez le réinstaurer. C'est comme essayer de remettre le dentifrice dans le tube. Il y aura des problèmes.

Je dis simplement que le choix, c'est de remplacer un pont sans péage par un autre pont sans péage. Si nous construisons de nouvelles autoroutes ou de nouveaux ponts, si les gens veulent les emprunter, ils le feront, comme c'est le cas de l'autoroute 25. On parle d'un pont qui appartient au gouvernement fédéral, d'un pont qui doit être refait pour des raisons de sécurité, et cetera. Dans le dernier budget, on a prévu 600 millions de dollars au cours des deux prochaines années seulement pour le maintenir en état.

Sénateur, nous convenons sans doute que nous ne sommes pas d'accord sur cette question, mais je suis convaincu que même les gens d'Halifax seront de mon avis : il est temps que chacun contribue, pour toutes les entreprises canadiennes. Ce pont est celui de tous les Canadiens.

**Le sénateur Eggleton :** Eh bien, j'ai peut-être un parti pris, mais j'aime bien écouter les maires discuter. Il y a une exception, dans ma propre ville, mais je n'irai pas plus loin.

**M. Coderre :** J'ai entendu dire que les gens de Toronto s'ennuient de vous.

**Le sénateur Eggleton :** La raison pour laquelle j'aime bien vous écouter, c'est que vous avez présenté un argument très convaincant. Il s'agit d'un remplacement. Ce n'est pas un pont supplémentaire. Si le gouvernement conservateur a choisi d'éliminer le péage en 1990 parce qu'il a jugé qu'il n'était plus justifié d'en avoir, alors je pense que le pont de remplacement — parce que le pont actuel n'a manifestement pas été bien construit, comme nous l'avons constaté dans notre étude sur la question — n'est que cela : un pont de remplacement.

You've made a fair comment of there being no tolls in that respect, but also Mayor St-Hilaire has also outlined the traffic conditions. A change in the traffic patterns going into these different bridges will have a profound effect on your cities and transportation planning. I think you have made compelling arguments.

Putting aside the toll for a moment let me ask about the planning of this bridge. It will also create a fair bit of disruption in your communities. Are you being consulted on that? Is there an adequate mechanism or framework going through this period of time in constructing it to deal with it?

**Mr. Coderre:** To be honest, we have good relationships with Minister Label. We can talk to each other, and he is as close as his phone. The problem, though, is within the process. At one point you're saying that this is a bridge that belongs to the federal government — he's saying that, himself — so it's up to them to take care of it.

I would suggest, respectfully, when you put up the mitigation process — and it is not just the bridge, it is when you attach it to Highway 10 or 15 and there's some future urban boulevard — it will be important in the decision-making process that we're not just there to hear it on the news or receive the memo one day before that we should be more involved in the decision-making process, but that we should be part of it.

It's not just based on the bridge. As a matter of fact, we're saying the same thing to the government of Quebec, because at the end of the day, we are the closest government to the people, and it's important that we all work together. It's going to create some messes, and we know we will have traffic jams. At the same time, we are changing the Échangeur Turcot so there will be a lot of jobs there.

The reason why we're here and we're pleased is to send a message to the government that it's not a confrontation tonight. This is a partnership. We can agree to disagree on a certain level, but that's why we are here. We are talking about the proper wording so people understand that we're on the same level.

At the same time, we want to be full partners. We don't believe in the toll. We believe in partnership. We believe in a decision-making process that can be mutual. We are there as full partners, and we are ready to do so. We're using this opportunity to send a message to Canadians, the thousands of people who are watching us tonight, plus the media, who say "Hey, listen, maybe they are living in a bubble in Ottawa."

It is important to talk about the proper wording, that it is not a local bridge, and that it belongs to all Canadians. It has a major impact on the economy and, for the overall, too, there will not

Vous avez fait valoir qu'il ne devrait pas y avoir de péage, mais Mme St-Hilaire a également parlé de la circulation. La modification des habitudes de déplacements vers ces différents ponts aura un effet considérable sur vos villes et sur la planification des transports. Je pense que vous avez présenté des arguments fort convaincants.

Mettons de côté le péage pour quelques minutes. Parlons plutôt de la planification relative à ce pont. Cela aura aussi d'importantes répercussions sur vos collectivités. Avez-vous été consultés? Existe-t-il un mécanisme ou un cadre de travail adéquat pour régler les problèmes pendant la construction?

**M. Coderre :** Honnêtement, nos relations avec le ministre Lebel sont bonnes. Nous avons la possibilité de nous parler; il suffit de l'appeler par téléphone. C'est le processus qui pose problème, cependant. On nous dit qu'il s'agit d'un pont qui appartient au gouvernement fédéral, comme le ministre lui-même l'a indiqué, et qu'il relève donc du fédéral de s'en charger.

Respectueusement, par rapport à notre participation au processus de décision, je dirais que lorsque le fédéral mettra en place les mesures d'atténuation — et cela ne concerne pas seulement le pont, mais le raccordement aux autoroutes 10 et 15, en plus d'un éventuel boulevard urbain —, il faudrait que l'on n'apprenne pas aux nouvelles ou dans une note de service reçue la veille qu'on nous demande de participer davantage. En fait, nous devrions faire partie du processus de décision.

Ce n'est pas seulement lié au pont. En fait, nous disons la même chose au gouvernement du Québec, parce qu'en fin de compte, l'administration la plus proche de gens, c'est nous. Il est important que nous travaillions tous ensemble. Ce sera le chaos; nous savons qu'il y aura des bouchons de circulation. La construction du nouvel échangeur Turcot aura lieu en même temps. Il y aura donc beaucoup d'emplois dans ce secteur.

Si nous comparaissons devant vous aujourd'hui, et nous en sommes ravis, c'est pour faire comprendre au gouvernement que nous ne cherchons pas un affrontement. Nous voulons un partenariat. Nous pouvons convenir que nous ne sommes pas d'accord dans une certaine mesure, mais c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous discutons pour formuler un libellé acceptable afin que les gens sachent que nous sommes sur la même longueur d'onde.

Nous voulons également être des partenaires à part entière. Nous ne croyons pas au péage. Nous croyons au partenariat. Nous croyons à un processus décisionnel commun. Nous sommes des partenaires à part entière, et nous sommes prêts à collaborer. Nous profitons de l'occasion pour transmettre un message aux Canadiens, aux milliers de personnes qui nous écoutent ce soir, et aux journalistes, qui disent, « Nous vivons peut-être dans une bulle à Ottawa ».

Il est important de discuter pour en arriver à un libellé acceptable, et de préciser que ce n'est pas un pont local et qu'il appartient à tous les Canadiens. Il a d'importantes répercussions

only be issues in the South Shore and some of our boroughs, but to make sure that we can avoid and we are working in prevention, that we should all be together in the decision-making process.

**Senator Eggleton:** A lot of people are also watching the Blue Jays game tonight. I thought I would get that little plug in since you got your plug in.

**Mr. Coderre:** I even applaud them.

**Senator Eggleton:** You know what? There are enough Montrealers and Quebecers around this table to pass your no-toll motion.

**Mr. Coderre:** I'm not sure about Senator Greene, though.

[Translation]

**Senator Demers:** You answered the first question concerning the use of the other bridges. People will use other bridges because of the toll.

Mr. Coderre, you just mentioned Minister Lebel. He also said you two communicated well. Shortly after announcing your departure from federal politics, you said in a radio interview that Mr. Lebel had delivered on this file. Could you tell us more about that?

**Mr. Coderre:** What I liked about Denis — I can call him Denis because we have known each other for quite a long time — was that he listened. If you have Transport Canada officials, they are always the same regardless of the government in power. They can tend to hang on. So we shared a certain amount of concern.

When I was a member of Parliament, my last position was as transport and infrastructure critic. We asked a lot of questions on this subject. It makes no sense not to have a bridge until 2021. It would be preferable if we could complete it in 2018 and move this file forward.

We profoundly disagree. I understand the minister. There is ministerial solidarity: no toll, no bridge. However, if the bridge does not work, will you not do it because we do not want a toll? That makes no sense.

Communication between us is nevertheless very good. When the time comes, we talk to each other as necessary. I congratulated the minister because we won the push to get a bridge in 2018. The toll issue is so important that it is not even in the PPP contract. It is the Canadian government's responsibility.

We are in politics. If changing the date from 2021 to 2018 is a political matter, I ask that it also be a political matter in the good sense of that term. As a trainer, when you have worked for

sur l'économie et, de façon générale, nous nous heurterons non seulement à des problèmes sur la Rive-Sud, mais aussi dans nos circonscriptions. Toutefois, si nous voulons prévenir ces problèmes, nous devrions tous collaborer et prendre les décisions ensemble.

**Le sénateur Eggleton :** Beaucoup de gens regardent également la partie des Blue Jays ce soir. Je voulais en profiter pour faire cette publicité puisque vous avez eu la chance de faire la vôtre tout à l'heure.

**M. Coderre :** Je les félicite.

**Le sénateur Eggleton :** Savez-vous qu'il y a suffisamment de Montréalais et de Québécois ici présents que votre motion contre le péage pourrait être adoptée?

**M. Coderre :** Je ne sais toutefois pas dans quel sens votera la sénatrice Green.

[Français]

**Le sénateur Demers :** Vous avez répondu à la première question pour ce qui est de la fréquentation des autres ponts. À cause du péage, d'autres ponts seront empruntés.

Monsieur Coderre, vous venez de mentionner le ministre Lebel. Celui-ci a dit également que vous aviez une bonne communication. Peu après avoir annoncé votre départ de la politique fédérale, vous avez affirmé, en entrevue, sur une station de radio, que M. Lebel avait livré ce dossier. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce point?

**M. Coderre :** Ce que j'ai aimé de Denis — je peux l'appeler Denis, car on se connaît depuis assez longtemps — c'est qu'il a écouté. Si vous avez des fonctionnaires de Transports Canada, peu importe le gouvernement, ce sont toujours les mêmes. Ils peuvent avoir une certaine tendance à s'étirer. Alors nous avons partagé une certaine inquiétude.

Lorsque j'étais député, ma dernière fonction était à titre de critique des transports et des infrastructures. Nous posions alors beaucoup de questions à ce sujet. Il est insensé de n'avoir un pont qu'en 2021. Si on peut le terminer en 2018 et faire évoluer ce dossier, ce serait préférable.

Nous sommes en profond désaccord. Je comprends le ministre. Il y a une solidarité ministérielle : sans péage, pas de pont. Mais si le pont ne fonctionne pas, vous n'allez pas le faire parce qu'on ne veut pas de péage? C'est insensé.

Il n'empêche que nous avons une très bonne communication. Le moment venu, nous nous parlons, au besoin. J'ai félicité le ministre, parce qu'on a eu gain de cause pour obtenir un pont en 2018. La question de péage est si importante qu'elle ne figure même pas dans le contrat du PPP. Cette question relève du gouvernement canadien.

Nous sommes en politique. S'il est question de politique pour changer la date de 2021 à 2018, je demande qu'il soit question de politique également dans le bon sens du terme. À titre

Coca-Cola, and as a senator, you have been a person close to the people. You have already taken the bridge. You know its importance. It is therefore important to think about citizens.

When we talk about toll booths, we are also taking about injustice. Everyone will pay. However, these people are already paying income taxes. Consequently, what we are saying to Minister Lebel is that we can get along with each other and work together. Set the toll booths aside; that is not an issue. Then we will discuss financing for public transit in order to find a way.

You must have noticed that there is a new partnership, a new municipal voice in Quebec. We all work together. That was true under Ms. Marois' government, and it is still true under Mr. Couillard's government. We have that stability and we are able to work together.

Mr. Harper is the Prime Minister of all Canadians, and Mr. Lebel is his worthy representative. We are asking him to listen. We are not alone. The two of us are not alone. There is the Association des camionneurs and everyone. You can quote from a few editorials that will say the contrary, but the reality on the ground is that people understand the importance of not installing tolls booths on this bridge.

**Ms. St-Hilaire:** We do cooperate well. Many of us applauded when Mr. Lebel announced that the Champlain Bridge would be replaced and that he was going to bring the construction forward. However, you have to remember why he is bringing it forward. A lot of investments must be made to repair the bridge, and the situation is urgent.

However, now that we have applauded this initiative, it is as though we were paying to speed up the work. Since matters are moving forward very quickly, they think we should put in toll booths and make people pay. That is where I stopped applauding.

I represent people who say they are happy about the new bridge because it had to be done and that is a good decision. Now we are paying twice, and this situation leaves us a little uncomfortable.

We enjoy very good cooperation, and Mr. Lebel was aware of that when the bridge had to be closed. When you, as a government, decide to close the bridge in order to install a super beam, we have to address that deficiency. We have to increase the number of buses and respond to citizens. It is quite rare for us to call the federal member because the bus has not passed by. Usually, we contact the mayor or the councillor. The impact for us is real.

Mr. Lebel worked with us because, as soon as he closed the bridge and had to make adjustments, he understood that he could not avoid us in the municipal world since it was up to us to provide the service. I believe that is entirely to his credit.

d'entraîneur, lorsque que vous avez travaillé pour Coca Cola, et à titre de sénateur, vous avez été une personne près du peuple. Vous avez déjà pris le pont. Vous connaissez son importance. Il est donc important de penser aux citoyens.

Lorsqu'on parle de postes de péage, on parle aussi d'iniquité. Tout le monde va payer. Or, ces gens paient déjà de l'impôt. Par conséquent, ce que nous disons au ministre Lebel, c'est que nous sommes capables de nous entendre et de travailler ensemble. Mettez les postes de péage de côté, ce n'est pas là l'enjeu. Par la suite, nous discuterons du financement du transport collectif pour trouver une nouvelle façon.

Vous avez dû remarquer, au Québec, qu'il y a un nouveau partenariat, une nouvelle voix municipale. On travaille tous et toutes ensemble. C'était vrai dans le temps du gouvernement de Mme Marois, c'est encore vrai avec le gouvernement de M. Couillard. Nous avons cette stabilité et nous sommes capables de travailler ensemble.

M. Harper est le premier ministre de tous les Canadiens. M. Lebel le représente dignement. On lui demande d'écouter. Nous ne sommes pas seuls. Il n'y a pas que nous deux. Il y a l'Association des camionneurs et tout le monde. Vous pouvez nous sortir quelques éditoriaux qui nous diront le contraire. La réalité sur le terrain est que les gens comprennent l'importance de ne pas mettre en œuvre de péage sur ce pont.

**Mme St-Hilaire :** Effectivement, nous avons une bonne collaboration. Nous avons été nombreux à applaudir quand M. Lebel a annoncé le remplacement du pont Champlain et quand il a annoncé qu'il allait en devancer la construction. Il faut toutefois se rappeler pourquoi il la devance. Il y a beaucoup d'investissements à faire pour réparer le pont et il y a urgence.

Cependant, après avoir bien applaudi cette initiative, c'est comme si on payait pour accélérer les travaux. Compte tenu du fait que les choses avancent à grande vitesse, il faudrait mettre un péage et faire payer les gens. C'est là où j'ai arrêté d'applaudir.

Je représente des gens qui se disent heureux du nouveau pont, car il fallait que cela se fasse, et que c'est une bonne décision. Maintenant, nous payons deux fois, et cette situation nous rend un peu inconfortables.

Nous jouissons d'une très bonne collaboration. D'ailleurs, M. Lebel en a été conscient lorsqu'il a fallu fermer le pont. Quand vous décidez, comme gouvernement, de fermer le pont pour installer une superpoutre, nous devons pallier cette lacune. Nous devons augmenter le nombre d'autobus et répondre aux citoyens. Il est plutôt rare que l'on appelle le député fédéral parce que l'autobus n'est pas passé. Habituellement, c'est au maire ou au conseiller que l'on s'adresse. Les impacts pour nous sont réels.

M. Lebel a travaillé avec nous parce que, dès qu'il fermait le pont et qu'il devait apporter des ajustements, il comprenait qu'il ne pouvait pas nous éviter, dans le monde municipal, puisque c'est à nous d'offrir le service. Je crois que c'est tout à son honneur.

If there is one issue that people talk to me about every day at home it is the toll, and there is a consensus on it among our citizens.

**Senator Demers:** Ms. St-Hilaire, you talked about the fact that Ms. Verner went to your city. The Demers family goes there regularly.

**Ms. St-Hilaire:** Is that true?

**Senator Demers:** Unfortunately, we own a lot in your cemetery and we go and play golf in your area. You have a beautiful city.

[English]

**Senator MacDonald:** Thank you to both of you. I go to Montreal quite often. I think we have a lot of in common, Mr. Coderre. I'm a big Expo fan. I went to Montreal in late March, and there were over 50,000 people there on a Saturday afternoon. It was great to be there. The Expos were always my team, not the Blue Jays. Anyway, I used to go to Montreal on a regular basis from Nova Scotia. I would always stay in *Longueuil*, usually at the Sandman, and took the Métro over. It took me about 20 minutes to get over there to be in my seat with a couple of beers in my hand. I always paid for the metro when I went.

You mentioned the taxpayers and how much people are taxed, and one thing Nova Scotians and Quebecers have in common is that we are the most heavily taxed people in the country, both of us. We pay tolls. About 40 per cent of the population of Nova Scotia is around Halifax-Dartmouth. We have paid tolls on those bridges for 50 or 60 years. I don't think it's a matter of taxpayers paying for public infrastructure. I believe in user pay. It's a philosophical difference here, but I strongly believe in user pay.

You mentioned that the federal government must assume its financial responsibility and build this bridge. Well, we're going to assume the financial responsibility to build this bridge, but we're going to toll it to pay for it. I fundamentally believe in that approach, whether it's in Nova Scotia, Quebec or British Columbia. When it comes to large, public infrastructure of this nature, I think users should pay. Instead of running away from it, it's a philosophy we should be embracing in this country because in the long run we are going to serve the taxpayers better.

You mentioned the congestion in the Longueuil area. Well, I believe this gives you the opportunity to rationalize the way you use all new infrastructure around Montreal and those bridges. You could structure it the way you want it to. You have people more able to look at it than I am, but you could structure a whole new tolling system, from small tolls to large tolls, to direct traffic the way you want to in different parts of the day, parts of the

S'il est un dossier dont on me parle tous les jours, chez nous, c'est ce dossier du péage, qui fait l'unanimité dans notre population.

**Le sénateur Demers :** Madame St-Hilaire, vous avez parlé du fait que Mme Verner allait dans votre coin. La famille Demers va chez vous régulièrement.

**Mme St-Hilaire :** C'est vrai?

**Le sénateur Demers :** Malheureusement, nous détenons un lot dans votre cimetière et nous allons jouer au golf dans votre coin. Vous avez donc une belle ville.

[Traduction]

**Le sénateur MacDonald :** Merci à vous deux. Je vais très souvent à Montréal. Je pense que nous avons beaucoup en commun, monsieur Coderre. Je suis un grand partisan des Expos. Je suis allé à Montréal à la fin mars, et plus de 50 000 personnes étaient réunies au stade un samedi après-midi. C'était formidable d'être là. Mon équipe a toujours été les Expos, et non pas les Blue Jays. Quoi qu'il en soit, je quittais régulièrement la Nouvelle-Écosse pour aller à Montréal. Je logeais toujours à Longueuil, à l'hôtel Sandman, et je prenais le métro. Le trajet de l'hôtel pour me rendre à mon siège, quelques bières en mains, prenait une vingtaine de minutes. Je prenais toujours le métro lorsque j'y allais.

Vous avez évoqué à quel point les contribuables sont imposés, et une chose que les Néo-Écossais et les Québécois ont en commun, c'est qu'ils sont les plus lourdement imposés au pays. Nous payons des droits de péage. Environ 40 p. 100 des citoyens de la Nouvelle-Écosse habitent à proximité d'Halifax-Dartmouth. Nous payons des droits de péage sur ces ponts depuis 50 ou 60 ans. Je ne pense pas que c'est aux contribuables de payer l'infrastructure publique. Je crois que c'est aux utilisateurs à le faire. C'est une divergence idéologique, mais je crois fermement que les utilisateurs devraient payer.

Vous avez mentionné que le gouvernement fédéral devrait assumer ses responsabilités financières et construire ce pont. Eh bien, nous allons le faire, mais nous allons imposer des droits de péage pour en payer la construction. Je crois fondamentalement à cette approche, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Québec ou en Colombie-Britannique. Lorsqu'il est question de gros projets d'infrastructure publique de cette nature, je pense que les utilisateurs devraient payer. Nous devrions adopter cette philosophie au pays au lieu de la rejeter, car à long terme, nous servirons mieux les intérêts des contribuables.

Vous avez mentionné la congestion dans la région de Longueuil. Eh bien, je crois que cela vous donne l'occasion de rationaliser la façon dont vous utilisez ces ponts et les nouvelles infrastructures aux alentours de Montréal. Vous pourriez structurer le système comme vous le voulez. Vous avez des gens qui sont plus compétents que moi pour se pencher là-dessus, mais vous pourriez structurer un tout nouveau système de péage, de

week or parts of the month. I think this is the time to step up and do something creative.

Montreal has great infrastructure challenges; we know that, not just with this one bridge, but there has been all kinds of news about Montreal in the past 20 years with problems with roadways and things of that nature. This is the time to show some leadership in this area. I fully believe that tolls are the way to go, and I believe you should look at this as an opportunity to restructure the way you manage the infrastructure around Montreal.

I also think it's inevitable. This bridge will be built, but this bridge will be tolled, and I think you should come to grips with that. I want to see Montreal grow and prosper. In the Canada I was born into, Montreal was the greatest city in Canada. I want it to be the greatest city in Canada again. There are different ways of measuring it.

**Mr. Coderre:** Senator MacDonald, I have a lot of respect for what you're saying, but I disagree with you and I will tell you one reason.

First of all, if we have to redefine the way that we administrate as a metropolis — so I'm talking about the community here — and if we have to build up some financial framework as to how we pay for the future of public transit, it's not by coming here and insisting that with a toll booth as a start that we will accomplish anything.

Second, I would like to ask the federal government, then, to explain to me why it's between \$3 billion and \$5 billion, because \$2 billion is not peanuts. Give us the financial plan, the business plan.

Of that money that will be spent, how much money will be returned to the national treasury in taxes and income? I am sorry, but that \$3 billion to \$5 billion will come back kind of in a jiffy to the federal government's pocket. So we have to be careful. You're not giving us a gift by saying, "Oh, we're giving you a bridge for \$3 billion to \$5 billion." No, it is an infrastructure that will have a major impact on the future economy because of la Voie Maritime du Saint-Laurent, the St. Lawrence Seaway, because of the bridge itself that helps not only Ontario or the Great Lakes but also Eastern Canada. The return on investment on that bridge is huge.

By the way, I just announced \$18 billion for the next 10 years in infrastructure, so we are doing our homework. She is doing her homework because it's her second mandate, and she is doing a hell of a great job. The difference now is that we are all talking as one voice and, because we are talking as one voice, we are strong. We might decide among ourselves how to define and how to

modeste à élevé, pour diriger la circulation dans la direction que vous voulez à différents moments de la journée, de la semaine ou du mois. Je pense qu'il est temps d'intervenir et de faire preuve de créativité.

Montréal a d'énormes problèmes d'infrastructure. Nous le savons, pas seulement avec ce pont, mais il y a eu toutes sortes de nouvelles à propos de Montréal au cours des 20 dernières années au sujet de problèmes avec le réseau routier et ce genre de choses. Il est temps de faire preuve de leadership dans ce secteur. Je suis convaincu que le péage est la solution, et je crois que vous devriez envisager cette avenue comme une occasion de restructurer la façon dont vous gérez les infrastructures à Montréal et dans ses environs.

Je pense également que c'est inévitable. Ce pont sera construit, mais il sera payant, et je pense que vous devriez vous pencher sur la question. Je veux voir Montréal croître et prospérer. Dans le Canada où je suis né, Montréal était la plus belle ville au pays. Je veux qu'elle le redévieille. Il y a différentes façons de mesurer cela.

**M. Coderre :** Sénateur MacDonald, j'ai beaucoup de respect pour ce que vous dites, mais je ne suis pas d'accord avec vous et je vais vous donner une raison.

Premièrement, si nous devons redéfinir la façon dont nous nous administrons en tant que métropole — je parle donc de la communauté ici —, et si nous devons constituer un cadre financier sur la façon dont nous paierons pour l'avenir du transport en commun, ce n'est pas en témoignant devant le comité et en insistant pour mettre en place un poste de péage que nous accomplirons quoi que ce soit.

Deuxièmement, j'aimerais demander au gouvernement fédéral de m'expliquer pourquoi c'est entre 3 et 5 milliards de dollars, car 2 milliards, ce n'est pas rien. Donnez-nous le plan financier, le plan d'affaires.

Quelle part des fonds qui seront dépensés reviendra dans le Trésor public sous forme de taxes et de revenus? Je suis désolé, mais les 3 à 5 milliards de dollars reviendront assez vite dans les coffres du gouvernement fédéral. Nous devons donc faire attention. Vous ne nous faites pas de cadeau en nous disant, « Oh, nous vous construisons un pont pour la somme de 3 à 5 milliards de dollars ». Non, car c'est une infrastructure qui aura d'importantes répercussions sur l'avenir économique parce que la Voie maritime du Saint-Laurent, la *St. Lawrence Seaway*, et le pont aident non seulement l'Ontario et les Grands Lacs, mais aussi l'est du Canada. Le rendement du capital investi dans la construction de ce pont est énorme.

Soit dit en passant, je viens d'annoncer des investissements de 18 milliards de dollars dans l'infrastructure au cours des 10 prochaines années. Nous faisons nos devoirs. La ministre fait ses devoirs parce que c'est son deuxième mandat, et elle fait un travail remarquable. La différence maintenant, c'est que nous nous exprimons tous d'une seule et même voix, ce qui nous rend

finance — and we're there, as a matter of fact — through governance, administration and funding, but it's up to us.

Besides that, don't divert the debate here. The debate is: Whom does that bridge belong to? What are we going to do with it? How do we fund it? We might agree to disagree, but how do we fund it, and what are the responsibilities and the duties of the taxpayer and the federal government regarding that infrastructure?

**Senator MacDonald:** Well, I have a couple of responses, I guess.

The first thing is that you were a member of the Chrétien government in 1993 and privatized all the airports in this country. These airports struggled for financing for years. They were underserviced, they had bad infrastructure, and we privatized all these airports and gave them the authority to raise their own money.

**Mr. Coderre:** Sir, respectfully, there is an issue of relevance. Point of privilege. I'm here as the Mayor of Montreal. If you want to talk to me about what I have done as a minister, we can have a coffee any time over that during a baseball game, but I'm here as the Mayor of Montreal talking about the future of the Champlain Bridge. If you want to redo the history of my government, I can be a hell of a partisan guy, but I decided to be the Mayor of Montreal to all Montrealers. I'm not here for partisan's sake.

**Senator MacDonald:** I'm not talking about partisan stuff. I'm talking about a great move they made to privatize those airports.

**The Chair:** Senator MacDonald, we have eight minutes left, and we have Senator Hervieux-Payette and Senator Housakos.

**Senator MacDonald:** Give the infrastructure an opportunity to pay its own way.

I want to come back to this, then. On October 5, 2011, when you were interviewed about the new Champlain Bridge project, you said in the interview with the QMI Agency, and I quote: My objective will be to convince the government that the toll would not only be on the Champlain Bridge, but on all bridges.

That was your position then. Why has your position changed?

**Mr. Coderre:** Because the position at that time was not based on infrastructure. It was based on public transport eventually, and that's exactly what the CMM answered. My role was to make sure that we have an opportunity to decide what should be the future and how to fund — that's an issue. But when we are talking

forts. Nous pouvons décider entre nous de la façon de définir et de financer les projets — et nous en sommes là, en fait — par l'entremise de la gouvernance, de l'administration et du financement, mais la décision nous appartient.

Ne faites pas dévier le débat. Nous discutons des questions suivantes : À qui appartient ce pont? Qu'allons-nous en faire? Comment allons-nous le financer? Nous nous entendons pour dire que nous ne sommes pas d'accord, mais comment allons-nous le financer, et quels sont les responsabilités et les devoirs des contribuables et du gouvernement fédéral à l'égard de cette infrastructure?

**Le sénateur MacDonald :** J'ai quelques réponses à vous donner, je crois bien.

Vous faisiez partie du gouvernement Chrétien en 1993, lorsqu'il a privatisé tous les aéroports au pays. Les aéroports avaient du mal à trouver du financement depuis des années. Ils étaient mal desservis, leurs infrastructures étaient mauvaises et nous les avons tous privatisés et leur avons confié le pouvoir de recueillir leurs propres fonds.

**M. Coderre :** Monsieur, je vous signale respectueusement qu'il y a une question de pertinence. Je soulève la question de privilège. Je suis ici en ma qualité de maire de Montréal. Si vous voulez me parler de ce que j'ai fait quand j'étais ministre, alors nous pouvons aller prendre un café n'importe quand au cours d'une partie de baseball, mais je suis ici en tant que maire de Montréal pour discuter de l'avenir du pont Champlain. Si vous voulez refaire l'histoire de mon gouvernement, je peux me montrer très partisan, mais j'ai décidé d'être le maire de tous les Montréalais. Je ne suis pas ici à des fins sectaires.

**Le sénateur MacDonald :** Je ne parle pas de partisannerie. Je parle de l'excellente initiative du gouvernement lorsqu'il a privatisé ces aéroports.

**Le président :** Sénateur MacDonald, il nous reste huit minutes, et la sénatrice Hervieux-Payette et le sénateur Housakos veulent intervenir.

**Le sénateur MacDonald :** Permettons aux infrastructures de s'autofinancer.

Je veux revenir sur ce point. Le 5 octobre 2011, lorsqu'on vous a interrogé au sujet du nouveau pont Champlain, vous avez dit ceci durant une entrevue que vous avez accordée à l'Agence QMI : Mon objectif sera de convaincre le gouvernement que le péage ne s'appliquerait pas seulement au pont Champlain, mais à tous les ponts.

C'était ce que vous pensiez à ce moment-là. Pourquoi avez-vous changé d'idée?

**M. Coderre :** C'est parce que la position à ce moment-là n'était pas fondée sur les infrastructures. Elle était fondée sur les transports publics, et c'est exactement ce que la CMM a répondu. Mon rôle consistait à ce que nous ayons l'occasion de prendre des décisions concernant l'avenir et le financement — c'était un

about just one bridge and though it has been done, we were stuck with that situation, and I'm not going to redo all my arguments now. So that's it.

[Translation]

**Ms. St-Hilaire:** Very quickly, I do not want to take too much of the time allotted to us. Since it was Mr. Lebel himself who said it, I imagine it will carry some weight: the Champlain Bridge also benefits the national economy and meets the objectives of the strategies of Canada's gateways. When the Minister of Transport comes and tells us that this is an important gateway, that this is an important economic issue for Canada, I like to think that it is a collective piece of infrastructure and that everyone has to pay for it.

Now, to answer the senator, with all due respect, when we debated the toll at the metropolitan community level, we had the courage to ask the Government of Quebec to introduce a gasoline tax precisely in order to increase the supply of public transit, but what the federal government has just told us today is that it is imposing tolls on existing infrastructure, and, as the bill says, it is a replacement bridge.

Ultimately, what you are telling us is that you have just imposed a toll and you are forcing us to do it everywhere, and soon, whereas we have already begun a process to review sources of financing. Consequently, we find ourselves somewhat stuck. Ultimately, we will have no choice but to do it. It is a unilateral decision, and that is where it gets quite uncomfortable.

**Senator Hervieux-Payette:** First, I would like to welcome and especially congratulate both mayors. I believe we are all proud of them both. We acknowledge that they are serving the community well. I live not far from the Victoria Bridge; I must say that I can walk to it and that I am now supervising construction of the bridge to Nuns' Island, or rather the bridge that will take us to the new Champlain Bridge. The work is obviously under way.

However, I know one thing, and that is that my mother used that bridge in 1920. How old are our other two bridges? When last I heard, the Jacques-Cartier and Victoria bridges were not new bridges. The Victoria Bridge is more than 100 years old.

**Mr. Coderre:** The Champlain Bridge is 48 years old, and the Jacques-Cartier Bridge a little older, 50 years.

**Senator Hervieux-Payette:** Not only do I agree with the argument, but there is also a vested right here. We had a bridge; we are entitled to a bridge. The present bridge is falling down, and I must say that is not really a credit to Quebec engineering. We have recently had enough problems in that area, but we should realize that there were definitely deficiencies in the system when the bridge was built because it is unimaginable that it

problème. Mais lorsqu'il n'est question que d'un pont, et même si cela s'est déjà vu, nous étions aux prises avec cette situation, et je ne vais pas répéter tous mes arguments maintenant. Alors je vais m'en tenir là.

[Français]

**Mme St-Hilaire :** Très rapidement, je ne veux pas abuser du temps qui nous est accordé. C'est M. Lebel lui-même qui le disait, alors j'imagine que ça aura du poids : le pont Champlain profite aussi à l'économie nationale et répond aux objectifs des stratégies des portes d'entrée du Canada. Écoutez, quand le ministre des Transports vient nous dire que c'est une porte d'entrée importante, que c'est un enjeu économique important pour le Canada, j'aime à penser que ça devient un équipement collectif et que tout le monde doit payer pour cette infrastructure.

Ensuite, pour répondre au sénateur : avec le plus grand respect, quand on fait des débats sur le péage au niveau de la communauté métropolitaine — on a eu le courage de demander au gouvernement du Québec d'imposer une taxe sur l'essence justement pour augmenter l'offre de transports en commun, mais ce que le gouvernement fédéral vient nous dire aujourd'hui, c'est qu'on impose le péage sur une infrastructure existante — et le projet de loi le dit, c'est un pont de remplacement.

Dans le fond, ce que vous nous dites, c'est que vous venez imposer un péage et vous nous forcez à le faire partout, rapidement, alors qu'on a déjà entamé une réflexion pour trouver des sources de financement. Par conséquent, on se retrouve un peu coincé. Dans le fond, on n'aura pas le choix de le faire, il s'agit d'une décision unilatérale, et c'est là où l'inconfort devient assez lourd.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue et surtout féliciter les deux maires. Je pense que nous sommes tous fiers des deux maires. On reconnaît qu'ils servent bien la communauté. Je n'habite pas loin du pont Victoria; je dois dire que je peux y aller à pied et que maintenant je supervise la construction du pont qui va à l'île des Sœurs, c'est-à-dire le pont qui va nous amener au nouveau pont Champlain. Évidemment, les travaux sont en cours.

Mais je sais une chose, c'est que ma mère utilisait ce pont en 1920; quel est l'âge de nos deux autres ponts? Les ponts Jacques-Cartier et Victoria, ce ne sont pas de jeunes ponts, aux dernières nouvelles. Le pont Victoria a plus de 100 ans.

**Mr. Coderre :** Pour le pont Champlain, c'est 48 ans. Le pont Jacques-Cartier est un peu plus vieux : 50 ans.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Non seulement je suis d'accord avec l'argument, mais il y a des droits acquis. On a eu un pont, on a droit à un pont. Le pont actuel tombe et je dois dire que cela ne fait pas tellement honneur au génie québécois. On a déjà eu assez de problèmes récemment dans ce domaine-là, mais on doit se rendre compte qu'il y a certainement eu des défaillances dans le système lorsqu'on a construit le pont, parce que c'est inimaginable

has not lasted longer. I think that, when you build a bridge that costs billions of dollars, you should expect it to last at least 70 or 75 years.

Does the Government of Quebec support your position?

**Mr. Coderre:** Completely.

**Ms. St-Hilaire:** Yes.

**Senator Hervieux-Payette:** Then Mr. Couillard has sided with you. And if there was an addition — we are talking about regular traffic on the present bridge because Senator Housakos raised this question — if ever we wanted to add a public transit component, would the Government of Quebec be prepared to participate?

**Mr. Coderre:** We are getting back to the funding question. The Communauté métropolitaine de Montréal — this is a bit of a scoop — will be introducing a resolution on light-rail transit tomorrow. We had already said it, but now it will be done by means of a resolution. We on the Montreal municipal council did it unanimously yesterday, on Tuesday. We are pleased that this bridge will help us reorganize our public transit system.

The source of funding will be extremely important. It is important for us to know how to fund it. Now, you have announced two infrastructure programs: the \$10 billion program under the Building Canada Fund and the \$4 billion project granted on merit. First of all, what does “on merit” mean? What I understand is that we deserve it. These are structural economic development projects. I believe we have proved to you that this is important in economic development terms. And if we represent 25 per cent of the population, we can quite quickly give you a rule of three: put \$1 billion aside and that will suit us. We will let the Governments of Quebec and Canada negotiate sources of funding, but we think this is a structural project that we must fund.

Mr. Poëti is a new minister. He is studying all the files and must consider everything that can be considered because of the deficit and so on. He has to make government decisions but he is definitely in favour of public transit, and we are helping him a little by telling him what we municipalities would like and want. We will see what happens, but I am very confident. The Government of Quebec listened to the municipalities. It took part in the conferences of the Union des municipalités du Québec. That was quite exceptional because it was a first for both the Minister of Municipal Affairs and the premier himself, who clearly announced that the municipalities are no longer creatures of the provinces but rather a community-based order of government.

**Ms. St-Hilaire:** So much so that we are entitled to come and speak to you today.

qu'il n'ait pas duré plus longtemps. Je pense que lorsqu'on construit un pont qui coûte des milliards de dollars, on doit s'attendre à ce qu'il dure au moins 70 ou 75 ans.

Le gouvernement du Québec appuie-t-il votre position?

**M. Coderre :** Totalement.

**Mme St-Hilaire :** Oui.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** M. Couillard s'est donc rangé avec vous. Et s'il y avait un ajout — on parle du trafic régulier du pont actuel, parce que le sénateur Housakos a soulevé cette question —, si jamais on voulait ajouter un élément de transport en commun, le gouvernement du Québec serait-il prêt à y participer?

**M. Coderre :** On revient à la question du financement. À la CMM — et on vous donne un petit scoop — il y aura demain une résolution au sujet du SLR au nom de la Communauté métropolitaine de Montréal. On l'avait déjà dit, mais là, ce sera fait à l'aide d'une résolution. À l'unanimité au conseil municipal de Montréal, on l'a fait hier, mardi. Nous sommes heureux que ce pont nous permette de nous réorganiser par rapport au transport en commun.

La source de financement sera extrêmement importante. Pour nous, il est important de savoir comment le financer. Maintenant, vous avez deux programmes d'infrastructure que vous avez annoncés : celui de 10 milliards de dollars du fonds de Chantiers Canada et celui de 4 milliards de dollars octroyé au mérite. Au mérite, qu'est-ce que ça veut dire, d'abord? Ce que je comprends, c'est qu'on le mérite. Ce sont des projets structurants de développement économique; je pense qu'on vous a fait la preuve qu'en termes de développement économique, c'est quand même important. Et si on représente 25 p. 100 de la population, on peut vous faire une règle de trois assez vite : mettez un milliard de dollars de côté et ça fera notre affaire. On va laisser le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada négocier entre eux concernant les sources de financement, mais nous pensons qu'il s'agit d'un projet structurant que nous devons financer.

Monsieur Poëti est un nouveau ministre; il étudie l'ensemble des dossiers et il doit envisager tout ce qui doit être envisageable, à cause du déficit et tout. Il a des décisions gouvernementales à prendre mais, très certainement, il est favorable au transport collectif, et nous, on l'aide un peu, en lui exprimant ce que nous, les municipalités, souhaitons et voulons. C'est à suivre pour le reste, mais j'ai pleinement confiance. Le gouvernement du Québec a fait preuve d'écoute envers les municipalités. Il a pris part aux assises de l'Union des municipalités du Québec. Ça a été assez exceptionnel, parce que c'était une première, tant par rapport au ministre des Affaires municipales qu'au premier ministre lui-même, qui a annoncé de façon très claire que les municipalités ne sont plus des créatures des provinces, mais que c'est bien un ordre de gouvernement de proximité.

**Mme St-Hilaire :** Tellement qu'on a le droit de venir vous parler aujourd'hui.

**Mr. Coderre:** We can even come and see you.

**The Chair:** If the members are in agreement, we could continue for a few more minutes.

**Senator Hervieux-Payette:** I have one final question. Do we ultimately agree that, if we added another bridge instead of replacing the bridge, we could in fact consider a toll as in the case of the Autoroute 25 Bridge? And since this is an existing bridge, which is falling apart and which costs \$500 million to \$600 million a year in maintenance expenses so that we do not wind up in the river. . .

**Mr. Coderre:** That is an important distinction, senator, and I believe that is the message that should be sent. The distinction between the Autoroute 25 Bridge and the Pie-IX Bridge, for example, is that there is an alternative, because this is something that did not exist. Now we are replacing something that exists. That is where there can be differences between schools of thought, and I think it is important to note the distinction.

**The Chair:** I will let our deputy chair, Senator Housakos, ask the last question. Then I will allow the two mayors the final word.

**Senator Housakos:** Ms. St-Hilaire and Mr. Coderre, you have been very convincing this evening. The citizens of your region will obviously support your arguments. No one in the Montreal area will say no to a new bridge that is built, paid for and the cost of which will be shared by all Canadian citizens.

However, I can guarantee that you have a major challenge ahead, the challenge of convincing the citizens of Canada that we must pay billions of dollars for our own bridge in Montreal. It will even be a major challenge to convince your old political party, the Liberal Party, because I have yet to hear it state a clear position on the toll issue. Even from the NDP, which is politically very strong in the greater Montreal area, I have not heard a clear position on tolls. However, we can solve this problem quite quickly if there is a willingness on the part of the Communauté métropolitaine de Montréal to take over management of the Champlain Bridge and even the Jacques-Cartier Bridge.

Are you ready? I am sure we can convince the government to transfer the maintenance and management of the Champlain Bridge to the CMM, but the question is whether you are ready to take on that responsibility. If not, why not?

**The Chair:** I will let the mayors have the final word. Go ahead, Mr. Coderre.

**Mr. Coderre:** Thank you very much for the kind of debate we have had today; it was respectful and it was important to have it.

[English]

Thank you very much. I really appreciate it.

**M. Coderre :** On peut même venir vous voir.

**Le président :** Si les membres sont d'accord, on pourrait continuer quelques minutes de plus.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** J'ai une dernière question. Est-ce que, finalement, on s'entend pour conclure que, si on ajoutait un autre pont plutôt que de remplacer le pont, on pourrait considérer effectivement, comme dans le cas du pont de l'autoroute 25, un péage? Et comme c'est un pont qui existe déjà, qui tombe en morceaux et qui coûte 500 à 600 millions de dollars par année d'entretien pour qu'on ne se retrouve pas dans le fleuve...

**M. Coderre :** La nuance est importante, sénatrice, et je pense que c'est ça qu'il faut transmettre comme message. La distinction entre le pont de l'autoroute 25 et le pont Pie-IX, par exemple, c'est qu'il y a une alternative, parce que c'est quelque chose qui n'existe pas. Maintenant, on remplace quelque chose qui existe; c'est là qu'on peut être en désaccord sur l'école de pensée, mais je pense que c'est important de marquer la nuance.

**Le président :** Je vais laisser la dernière question au vice-président, le sénateur Housakos. Ensuite, je laisserai le mot de la fin aux deux maires.

**Le sénateur Housakos :** Madame St-Hilaire et monsieur Coderre, vous avez été très convaincants ce soir. Il est évident que les citoyens de votre région vont appuyer vos arguments. Personne dans la région de Montréal ne dira non à un nouveau pont construit et payé, et dont les coûts seront partagés par tous les citoyens canadiens.

Toutefois, je peux vous garantir que vous avez un grand défi, celui de convaincre les citoyens du Canada qu'il faut payer des milliards de dollars pour notre propre pont à Montréal. Ce sera même un grand défi de convaincre votre ancien parti politique, le Parti libéral, parce que, jusqu'à maintenant, je n'ai pas entendu une position claire de sa part au sujet du péage. Même de la part du NPD, qui est très fort politiquement en ce moment dans la grande région de Montréal, je n'ai pas entendu une position claire et nette au sujet du péage. On peut toutefois régler ce problème assez rapidement s'il y a une volonté de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal d'assumer la gestion du pont Champlain, et même celle du pont Jacques-Cartier.

Êtes-vous prêts? Je suis sûr et certain que nous pouvons convaincre le gouvernement de transférer l'entretien et la gestion du pont Champlain à la CMM, mais la question est de savoir si vous êtes prêt à assumer cette responsabilité; sinon, pourquoi pas?

**Le président :** Je vais vous laisser le mot de la fin, monsieur et madame les maires. Allez-y.

**M. Coderre :** Merci beaucoup pour ce type de débat aujourd'hui; c'était respectueux et il était important de le faire.

[Traduction]

Merci beaucoup. J'apprécie énormément.

*[Translation]*

Words are important. The challenge is to ensure that we cannot just convince you — because sometimes you are already convinced on a partisan basis before we speak to you — but also to convince those who will be hearing and seeing the arguments, to demonstrate in an inclusive manner that this bridge is not a new bridge but rather something that affects the Canadian economy as a whole. That is important and that is why we have come here today, because this bridge is important as a result of the St. Lawrence Seaway and the fact that the use of this bridge has a direct impact on the economy of eastern Canada. Nearly 1.8 million cars head toward the United States, as well as trucks and other vehicles. We cannot just say this is an issue between Montreal and Longueuil.

Second, I would say that it is not up to the CMM to manage bridges. Even in my time, we wanted to start negotiating with the Government of Quebec. When you look at the prices and the impact of that process, that is another reason to raise all kinds of questions about the scope of this infrastructure. I think we have to move ahead step by step.

First, the Canadian government must be able to shoulder its responsibilities. The government is the government of all Canadians. This is not about charity or an effort to please; it is a matter of responsibility. It is a matter of the return on investment that will have a direct impact not only on the quality of people's lives, on all Canadians, but also on the economy of a large part of the country. At certain times — and that is why we built this country — when events occur, such as when we invested in the automobile industry during the economic crisis in Ontario, we answer, "Present." When that has to be done for forest products, we answer, "Present." When action had to be taken for the Asia-Pacific gateway, we answered, "Present." We are not comparing battle scars here. We are not saying, "My father is stronger than yours." We live in a society that has developed a policy of sharing and of building infrastructure that will affect all Canadians.

I hope we have helped explain to you that that was the basic argument and that a minor act such as introducing a toll will have a major impact on both the quality of life of our people and the economy of this country. That is why we have come here today, to try to convince you of that fact, and I thank you.

**Ms. St-Hilaire:** I want to thank you for hearing the CMM's arguments and those of the South Shore.

You probably already have a lot of preconceived ideas, but, if ever you have room for creativity or are able to listen to what you are told, that is important. You have said, heard and repeated it: this is the busiest bridge in Canada. Consequently, it would be unfortunate for this to have an impact on our communities without you being aware of it. Thank you.

*[Français]*

Les mots sont importants. Le défi est de s'assurer que l'on ne puisse pas seulement vous convaincre — parce que, parfois, sur une base partisane, vous êtes déjà convaincus avant qu'on ne vous parle —, mais convaincre aussi ceux qui vont entendre et voir les arguments, leur démontrer de façon inclusive que ce pont n'est pas un nouveau pont, mais quelque chose qui touche l'ensemble de l'économie canadienne. C'est important et c'est pour ça qu'on se déplace aujourd'hui, à cause de l'importance de ce pont du fait de la voie maritime du Saint-Laurent, du fait que le passage de ce pont a un impact direct sur l'économie de l'est du Canada. Près de 1,8 million de voitures vont vers les États-Unis, ainsi que des camions, et cetera. Ce n'est pas seulement de dire que c'est une affaire entre Montréal et Longueuil.

Deuxièmement, je vous dirais que ce n'est pas à la CMM de gérer des ponts. Même dans mon temps, on voulait commencer à négocier avec le gouvernement du Québec; raison de plus, lorsqu'on regarde les prix et l'impact que ça donnait, de se poser toutes sortes de questions concernant la teneur de ces infrastructures. Je pense qu'il faut y aller étape par étape.

Dans un premier temps, il faut que le gouvernement canadien puisse prendre ses responsabilités. Le gouvernement est le gouvernement de tous les Canadiens. Ce n'est pas par charité ou pour faire plaisir, c'est une question de responsabilité. C'est une question de retour sur l'investissement qui aura un impact direct non seulement sur la qualité de vie des gens, sur l'ensemble des Canadiens, mais aussi sur l'économie d'une bonne partie du pays. Qu'il arrive à certains moments — et c'est pour cela qu'on a bâti ce pays — que lorsqu'il y a des événements comme investir en faveur de l'automobile pendant la crise économique en Ontario, on répond présent; quand il faut le faire pour les produits forestiers, on répond présent. Quand il y a eu des gestes à poser pour la porte Asie-Pacifique, on a répondu présent. Ce n'est pas une comparaison de cicatrices. Ce n'est pas de dire : « Mon père est plus fort que le tien. » On vit dans une société qui s'est donnée comme politique de partager et de se donner des infrastructures qui vont toucher l'ensemble des Canadiens.

J'espère qu'on a contribué à vous expliquer que c'était ça, l'argument de fond, et que de faire un petit geste comme un péage aura un impact majeur, pas seulement pour la qualité de vie de nos gens, mais également pour l'économie du pays. C'est pour cette raison que nous sommes venus ici, pour essayer de vous en convaincre, et je vous remercie.

**Mme St-Hilaire :** Je veux vous remercier d'avoir entendu les arguments de la communauté métropolitaine et les arguments de la Rive-Sud.

Probablement que beaucoup d'idées sont déjà faites dans vos têtes, mais si jamais vous avez encore de la place pour de la créativité et de l'écoute pour ce qu'on vous a dit, c'est important. Vous l'avez dit, entendu, répété : c'est le pont le plus achalandé au Canada, alors il serait dommage que cela ait des répercussions sur nos communautés sans que vous soyez sensibles à tout cela, merci.

**The Chair:** Before the next meeting, we will circulate a report on Bill C-31, which will be discussed at our next meeting. Mr. Mayor, Madam Mayor, thank you very much for being here.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, June 3, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another act, met this day at 9:30 a.m. to give consideration to the bill; and in camera for the consideration of a draft report on the subject matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

**Senator Dennis Dawson (Chair)** in the chair.

[English]

**The Chair:** Honourable senators, today we will continue our review of Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act. It is also known by its short title, the digital privacy act. Bill S-4 amends the federal private sector privacy law in several ways.

Mr. Lawford, I believe you are going first.

**John Lawford, General Counsel and Executive Director, Public Interest Advocacy Centre:** Mr. Chair, honourable senators, my name is John Lawford. I am the executive director and general counsel of the Public Interest Advocacy Centre. With me is Geoffrey White, counsel to PIAC.

PIAC is a charitable and non-profit federally incorporated organization, founded in 1976, that provides legal and research services on behalf of consumer interests, in particular, vulnerable consumer interests concerning the provision of important public services.

PIAC is pleased to comment on Bill S-4, the digital privacy act, which proposes amendments to the federal private sector privacy law, the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, which I will refer to as PIPEDA.

Privacy is, you will appreciate, an increasingly hot-button issue, and for good reason, given the almost daily revelations about the practices of both businesses and governments when it comes to trading in the information of Canadians. Privacy is also the second pillar in the Government of Canada's Digital Canada

**Le président :** Avant la prochaine réunion, on fera circuler un rapport sur le projet de loi C-31 qui fera l'objet d'une discussion à notre prochaine réunion. Monsieur le maire, madame la mairesse, merci beaucoup de votre présence.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 3 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été renvoyé le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour étudier le projet de loi et pour étudier à huis clos, un projet de rapport sur la teneur des éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6, du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Le sénateur Dennis Dawson (président)** occupe le fauteuil.

[Traduction]

**Le président :** Honorable sénateurs, aujourd'hui, nous allons poursuivre l'étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence. Le titre abrégé du projet de loi est Loi sur la protection des renseignements personnels numériques. Il modifie à plusieurs égards la législation fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Monsieur Lawford, je crois que c'est vous qui avez l'honneur.

**John Lawford, avocat général et directeur général, Centre pour la défense de l'intérêt public :** Monsieur le président, honorables sénateurs, je m'appelle John Lawford et je suis directeur général et avocat général du Centre pour la défense de l'intérêt public. Geoffrey White, avocat du CDIP, m'accompagne.

Le CDIP est un organisme de bienfaisance sans but lucratif sous le régime de la loi fédérale fondé en 1976 qui offre des services juridiques et de recherche pour les intérêts des consommateurs, et notamment pour les intérêts des consommateurs vulnérables concernant la prestation d'importants services publics.

C'est avec plaisir que le CDIP présente ses observations sur le projet de loi S-4, Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, qui propose des modifications de la législation fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE.

Vous comprendrez que la protection des renseignements personnels est un sujet brûlant, et non sans raison, étant donné les révélations qui se succèdent quasi quotidiennement sur les pratiques des entreprises et des gouvernements quant à l'échange des renseignements des Canadiens. La protection des

150 strategy, in which the government promises that “Canadians will be protected from online threats and misuse of digital technology.”

PIAC has been advocating for consumer privacy protection since before PIPEDA. That is why we are disappointed with this bill. It is a poor rewrite of Bill C-12, which similarly failed to make amendments that would protect consumer privacy. Rather than result in better privacy protections, the amendments in this bill will actually weaken consumer privacy. We present to you today three major problems for your consideration.

The first major problem with the bill is the data breach amendment, which tries to create a reporting regime for companies to notify individuals when their data is lost, stolen or otherwise compromised but which needs to be fixed. This bill requires companies to report data breaches directly to consumers and to the Office of the Privacy Commissioner of Canada at the same time, but only where a high threshold is met. If the threshold has not been met, there is no reporting to anyone — not to the OPC, not to consumers. All that a company must do when it is of the view that there is a real risk of significant harm, which is the test in the bill when it is not met, is to write a breach record and keep it secretly to itself. Companies wish to avoid data breach reporting due to the possible reputational damage and to the fact that most breaches cost companies \$200 per record to report.

True, companies must keep this record of all breaches to be available for inspection by the OPC, or the Office of the Privacy Commissioner, but why would OPC target any particular company for such a check? The OPC hardly has the manpower to deal with the regular complaints it has and simply will never be able to, for example, systematically pull breach records for an entire industry over a three-year period or even a one-year period. The breach records will remain, like *The Scarlet Letter*, a little corporate secret. Unfortunately for data breach victims, they will wear the loss of that data, while the OPC will be unaware of the breach and unable to audit or investigate.

Also true, it will be an offence to knowingly contravene the data breach requirements or record-keeping requirement, yet a company need only have an internal assessment process that claims to have deemed each breach too inconsequential to report, in which case the company will have a legal due diligence defence.

Another risk is that the company may deny it has had any breaches, that is, not record them. The only possibility to obtain a conviction, so to speak, for such a deliberate avoidance will be at the hands of a whistle-blower. This is very unlikely.

renseignements personnels est le deuxième pilier de la stratégie Canada numérique 150 du gouvernement du Canada, dans laquelle le gouvernement promet : « La population canadienne sera protégée contre les menaces en ligne et le mauvais usage de la technologie numérique. »

Le CDIP préconise la protection des renseignements personnels des consommateurs depuis l'époque antérieure à la LPRPDE. Voilà pourquoi nous sommes déçus du projet de loi à l'étude. C'est un remaniement de qualité médiocre du projet de loi C-12. Au lieu d'améliorer les protections des renseignements personnels, les modifications proposées dans le projet de loi affaibliront la protection des renseignements des consommateurs. Aujourd'hui, nous soumettons trois problèmes majeurs à votre examen.

Le premier problème majeur du projet de loi est la modification relative aux atteintes à l'intégrité des données. Elle tente de créer un régime de déclaration pour que les entreprises informent les particuliers lorsque leurs données ont été perdues, volées ou autrement compromises, mais il faut améliorer ce régime. Le projet de loi exige que les entreprises déclarent les atteintes aux données directement aux consommateurs et au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada en même temps, mais seulement lorsqu'un seuil élevé est atteint. Si ce seuil n'est pas atteint, il n'y a aucune déclaration, ni au Commissariat ni aux consommateurs. Tout ce que l'entreprise est tenue de faire lorsqu'elle estime que le critère d'un vrai risque de préjudice grave n'est pas atteint, c'est de consigner l'atteinte et de garder le registre secret pour elle-même. Les entreprises veulent éviter les déclarations d'atteinte à cause du tort causé à leur réputation et parce que, pour la plupart des atteintes, la déclaration de chaque cas coûte 200 \$.

Il est vrai que les entreprises doivent conserver le registre des atteintes à la disposition du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour qu'il puisse l'inspecter, mais pourquoi ciblerait-il telle entreprise pour y faire une inspection? Le Commissariat a à peine le personnel nécessaire pour étudier les plaintes ordinaires qu'il reçoit. Il sera tout simplement incapable, par exemple, de prélever les dossiers d'atteinte de toute une industrie sur trois ans ou même sur une seule année. Ces registres demeureront, comme *The Scarlet Letter*, un petit secret d'entreprise. Malheureusement pour elles, les victimes d'atteinte subiront des pertes de données tandis que le Commissariat ne sera pas au courant de l'atteinte et sera incapable de faire une vérification ou une enquête.

Il est vrai aussi que ce sera une infraction que de contrevir sciemment aux exigences relatives aux atteintes ou à la tenue de registres, mais l'entreprise devra seulement avoir un processus d'évaluation interne qui conclut que chaque atteinte est trop peu importante pour justifier une déclaration, auquel cas l'entreprise aura une défense légale basée sur la diligence raisonnable.

Un autre risque, c'est que l'entreprise peut nier toute atteinte, c'est-à-dire s'abstenir de la déclarer. La seule possibilité d'obtenir une condamnation, pour ainsi dire, serait de compter sur un dénonciateur. Très peu probable.

All the incentives, therefore, for the data breach provision point away from actually reporting breaches to the consumer. Legislation should create incentives for companies to align their operations with legal requirements. This bill does not do that. We anticipate that such a reporting regime, as written, will understate the extent of serious data breaches.

We have given you a proposed amendment, which I believe the clerk has distributed. Our proposed amendment would be to remove the discretion on the part of the company and thus require reporting of all breaches to the Privacy Commissioner.

**Geoffrey White, Counsel, Public Interest Advocacy Centre:** The second major problem with the bill is the amendment, proposed new PIPEDA section 7(3)(d.1), giving companies the ability to voluntarily disclose to another company personal information about the first company's subscriber without permission, without even telling the customer that such a disclosure has been made and without any due process.

You have likely heard of the legal furor that such a voluntary exemption for private sector disclosure to government bodies has created in the courts. That controversial exemption is now before the Supreme Court of Canada and is the subject of another challenge by the Canadian Civil Liberties Association saying it is unconstitutional.

Yet the new exemption proposed in this bill is in some ways more sinister. The private sector exemption quite simply allows private sector spying on consumers without any due process whatsoever. The new exemption avoids any judicial determination, yet the civil court system has rules of evidence and procedure that protect consumers' privacy. For example, we already have in Canada a balanced private disclosure regime for alleged copyright violation that has been developed in several Federal Court of Canada decisions. This exemption should be removed from the bill.

**Mr. Lawford:** The third major problem is about the proposed amendment to the consent provision in PIPEDA, which is new section 6.1. This provision is redundant. It states the present legal test for consent under PIPEDA — that is, informed consent — which the Federal Court of Appeal made clear in a case called *Englander v. TELUS*. Redundant provisions create confusion in those who must comply, and this "extra consent level" will risk a lowering of the present consent standard elsewhere.

This provision is seeking to indirectly address an area very dear to PIAC's heart, given our past work, namely, children's privacy. This bill, however, does not create a new standard for children's consent, which is the real goal, likely due to the concern that the

Par conséquent, la disposition sur les atteintes découragera la déclaration aux consommateurs de ces atteintes. La loi devrait inciter les entreprises à rendre leurs activités conformes aux exigences législatives. Ce n'est pas ce que fait le projet de loi. Nous prévoyons que le régime de déclaration, tel qu'il est décrit, se traduira par une sous-estimation de l'ampleur des atteintes graves aux données.

Nous vous avons proposé un amendement que le greffier vous aura remis. Cet amendement tend à retirer toute discrétion laissée à l'entreprise et à exiger la déclaration au commissaire à la protection de la vie privée de toutes les atteintes aux données.

**Geoffrey White, conseiller, Centre pour la défense de l'intérêt public :** Le deuxième problème majeur du projet de loi est la modification — le nouvel alinéa 7(3)d.1) de la LPRPDE — qui permet aux entreprises de communiquer volontairement à une autre entreprise des renseignements personnels sur leurs clients sans leur permission, sans même les informer que cette communication s'est faite, sans aucun recours pour les clients.

Vous avez probablement entendu parler de la tempête suscitée devant les tribunaux par cette exemption volontaire, pour le secteur privé, à la déclaration aux instances gouvernementales. La Cour suprême du Canada est maintenant saisie de cette exemption controversée, qui fait également l'objet d'une autre contestation, par l'Association canadienne des libertés civiles, qui soutient qu'elle est inconstitutionnelle.

Pourtant, la nouvelle exemption proposée dans le projet de loi est plus sinistre à certains égards. Elle permet très simplement au secteur privé d'espionner les consommateurs en dehors de tout recours pour ceux-ci. La nouvelle exemption permet de contourner toute décision judiciaire. Pourtant, le système judiciaire civil a des règles de preuve et de procédure qui protègent les renseignements des consommateurs. Par exemple, nous avons déjà au Canada un régime équilibré de communication privée pour les atteintes alléguées au droit d'auteur qui a été mis en place par plusieurs décisions de la Cour fédérale du Canada. Il faudrait retirer cette exemption du projet de loi.

**M. Lawford :** Le troisième problème majeur concerne la modification proposée à la disposition sur le consentement prévu dans la LPRPDE. C'est le nouvel article 6.1. Cette disposition est superflue. Elle énonce l'actuel critère juridique aux termes de la LPRPDE — c'est-à-dire le consentement éclairé — qui a été clairement confirmé par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Englander c. TELUS*. Les dispositions qui font double emploi suscitent de la confusion chez ceux qui doivent se conformer, et ce « niveau supplémentaire de consentement » risque d'abaisser la norme actuelle de consentement ailleurs.

Cette disposition vise indirectement une question très chère au CDIP, étant donné le travail qu'il a fait par le passé, soit la protection de vie privée des enfants. Toutefois, le projet de loi ne crée pas une nouvelle norme de consentement pour les enfants, ce

age of majority in each province is a matter of property and civil rights under civil law.

A previous house committee recommended that this issue be studied so that children's privacy, so vulnerable in an age of constant connectivity and social networking, could be directly addressed in PIPEDA. That's the better way forward on children's privacy, not a disorienting, redundant provision.

In conclusion, while the government has indicated that its proposed measures in Bill S-4 will protect Canadians' digital privacy, they will in at least three fundamental ways do exactly the opposite. Our solution to these major problems is to either modify or remove the provision in question until such time as Industry Canada can get them right. Industry Canada would be much more likely to do this if this chamber and the other place were to hold hearings, as required by PIPEDA but so far avoided, to holistically review PIPEDA.

Thank you very much for giving PIAC this opportunity to appear today.

**The Chair:** Thank you.

The chair, in the rush to start, forgot to introduce the witnesses. I would like to introduce, from the Public Interest Advocacy Centre, John Lawford, Executive Director; and Geoffrey White, Counsel. We will have a second group with the Canadian Bar Association, with David Fraser and Jean Nelson. We will do this for about an hour and then we will have a second panel at 10:30.

**Jean Nelson, Honourary Executive Member, National Privacy and Access Law Section, Canadian Bar Association:** Thank you very much, and good morning everyone. My name is Jean Nelson, as the chair introduced, and I am a member of the executive of the privacy section of the Canadian Bar. I am also a member of the advocacy committee of the Canadian Corporate Counsel Association. My colleague, David Fraser, is also a member of the CBA privacy executive and is also chair of the CBA privacy section of Nova Scotia. Thank you very much for the opportunity.

The CBA has been very engaged in the PIPEDA process. The CBA is an association of over 37,000 members across the country. Our mandate includes upholding the rule of law and seeking improvements in the administration of justice. We speak to you today from that perspective. We wish to express our support for the objectives of the digital privacy act, Bill S-4, but we also recommend improvements to the PIPEDA amendments. Our

qui est le véritable objectif, probablement parce qu'on se soucie du fait que l'âge de la majorité dans chaque province est une question qui relève du domaine de la propriété et des droits de la personne en droit civil.

Un comité de la Chambre a recommandé par le passé que cette question soit mise à l'étude pour que la vie privée des enfants, tellement vulnérables à l'époque de la connectivité constante et du règne des réseaux sociaux, soit abordée directement dans la LPRPDE. C'est un moyen d'aller de l'avant, en ce qui concerne la vie privée des enfants, qui est préférable à une disposition qui désoriente et fait double emploi.

Je dirai pour conclure que, même si le gouvernement a fait savoir que les mesures proposées dans le projet de loi S-4 protégeront les renseignements personnels numériques, elles feront exactement l'inverse sur trois points fondamentaux. La solution que nous proposons à ces problèmes majeurs consiste à modifier ou à supprimer la disposition en cause jusqu'à ce qu'Industrie Canada puisse faire les choses correctement. Il est beaucoup plus probable qu'Industrie Canada sera en mesure de le faire si le Sénat et l'autre endroit tiennent des audiences, ce que la LPRPDE exige et qu'on a évité jusqu'à maintenant, pour examiner globalement la LPRPDE.

Merci beaucoup d'avoir donné au CDIP la possibilité de comparaître aujourd'hui.

**Le président :** Merci.

Dans son empressement à entreprendre les travaux, la présidence a oublié de présenter les témoins. Je présente donc, du Centre pour la défense de l'intérêt public, John Lawford, directeur général et Geoffrey White, avocat. Nous aurons un deuxième groupe de témoins, soit David Fraser et Jean Nelson, de l'Association du Barreau canadien. Nous leur consacrerons environ une heure, après quoi il y aura un deuxième groupe à 10 h 30.

**Jean Nelson, membre honoraire de l'exécutif, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information, Association du Barreau canadien :** Merci beaucoup et bonjour à tous. Je m'appelle Jean Nelson, comme le président l'a dit, et je suis membre de l'exécutif de la section du droit de la vie privée du Barreau canadien. Je suis aussi membre du comité de défense de l'Association canadienne des conseillers juridiques d'entreprises. Mon collègue, David Fraser, est également membre de l'exécutif de la section du droit de la vie privée de l'ABC et président de la section du droit de la vie privée de la Nouvelle-Écosse, à l'ABC. Merci de nous accueillir.

L'ABC a été très engagée dans le processus de la LPRPDE. Cette association, qui compte plus de 37 000 membres dans l'ensemble du Canada, a pour mandat de défendre la primauté du droit et de chercher à améliorer l'administration de la justice. C'est dans cet esprit que nous nous adressons à vous aujourd'hui. Nous voulons exprimer notre appui aux objectifs de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, le projet

brief is before you. It's extensive, so we are not going to walk through all of it. We're going to highlight two areas for you this morning, and I will tag team with Mr. Fraser.

I will speak first to the disclosure without consent, which you heard already from our colleagues from PIAC, and Mr. Fraser will speak to the breach notification provisions.

Without further ado, I will begin on the disclosure without consent. We would be pleased, of course, to answer any questions about the entirety of the brief before you.

In a nutshell, regarding disclosure without consent, we believe that this provision should be subject to further analysis in order to consider narrowing its scope. We are concerned that, as drafted, the proposed PIPEDA amendment, section 7(3)(d.1) and (d.2), is unnecessarily broad and would permit disclosure without consent in an inappropriately broad range of circumstances.

This section appears to be connected to the removal of the concept of "investigative bodies." Under the investigative bodies scheme, the Governor-in-Council could approve by regulation specific bodies or categories of bodies to which organizations could disclose personal information. The proposed new sections are consistent with the position expressed on this issue in earlier CBA submissions from 2005, in which we had urged the government to consider alternative models to the investigative body such as those found in Alberta and British Columbia.

However, we believe that Bill S-4 does not hit the mark and, as we phrase it in our brief, requires finesse. The CBA would be pleased, as set out in our brief, to work with government and other stakeholders to achieve this right finesse. We understand the need for proposed section 7(3)(d.2) as major industries such as banking, financial services, insurance and other public and private sector organizations share information to detect, suppress and investigate fraud. However, we are of the view that this provision should be more closely tailored to its actual purpose to prevent abuse of its broad wording.

That concludes my remarks on disclosure without consent. With your permission, I will now ask Mr. Fraser to amplify CBA's perspective on the breach notification provisions.

**David Fraser, Branch Section Chair, National Privacy and Access Law Section, Canadian Bar Association:** I am pleased to speak with you about the breach notification provisions in Bill S-4, the digital privacy act. As you know, clause 10 of Bill S-4 sets out the same test for notification of a breach to the individual and

de loi S-4, mais nous recommandons aussi d'apporter des améliorations aux modifications de la LPRPDE. Vous avez notre mémoire en main. Ce matin, nous allons insister ce matin sur deux domaines, et je vais faire équipe avec M. Fraser.

Je vais aborder pour commencer la communication de renseignements sans consentement, dont nos collègues du CDIP ont déjà parlé, après quoi M. Fraser parlera des dispositions sur la notification des atteintes.

Sans plus tarder, je vais vous parler de la communication de renseignements sans consentement. Il va sans dire que nous serons heureux de répondre à toute question sur l'ensemble du mémoire qui vous a été remis.

En ce qui concerne la communication de renseignements sans consentement, nous croyons que cette disposition devrait faire l'objet d'une analyse plus poussée de façon à en réduire la portée. Nous craignons que, dans son état actuel, la modification proposée à la LPRPDE, les alinéas (3)d.1) et d.2), ne soit inutilement étendue et ne permette la communication de renseignements sans consentement dans un éventail de circonstances trop large.

Cette disposition semble avoir un lien avec la suppression de la notion d'"organisme d'enquête". Dans le régime des organismes d'enquête, le gouverneur en conseil pouvait approuver par voie réglementaire des organismes particuliers ou des catégories d'organismes auxquels les organisations pouvaient communiquer des renseignements personnels. Les nouveaux articles proposés sont conformes à la position que l'ABC a exprimée dans des mémoires antérieurs, à compter de 2005, dans lesquels elle a exhorté le gouvernement à envisager des modèles de remplacement de l'organisme d'enquête analogues à ce qu'on trouvait en Alberta et en Colombie-Britannique.

Toutefois, nous croyons que le projet de loi S-4 n'atteint pas l'objectif et, comme nous l'écrivons dans le rapport, qu'il faut le nuancer. L'ABC serait heureuse, comme elle le dit dans son mémoire, de travailler avec le gouvernement et d'autres protagonistes pour trouver la bonne dose de nuance. Nous comprenons la nécessité de l'alinéa 7(3)d.2), car de grands secteurs, comme les services bancaires, les services financiers, les services d'assurance et d'autres organisations des secteurs public et privé, communiquent des renseignements pour pouvoir déceler et réprimer la fraude et faire des enquêtes. Nous estimons cependant que la disposition devrait être adaptée plus étroitement à son objectif réel de façon à prévenir toute interprétation abusive de son libellé général.

Voilà qui met fin à mes observations sur la communication de renseignements sans consentement. Avec votre permission, je vais maintenant demander à M. Fraser de préciser le point de vue de l'ABC sur les dispositions relatives à la notification des atteintes.

**David Fraser, président de section de division, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information, Association du Barreau canadien :** Je suis heureux de pouvoir m'entretenir avec vous des dispositions sur la notification des atteintes du projet de loi S-4, Loi sur la protection des renseignements personnels

reporting of breaches to the Privacy Commissioner. In Bill S-4, every breach that is notifiable to the individual is also reportable to the commissioner. This is unnecessary and, in our view, should not be required. The two forms of notice have different purposes, and therefore there should be a distinction between them.

The purpose of reporting to the commissioner is to track the volume and nature of breaches by any particular organization. The purpose of reporting to the individual is so the individual could possibly mitigate any harm that might result from the breach. These are different. While the threshold for notifying individuals should be based on the existence of high risk of harm to an individual, reporting to the OPC should be premised on the existence of a major or material breach.

We also recommend that in addition to factoring in the sensitivity of the personal information as required in the proposed section of PIPEDA, 10.1(8), the second factor should be the probability of access rather than the probability of misuse.

In many cases, an organization subject to a breach of security safeguards can reasonably determine the probability of access to the information by assessing the extent to which the information was encrypted, redacted or otherwise altered. Determining the likelihood of misuse is a much more challenging possibility and requires too much guesswork on the part of the organization. In a breach situation, little is often known about who is responsible for the breach and their intentions. It would be more reasonable and more practical for probability of misuse to be one of the factors with probability of access as an independent, stand-alone consideration.

We also suggest some alterations to the definition of “significant harm.” As you know, Bill S-4, in clause 10, sets out a definition of “significant harm” which includes a non-exhaustive list of examples. We question whether the definition should be included. While some listed examples unquestionably constitute significant harm, such as bodily harm or loss of employment, others would not necessarily constitute significant harm, depending on the severity of the circumstances, such as damage to relationships or damage to property. In some cases, they are too speculative. While the examples are all forms of harm, whether they are significant is going to depend upon the exact circumstances of the breach and the nature of the information. Rather than deeming all listed harms to be significant on their own, it would be preferred to have OPC guidelines or established understanding of the circumstances.

We also have concerns about the provisions in the bill related to the notification of third parties. As currently drafted, Bill S-4 would make it mandatory for an organization that has suffered a

numériques. Comme vous le savez, l'article 10 du projet de loi S-4 prévoit le même critère pour la notification des atteintes au particulier et pour la déclaration des atteintes au commissaire à la protection de la vie privée. Aux termes du projet de loi S-4, toute atteinte dont le particulier doit être avisé fait également l'objet d'une déclaration au commissaire. Voilà qui n'est pas nécessaire, à notre avis, et cela ne devrait pas être exigé. Les deux formes d'avis ont des buts différents. Il faudrait donc faire une distinction entre les deux.

Si les atteintes sont déclarées au commissaire, c'est pour qu'il puisse suivre l'évolution du volume et de la nature des atteintes dans toute organisation donnée. Par ailleurs, l'avis au particulier doit permettre à celui-ci d'atténuer tout préjudice qui peut découler de l'atteinte. Les deux choses sont différentes. Alors que le critère de notification des particuliers doit reposer sur l'existence d'un risque élevé de préjudice pour eux, la déclaration au commissariat doit reposer sur la prémissse d'une atteinte majeure ou importante.

Nous recommandons également que, outre la prise en compte de la sensibilité des renseignements personnels comme l'exige le paragraphe proposé de la LPRPDE, le 10.1(8), le deuxième facteur devrait être la probabilité de l'accès plutôt que la probabilité d'une utilisation abusive.

Dans bien des cas, les organisations soumises à des garanties relatives aux atteintes à la sécurité peuvent raisonnablement déterminer la probabilité d'accès à l'information en vérifiant dans quelle mesure l'information a été cryptée, caviardée ou autrement modifiée. Il est beaucoup plus difficile de déterminer la probabilité d'une mauvaise utilisation, et les organisations doivent se livrer à beaucoup trop d'hypothèses. Lorsqu'il y a atteinte, on sait souvent peu de choses sur le responsable de l'atteinte et ses intentions. Il serait plus raisonnable et pratique que la probabilité de mauvaise utilisation soit l'un des facteurs, la probabilité d'accès étant une considération indépendante et à part.

Nous proposons aussi des modifications à la définition de « préjudice grave ». Comme vous le savez, l'article 10 du projet de loi S-4 présente une définition de la notion de « préjudice grave » qui comprend une liste non exhaustive d'exemples. Nous nous demandons s'il y a lieu de donner une définition. S'il est vrai que certains exemples constituent indiscutablement un préjudice grave, comme les lésions corporelles ou une perte d'emploi, d'autres ne représentent pas nécessairement un préjudice grave, cela dépendant de la gravité des circonstances, comme les dommages aux relations ou aux biens. Certains exemples sont trop spéculatifs. Même si tous les exemples sont des formes de préjudice, ils peuvent ou non être graves selon les circonstances précises de l'atteinte et la nature de l'information. Il serait préférable, au lieu de présumer que tous les préjudices énumérés sont graves en soi, d'avoir des lignes directrices du commissariat ou une compréhension bien établie des circonstances.

Les dispositions du projet de loi relatives à la notification de tiers nous inspirent aussi des préoccupations. Dans sa forme actuelle, le projet de loi S-4 contraindrait une organisation qui a

breach to notify certain third parties. We see the rationale but have concluded that it should be discretionary. A mandatory requirement to notify third parties rather than a permissive one raises a number of issues.

Does the organization or government institution so notified have to take steps to mitigate the harm that could result from the breach? There is no obligation in the bill for them to do that. If they do take steps and those cost, who pays for it? Finally, what if an organization fails to identify each and every third-party organization or government institution that may be in a position to reduce or mitigate the harm? I have been practising in this area for more than a dozen years and I am not sure I could list all the organizations that could take a roll in mitigating such harm. The CBA group therefore recommends that this should be changed from "mandatory" to "discretionary" and "may" instead of "shall," allowing for an assessment of the situation on a case-by-case basis. In no case should a failure to notify be an offence.

With respect to record keeping for breaches, we are of the view that the mandatory record keeping for all breaches, regardless of significance, is unworkable and places too great a burden on organizations. As currently drafted, every single breach, regardless of how trivial, must be logged in the prescribed manner, and it is an offence to do so improperly or imperfectly. We should be focusing on those that might have an impact on consumers. Businesses have no way of logging these things now, and setting up systems without any real benefit is a misplaced effort. Again, in no event should a deficiency in logging be an offence.

Finally, I would be remiss if I did not bring to your attention our concerns about privacy more generally, particularly as it pertains to bills before Parliament. Both Bill S-4 and Bill C-13, the protecting Canadians from online crime act, address privacy rights in the digital age. Both are connected and should be considered together. Bill C-13 addresses the ability of law enforcement to obtain personal information from organizations, and Bill S-4 deals with the ability of organizations to disclose personal information. It takes two to tango and the two fit together.

The CBA recently provided its comments on Bill C-13 before the parliamentary committee and recommend that one oversight body be created to monitor the cumulative impact of various laws and state actions upon individual privacy. We reiterate that here. With the proliferation of legislation governing the disclosure of personal information, such a body is essential to ensure a

subi une atteinte à prévenir certains tiers. Nous percevons la justification avancée, mais nous avons conclu que cette communication avec des tiers devrait être laissée à la discréption de l'organisation. Une disposition qui obligerait à aviser des tierces parties, au lieu de permettre de le faire, soulève diverses questions.

L'organisation ou l'institution gouvernementale ainsi avisée est-elle tenue de prendre des mesures pour atténuer le préjudice qui pourrait découler de l'atteinte? Le projet de loi ne prévoit aucune obligation de cet ordre. Si l'organisation ou l'institution prend des mesures qui supposent certains coûts, qui paiera ces coûts? Enfin, que se passe-t-il si une organisation ne réussit pas à identifier toutes les organisations ou institutions gouvernementales qui peuvent être en mesure de réduire ou d'atténuer le préjudice? J'exerce le droit dans ce domaine depuis plus d'une douzaine d'années et je ne suis pas sûr de pouvoir énumérer toutes les organisations susceptibles d'intervenir pour atténuer le préjudice. Le groupe de l'ABC recommande donc de modifier la disposition pour remplacer la notion d'obligation par celle de discréption et de remplacer « est tenue d'en aviser » par « peut en aviser », ce qui permettrait d'évaluer la situation au cas par cas. Le fait de ne pas aviser une autre organisation ne devrait jamais être considéré comme une infraction.

Quant à la tenue de registres sur les atteintes, nous sommes d'avis que la tenue obligatoire de registres pour toutes les atteintes, sans égard à leur importance, est peu pratique et imposera une charge trop lourde aux organisations. Selon la version actuelle du projet de loi, la moindre petite atteinte, même futile, doit être consignée de la manière prescrite, et c'est une infraction que de la consigner de façon non appropriée ou imparfaitement. Nous devrions faire porter les efforts sur les atteintes qui ont des répercussions sur les consommateurs. Pour l'instant, les entreprises n'ont aucun moyen de consigner les atteintes, et c'est un effort mal placé que de mettre en place des systèmes qui ne donnent aucun avantage. Là encore, aucune lacune ne devrait constituer une infraction.

Enfin, ce serait négligence que de ne pas vous signaler nos préoccupations au sujet de la protection plus générale des renseignements personnels. Les projets de loi S-4 et C-13, Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité, portent sur les droits à la protection des renseignements personnels à l'ère numérique. Les deux projets sont liés et devraient être étudiés de concert. Le C-13 porte sur la capacité des forces d'exécution de la loi d'obtenir des renseignements personnels de certaines organisations tandis que le S-4 traite de la capacité des organisations de communiquer des renseignements personnels. Il faut donc être deux, et les deux mesures vont de pair.

L'ABC a présenté récemment ses observations sur le projet de loi C-13 au comité parlementaire. Elle lui a recommandé de mettre en place un organisme de surveillance pour contrôler l'effet cumulatif de diverses lois et mesures de l'État sur la protection des renseignements personnels. Nous réitérons la même recommandation ici. Compte tenu de la prolifération des lois

consistent and reasoned approach and to bolster public confidence in a regime established to protect the right to individual privacy.

We would both be very pleased to answer any of your questions on the any of the matters we have raised in our opening comments or in our brief.

**The Chair:** Thank you very much for your presentations.

**Senator Mercer:** Thank you all for being here this morning as we get into the details of Bill S-4. It strikes me that the three issues that both groups have brought up are at the heart of the debate.

Regarding the notification of a breach to the individual and to the Privacy Commissioner, it only seems logical to me that the Privacy Commissioner — and the nominee will appear before the Senate this afternoon for some grueling — will know about all breaches so that he or she can judge what's going on in the Canadian sector. Is that what both groups are saying this morning?

**Mr. Lawford:** I will start and pass it to David. I think we have a slight difference in how many should be reported to the Privacy Commissioner. From PIAC's point of view, any breach should be reported to the Privacy Commissioner, the idea being that the Privacy Commissioner then knows. Under our proposed amendment striking out the linking of notifying actual individuals, the company would still be required to report to consumers significant breaches that might harm them, but the Privacy Commissioner would know what's going on. If the Privacy Commissioner were notified of, say, 100 breaches from one company in a year and only one of those was reported to consumers, they might want to audit that company. That's the way our amendment works, but I believe Mr. Fraser might have a different take on this. Generally, I agree with you.

**Mr. Fraser:** We take a slightly different approach to it. We wouldn't be advocating for the notification of all breaches because some breaches, while they might be technical breaches, would not result in any harm to an individual or aren't necessarily indicative of a systemic problem. There is a concern that if all breaches are sent to the commissioner, the commissioner will be inundated with these.

We have an example in our brief where if I overhear somebody speaking to a pharmacist when I go to pick up a prescription, that's technically a breach of security safeguards. Would that need to be logged, and does that need to be notified? That's a relatively trivial breach with no possibility of harm to the individual. There does need to be a threshold. That is what we would advocate.

qui régissent la communication de renseignements personnels, cet organisme est essentiel si on veut garantir une approche cohérente et raisonnée pour renforcer la confiance du public à l'égard d'un régime mis en place pour protéger le droit à la vie privée de chacun.

Nous serons très heureux de répondre à vos questions sur l'un ou l'autre des sujets abordés au cours de nos observations d'ouverture ou dans notre mémoire.

**Le président :** Merci beaucoup de vos exposés.

**Le sénateur Mercer :** Merci à vous tous de votre présence ce matin, au moment où nous entrons dans les détails du projet de loi S-4. Je trouve frappant que les trois problèmes soulevés par les deux groupes soient au cœur du débat.

En ce qui concerne la notification des atteintes au particulier et leur déclaration au commissaire à la protection de la vie privée, il me semble simplement logique que le commissaire — le candidat au poste comparaîtra cet après-midi au Sénat pour des échanges difficiles — soit renseigné sur toutes les atteintes pour qu'il puisse juger de ce qui se passe dans le secteur canadien. Est-ce bien ce que les deux groupes disent ce matin?

**M. Lawford :** Je vais intervenir d'abord pour ensuite laisser la parole à David. Nous avons une légère divergence de vues sur les modalités de déclaration au commissaire à la protection de la vie privée. Le CDIP estime que toute atteinte doit être déclarée au commissaire pour que celui-ci soit au courant. Quant à l'amendement que nous proposons pour rompre le lien avec la notification des particuliers, l'entreprise serait toujours tenue de signaler aux consommateurs les atteintes importantes qui risquent de leur causer un préjudice, mais le commissaire serait au courant de ce qui se passe. Si le commissaire est prévenu de 100 atteintes concernant une entreprise au cours d'une année et si les consommateurs sont avisés de seulement une d'entre elles, le commissaire voudra peut-être soumettre l'entreprise à une vérification. C'est ainsi que joue notre amendement, mais je crois que M. Fraser a peut-être un point de vue différent. En général, je suis d'accord avec vous.

**M. Fraser :** Nous optons pour une approche légèrement différente. Nous ne préconisons pas la notification de toutes les atteintes, car certaines, tout en étant des atteintes au sens strict, n'entraînent aucun préjudice pour la personne ou n'indiquent pas nécessairement la présence d'un problème systémique. Nous craignons que le commissaire ne soit submergé si on lui déclare toutes les atteintes.

Nous donnons un exemple dans notre mémoire : si j'entends l'échange entre un pharmacien et son client lorsque je vais chercher mon ordonnance, il s'agit techniquement d'une atteinte aux mesures de sécurité. Faudrait-il que cela soit consigné et faudrait-il en donner avis? C'est une atteinte relativement mineure sans risque de préjudice pour la personne en cause. Il faut qu'il y ait un seuil. C'est ce que nous préconisons.

**Senator Mercer:** I agree that accidental breaches will occur. Your example is good one that we have all experienced as we've gone about our business.

However, it seems to me that if the Privacy Commissioner is going to measure trends and look at what potential problems there are, he or she needs to know what all the breaches are. If all the breaches are happening in a particular industry and there may be only one here and one there, it may point to a systemic problem that's not obvious. If you're only looking at one breach it doesn't look like a big deal. If you're looking at a thousand breaches in a thousand different locations, you may have a problem. It seems logical to me that we go the root of the breach.

**The Chair:** Senator Plett has a supplementary on that.

**Senator Plett:** Thank you. My question really was exactly what Senator Mercer asked about trivial breaches. You're talking about trivial breaches, and my question to you is this: Does the Canadian Bar Association decide what trivial breaches are, or who makes that decision? What you might consider trivial I might consider fairly serious. As Senator Mercer suggests, one trivial breach might be one thing, but 500 trivial breaches makes it more than trivial. How do you square that box and who decides what's trivial? We may have an entirely different opinion of what's trivial.

**Mr. Fraser:** We would advocate for the development of a standard, something that would be clearly understandable and could be articulated to organizations to understand the reporting threshold.

**Senator Black:** That's what the government has done. They've decided what the standard is, and the standard is report all breaches.

**Mr. Fraser:** In Bill S-4 all breaches that result in a material risk of significant harm have to be reported to the commissioner, so only those that reach that threshold. The bill includes that all breaches, regardless of severity, need to be logged but do not need to be disclosed. That's the current scheme that's in the bill. We, like PIAC, would advocate that both have different purposes and it's a matter of determining the circumstances that would give rise to an obligation for reporting to the commissioner.

**Mr. Lawford:** The comment I made in our remarks about scarlet letter is if the company keeps this record of breaches to itself, there is no utility in that because the Privacy Commissioner can't possibly handle going and asking everybody for those records. If it comes to the Privacy Commissioner, they'll have records and numbers they can then analyze. It's better to err on the side of over-reporting for consumers, and that's the direction we're coming from.

**Le sénateur Mercer :** Je conviens qu'il peut y avoir des atteintes accidentelles. Vous donnez un bon exemple. C'est une chose qui nous est tous arrivée, et la vie continue normalement.

Pourtant, il me semble que, si on veut que le commissaire à la protection de la vie privée mesure les tendances et examine les problèmes qui risquent de surgir, il doit savoir quelles sont les atteintes. Si toutes les atteintes se produisent dans un secteur donné et s'il s'en produit seulement une par-ci par-là ailleurs, cela peut révéler un problème systémique qui n'est pas évident. Si on considère seulement une atteinte donnée, elle peut sembler minime. S'il y a un millier d'atteintes à un millier d'endroits différents, il se peut qu'il y ait un problème. Il me semble logique que nous cherchions la racine du problème.

**Le président :** Le sénateur Plett a une question complémentaire à poser à ce sujet.

**Le sénateur Plett :** Merci. Ma question était exactement celle que le sénateur Mercer a posée au sujet des atteintes banales. Vous parlez d'atteintes banales, et ma question est la suivante : est-ce l'Association du Barreau canadien qui décide ce qui est banal? Qui prend la décision? Ce que vous considérez comme négligeable, je pourrais le trouver assez grave. Comme sénateur Mercer le dit, une atteinte banale, c'est une chose, mais 500 atteintes banales, cela devient plus que banal. Comment fixer les paramètres, et qui décide de ce qui est banal? Nous pouvons avoir des opinions tout à fait différentes à ce sujet.

**Mr. Fraser :** Nous préconisons l'élaboration d'une norme, une norme clairement compréhensible qu'on pourrait expliquer aux organisations pour qu'elles saisissent ce qu'est le seuil de déclaration.

**Le sénateur Black :** C'est ce que le gouvernement a fait. Il a décidé de la norme, et cette norme veut que toutes les atteintes soient déclarées.

**Mr. Fraser :** Selon le projet de loi S-4, toutes les atteintes qui entraînent un risque important de préjudice grave doivent être déclarées au commissaire. Seulement celles qui atteignent ce seuil sont déclarées. Le projet de loi précise que toutes les atteintes, sans égard à leur gravité, doivent être consignées, mais elles n'ont pas à être forcément déclarées. C'est le régime proposé dans le projet de loi. Tout comme le CDIP, nous soutenons que la notification et la déclaration ont des buts différents, et il s'agit de déterminer les circonstances dans lesquelles il y a obligation de déclaration au commissaire.

**M. Lawford :** Ce que j'ai dit dans nos observations à propos de la *Scarlet Letter* signifie ceci : si l'entreprise garde pour soi seule le registre des atteintes, cela n'a aucune utilité, puisque le commissaire à la protection de la vie privée ne peut gérer la situation et aller demander leur registre à toutes les organisations. Si ces renseignements sont communiqués au commissaire, il a alors tous les dossiers et les chiffres pour pouvoir faire une analyse. Il vaut mieux déclarer un peu trop de renseignements plutôt que trop peu. Voilà le pourquoi de notre position.

**Senator Mercer:** I'm not sure I understand the purpose of disclosure of information to another company or why the Public Interest Advocacy Centre is concerned about it. I don't understand why it would happen, but also I want to know why you are as concerned as you are.

**Mr. Lawford:** The ways that a private company can get personal information that is otherwise confidential from another company are usually handled by the court system. If you have a beef with a consumer, say they're downloading your movies and you want to know who that consumer is, you have to go to the court and say, "We think it's this person and we need a little more information from the company," and there's a disclosure process in civil procedure in each of the court systems.

What this bill does is let them just send a letter or make a phone call and ask the other company for the information to just give it, please. The trouble is that if those two companies have any business dealings together they may well favour passing the information to each other quite freely, and not saying no because they can say no, but this exemption will let them just hand it over. In effect, the consumer is now not getting any of the protections you would have in a court system where the information has to be relevant; it has to do with the litigation. In other words, this can be in pursuance, like an investigation of something going on. What's to stop a company from just doing a blanket request regarding every consumer that's used this product for the last two months? "I want to see what they've been doing or for the next two months watch what they're doing." That's phishing. It's completely unprecedented.

**Senator Mercer:** I agree. We have to be careful about the transfer of information from one company to another. We give companies our information for particular reasons, and we do not anticipate that company A will share the information with company B, unless we do it through common usage things such as a rewards card where you use it in multiple locations. When you do those things you have to anticipate that the information is going to be shared with everybody who subscribes to those things.

**Senator Furey:** I want to ask a couple of questions of Mr. Lawford and Mr. White.

When you talked about consent, you touched on the fact that there is a whole regime of legislative majority ages in provinces that I don't think this legislation would really overreach; nevertheless, it's there. There is no age limit, so we could be talking about children of tender years. What is it they're getting at? What do the telecoms want here? What sort of protection is there? Is it just because some kid picks up an iPad and presses yes that they want immunity from disclosing any information or using that information?

**Le sénateur Mercer :** Je ne suis pas sûr de comprendre la raison d'être de la communication de renseignements à une autre entreprise et je ne vois pas non plus pourquoi le Centre pour la défense de l'intérêt public s'en inquiète. Je ne comprends pas pourquoi ce genre de communication se ferait, mais je voudrais savoir pourquoi vous êtes aussi inquiets.

**Mr. Lawford :** Les manières dont une entreprise privée peut obtenir des renseignements personnels par ailleurs confidentiels d'une autre entreprise sont d'habitude encadrées par le système judiciaire. Si on a un problème avec un consommateur, par exemple s'il télécharge vos films et que vous voulez savoir qui est ce consommateur, il faut vous adresser au tribunal : « Nous pensons que c'est cette personne-là, et il nous faut recevoir un peu plus d'information de l'entreprise. » Il y a alors un processus de communication prévu dans la procédure civile de chacun des systèmes judiciaires.

Or, le projet de loi permet d'envoyer une simple lettre ou de faire un appel téléphonique pour demander à l'autre entreprise d'avoir l'obligeance de communiquer l'information. Le problème, c'est que, si les deux entreprises ont des activités commerciales ensemble, elles risquent de s'échanger les renseignements fort librement, et de ne pas dire non, ce qu'elles peuvent faire, mais cette exemption leur permettra de communiquer les renseignements. Dans les faits, le consommateur n'a alors droit à aucune des protections qui lui sont acquises dans un système judiciaire, où les renseignements doivent être pertinents, doivent être liés aux litiges. Autrement dit, cela peut être une question d'exécution, comme s'il y avait enquête. Qu'est-ce qui peut empêcher une entreprise de faire une demande générale au sujet de tous les consommateurs qui ont utilisé le produit au cours des deux derniers mois? « Je veux savoir ce qu'ils ont fait ou surveiller ce qu'ils font au cours des deux prochains mois. » C'est de l'hameçonnage. C'est sans précédent.

**Le sénateur Mercer :** Je suis d'accord. Nous devons faire attention au transfert de renseignements entre entreprises. Nous donnons aux entreprises nos renseignements pour des raisons données, et nous ne prévoyons pas que l'entreprise A communiquera de l'information à l'entreprise B, à moins qu'il ne s'agisse de l'utilisation commune de choses comme une carte de récompense utilisée à divers endroits. Quand on fait ce genre de chose, il faut s'attendre à ce que les renseignements soient communiqués à tous ceux qui souscrivent à ces choses-là.

**Le sénateur Furey :** J'aurais une ou deux questions à poser à MM. Lawford et White.

Lorsque vous avez parlé de consentement, vous avez dit qu'il existe tout un régime d'âge de majorité prévu dans les lois des provinces. Je ne crois pas que le projet de loi à l'étude outrepasse vraiment ce régime. Le fait n'en demeure pas moins qu'il n'y a ici aucun âge limite. Il pourrait s'agir d'enfants dans leurs tendres années. À quoi veut-on en venir? Que veulent les entreprises de télécommunications? Quelle sorte de protection existe-t-il? Est-ce simplement parce que des enfants prennent un iPad et appuient sur oui qu'elles veulent l'immunité si elles communiquent ou utilisent les renseignements ainsi obtenus?

**Mr. Lawford:** At the present time the law is such that they can collect information on, as you say, even children of tender years. There is no age limit. There is a reasonableness limit in the act, so certainly when I speak to lawyers they say it's not reasonable to collect information on children under the age of 13, but there's no law in Canada that says you can't make the argument that it is reasonable, especially with children using Facebook at age 8.

This bill is trying to close that loophole and it's saying, "If you get consent, golly gee, it's got to be really good consent," and the kid has to know the exact consequences, I believe with the assumption that there's no way they can understand the consequences of giving all their information on Facebook at age 8. The exception is the concept of consent is already informed consent in PIPEDA, and so you're saying, "We really, really mean it." Our concern is that maybe the rest of the act will be infected and companies will say, "Well, this isn't a situation like with a child where we didn't have to really, really mean it." Consent can be lowered generally across the board in other situations. It's just confusing. If they want to have levels of consent for children, then, as the other committee mentioned, study it, find a way to work with the provinces and come up with some age-level consent presumptions. That would be our recommendation.

**Senator Furey:** You've talked about your proposed amendment. If the police want to go to a telecom or a bank, they now need a warrant to get information, but under section 7(3) of PIPEDA and now with this proposed amendment under Bill S-4, that information can be given voluntarily and there is no limit on it and it can be given with legislative immunity and probably even with impunity. How does your proposed amendment put this in check? I don't see that. I think your amendment is good, but I'd like to see something touching on this immunity as well.

**Mr. Lawford:** On that one, Senator Furey, our amendment deals only with the data breach; it's to make all breaches reportable. Our solution for this particular bill is to strike the exemption for private company access.

If I were appearing on Bill C-13, I would say no immunity for passing out the information, but I'm not called on that right now.

**M. Lawford :** Pour l'instant, le projet de loi est tel que ces entreprises peuvent recueillir des renseignements même sur des enfants dans leurs tendres années, comme vous dites. Il n'y a aucune limite d'âge. La loi dit qu'il faut respecter une limite raisonnable; certains avocats disent donc qu'il n'est pas raisonnable de recueillir des renseignements sur des enfants de moins de 13 ans, mais aucune loi au Canada n'interdit de soutenir que c'est raisonnable, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants de 8 ans qui se servent de Facebook.

Le projet de loi vise à combler cette lacune : « Si vous obtenez le consentement, eh bien, il vaut mieux que ce soit un consentement vraiment solide. » Et il faut que l'enfant connaisse les conséquences exactes de ce qu'il fait. L'hypothèse étant, je crois, qu'un enfant de 8 ans ne peut aucunement comprendre les conséquences, s'il donne tous ses renseignements sur Facebook. L'exception, c'est que la notion de consentement est déjà celle d'un consentement éclairé dans la LPRPDE. On se trouve donc à dire : « Oui, c'est vraiment ce que je veux dire. » Ce qui nous inquiète, c'est peut-être que le reste de la loi risque d'être contaminé et que les entreprises ne se disent : « Ce n'est pas une situation comme celle qui se présente avec un enfant et il n'est pas nécessaire que le consentement soit absolument réel. Les exigences en matière de consentement risquent d'être abaissées de façon générale dans d'autres situations. On sème la confusion. Si on veut certains niveaux de consentement pour les enfants, alors, comme l'autre comité l'a dit, qu'on étudie la question, qu'on trouve un moyen de travailler avec les provinces et d'en arriver à certaines hypothèses sur le consentement en fonction de l'âge. Voilà ce que nous recommanderions.

**Le sénateur Furey :** Vous avez parlé de l'amendement que vous avez proposé. Si la police veut s'adresser à une entreprise de télécommunication ou à une banque, elle a maintenant besoin d'un mandat pour obtenir des renseignements, mais aux termes du paragraphe 7(3) de la LPRPDE et désormais aux termes de la modification proposée dans le projet de loi S-4, ces renseignements peuvent être communiqués volontairement, et il n'y a pas de limite; ils peuvent être donnés avec l'immunité législative et probablement en toute impunité. Comment l'amendement que vous proposez fait-il obstacle à cette façon de faire? Je ne le vois pas. Votre amendement semble bon, mais je souhaiterais une disposition qui traite également de l'immunité.

**Mr. Lawford :** À ce propos, sénateur Furey, notre amendement porte uniquement sur les atteintes aux données; il s'agit de faire en sorte que toutes les atteintes soient déclarées. Notre solution, dans le projet à l'étude, consiste à supprimer l'exemption pour l'accès par des entreprises privées.

Si je comparaissais pour parler du projet de loi C-13, je dirais qu'il ne doit pas y avoir immunité pour la communication de renseignements, mais ce n'est pas ce à quoi je suis appelé en ce moment.

**Senator Furey:** As well, this goes a long way towards at least having some sort of oversight or check and balance, but shouldn't there be a time period involved as well where individuals are informed? Shouldn't there be disclosure at some point?

**Mr. Lawford:** In the past, when we've been asked about this even after the fact, our position has been if there has been access you should notify the consumer, I believe usually in 60 or 30 days.

**Senator Housakos:** Obviously we're entering uncharted territory when it comes to privacy issues, and technology is fluid, with the Web becoming more and more prevalent and powerful. The only immediate good news that's going to come out of what's going on from a technological perspective when it comes to data breach and information is that lawyers are going to be very busy with this issue over the next few years and probably decades.

Clearly, right now we're trying to determine as a society what is a significant data breach, and we're trying to determine what that threshold is. What might be a significant data breach for me might not be that significant for my colleague here. It's going to be difficult, I think, in the short term to quantify what that is.

I was wondering if anybody on our panel would like to share with us concrete examples, because we are talking in theory so far about data breaches. What concrete examples are we talking about that would be unacceptable information to flow out from various companies, be it a telecom corporation or the Canadian Bar Association? This bill applies to an association like the bar. You garner information on your members. What would you consider to be a concrete example of a significant data breach?

My next question is to Mr. Lawford specifically. In your testimony, you pointed out that with this particular bill, companies are not forced to disclose a data breach, depending on whether it was a significant data breach or not, and that's really the crux of your argument. But again, what does "significant" mean, and what is insignificant, and do you really believe there are examples of companies that have it in their interest to not disclose data breaches to their clients? Because at the end of the day, all these private sector companies, their bread and butter is providing a service to their core client base; and if they are not protecting the interest of their base and their clients, they will pay the price for it.

**Mr. Lawford:** With your permission, David, I will answer the second question and then pass it to you.

The concern with significant data breach, when it's left in the company's discretion, is always that they will do their best to decide whether it's significant or not, but they are not experts in this stuff. They may be experts in their own customers, but they are not experts in what happens to data when it gets out to thieves or it gets otherwise misused. We believe the Privacy Commissioner is, and our proposed amendment is to make sure

**Le sénateur Furey :** Cela fait beaucoup pour au moins assurer une certaine surveillance, des freins et contrepoids, mais ne devrait-il pas y avoir aussi des délais à respecter pour informer les particuliers? Ne devrait-il pas y avoir communication à un moment donné?

**M. Lawford :** Par le passé, lorsqu'on nous a posé la question même après le fait, notre position a été que, si quelqu'un a eu accès à ses données, le consommateur devrait être avisé habituellement dans les 60 ou 30 jours, je crois.

**Le sénateur Housakos :** De toute évidence, nous nous trouvons en territoire inconnu, en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, et la technologie est fluide, le Web prend de plus en plus de place et est plus puissant. La seule bonne nouvelle, dans l'immédiat, qui va venir du point de vue technologique, à propos des atteintes aux données et de l'information, c'est que les avocats seront très occupés dans ce dossier dans les prochaines années et probablement pendant des décennies.

En ce moment, il est clair que notre société essaie de déterminer ce qui constitue une atteinte importante aux données et où se situe le seuil. Ce qui peut être une atteinte importante à mes yeux ne l'est pas forcément pour mon collègue. Il sera difficile à court terme de quantifier la gravité des atteintes et le seuil.

L'un des témoins voudrait-il nous donner des exemples concrets. Nous ne discutons des atteintes aux données que sur le plan théorique. Quels sont les exemples concrets de ce qui serait une communication inacceptable de renseignements venant de diverses sociétés, que ce soit une entreprise de télécommunication ou l'Association du Barreau canadien? Le projet de loi s'applique à une association comme le Barreau. Vous recueillez des renseignements sur vos membres. Que considéreriez-vous comme un exemple concret d'atteinte grave aux données?

Ma question suivante s'adresse expressément à M. Lawford. Dans votre témoignage, vous avez signalé que, aux termes du projet de loi, les entreprises ne sont pas tenues de révéler qu'il y a eu atteinte aux données, cela dépendant de la gravité de l'atteinte, et c'est vraiment là l'essentiel de votre argument. Mais là encore, qu'entend-on par «grave», qu'est-ce qui est sans importance et croyez-vous vraiment qu'il y a des exemples de sociétés dont l'intérêt est de garder leurs clients dans l'ignorance? En fin de compte, toutes ces entreprises du secteur privé vivent en assurant des services à leur clientèle de base; si elles ne protègent pas l'intérêt de leur clientèle, elles en paieront le prix.

**M. Lawford :** Avec votre permission, David, je vais répondre à la deuxième question pour vous laisser ensuite la parole.

Ce qui est préoccupant, à propos de la gravité des atteintes, c'est que, si on s'en remet à la discréction de l'entreprise, celle-ci prendra toujours au mieux sa décision sur le degré de gravité, mais elle n'est pas experte en la matière. Elle peut connaître fort bien sa clientèle, mais elle n'est pas spécialiste de ce qui peut advenir des données lorsqu'elles tombent entre les mains de voleurs ou lorsqu'on en fait un usage abusif. Nous croyons que le

the Privacy Commissioner just knows about all the breaches. Then, as we say, we leave the obligation on the company to go through that process and decide: Is this really going to harm our customers? If they do, they should report. Like I said, if they have had 100 breaches in a year and they've only reported one, maybe the Privacy Commissioner should pick up the phone and say, "What is going on here? Because we think that maybe you're not quite getting it."

The other thing is that there is a difference in, I believe, incentives. Companies really do have to weigh the cost of reporting the breach, which, from U.S. numbers, per record, is \$200. That's a money thing that they have to churn through their minds about whether to report. We note that in Alberta, for example, where there is a different threshold for reporting, most things go to the Privacy Commissioner, who then orders the companies to report, whether they like to or not, when the Privacy Commissioner feels it's serious. In 2012, they made 94 breach notification recommendations. The voluntary guidelines at the federal level for the same year were only 33 for the whole country, so I think there are times when a privacy expert like the Privacy Commissioner might come to a different opinion than the company. It's not to say the company is wrong, but they might err a little more on the consumer side. That's what we're saying.

**Mr. Fraser:** In our recommendation, we are calling for a determination of whether a breach is material, and so it does come down to, certainly, as you raised, questions about what is material and what is not, and obviously privacy is one of those things that's in the eye of the beholder. I think there is a strong consensus on the sorts of information that would be considered in PIPEDA to be sensitive personal information, the breach of which could have significant consequences to the individual — for example, medical information, the sorts of information that could be used for foundational documents related to identity theft. I think there is a strong consensus within the privacy community that those certainly would meet that threshold.

Other sorts of breaches could be completely immaterial, and so that's the reason we've articulated a threshold of materiality. So, for example, the way that a breach of security safeguards is defined in the legislation includes any breach of security safeguards that the organization puts in place, even above and beyond. So where an organization adopts a clean desk policy, requiring that all documents be taken off the desk when they are not being worked on, if somebody leaves a document on the desk and goes away to get a cup of coffee, that technical breach, even if nobody saw it, would constitute a breach of security safeguards in

commissaire à la protection de la vie privée est un spécialiste. L'amendement que nous proposons vise à faire en sorte qu'il soit mis au courant de toutes les atteintes. Puis, nous laissons à l'entreprise l'obligation d'appliquer le processus et de décider : cela va-t-il vraiment nuire à nos clients? Dans l'affirmative, il faut faire une déclaration. Je le répète, s'il y a eu 100 atteintes en une année et si une seule est déclarée, peut-être le commissaire devrait-il appeler l'entreprise : « Que se passe-t-il là-bas? Nous avons l'impression que vous ne faites pas les choses tout à fait comme il faut. »

Autre chose. Il y a des différences au niveau des incitatifs, je crois. Les entreprises doivent tenir compte du coût de la déclaration des atteintes, qui, d'après les chiffres des États-Unis, atteignent 200 \$ par dossier. C'est une question d'argent à laquelle il faut réfléchir quand il s'agit de prendre une décision. En Alberta, par exemple, où il existe un seuil différent pour la déclaration, la plupart des cas sont soumis au commissaire à la protection de la vie privée, qui ordonne ensuite aux entreprises de faire une déclaration, que cela plaise ou non, lorsque l'atteinte lui semble grave. En 2012, il y a eu 94 recommandations de notification d'atteinte. La même année, aux termes des lignes directrices d'application facultative au niveau fédéral, il n'y en a eu que 33 dans l'ensemble du pays. Il y a donc des fois où un spécialiste en protection des renseignements personnels peut avoir une opinion différente de celle de l'entreprise. Je ne veux pas dire que l'entreprise a tort, mais elle risque de se tromper un peu plus en ce qui concerne le consommateur. Voilà ce que nous disons.

**M. Fraser :** Dans notre recommandation, nous demandons une décision sur ce qui constitue une atteinte grave. Cela se résume, comme vous l'avez dit, à la question de savoir ce qui est grave ou non, et il est évident que, dans le domaine de la protection des renseignements personnels, il y a de la subjectivité. Selon moi, il y a un solide consensus sur les types de renseignements personnels qui, selon la LPRPDE, sont considérés comme sensibles. Une atteinte à ces renseignements peut avoir des conséquences importantes pour la personne. Ce sont par exemple les renseignements médicaux et les renseignements qui pourraient être utilisés pour des documents essentiels relatifs au vol d'identité. Dans les milieux de la protection des renseignements personnels, il y a un solide consensus pour dire que ces renseignements atteignent le seuil de gravité.

D'autres atteintes pourraient n'avoir aucune importance, et c'est pourquoi nous avons défini un seuil de gravité. Par exemple, la définition des atteintes aux mesures de sécurité prévue dans la loi englobe toute atteinte aux mesures que l'organisation met en place et même plus. Si une organisation adopte comme politique que les bureaux doivent être dégagés, exigeant que tous les documents disparaissent du dessus des bureaux lorsqu'on n'y travaille pas, il y a atteinte aux mesures de sécurité si quelqu'un laisse un document sur son bureau pendant qu'il va se chercher du café. Il y a une atteinte technique même si personne n'a rien vu.

the legislation that really doesn't have any possibility of affecting anybody. That document was not even viewed, but leaving it on the desk constitutes a breach of security safeguards.

It's a matter of developing and articulating a clearly understandable threshold for what is materiality that would then go to reporting to the Privacy Commissioner. I think we share the overall objectives with the drafters of the bill, and also with PIAC, in terms of determining what is the appropriate threshold, that there does need to be reporting to the Privacy Commissioner in order to notice trends, problems, issues within an organization where even they might be having small breaches — not trivial breaches, but small breaches — the cumulative effect of which demonstrates systemic problems within the organization, so that the commissioner can then take action in order to audit the organization or do whatever is necessary in the interests of the public.

**Senator Housakos:** A piece of legislation has to have applicability and has to be reasonable. I would like to have you people comment on my perspective, that we have to have a degree of confidence in our private companies in this country in order to provide the services to the best of their ability while protecting the interests of Canadians. Again, I reiterate that if they don't respect the privacy and their clientele at the utmost, they are going to pay a significant price in the marketplace. Government does not have the capacity to go into any entity and police it to the degree where — an example, as you just pointed out — somebody has classified information on his desk, goes for a cup of coffee and comes back, and we consider that a significant breach. Yes, there is a potential for it to be a significant breach, but where does Big Brother put an end to policing every single activity that Canadians engage in on a daily basis in this country?

**Mr. Fraser:** Certainly we would share your concern. If the document is left on a desk and a visitor sees it, that might cross the threshold and become something material, but if it's never seen by a third party, it wouldn't be. So it's a matter of making sure that people understand and that organizations understand what the threshold is, that it's meaningful, so that the commissioner's office isn't bombarded and overwhelmed with things that are completely immaterial, that don't demonstrate systemic problems or otherwise.

**Mr. Lawford:** I have one small comment. With a system of having all breaches reported to the Privacy Commissioner, it does not necessarily then follow that the company would report, because the company still, with our amendment, would have a notification obligation only when it was going to cause the harm. So I guess it's really just a difference of opinion as to how much you want the Privacy Commissioner to know. I take the point that they may feel overwhelmed, but I don't believe that they will get a report of the document on the desk. But perhaps if they got a lot of reports of documents on desks, they would issue a guideline saying, "This is not a big deal" or "This is a big deal,

Cela constituerait une atteinte aux mesures de sécurité au sens de la loi, même s'il n'y a aucun risque de préjudice pour qui que ce soit. Le document n'a été vu par personne, mais le fait de le laisser sur le bureau est une atteinte aux mesures de sécurité.

Il s'agit de concevoir et de définir un seuil clairement compréhensible pour qu'on sache ce qui est grave et doit être déclaré au commissaire à la protection de la vie privée. Nous avons les mêmes objectifs globaux que les rédacteurs du projet de loi et que le CDIP, pour ce qui est de déterminer le seuil qui convient. Il faut faire des déclarations au commissaire pour qu'il puisse dégager les tendances, déceler les problèmes, les questions qui se posent à l'intérieur d'une organisation donnée où il peut y avoir des atteintes légères — pas banales, mais légères — dont l'effet cumulatif trahit des problèmes systémiques. Le commissaire peut alors agir et soumettre l'organisation à une vérification ou prendre une autre mesure si cela est nécessaire à la protection des intérêts du public.

**Le sénateur Housakos :** Les lois doivent être applicables et raisonnables. Que pensez-vous de mon point de vue, soit que nous devons pouvoir compter avec une certaine confiance que les sociétés privées au Canada pour assurer des services de leur mieux tout en protégeant les intérêts des Canadiens. Je répète que, si elles n'ont pas le plus grand respect pour les renseignements personnels et leurs clientèles, elles vont le payer cher sur le marché. Le gouvernement n'a pas la capacité nécessaire pour aller dans toutes les entreprises et exercer une surveillance au point où, comme dans l'exemple que vous donnez, on estime que si quelqu'un laisse un document classifié sur son bureau pendant qu'il va se chercher un café, il commet une atteinte grave. Oui, il est possible que ce soit une atteinte grave, mais où s'arrête la surveillance orwellienne de toutes les activités quotidiennes des Canadiens?

**M. Fraser :** Nous partageons assurément votre préoccupation. Si le document reste sur un bureau et si un visiteur peut le voir, cela peut correspondre au seuil et devenir une atteinte grave, mais ce ne serait pas le cas si personne ne le voit. Il s'agit de s'assurer que les gens et les organisations comprennent ce qu'est le seuil et sachent qu'il a du sens, de façon que le commissariat ne soit pas bombardé, qu'il ne soit pas submergé de choses complètement sans importance, qui ne trahissent aucun problème systémique ou autre.

**M. Lawford :** Une brève observation. S'il y a un régime où toutes les atteintes sont déclarées au commissaire à la protection de la vie privée, il n'en découle pas nécessairement que l'entreprise ferait toujours une déclaration, car, selon notre amendement, elle ne serait tenue de le faire que lorsqu'une atteinte risque de causer un préjudice grave. Il s'agit au fond d'une divergence de vues sur le volume des communications à faire au commissaire. Il est vrai que le commissariat risque d'être débordé, mais je ne crois pas qu'il reçoive de déclaration sur l'oubli d'un document sur un bureau. Mais s'il reçoit beaucoup de déclarations sur ce genre d'incident, il publiera une ligne directrice : « Ce n'est pas très

and we would like you, for documents on the desk, to think about these factors," and it could be quite a soft law approach.

**Ms. Nelson:** Senator Housakos asked for particular examples. In my non-CBA world, I am a chief privacy officer of an organization. We look at near misses too, just as in the medical or aviation world, and that could be a teachable moment as well. I tell people I work with, "I want you to report to me everything, so that then we can assess together." We look at it as a teachable moment. That's how we have done it at my organization.

**Senator Furey:** I agree with Senator Housakos when he talks about the need for protection for companies in this new world that we live in, but I still go back to this concern. I haven't had a chance to analyze your proposed amendments, Ms. Nelson, but I still go back to this idea that it bothers me that organizations are permitted to share information voluntarily and with legislative immunity. Do you see this as an issue or am I missing something here?

**Ms. Nelson:** Thank you very much, Senator Furey. Yes, the CBA does see that as an issue, and we see that that section is overly broad. It is permissive, as you have pointed out, and as our colleagues have. We are concerned that it doesn't limit the types of organizations and the types of information. We see that that definitely needs to be re-examined. We use the word "finesse." Maybe it's more finesse than not, actually. So the need was there to replace what was seen as the investigative bodies' earlier provision. That was seen sometimes as cumbersome; and the Alberta and British Columbia acts have a similar scheme, but we don't see that the current wording of PIPEDA hits the mark, as we said, and there needs to be retooling of that.

**Senator Furey:** Yes, whereas the amendment now in Bill S-4, in 7.2 I believe, broadens that immunity.

**Ms. Nelson:** That's a good point. We give the example in our written brief that it could range from criminal to a copyright. It's a broad spectrum of potential contraventions of the law. We have that concern as well.

**Senator Housakos:** My last question, I guess to the bar and to Mr. Lawford, is that S-4 right now puts into place some very high financial penalties to companies that deliberately cover up data breaches. Don't you think that, in itself, would be encouraging enough for companies not to deliberately cover up again or not be forthcoming with information whenever there is a data breach and risk the possibility of hundreds of thousands of dollars of fines?

grave » ou encore : « C'est grave, et nous voudrions que, à propos des documents qui restent sur les bureaux, vous réfléchissiez au problème. » Ce pourrait être une approche en douceur.

**Mme Nelson :** Le sénateur Housakos a demandé des exemples précis. Je n'appartiens pas au monde de l'Association du Barreau canadien. Je suis première responsable de la protection des renseignements personnels dans une organisation. Il arrive aussi que nous évitions des problèmes de juste, comme cela arrive en médecine et en aviation, et ce peut être l'occasion de faire de la pédagogie. Je peux dire à ceux avec qui je travaille : « Je veux que vous me signaliez tout pour que nous puissions faire une évaluation ensemble. » Nous estimons que c'est une occasion de faire de la pédagogie. C'est ainsi que nous avons procédé dans mon organisation.

**Le sénateur Furey :** Je suis d'accord avec le sénateur Housakos quand il parle de la nécessité de protéger les sociétés dans ce nouveau monde où nous vivons, mais j'en reviens toujours à cette préoccupation. Je n'ai pas eu la possibilité d'étudier les amendements que vous proposez, madame Nelson, mais j'en reviens au fait que cela me dérange que les organisations soient autorisées à se communiquer des renseignements volontairement, en toute immunité. Y voyez-vous un problème, ou y a-t-il quelque chose qui m'échappe?

**Mme Nelson :** Merci beaucoup, sénateur Furey. L'ABC ne voit là aucun problème, mais elle estime que cette disposition est trop large. Elle est permissive, comme vous l'avez signalé, et comme nos collègues l'ont aussi fait remarquer. Nous sommes inquiets parce qu'il n'y a aucune limite quant aux types d'organisation et aux types de renseignements. Nous estimons qu'il faut vraiment réexaminer cette disposition. Nous avons parlé de « nuance ». Peut-être est-ce plutôt dans la finesse. Il fallait donc remplacer la disposition antérieure sur les organismes d'enquête. Ce régime était parfois perçu comme encombrant. Les lois de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont un régime semblable, mais nous ne croyons pas que le libellé actuel de la LPRPDE soit à la hauteur, comme nous l'avons dit, et il faut revoir cette disposition.

**Le sénateur Furey :** Oui, alors que la modification maintenant prévue dans le projet de loi S-4, à l'article 7.2, je crois, étend l'immunité.

**Mme Nelson :** Bon point. Nous donnons dans notre mémoire un exemple qui montre que cela peut aller d'une affaire criminelle à une violation du droit d'auteur. Il y a un large éventail de contraventions possibles à la loi. Nous avons également cette préoccupation.

**Le sénateur Housakos :** Dernière question. Elle s'adresse sans doute au Barreau et à M. Lawford. Le projet de loi S-4 prévoit maintenant des peines pécuniaires très lourdes pour les sociétés qui, délibérément, dissimulent les atteintes aux données. Ne pensez-vous pas que, en soi, cela encouragerait suffisamment les entreprises à éviter de cacher délibérément des atteintes et de garder pour soi de l'information lorsqu'il y a eu atteinte à des données? Elles risquent de devoir payer des amendes qui se chiffrent par centaines de milliers de dollars.

**Mr. Lawford:** We appreciate that the penalties are commensurate with the risk, but in particular with the notification to individuals, as I stated in our remarks, we believe that it is very simple to avoid those penalties because you just have a set of policies about how you judge data breaches, and, because of the recording of the penalties provision, it has to be a deliberate effort to not report to individuals. As long as a company is following an internal policy, I think it's impossible to find them under this test.

As for the hiding of the reporting, I take your point. The company may say why we wouldn't write everything in our little book. We don't want to have \$100,000 per record. That might happen, but our fundamental trouble with keeping a record in the backroom somewhere is that the Privacy Commissioner will never see it, so it's not doing its job of getting notifications to consumers or bringing, as we were saying before, a pattern of breaches to light. But I take your point.

**Senator Plett:** Most of my questions were related to significant or trivial breaches. I think that's been beaten up pretty good, so I won't ask any further questions there, but I do have one general question for the entire panel. You have mentioned Alberta and British Columbia here a few times and I think Quebec. All three provinces have their own digital privacy acts. I know and appreciate that there are certain things that obviously need to be federal because it's federal jurisdiction. Aside from that, on something where there would be overlap, if you will, is S-4 more comprehensive? Is it harder or would the provincial ones be stricter? If you could make a general comment on that, I would appreciate it.

**Mr. Lawford:** Alberta has a stricter reporting regime for breach notification. It requires material breaches to be reported to the Privacy Commissioner and then the Privacy Commissioner has the power to order the company to report it further, to consumers. We view Alberta, for example, as being stricter than the federal regime, even after S-4.

**Senator Plett:** How about Quebec and B.C.?

**Mr. Lawford:** B.C. I'm less familiar with; Quebec I also haven't dug into as much. The B.C. one has a number of breach notifications, so they might have a similar regime. I'm not familiar enough with Quebec to speak to it.

**Senator Plett:** The bar association?

**Mr. Fraser:** Currently, the province of Alberta is the only province that has mandatory breach notification and reporting for the private sector. Many of the health privacy laws across this country have breach notification requirements, but currently with respect to ordinary businesses Alberta is the only province that has mandatory notification. We have found that because of that,

**M. Lawford :** Nous reconnaissons que les peines sont à la hauteur des risques, mais, plus particulièrement dans la notification des particuliers, nous croyons, comme je l'ai dit dans nos observations, qu'il est très simple de se soustraire à ces peines. Il suffit d'établir un ensemble de politiques sur la façon de juger des atteintes. À cause de la disposition sur la consignation des peines, il faut qu'il y ait un effort délibéré afin de ne pas aviser les particuliers. Pourvu que la société suive une politique interne, je crois qu'il est impossible de leur imposer une amende conformément à ce critère.

Quant à la dissimulation, je comprends votre point de vue. La société peut dire pourquoi il ne faut pas tout dans son petit registre. Elle ne veut pas avoir 100 000 \$ par dossier à payer. Cela peut arriver, mais notre difficulté fondamentale, au sujet d'un registre que l'on conserve quelque part chez soi, c'est que le commissaire à la protection de la vie privée ne le verra jamais. Cela n'est donc pas utile pour faire aviser les consommateurs ou, comme nous l'avons déjà dit, pour dégager les tendances dans les atteintes. J'accepte néanmoins votre point de vue.

**Le sénateur Plett :** La plupart de mes questions portaient sur les atteintes graves ou banales. Je crois que le sujet a été assez largement traité. Aussi je ne vais pas poser d'autres questions à ce propos. J'ai néanmoins une question générale à adresser à l'ensemble des témoins. Vous avez parlé quelques fois de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et aussi du Québec, je crois. Ces trois provinces ont leurs propres lois sur la protection des renseignements personnels numériques. Je sais et je comprends que certaines choses nécessitent une intervention fédérale, car le pourvoir central a des compétences à cet égard. Cela mis à part, sur des points où il y a chevauchement, si on veut, le S-4 est-il plus complet? Est-il plus rigoureux ou les lois provinciales sont-elles plus strictes? Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me livrer vos réflexions générales à ce sujet.

**M. Lawford :** L'Alberta a un régime de déclaration plus strict pour la notification des atteintes. Les atteintes graves doivent être déclarées au commissaire à la protection de la vie privée, qui a le pouvoir d'ordonner à la société d'aviser les consommateurs. Nous estimons donc que l'Alberta, par exemple, a un régime plus strict que le régime fédéral, même après l'adoption du projet de loi S-4.

**Le sénateur Plett :** Et le Québec et la Colombie-Britannique?

**M. Lawford :** Le régime de la Colombie-Britannique m'est moins familier. Je n'ai pas beaucoup étudié celui du Québec non plus. Celui de la Colombie-Britannique prévoit un certain nombre de déclarations des atteintes. Il est donc peut-être semblable. Je ne connais pas assez bien celui du Québec pour en parler.

**Le sénateur Plett :** L'Association du Barreau?

**M. Fraser :** Actuellement, l'Alberta est la seule à avoir un régime de notification et de déclaration obligatoire des atteintes pour le secteur privé. Beaucoup de lois au Canada sur les renseignements personnels en matière de santé comprennent des obligations de notification des atteintes, mais actuellement, pour les entreprises ordinaires, l'Alberta est la seule province qui

with large organizations that operate across Canada, they comply with Alberta's requirements and do notification across the country.

**Senator Plett:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Verner:** Thank you for being here today. In your brief, you suggest restricting the communication of personal information between two private companies to those companies with a specialized internal group set up to prevent fraud and cut down on abuse. If that was the situation, apart from banks and insurance companies, what other kinds of companies are you referring to that could set up such a group?

**Ms. Nelson:** I understood your question in French, but I am going to reply in English.

**Senator Verner:** Yes, go ahead.

[*English*]

It would be looked at as the former investigative bodies, that is, those institutions that had registered. An example could be regulatory instances — colleges, bar associations and licensing bodies. Those bodies have continuing professional development; they also have a licensing and disciplining function. We were seeing it is too broad, so if you need to provide this kind of information in case of potential fraud or contravention, it should be directed not to the general inbox of that particular organization, but that's the entity within the organization that's looking at licensing as opposed to the broad spectrum of activities that those kind of bodies do.

You asked if it was just financial. There are other sorts of regulatory institutions that have taken on that role of being an investigative body.

**Senator Furey:** Just one brief question on your proposed amendment, Mr. Lawford. I like the idea that it's trying to bring some semblance of oversight to this whole process, but I'm still concerned that an individual's privacy could be breached and there is no mechanism for that individual to find out about it. Shouldn't this go further and require that the individual at least be notified during some period of time?

**Mr. Lawford:** It's a fine line, as I think Mr. Fraser mentioned, between reporting every breach every time to every consumer and whether there is overkill there, or whether it costs too much, or whether it's of any utility. We are trying to craft the first stage, where the Privacy Commissioner will know about all the breaches, whether they are going to be that kind of breach or not. In appropriate circumstances, ideally the Privacy Commissioner would be able to require them to then tell consumers. However, if you leave the obligation on the companies to report, that also would work. We do share your concern that at the end of the day, even after its changes, this

prévoit cette déclaration obligatoire. Nous avons constaté que, à cause de ce fait, les grandes organisations qui ont des activités dans tout le Canada se conforment aux exigences albertaines et font des déclarations dans l'ensemble du Canada.

**Le sénateur Plett :** Merci.

[*Français*]

**La sénatrice Verner :** Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Vous suggérez dans votre mémoire de limiter la communication de renseignements personnels entre deux entreprises privées à celles qui disposent d'un groupe interne spécialisé pour prévenir les cas de fraudes et limiter les abus. Si tel était le cas, hormis les entreprises bancaires et d'assurance, à quel autre type d'entreprises faites-vous référence pour créer ce groupe?

**Mme Nelson :** Je vais répondre en anglais même si j'ai compris votre question en français.

**La sénatrice Verner :** Allez-y, oui.

[*Traduction*]

Ce serait analogue aux anciens organismes d'enquête, c'est-à-dire les institutions inscrites. Il pouvait y avoir par exemple des instances réglementaires, comme des collèges, des associations du Barreau et des organismes d'attribution de permis. Ces organismes ont une fonction de perfectionnement continu et une fonction d'attribution de permis et de discipline. Nous estimons que la disposition est trop large. Si on a besoin de ce type de renseignements en cas de fraude ou de contravention, il ne faut pas les envoyer à la boîte de réception générale de l'organisation, mais à l'entité de l'organisation qui s'occupe des permis par opposition à l'éventail complet des activités de ce genre d'organisme.

Vous avez demandé si la question était strictement financière. Il y a d'autres sortes d'institutions de réglementation qui ont assumé un rôle d'enquête.

**Le sénateur Furey :** Une brève question sur l'amendement que vous proposez, monsieur Lawford. Il vise à instaurer un semblant de surveillance dans tout le processus, et l'idée me plaît, mais je m'inquiète toujours du fait que la vie privée d'une personne puisse être violée sans qu'il existe le moindre mécanisme qui lui permette de l'apprendre. Ne faudrait-il pas aller plus loin et exiger au moins que la personne soit avisée dans un certain délai?

**M. Lawford :** Il y a fine démarcation, comme, je crois, M. Fraser l'a signalé, entre aviser chaque fois tous les consommateurs de toutes les atteintes, et se dire que c'est exagéré, que cela coûte trop cher, que c'est inutile. Nous essayons de concevoir la première étape de façon que le commissaire à la protection de la vie privée soit au courant de toutes les atteintes, que ce soit ce type d'atteinte ou non. Dans les circonstances appropriées, le commissaire pourrait idéalement exiger des sociétés qu'elles avisent les consommateurs. Toutefois, si on laisse aux sociétés l'obligation de déclaration, cela peut fonctionner également. Nous partageons votre crainte, soit que,

particular bill will not lead to more breach notifications to individuals because the tests are too high, they are linked together and all the incentives are pointing away from actually reporting. So let's make it easier. It might take more work going back to Industry Canada to do it right, but that's probably the best plan.

**Senator Furey:** Okay; thank you.

**Senator Mercer:** I want to follow up on Senator Furey's question. Are you suggesting that the Privacy Commissioner — again, the nominee whom we will be meeting later this day — makes the determination about individual notification and judges which breach is serious enough to warrant advising a citizen that there has been a breach?

**Mr. Lawford:** There are two ways you can do this. You can do it the way Alberta does. You can say most breaches are reported to the Privacy Commissioner and then the Privacy Commissioner, as you are saying, has the power to order the company to report. We like that model.

The other way to do it is just to take our amendment and have the Privacy Commissioner of Canada know about every breach, but still leave the actual reporting decision to the company. The company then has to take a risk knowing that the Privacy Commissioner knows. If the Privacy Commissioner knows, will they make a different decision? There are two ways to do it.

**Senator Furey:** I want to add one quick after note.

When I am talking about notification, I understand the trivial side of it, but in section 10 now there is a more serious side where there is no mechanism for an individual ever to be told about the disclosure. That's more what I was getting at, the more serious ones.

**Mr. Lawford:** Told about the disclosure or about the breach?

**Senator Furey:** Well, if an institution shares with an organization, there's no mechanism for the individual whose privacy has been breached to ever find out about it.

**Mr. Lawford:** I think that's correct. At the moment, there's nothing. There's no way to find out.

**Senator Furey:** That's more what I was trying to get at.

**Mr. Lawford:** I apologize. If you're talking about 7(3)(d.1), there is no mechanism that I am aware of.

**Mr. Fraser:** I don't think the CBA has addressed that particular question in its brief or in previous submissions.

Speaking as an individual, not on behalf of the CBA, I would strongly advocate for a mandatory notification to the individual of any disclosure of their information without their consent after the fact. If it's in connection with a fraud investigation, you obviously don't want to notify the individual in a way that could

en fin de compte, même après les amendements, le projet de loi ne fasse pas augmenter le nombre de notifications parce que les critères sont trop peu exigeants, qu'ils sont liés ensemble et que tout encourage les entreprises à ne pas faire de déclaration. Facilitons donc les choses. Ce serait peut-être plus de travail de renvoyer le texte à Industrie Canada pour qu'il fasse les choses correctement, mais c'est probablement la meilleure idée.

**Le sénateur Furey :** Très bien. Merci.

**Le sénateur Mercer :** Je voudrais poursuivre dans le même ordre d'idées que la question du sénateur Furey. Voulez-vous dire qu'il appartient au commissaire à la protection de la vie privée — je répète que nous rencontrons aujourd'hui, le candidat à ce poste — de décider s'il y a lieu d'aviser les particuliers et de dire quelle atteinte est assez grave pour justifier qu'on en avise le particulier?

**M. Lawford :** Il y a deux façons de s'y prendre. On peut faire comme l'Alberta. On peut dire que la plupart des atteintes sont signalées au commissaire à la protection de la vie privée qui, comme vous le dites, a le pouvoir d'ordonner à l'entreprise d'aviser les intéressés. Ce modèle nous plaît.

L'autre moyen consiste à accepter notre amendement et à faire connaître au commissaire à la protection de la vie privée du Canada toutes les atteintes, tout en laissant à la société la décision d'aviser le consommateur. Celle-ci prend alors un risque, sachant que le commissaire est au courant. S'il est au courant, la décision sera-t-elle différente? Il y a deux façons de faire.

**Le sénateur Furey :** Je voudrais ajouter une note rapide après coup.

Lorsque je parle de notification, je comprends qu'il peut y avoir des éléments banals, mais à l'actuel article 10, il y a un élément plus sérieux : aucun mécanisme n'est prévu pour aviser le particulier que des renseignements ont été communiqués. C'est plutôt cela qui m'intéressait, c'est-à-dire les cas les plus graves.

**M. Lawford :** Aviser de la communication ou de l'atteinte?

**Le sénateur Furey :** Si une institution communique des renseignements à une organisation, aucun mécanisme ne garantit que la personne victime de l'atteinte sera mise au courant de ce fait.

**M. Lawford :** Je crois que c'est exact. Pour l'instant, il n'y a rien. Il n'y a pas moyen de savoir.

**Le sénateur Furey :** C'est plutôt à cela que je voulais en venir.

**M. Lawford :** Excusez-moi. Si vous voulez parler de l'alinéa 7(3)(d.1). Que je sache, il n'y a aucun mécanisme.

**M. Fraser :** Je ne crois pas que l'ABC ait jamais abordé cette question dans son mémoire ni dans des exposés antérieurs.

À titre personnel et non à titre de représentant de l'ABC, je préconiserais vigoureusement la notification obligatoire, après le fait, de la personne de toute communication de renseignements sans son consentement. Si la communication est en lien avec une enquête pour fraude, il faut éviter de la prévenir, au risque de faire

thwart the investigation, if it's a reasonable investigation. But after the fact, and particularly if section 7(3)(d.1) were to pass as is, there should be a notification with respect to that after the fact.

**Senator Furey:** Thank you.

**The Chair:** Mr. White, did you want to add something?

**Mr. White:** I would just say I don't think that amendment should pass, and I don't think a notification provision sufficiently protects consumers from the vagaries of this provision that allows the sharing of data between big companies.

**Senator Furey:** If we were to look at it from the other side, an organization like the police, for example, would need not just a warrant but a very specific warrant to get that information. Now it can just flow voluntarily from the other side with immunity and no disclosure.

**Mr. White:** And if you read the proposed amendment as well, there are no guidelines whatsoever in terms of what governs or constrains the disclosure of information between organizations. It's a huge problem, and it doesn't address any problem that really needs fixing. That's why we are concerned with it.

**The Chair:** Ms. Nelson for the last word.

**Ms. Nelson:** Just to pick up on Mr. Fraser's point, the CBA in its written brief did identify the lack of notification as an example of its being too broad, so it was there in writing. David as an individual but also the CBA as an organization is concerned about that.

**Senator Furey:** Thank you.

**The Chair:** I would like to thank this first panel on Bill S-4. From the Public Interest Advocacy Centre, Mr. Lawford, Mr. White, thank you for your presentation. From the Canadian Bar Association, Ms. Nelson, Mr. Fraser, thank you for your presentation.

I want to remind members that we will be adopting in camera at the end of the meeting the report on Bill C-3, An Act to implement the budget.

I would like to welcome from the Credit Union Central of Canada, Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy; and Jan Hopper, Assistant Corporate Secretary/Chief Privacy Officer. From the Canadian Bankers Association, Ms. Lucie V. Gauvin, Vice President and Associate General Counsel, RBC Law Group, Royal Bank of Canada; Linda Routledge, Director, Consumer Affairs; and Nathalie Clark, General Counsel and Corporate Secretary.

**Nathalie Clark, General Counsel and Corporate Secretary, Canadian Bankers Association:** Thank you, Mr. Chair, and good morning. My name is Nathalie Clark, and I am General Counsel and Corporate Secretary with the Canadian Bankers Association. I am joined today by Linda Routledge, our Director of Consumer Affairs with the CBA, and by Lucie Gauvin, Vice President and Associate General Counsel with RBC Financial Group. We are

échouer l'enquête, s'il s'agit d'une enquête raisonnable. Mais après le fait, surtout si l'alinéa 7(3)d.1 est adopté tel quel, il faudrait aviser l'intéressé après le fait.

**Le sénateur Furey :** Merci.

**Le président :** Quelque chose à ajouter, monsieur White?

**M. White :** Je dirai simplement que, à mon avis, cette modification ne devrait pas être adoptée. Je ne crois pas qu'une disposition sur les avis à donner protège suffisamment les consommateurs des caprices de cette disposition qui permet la communication de renseignements entre grandes sociétés.

**Le sénateur Furey :** Dans la perspective inverse, une organisation comme la police aurait besoin non seulement d'un mandat, mais aussi d'un mandat très précis pour obtenir ces renseignements. Actuellement, on peut communiquer les renseignements volontairement avec immunité et sans déclaration.

**M. White :** Et si vous lisez l'amendement proposé, vous constatez qu'il n'y a aucune ligne directrice concernant ce qui régit ou restreint la communication de renseignements entre organisations. C'est un problème énorme, et l'amendement ne règle aucun des problèmes à résoudre. Voilà pourquoi nous nous inquiétons de cette disposition.

**Le président :** Mme Nelson aura le dernier mot.

**Mme Nelson :** Pour revenir sur le point que M. Fraser a fait ressortir, je dirai que le mémoire de l'ABC dit que l'absence d'avis est un exemple qui montre que la disposition est trop large. C'est écrit dans le mémoire. David, à titre personnel, s'inquiète de cela, mais l'organisation qu'est l'ABC s'en inquiète aussi.

**Le sénateur Furey :** Merci.

**Le président :** Je remercie le premier groupe de témoins qui ont parlé du projet de loi S-4. Messieurs Lawford et White, du Centre pour la défense de l'intérêt public, merci de votre exposé. Madame Nelson et monsieur Fraser, de l'Association du Barreau canadien, merci également de votre présentation.

Je rappelle aux députés que, à la fin de la séance, nous siégerons à huis clos pour adopter le rapport sur le projet de loi C-31 portant exécution du budget.

De la Centrale des caisses de crédit du Canada, j'accueille Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier, et Jan Hopper, adjointe/chef de la protection des renseignements personnels. De l'Association des banquiers canadiens, nous avons Mme Lucie V. Gauvin, vice-présidente et avocate-conseil adjointe, Groupe juridique RBC, à la Banque Royale du Canada; Linda Routledge, directrice, Consommation; Nathalie Clark, avocate-conseil et secrétaire générale.

**Nathalie Clark, avocate-conseil et secrétaire générale, Association des banquiers canadiens :** Merci, monsieur le président. Bonjour. Je m'appelle Nathalie Clark, et je suis chef du contentieux, secrétaire générale et responsable de la protection des renseignements personnels auprès de l'Association des banquiers canadiens. Je suis accompagnée aujourd'hui, de Linda Routledge, directrice, Consommation et affaires

very pleased to be here today, at the committee's invitation, to discuss Bill S-4, the digital privacy act, which would amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act.

The CBA works on behalf of 60 domestic banks, foreign bank subsidiaries and foreign bank branches operating in Canada and their 280,000 employees. Privacy and protection of personal information is of high priority for the banking industry. Given the nature of the services that banks provide to millions of customers in communities across this country, banks are trusted custodians of significant amounts of personal information.

Privacy and protection of clients' information is a cornerstone of banking. Banks take very seriously their responsibility to protect customers' information and are committed to meeting not only the requirements of privacy laws but also the expectation of our customers. To quote Interim Privacy Commissioner Bernier, "Privacy is in the banks' DNA."

The banking industry was an early participant in the initiatives that led to the enactment of PIPEDA and was amongst the first sectors subject to PIPEDA. As part of the 2006 review of the act, we provided the government with our suggestions of how PIPEDA might be amended to address a number of issues that emerged during its initial implementation. We are pleased that the bill contains proposed amendments to PIPEDA that will address many of our concerns.

We share the government's concern, expressed in Budget 2014, about seniors and others who may be vulnerable to financial abuse. We were pleased to see that Bill S-4 includes amendments that would give banks and other organizations greater ability to assist their clients to avoid financial abuse.

The bill's amendments will allow banks to inform other family members not involved in the suspected abuse, law enforcement and other appropriate authorities when there are indications that a client is, has been or may be a victim of financial abuse. In such cases, banks are currently limited by PIPEDA to disclose client information only with consent or when a law has been contravened. However, many of the cases of suspected financial abuse that banks may see do not contravene the law.

commerciales, Association des banquiers canadiens, et de Lucie Gauvin, vice-présidente et avocate-conseil adjointe, RBC Groupe financier. Nous sommes très heureuses d'être ici aujourd'hui, à l'invitation du comité, pour discuter du projet de loi S-4, Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, qui modifierait la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

L'ABC représente 60 banques membres, soit des banques canadiennes ainsi que des filiales et des succursales de banques étrangères exerçant des activités au Canada, et leurs 280 000 employés. La protection des renseignements personnels revêt une importance cruciale pour le secteur bancaire. Compte tenu de la nature des services que les banques fournissent à des millions de clients dans les collectivités partout au Canada, les banques sont des gardiens fiables d'importants volumes de renseignements personnels.

La protection des renseignements des clients constitue la pierre angulaire des services bancaires. Les banques prennent très au sérieux leur responsabilité quant à la protection des renseignements personnels des clients et sont engagées à répondre non seulement aux exigences des lois sur la protection des renseignements personnels, mais aussi aux attentes des clients. Pour reprendre les propos de Mme Bernier, commissaire à la protection de la vie privée par intérim : « La protection des renseignements personnels se trouve dans l'ADN des banques. »

Le secteur bancaire a été parmi les premiers à participer aux projets qui ont abouti à l'adoption de la LPRPDE et l'un des premiers à être assujettis à cette loi. Dans le cadre de la révision de la Loi, en 2006, nous avons présenté au gouvernement nos idées sur la manière de modifier la LPRPDE pour résoudre certains problèmes survenus au cours de sa mise en œuvre initiale. Nous sommes ravis que le projet de loi propose des modifications à la LPRPDE pour répondre à nombre de nos préoccupations.

Nous partageons les préoccupations du gouvernement — exprimées dans le budget de 2014 — concernant les personnes âgées et autres personnes vulnérables à l'exploitation financière. Nous sommes ravis que le projet de loi S-4 comprenne des modifications qui donneraient aux banques et à d'autres organismes une plus grande capacité d'aider leurs clients à éviter l'exploitation financière.

Les modifications apportées par le projet de loi permettront aux banques, aux organismes d'application de la loi ou à toute autre autorité compétente d'informer les autres membres de la famille non concernés par l'acte d'exploitation présumé, lorsqu'il y a des éléments qui montrent qu'un client a été, est ou pourrait être victime d'exploitation financière. Dans de tels cas, la LPRPDE limite actuellement la capacité des banques de divulguer les renseignements sur les clients sauf en cas de consentement ou lorsqu'une loi est transgessée. Toutefois, les banques sont témoins d'un bon nombre de cas d'exploitation financière présumés qui n'enfreignent aucune loi.

We applaud the government for proposing amendments that will enable banks to alert someone close to our clients so they can take action to help an elderly client with diminished capacity, or other vulnerable clients, to avoid or mitigate the suspected financial abuse.

Another important area where banks need to take action to protect clients is related to financial crime, fighting fraud, money laundering and other criminal activity against bank customers and banks themselves. Currently banks are able to collect, use and disclose information to fight financial crime through the CBA's Bank Crime Prevention and Investigation Office, or BCPIO, a designated investigative body under PIPEDA.

We support the government's proposal to eliminate designated investigative bodies and to adopt instead the approach used in Alberta and British Columbia where organizations are given the ability to collect, use and disclose information to other organizations for the purposes of investigating a breach or an agreement or contraventions of the law and detecting, suppressing and preventing fraud — the very purpose for which BCPIO was established. If the BCPIO is to continue its fight against criminal activities, however, it is critical that the bill's amendments to PIPEDA are augmented in two ways.

First, add criminal activity to the purposes related to detecting or suppressing fraud, since many of the crimes against banks and their customers are unlawful but are not fraud, for example, when thieves steal from banks, rob branches, steal data or personal information or when individuals threaten or assault bank staff.

Additionally, many criminals operate internationally. Banks need the ability to cooperate with organizations in other countries when the criminal activity crosses jurisdictions, so law of foreign jurisdiction should be added.

Financial crime negatively impacts both consumers and the economic integrity of the financial sector. Financial crime provides the funding for other criminal activities that prey on Canadians, such as money laundering, terrorist financing, trafficking of drugs, arms and human beings. It is critical to Canadian society that the government puts in place measures that reduce financial crime.

We therefore support the provisions enabling organizations to collect, use and disclose personal information for these purposes and strongly recommend consideration of our proposed amendments. We would be pleased to provide more specific

Nous félicitons le gouvernement d'avoir proposé des modifications qui permettront aux banques d'alerter le proche d'un client âgé dont les capacités sont limitées, ou d'autres clients vulnérables, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour l'aider à éviter ou à atténuer les cas d'exploitation financière présumés.

Un autre domaine très important dans lequel les banques doivent intervenir pour protéger les clients est celui de la criminalité financière — lutte contre la fraude, blanchiment d'argent et toute autre activité criminelle contre les clients des banques et les banques elles-mêmes. Actuellement, les banques sont en mesure de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements pour lutter contre la criminalité financière par l'intermédiaire du Bureau de prévention et d'enquête du crime bancaire, ou BPECB, de l'ABC, un organisme d'enquête désigné en vertu de la LPRPDE.

Nous soutenons la proposition du gouvernement visant à éliminer les organismes d'enquête désignés et à suivre plutôt la démarche adoptée en Alberta et en Colombie-Britannique, où les organismes ont la capacité de recueillir et d'utiliser des renseignements et de les divulguer à d'autres organismes en vue d'une enquête sur la violation d'un accord ou d'une loi et de détecter, d'éliminer ou de prévenir la fraude, soit les fins pour lesquelles le BPECB a été créé. Si on veut que le BPECB poursuive sa lutte contre les activités criminelles, il demeure cependant indispensable que les modifications apportées à la LPRPDE grâce au projet de loi soient améliorées de deux façons.

Premièrement, il faudrait ajouter les « activités criminelles » aux fins touchant la détection ou l'élimination de la fraude, étant donné qu'un bon nombre de crimes contre les banques et leurs clients sont illicites, mais ne constituent pas des actes frauduleux, par exemple lorsque les voleurs vident les guichets automatiques, cambriolent les succursales et volent les données ou les renseignements personnels, ou lorsque des personnes menacent ou agressent le personnel de la banque.

En outre, de nombreux criminels mènent leurs activités à l'échelle internationale. Les banques doivent être en mesure de coopérer avec des organismes d'autres pays lorsque l'activité criminelle entraîne un chevauchement de compétences. Il faudrait donc que les lois des pays étrangers soient ajoutées.

La criminalité financière a une incidence négative à la fois sur les consommateurs et l'intégrité économique du secteur financier. La criminalité financière finance d'autres activités criminelles qui ciblent des Canadiens, comme le blanchiment d'argent, le financement des terroristes, le trafic de drogues et d'armes, et la traite de personnes. Il est essentiel pour la société canadienne que le gouvernement continue de mettre en place des mesures qui réduisent la criminalité financière.

Nous soutenons donc les dispositions permettant aux organismes de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels à ces fins, et recommandons fortement de tenir compte des modifications que nous avons

suggestions for amendments to Bill S-4 related to these changes.

The bill introduces new provisions for PIPEDA requiring breach notification and reporting. We support the need to notify affected individuals and to report to the Privacy Commissioner about breaches that may represent a real risk of significant harm to individuals.

Banks already notify clients in the rare instances of a breach of their personal information, so that those individuals have an opportunity to protect themselves from fraud or any other misuse of their personal information.

The industry looks forward to working with the government to ensure that appropriate and workable regulations supporting breach notification are developed that will ensure that breaches are properly tracked and reported.

We welcome this opportunity to provide our comments on Bill S-4 and look forward to your questions.

*[Translation]*

**Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy, Credit Union Central of Canada:** Mr. Chair and honourable members of the committee, thank you for giving us the opportunity to provide you with comments on Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, and to make a consequential amendment to another Act. My name is Marc-André Pigeon, and I am the director of public policy at the Credit Union Central of Canada.

*[English]*

With me today I have my colleague, Jan Hopper, Chief Privacy Officer, and she will be helping with some of the technical questions you may have.

Before addressing our views on this bill, I'd like to make a few preliminary remarks regarding the role of my organization and, more generally, the Canadian credit union system.

Credit Union Central of Canada, the organization I work for, is the national trade association for its owners, the provincial credit union centrals. Through them we provide services to about 320 affiliated credit unions across the country.

As you may know, credit unions represent an important part of the Canadian economy. There are currently about 1,700 credit union branches serving 5.3 million Canadians, holding \$160 billion in assets and employing about 27,000 people. Credit unions come in all shapes and sizes. Our smallest credit union, for example, iNova Credit Union in Nova Scotia has less than \$30 million in assets and as few as 10 employs. Our biggest

proposées. Nous serions heureuses de fournir des idées plus précises pour les modifications du projet de loi S-4 concernant ces changements.

Le projet de loi introduit de nouvelles dispositions dans la LPRPDE en matière de notification et de rapport sur les atteintes. Nous soutenons la nécessité d'aviser les personnes concernées et de déclarer au commissaire à la protection de la vie privée les violations qui peuvent représenter un vrai risque de préjudice pour les personnes.

Les banques notifient déjà les clients dans les rares cas d'atteinte à leurs renseignements personnels, afin qu'ils puissent se protéger contre la fraude ou toute autre utilisation abusive de leurs renseignements personnels.

Le secteur bancaire est heureux de collaborer avec le gouvernement pour s'assurer que des règlements appropriés et réalisables soutenant la déclaration des violations seront élaborés, de sorte que les infractions soient correctement suivies et signalées.

Nous sommes heureuses d'avoir l'occasion de commenter le projet de loi S-4, et nous avons hâte d'entendre vos questions.

*[Français]*

**Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier, Centrale des caisses de crédit du Canada :** Merci, monsieur le président et honorables membres du comité, de nous avoir offert l'occasion de vous faire part de nos commentaires sur le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence. Je m'appelle Marc-André Pigeon et je suis directeur de la politique publique de la Centrale des caisses de crédit du Canada.

*[Traduction]*

Ma collègue Jan Hopper, chef de la protection des renseignements personnels, m'accompagne aujourd'hui. Elle m'aidera à répondre à certaines questions techniques que vous pourriez avoir à poser.

Avant d'exposer nos opinions sur le projet de loi, je voudrais dire quelques mots du rôle de mon organisation et, plus généralement, du réseau canadien des caisses de crédit.

La Centrale des caisses de crédit du Canada, l'organisation pour laquelle je travaille, est une association professionnelle nationale au service de ses propriétaires, les centrales provinciales des caisses de crédit. Par leur intermédiaire, nous assurons des services à quelque 320 caisses de crédit partout au Canada.

Comme vous le savez peut-être, les caisses de crédit représentent une part importante de l'économie canadienne. On compte actuellement environ 1 700 succursales de caisses de crédit qui servent 5,3 millions de Canadiens, possèdent des actifs de 160 milliards de dollars et emploient environ 27 000 personnes. Les caisses de crédit prennent toutes les formes et toutes les tailles. La plus petite, par exemple, la iNova Credit Union, en Nouvelle-

credit unions, such as Vancity in British Columbia, have just under \$20 billion in assets and employ thousands of people. There is a big disparity in size.

Regardless of size, credit unions believe they have an inherent responsibility to be open and accessible while at the same time demonstrating the greatest respect for protection of the personal privacy of their members. Our code for the protection of personal information, which was adopted by the majority of credit unions well in advance of the requirement, documents the system's long-accepted commitment to member privacy. For that reason we think Bill S-4 does a lot of things right.

We are especially pleased with the provisions that would make it easier for credit unions to share personal information with the next of kin or authorized representatives when the credit union has reasonable grounds to suspect that the individual may be a victim of financial abuse.

We do, however, think that this measure could be refined, making it possible to disclose suspected abuse to a member of the individual's family and just broaden it out a little more. Research has shown that often in the case of elder abuse the next of kin is in fact the abuser.

We also like Bill S-4 because it does a lot to reduce some of the regulatory burden that results from the current legislation. For example, we are supportive of the proposal that would do away with the need to obtain consent when personal information is used when organizations are contemplating mergers and acquisitions.

As you may know, the credit union system is actually undergoing a process of rapid consolidation and so this is, of course, a welcome amendment.

Similarly, we support the proposed forbearance with respect to consent when information is shared between financial institutions for the purposes of fraud prevention. This will allow credit unions to reduce the administrative burden associated with some of the operations of the credit union office for crime prevention and investigation.

That said, we do have some concerns about other provisions that may increase regulatory burden. Specifically, the legislation proposes requirements that would compel financial institutions to keep records of all data breaches. We think it makes more sense to align this record keeping requirement with the notification requirements. As you know, the reporting requirements say that breaches must be divulged when they pose a real risk of significant harm to individuals.

Écosse, a des actifs de moins de 30 millions de dollars et peut n'employer que 10 personnes. Les plus grandes, comme Vancity, en Colombie-Britannique, ont des actifs d'à peine moins de 20 milliards de dollars et emploient des milliers de personnes. Les tailles sont très disparates.

Peu importe leur taille, les caisses de crédit croient avoir la responsabilité inhérente d'être ouvertes et accessibles tout en témoignant du plus grand respect pour la protection des renseignements personnels de leurs membres. Leur code de protection des renseignements personnels, adopté par la majorité des caisses de crédit bien avant que cela ne soit exigé, documente l'engagement depuis longtemps accepté du réseau à respecter les renseignements personnels des membres. Pour cette raison, nous estimons que le projet de loi S-4 fait beaucoup de choses de façon judicieuse.

Nous sommes particulièrement heureux des dispositions qui faciliteraient la tâche aux caisses de crédit lorsqu'il s'agit de communiquer des renseignements personnels au plus proche parent ou à des représentants autorisés parce qu'elles ont des motifs raisonnables de croire qu'une personne est victime d'exploitation financière.

Nous estimons néanmoins que la mesure est perfectible, qu'il devrait être possible d'informer un membre de la famille de la personne des soupçons d'exploitation, qu'on pourrait augmenter légèrement la portée de la disposition. D'après les recherches, il arrive souvent, dans les cas d'exploitation financière d'un aîné, que le coupable soit le plus proche parent.

Le projet de loi S-4 nous plaît également parce qu'il fait beaucoup pour alléger la charge de la réglementation prévue par la loi actuelle. Par exemple, nous appuyons la proposition qui élimine la nécessité d'obtenir le consentement si des renseignements personnels sont utilisés lorsque des organisations envisagent des fusions et des acquisitions.

Comme vous le savez peut-être, il y a maintenant dans le réseau des caisses de crédit un processus de regroupement rapide. Cette modification est donc la bienvenue.

De la même façon, nous sommes en faveur de l'élimination du consentement lorsque les renseignements sont communiqués entre institutions financières pour prévenir la fraude. Cela permettra aux caisses de crédit d'alléger les frais administratifs liés à certaines opérations du bureau des caisses de crédit pour la prévention du crime et les enquêtes.

Cela dit, d'autres dispositions nous inquiètent parce qu'elles risquent d'alourdir la réglementation. Plus précisément, le projet de loi propose des exigences qui obligeraient les institutions financières à tenir un registre de toutes les atteintes aux données. Il nous semble plus logique de faire correspondre cette tenue de registre aux exigences de notification. Comme vous le savez, ces exigences font que les atteintes doivent être déclarées lorsqu'elles présentent un risque réel de préjudice grave pour les particuliers.

To impose record keeping requirements that exceed those of reporting and notification will require the burdensome deployment of a two-tiered incident identification process. This could prove especially costly and time-consuming for smaller credit unions like some of the ones I mentioned earlier.

Usefulness in reporting incidents that do not meet the reporting threshold is not readily apparent and may take limited resources away from important activities such as the prevention of breaches in the first place. For that reason, we also question the proposed potential penalty of \$100,000 for non-compliance with this new record-keeping requirement.

To help put these concerns in context, I want to briefly highlight some of the results from a recent survey we conducted of our members on regulatory burden. We found that small credit unions — those with fewer than 23 employees — devoted fully 21 per cent of their staff time to dealing with regulatory matters, including PIPEDA, soon to be FATCA, the ML requirements and so on. Those credit unions with 100 employees or more, which are medium-sized organizations, devoted, on average, only 4 per cent of their staff time.

If you extrapolate this out to the banks, which of course are many times bigger than credit unions, it's reasonable to expect that any new regulation is that much less burdensome for them than it is for us. The problem this creates is it un-levels the playing field, if you want to think of it that way. It makes it a little challenging for us to compete, especially if there are smaller institutions who suffer that burden more heavily.

We are asking that in its review of Bill S-4, the committee and the government keep in mind this kind of regulatory compliance burden faced by credit unions and other, smaller financial institutions and consider amendments that would soften the blow for those institutions. We believe this request is consistent with the federal government's regulatory burden initiative.

#### *[Translation]*

In conclusion, we would like to thank the members of the committee for providing us with this opportunity to be part of your study on Bill S-4. We will be pleased to answer your questions.

**The Chair:** Mr. Pigeon, I have to say that your perspective is different from the one you had when you were sitting at this end of the table.

#### *[English]*

Mr. Pigeon used to be at this end of the table when he was on the Senate Banking Committee as a clerk and analyst, and he did the same thing with Finance. Now he's doing it from the other end of the table. Senator Mercer.

Imposer des exigences de tenue de registre qui sont plus élevées que celles des déclarations et avis nécessitera le lourd déploiement d'un processus d'identification des incidents en deux volets. Cela pourrait s'avérer particulièrement coûteux et long pour les petites caisses de crédit comme celles que j'ai évoquées tout à l'heure.

Il n'est pas évident qu'il soit utile de consigner des incidents qui n'atteignent pas le seuil de déclaration, et cela risque de détourner des ressources rares d'activités importantes comme la prévention des atteintes. Pour cette raison, nous remettons en question aussi la peine proposée qui pourrait atteindre 100 000 \$ pour dérogation à cette nouvelle exigence de tenue de registre.

Pour situer ces préoccupations dans leur contexte, je voudrais souligner certains résultats d'un sondage récent mené auprès de nos membres au sujet de la charge de la réglementation. Nous avons constaté que les petites caisses de crédit, celles qui ont moins de 23 employés, ne consacraient pas moins de 21 p. 100 du temps de leur personnel aux affaires de réglementation, dont la LPRPDE, le prochain FATCA, les exigences relatives au blanchiment d'argent, et le reste. Les caisses de crédit qui comptent 100 employés ou plus et les organisations de taille moyenne ne consacraient en moyenne à ces tâches que 4 p. 100 du temps de leur personnel.

Si on extrapole jusqu'aux banques, qui, bien entendu, sont beaucoup plus grandes que les caisses de crédit, il est raisonnable de prévoir que toute nouvelle réglementation soit beaucoup moins lourde pour elles que pour nous. Le problème, c'est que les règles du jeu ne sont plus les mêmes pour tous, si on veut voir les choses sous cet angle. Il devient un peu plus difficile pour nous de livrer concurrence, surtout s'il y a de petites institutions qui ont beaucoup plus de mal à supporter cette charge.

Nous demandons au comité et au gouvernement, dans leur examen du projet de loi S-4, de tenir compte de ce type de charge que doivent porter les caisses de crédit et d'autres petites institutions financières pour se conformer aux règlements et d'envisager des amendements propres à atténuer le choc pour ces institutions. Nous croyons que cette requête cadre bien dans l'initiative fédérale d'allégement de la charge de la réglementation.

#### *[Français]*

Pour conclure, nous souhaitons remercier les membres du comité de nous avoir offert l'occasion de participer à votre étude sur le projet de loi S-4. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

**Le président :** Monsieur Pigeon, je dois vous dire que vous avez une perspective différente de celle que vous aviez auparavant alors que vous étiez assis à ce bout-ci de la table.

#### *[Traduction]*

M. Pigeon prenait autrefois place à ce bout de la table lorsqu'il était greffier et analyste au Comité sénatorial des banques. Il a assumé les mêmes rôles au Comité des finances. Il compare maintenant à l'autre bout de la table. Sénateur Mercer, vous avez la parole.

**Senator Mercer:** It is good to see you again. Welcome, and welcome to all of you.

I want to go back to one of the things Ms. Clark mentioned, as well as Mr. Pigeon, the reference to financial abuse of seniors. I would recommend you review the Special Senate Committee on Aging, ably chaired by our former colleague Senator Carstairs, where we spent a lot of time addressing just this issue. This is good news. I will give you a great example.

At our hearings at Welland, Ontario, someone from a financial institution — I can't recall which one — appeared before the committee and told us a story of not the manager of the local branch of the bank or credit union — I can't remember which it was — noticing anything but someone who was a clerk; they were a teller at the bank. They observed a change in pattern for one of their clients, brought that to the attention of the manager and the manager did a little investigation. Indeed, that person was being financially abused by a family member.

I think the system we have in place is working. You need to continue to train your employees to notice that kind of thing.

I did want to ask the question about notification of breaches. Sometimes these things get turned around. I have seen a couple of examples where fraudsters have used a false notification of breach to try to obtain private information on individuals. Has this become a problem as well?

I know banks and credit unions are quick to point out this is not how we contact our clients if there is a problem, but consumers don't always know that. Have you noticed an increase in fraudsters turning the notification process around to their advantage?

**Ms. Clark:** So that I understand your question well, are you referring to cases where, for example, fraudsters would push an email out to customers of banks, telling them, "There's been a fraud in your account, we want to notify you, please log in and verify all of your information?" That is a form of phishing, a form of obtaining personal information. We have seen these types of instances occur. Banks have very stringent ways and processes in place to catch these types of activities, to block them and prevent them, and they are pretty efficient at ensuring that it doesn't ultimately affect the customers.

If they think there is a risk that some of their customers will be harmed as a result, they will immediately notify their customers to be very careful, to monitor for these types of activities, to be suspicious, and when in doubt, to contact their bank to ensure this is a legitimate request.

**Mr. Pigeon:** I would ask Jan if she has anything she wanted to share on this point.

**Le sénateur Mercer :** Heureux de vous revoir. Bienvenue à vous et à vous tous.

Je voudrais revenir à l'une des choses dont Mme Clark et M. Pigeon ont parlé, soit l'exploitation financière des aînés. Je vous recommande de parcourir les travaux du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, présidé avec compétence par notre ancienne collègue, la sénatrice Carstairs. Il a consacré beaucoup de temps à l'étude de ce phénomène. Cette initiative est une bonne nouvelle. Je vais vous donner un très bel exemple.

Aux audiences de Welland, en Ontario, un représentant d'une institution financière, je ne me rappelle plus laquelle, a comparu devant le comité et nous a raconté certains faits. Quelqu'un de la succursale locale de la banque ou de la caisse de crédit, je ne sais plus trop, a remarqué quelque chose. Ce n'était pas le directeur, mais un commis, une caissière. Cette personne a remarqué un changement dans les habitudes d'un client, l'a signalé au directeur, qui a mené une petite enquête. Et en effet, cette personne était victime d'exploitation financière aux mains d'un membre de sa famille.

Le système en place marche bien. Vous devez continuer à former vos employés pour qu'ils remarquent ce genre de chose.

Je voudrais poser une question sur les avis d'atteinte. Il arrive parfois qu'on détourne cette procédure. J'ai eu connaissance de deux exemples où des fraudeurs se sont servis d'un faux avis d'atteinte pour essayer d'obtenir des renseignements personnels de certaines personnes. Cela est-il devenu un problème?

Je sais que les banques et les caisses de crédit signalent rapidement aux clients qu'elles ne s'y prennent pas de cette manière pour communiquer avec eux lorsqu'il y a un problème, mais les consommateurs ne sont pas toujours au courant. Avez-vous remarqué une augmentation du nombre de cas où des fraudeurs détournent à leur avantage le processus de notification?

**Mme Clark :** Je veux m'assurer de bien comprendre votre question. Vous voulez parler de cas où des fraudeurs envoient un courriel à des clients de banques, leur disant : « Il y a eu fraude dans votre compte, nous voulons vous aviser, veuillez ouvrir une session et vérifier toute votre information. » C'est une forme d'hameçonnage qui permet d'obtenir des renseignements personnels. Ce genre de chose s'est déjà produit. Les banques ont des dispositions très rigoureuses en place pour repérer ces activités, les bloquer et les prévenir. Elles sont plutôt efficaces lorsqu'il s'agit de s'assurer que, au bout du compte, leurs clients ne seront pas touchés.

Si les banques pensent qu'il y a un risque que certains de leurs clients subissent un préjudice, elles les avertissent immédiatement et leur conseillent d'être très prudents, de surveiller ce genre d'activité, de se méfier et, en cas de doute, de communiquer avec elles pour s'assurer que la demande est légitime.

**M. Pigeon :** Je demanderai à Jan si elle a quelque chose à dire à ce sujet.

**Jan Hopper, Assistant Corporate Secretary/Chief Privacy Officer, Credit Union Central of Canada:** I don't really have a lot to add to what Nathalie said. Basically, credit unions take the same approach; they actively shut down the phishing site. Also, credit unions provide consumer awareness about this type of fraud and many other types. We have a booklet called *Defending Yourself Against Fraud* that's available to our members so that they educate themselves and can identify such emails because they are quite frequent, really.

**Senator Furey:** Thank you all for coming this morning.

Ms. Clark, I want to focus on section 7(2) of PIPEDA, the right of institutions to voluntarily disclose information. Do you think it's necessary that organizations should be disclosing private information voluntarily?

Let me put it another way. The police may go to a bank looking for information for which they need a very specific warrant, but section 7(2) in PIPEDA allows the organization to voluntarily disclose information without ever notifying the client. Is this necessary?

**Ms. Clark:** Banks already will disclose information amongst each other — for example, through the Bank Crime Prevention and Investigation Office — for the purpose of preventing financial crime. If we suspect that notifying the customer that personal information is being shared would compromise the ongoing investigation to prevent or detect a financial crime, we think it's an appropriate way to actually voluntarily share the information with the other organization.

We do it in the banking industry right now through an investigative body, and we do it primarily for the purpose of preventing financial crime or harm to other customers through that particular crime.

The only time we will not advise the customer is when we suspect that disclosure to the customer would compromise the investigation. Otherwise, we advise the customer. Obviously, if our customers are potential victims, we want to prevent further harm as much as possible. That's the limit within which we use the BCPIO.

**Senator Furey:** You're touching on some of the good things about this legislation, particularly the protection of vulnerable individuals, but it seems to be a pretty extraordinary measure to be able to voluntarily disclose without informing.

I understand that if it might compromise the investigation there certainly has to be a period of time during which clients wouldn't be informed, but don't you think at some point the bank would have a duty to decline to disclose it?

**Jan Hopper, secrétaire générale adjointe/chef de la protection des renseignements personnels, Centrale des caisses de crédit du Canada :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que Nathalie a dit. Essentiellement, les caisses de crédit adoptent la même approche; elles ferment le site d'hameçonnage. De plus, elles cherchent à sensibiliser le consommateur à ce type de fraude et à bien d'autres. Nous avons une brochure, *Defending Yourself Against Fraud*, qui est à la disposition de nos membres pour qu'ils puissent s'informer et repérer les courriels de cette nature, qui sont très fréquents, en réalité.

**Le sénateur Furey :** Merci à vous tous d'avoir accepté de comparaître ce matin.

Madame Clark, je m'intéresse au paragraphe 7(2) de la LPRPDE, qui concerne le droit des institutions de communiquer volontairement des renseignements. Selon vous, est-il nécessaire que des organisations communiquent ainsi des renseignements personnels volontairement?

Mettons les choses autrement. La police peut s'adresser à une banque pour obtenir les renseignements dont elle a besoin, ce pourquoi il lui faut un mandat très précis. Mais le paragraphe 7(2) de la LPRPDE permet à l'organisation de communiquer volontairement des renseignements sans jamais aviser le client. Est-ce nécessaire?

**Mme Clark :** Les banques se communiquent déjà des renseignements l'une à l'autre — par exemple, par l'entremise du Bureau de prévention et d'enquête du crime bancaire — pour prévenir la criminalité financière. Si nous soupçons que le fait d'aviser le client que des renseignements personnels sont communiqués risque de compromettre l'enquête en cours pour prévenir ou déceler des crimes financiers, il nous semble normal de communiquer volontairement des renseignements à une autre organisation.

Dans le secteur bancaire, cela se fait maintenant par l'entremise d'un organisme d'enquête et il s'agit surtout de prévenir des crimes financiers ou un préjudice pour d'autres clients qui serait causé par un crime particulier.

Nous évitons d'aviser le client uniquement lorsque nous soupçons que cet avis risque de compromettre l'enquête. Autrement, nous l'avons. Évidemment, si nos clients risquent d'être des victimes, nous voulons prévenir tout autre préjudice autant que possible. C'est dans cette limite que nous avons recours au BPECB.

**Le sénateur Furey :** Vous touchez là certaines des bonnes mesures du projet de loi, notamment la protection des personnes vulnérables, mais on dirait que c'est une mesure extraordinaire que de communiquer volontairement des renseignements sans en aviser l'intéressé.

Je comprends que, si cela risque de compromettre l'enquête, il y ait une certaine période pendant laquelle les clients ne sont pas informés, mais ne croyez-vous pas que, à un moment donné, la banque a le devoir de refuser la communication?

**Ms. Clark:** The bank at some point would disclose, absolutely.

**Senator Furey:** When?

**Ms. Clark:** When the investigation is completed, for example.

**Senator Furey:** But you're not required to by law.

**Ms. Clark:** I think at that point there would be some disclosure.

Maybe Lucie can add what the practices are at RBC, but again, I would emphasize the fact that in the banking industry, the primary reason we share information on a voluntary basis with another organization is to prevent financial crime. That's the primary purpose of why we do that, and that will continue to be the primary purpose for which we will use it under Bill S-4, if it comes to that.

**Lucie V. Gauvin, Vice President and Associate General Counsel, RBC Law Group, Royal Bank of Canada, Canadian Bankers Association:** I'm not sure I have much to add, other than the purposes for which a disclosure is made is to prevent, combat, suppress some form of criminal activity. If the individual whose information is being disclosed is participating, or if we suspect the individual is participating, then of course we refrain from disclosure until such time as other means are put in place. However, if it is a victim of this fraud or this activity, then, as soon as we can, we will notify the individual.

**Senator Furey:** I have two more questions.

**The Chair:** I think Senator Eggleton has a supplementary.

**Senator Eggleton:** You're talking about disclosing information, sharing information, if you suspect a crime might be committed — elder abuse, or whatever the crime might be. What if it's just a civil case? What if it's a case of an insurance company, for example, looking for information as part of a case that they're processing? What's to stop you from sharing that information with them?

**Ms. Clark:** Currently, if we suspect there is a breach of the law, we can disclose to law enforcement or to government authorities. So that is already permitted under the act. Going forward, as I said, banks would primarily do it to ensure that financial crime is being prevented or addressed. We didn't have discussion as to what extent this exemption would be used going forward, but I would make the following statement: Generally, banks do not disclose information in relation to their customers without their consent. That's the general rule. I think it's important to state that banks, because of the nature of their activities, will generally abide by these general rules.

**Senator Eggleton:** But that's your rule.

**Ms. Clark:** So the exemptions that are provided by the act will be approached very carefully by a financial institution because of the very nature of their relationship with their customers.

**Mme Clark :** Tout à fait. À un moment donné, la banque divulgue le fait.

**Le sénateur Furey :** Quand?

**Mme Clark :** Une fois l'enquête terminée, par exemple.

**Le sénateur Furey :** Mais la loi ne vous y oblige pas.

**Mme Clark :** Je crois qu'à ce moment-là, le client est avisé.

Lucie pourrait peut-être expliquer les pratiques de la RBC, mais j'insiste encore sur le fait que, dans le secteur bancaire, la principale raison de la communication volontaire de renseignements avec une autre organisation est le souci de prévenir la criminalité financière. C'est la principale raison et ce sera encore la principale raison d'agir de la sorte aux termes du projet de loi S-4, si nous en arrivons là.

**Lucie V. Gauvin, vice-présidente et avocate-conseil adjointe, Groupe juridique RBC, Banque Royale du Canada, Association des banquiers canadiens :** Je ne suis pas sûre d'avoir grand-chose à ajouter, sinon que les renseignements sont communiqués pour prévenir, combattre et réprimer une certaine forme d'activité criminelle. Si la personne dont les renseignements sont ainsi communiqués participe ou est soupçonné de participer à une activité criminelle, il est certain qu'elle n'est pas avisée tant que d'autres moyens ne sont pas mis en place. Par contre, s'il s'agit d'une victime de la fraude ou de l'activité, nous l'avisons dès que possible.

**Le sénateur Furey :** J'ai deux autres questions à poser.

**Le président :** Je crois que le sénateur Eggleton a une question complémentaire à poser.

**Le sénateur Eggleton :** Vous parlez de communiquer des renseignements si vous soupçonnez qu'un crime risque d'être commis, comme l'exploitation d'un aîné ou un autre crime. Et s'il s'agit simplement d'une affaire civile, si une société d'assurance, par exemple, cherche des renseignements pour l'étude d'un dossier? Qu'est-ce qui vous empêche alors de communiquer les renseignements?

**Mme Clark :** Actuellement, si nous soupçonnons un manquement à la loi, nous pouvons communiquer des renseignements aux forces d'exécution de la loi ou aux autorités gouvernementales. La loi nous y autorise déjà. Désormais, comme je l'ai dit, nous communiquerons des renseignements surtout pour prévenir ou réprimer des crimes financiers. Nous n'avons pas discuté de l'étude de l'utilisation à venir de cette exemption, mais je dirais ceci : généralement, les banques ne communiquent pas de renseignements au sujet de leurs clients sans leur consentement. C'est la règle générale. Il est important d'affirmer que les banques, à cause de la nature de leurs activités, s'en tiendront généralement à ces grandes règles.

**Le sénateur Eggleton :** C'est votre règle.

**Mme Clark :** Les exemptions prévues dans la loi seront donc abordées avec grande prudence par l'institution financière à cause de la nature même de ses relations avec ses clients.

When approaching those types of exemptions, banks will take a very conservative approach, will look at it on a case-by-case basis, and will be very careful. If they take the decision to share on a voluntary basis, there will be stringent parameters around that disclosure. It will only be done to the extent absolutely necessary, and as soon as possible the customer will be advised. Because of the nature of that relationship, banks live through their customers, and the disclosure of their personal information is a serious matter. That's how it would be approached.

**Senator Eggleton:** But you would be making that decision. It's one thing to talk about law enforcement people, but if an insurance company came forward and said, "We have this claim we're processing and we think this person hasn't told us all the truth about something or other, and you have some other information that would be of help to us," you would make some judgment on whether you would provide that and whether you would tell the customer? Is that what you're coming down to: You would make some judgment on that?

**Ms. Clark:** I think there is a role for the Privacy Commissioner to set up the guidelines around this type of disclosure, and we will be looking forward to guidance that will be provided. Also, I think it's important to take into account that there will be oversight from the Privacy Commissioner over these types of activities. That's what I would say generally. I don't know if my colleagues have some views on that. As it pertains to the banking industry, as I said, we would take a very careful approach in looking at and alleviating ourselves from that type of exemption because of the very nature of our relationship with Canadians.

**Ms. Gauvin:** I may add that it's not because the legislation allows for disclosure that you automatically give yourself the ability and the power to disclose. As Nathalie indicated, we look at each case individually and make that determination. You are correct; that determination will come down to whether or not we feel that, within the parameters of that provision, we have the ability and we feel it is necessary to disclose.

**Senator Eggleton:** Without consent.

**Senator Furey:** I want to go back to that point, because 7(2) is not just about disclosure; it's also about immunity. The banks will have legislative immunity upon disclosing. You are permitted by law to do this. You're telling us that you voluntarily will disclose at some point, even though you are not required to do so, but is it necessary to have immunity from these types of disclosures? In other words, if you were to do something wrong in those disclosures, a client or customer of the bank has no recourse because you're following the legislation which allows you to do this. Is that necessary?

**Ms. Clark:** I think it's important to keep in mind that if the bank feels that they need to disclose information for the purpose of preventing crime, and do it very rigorously and do it only to the

À propos de ces types d'exemption, les banques adopteront une attitude très prudente, examineront leur application au cas par cas et prendront de grandes précautions. Si elles décident de communiquer volontairement des renseignements, cette action sera encadrée par des paramètres rigoureux. Elles ne communiqueront les renseignements que si c'est absolument nécessaire et le client sera avisé dès que possible. Vu la nature de cette relation, les banques vivent grâce à leurs clients, et la communication de leurs renseignements personnels est une affaire grave. Voilà l'approche qui serait adoptée.

**Le sénateur Eggleton :** Mais ce serait votre décision. Les forces d'exécution de la loi, c'est une chose, mais si une société d'assurance vient vous dire : « Nous sommes en train d'étudier une demande d'indemnisation et nous croyons que telle personne ne nous a pas dit toute la vérité sur telle ou telle chose; auriez-vous des renseignements susceptibles de nous aider? », vous décideriez s'il y a lieu de fournir ces renseignements et d'en aviser le client? C'est à cela que la situation se résume : prendre votre propre décision sur cette demande?

**Mme Clark :** J'estime que le commissaire à la protection de la vie privée a un rôle à jouer pour mettre en place des lignes directrices au sujet de ce type de communication, et nous avons hâte de prendre connaissance des indications qui seront données. Je pense aussi qu'il est important de tenir compte du fait que le commissaire surveillera ce genre d'activité. Voilà ce que je dirais, généralement. J'ignore si mes collègues ont des opinions à exprimer à ce sujet. En ce qui concerne le secteur bancaire, je le répète, nous adopterons une approche très prudente à l'égard de cette exemption à appliquer avec parcimonie, étant donné la nature de nos relations avec les Canadiens.

**Mme Gauvin :** J'ajouterais que ce n'est pas parce que la loi permet de communiquer des renseignements qu'on se donne automatiquement la capacité, le pouvoir de le faire. Comme Nathalie l'a dit, nous étudions chaque cas isolément et prenons une décision. Vous avez raison : cette décision se résumera à voir si nous estimons ou non, dans les paramètres de cette disposition, avoir la capacité de faire cette communication et si cela nous semble nécessaire.

**Le sénateur Eggleton :** Sans le consentement du client.

**Le sénateur Furey :** Je voudrais revenir sur ce point, car le paragraphe 7(2) ne porte pas que sur la communication. Il porte aussi sur l'immunité. Les banques jouiront de l'immunité aux termes de la loi lorsqu'elles communiqueront des renseignements. La loi vous donne une autorisation. Vous nous dites que vous communiquerez volontairement des renseignements à un moment donné, même si vous n'y êtes pas tenus, mais est-ce nécessaire d'avoir l'immunité? Autrement dit, si vous faisiez quelque chose de mal en communiquant des renseignements, un client de la banque n'aurait aucun recours parce qu'elle respecte la loi qui lui donne cette autorisation. Est-ce nécessaire?

**Mme Clark :** Il est important de ne pas oublier que, si la banque estime devoir communiquer des renseignements pour prévenir un crime et le fait rigoureusement, seulement dans la

extent absolutely necessary to ensure that crime will be prevented, I think at that point, if there has been a mistake or an error or the bank has over-disclosed in the eyes of either the consumer or the regulatory authorities, then there is a strong oversight on the part of the regulator, but also inside the bank. Then the bank would look at its policies and procedures to ensure that some of it is being reviewed and ensure that these types of activities would be maybe more restrained going forward.

I think it's important to state that there is oversight; and if there is, after the fact, a realization that someone has been overly harmed or that the policies and procedures need to be reviewed, definitely in the banking industry this is something that is going to occur. There's also the Privacy Commissioner, who can come and look at the policies and procedures that the banks have been putting in place and direct the bank or suggest changes to ensure that, as we go, these types of activities are done within the limits that they should be.

**Senator Furey:** I agree. Trust is perhaps the golden rule for banks. People give you their money. They trust you. If that trust is breached, you may never repair it. What you're telling me now about oversight leads me to believe that there really is no need for immunity, that there really shouldn't be a section 7(2), giving immunity for disclosures, because you look after all of that yourselves in-house.

**Ms. Clark:** I think when you disclose in good faith for the purpose of preventing financial crime or even harm to some of your other customers, if there's been an error or a mistake in that disclosure, you should not be overly punished for this kind of activity. It's important to give organizations the comfort that, as they go about trying to prevent some of these criminal activities by disclosing, there will be a certain amount of protection.

**Senator Furey:** Again, it depends a lot on your internal mechanisms, but you don't want to see a situation arise where a bank takes it upon itself to become an arm of law enforcement. That's not their job.

**Ms. Clark:** I would agree.

**Senator Furey:** But again, because of the way the legislation is worded, it depends on your internal oversight.

**Ms. Clark:** As I said, I think it's very important to keep in mind that there's strong oversight on the part of the regulator, but also internally within the bank, to ensure that all these activities are done in compliance with the law and to the minimum limit to achieve the purpose, which in our case again is primarily to combat financial crime.

**Ms. Routledge:** The reason for this provision is the government is proposing to eliminate having designated investigative bodies. What is being done now within the investigative body is what is being put into this provision in 7(3). It follows what has been

mesure nécessaire pour prévenir le crime, et s'il y a une erreur ou si la banque communique trop de renseignements, selon l'opinion du consommateur ou de l'organisme de réglementation, alors intervient l'étoile surveillance de l'organisme de réglementation, mais aussi la surveillance interne de la banque. La banque réexaminera ses politiques et procédures pour en revoir une partie et veiller à ce que ces activités soient plus limitées par la suite.

Il est important d'affirmer qu'il existe une surveillance. Si, après le fait, on s'aperçoit que quelqu'un a subi un préjudice excessif ou qu'il y a lieu de revoir les politiques et procédures, cela va se faire assurément dans le secteur bancaire. Il y a également le commissaire à la protection de la vie privée qui peut examiner les politiques et procédures que les banques ont mises en place et ordonner ou suggérer à la banque des modifications pour que, par la suite, ces activités respectent les limites qui doivent être respectées.

**Le sénateur Furey :** Je suis d'accord. La confiance est peut-être la règle d'or des banques. Les consommateurs leur confient leur argent et leur font confiance. Si cette confiance est trahie, il est possible que le tort soit irréparable. Ce que vous me dites maintenant sur la surveillance m'incite à penser que l'immunité n'est pas vraiment nécessaire, qu'il ne devrait pas y avoir de paragraphe 7(2) qui accorde l'immunité pour la communication de renseignements, puisque vous vous occupez de tout cela à l'intérieur.

**Mme Clark :** Lorsqu'on communique des renseignements de bonne foi pour prévenir un crime financier ou un préjudice pour certains autres clients, je crois que, si on commet une erreur ce faisant, on ne devrait pas être puni trop sévèrement. Il est important de donner aux organisations le réconfort d'une certaine protection si elles essaient de prévenir des activités criminelles en communiquant des renseignements.

**Le sénateur Furey :** Cela dépend beaucoup des mécanismes internes, mais on ne veut pas se retrouver dans une situation où une banque devient un agent des services d'exécution de la loi. Ce n'est pas son travail.

**Mme Clark :** Je suis d'accord.

**Le sénateur Furey :** Mais je le répète, la loi est ainsi libellée que cela dépend de votre surveillance interne.

**Mme Clark :** Comme je l'ai dit, il est très important de ne pas oublier qu'il y a une solide surveillance exercée par l'organisme de réglementation, mais aussi par la banque, à l'intérieur, pour veiller à ce que toutes ces activités soient conformes à la loi et ne soient pas plus importantes qu'il ne le faut pour atteindre le but visé, ce qui, dans notre cas, consiste à combattre la criminalité financière.

**Mme Routledge :** La raison d'être de cette disposition, c'est que le gouvernement propose d'éliminer les organismes d'enquête désignés. Ce qui se fait maintenant à l'intérieur de l'organisme d'enquête, c'est ce qui est prévu au paragraphe 7(3). On s'inspire

done in Alberta and B.C. in their legislation, where they have the ability to share for the purposes of investigating and preventing crimes.

We're sort of matching more what is being done at the provincial level. I'm not aware of problems in the provincial exchanges or investigation problems or activities.

**Senator Furey:** I'm not against trying to reduce crime, particularly fraud and terrorism, all of those bad, nasty things. I just don't like the idea of immunity. There should be some yardstick that people have to reach before disclosure is actually made. That's my personal view on it.

I want to go back to Ms. Gauvin for a second. In light of this line of questioning, are you able to tell us what if any kind of interaction happens on a regular basis, if a regular basis, or how many disclosures for example are made on an annual basis voluntarily from the bank to police institutions? Give us an idea of what we are talking about in terms of numbers.

**Ms. Gauvin:** Certainly government institutions have the ability to ask for disclosure of information from organizations under the current regime, and they do exercise that power. They do it through production orders, primarily. They may have had in the past the desire to just ask for the information, but they have been very well trained under the legislation. They know they need to demonstrate valid authority to ask for the information, and they serve production orders on financial institutions when doing an investigation.

I am not aware of a specific number of production orders that are served on organizations.

**Senator Furey:** I am sorry; I probably confused you with my lengthy question.

I was asking more about voluntary disclosure of information from the banks' end as opposed to warrants issued and presented to banks. Would you have any idea of the amount of voluntary disclosure that's made to police organizations, for example, on an annual basis?

**Ms. Gauvin:** While I'm not aware of a specific number, I can tell you that, other than disclosing directly to a government institution, the disclosure that we do is through our investigative body. They would have certain provisions in the current regime that allow them to do further disclosure in the context of an investigation, yes.

**Senator Furey:** Within, say, the Royal Bank, you have an investigative body? All disclosures would go through that particular body?

**Ms. Gauvin:** All disclosures go through the investigative body.

**Senator Furey:** They are not represented here today, obviously?

de ce que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont prévu dans leurs lois : la capacité de communiquer des renseignements pour les enquêtes et pour la prévention du crime.

Nous sommes plus ou moins en train de nous rapprocher de ce qui se fait au niveau provincial. Que je sache, il n'y a pas de problèmes au niveau provincial dans la communication de renseignements, dans les enquêtes ou ces activités.

**Le sénateur Furey :** Je ne suis pas contre le fait qu'on essaie de lutter contre la criminalité, et notamment la fraude et le terrorisme et toutes ces choses mauvaises et vilaines. C'est simplement l'idée d'immunité qui ne me plaît pas. Il devrait y avoir un certain critère à respecter avant que les communications ne se fassent. Voilà mon opinion personnelle.

Je reviens un instant à Mme Gauvin. À la lumière de ces questions, pouvez-vous nous dire s'il y a des interactions, et lesquelles, sur une base régulière entre les banques et les institutions policières? Par exemple, combien y a-t-il, par année, de communications volontaires entre elles? Donnez-nous une idée de l'importance de ces communications.

**Mme Gauvin :** Les institutions gouvernementales ont certainement la capacité de demander la communication de renseignements à des organisations soumises au régime actuel, et elles exercent ce pouvoir. Elles le font surtout au moyen d'ordonnances de communication. Elles ont pu avoir par le passé la volonté de demander simplement les renseignements, mais la loi les a très bien dressées. Elles savent qu'elles doivent montrer qu'elles ont le pouvoir de demander les renseignements, et elles remettent les ordonnances de communication aux institutions financières lorsqu'elles font des enquêtes.

Je ne connais pas le nombre précis d'ordonnances de communication qui sont remises aux organisations.

**Le sénateur Furey :** Je suis désolé, mais je vous ai probablement induit en erreur par ma longue question.

Ma question portait plutôt sur la communication volontaire de renseignements du point de vue des banques par opposition aux mandats délivrés et présentés aux banques. Avez-vous une idée du nombre de communications volontaires faites par les banques à des organisations policières dans une année, par exemple?

**Mme Gauvin :** Je ne suis pas au courant de chiffres précis, mais je peux vous dire que, abstraction faite des communications faites directement à des institutions gouvernementales, nos communications passent par notre organisme d'enquête. Il doit exister des dispositions dans le régime actuel qui permettent aux banques de faire d'autres communications dans le contexte d'une enquête, effectivement.

**Le sénateur Furey :** À la Banque Royale, par exemple, avez-vous un organisme d'enquête? Toutes les communications doivent-elles passer par lui?

**Mme Gauvin :** Toutes les communications passent par lui.

**Le sénateur Furey :** Ces gens ne sont pas représentés ici aujourd'hui, de toute évidence?

**Ms. Gauvin:** No.

**Senator Furey:** Thank you.

**Senator Demers:** This is something that will hopefully help both sides of the panel here, and senators. This is something that happened, and maybe your answer will give shed light on this.

In 2012 I was in Florida with my wife, spending a little vacation there. One night we went to a restaurant with another couple, and they refused my card. We knew it was not possible at the time. The bank immediately contacted me that someone in Kansas City had, in the span of maybe six, seven hours, spent over \$5,000 very quickly. The Royal Bank of Canada was extremely professional in returning the card; I had to get a new card. Then three, four weeks later they paid back the money we lost. They told me that people defraud the system of hundreds of millions of dollars — and as we speak right now — by the minute. They apparently knew my address, my phone number. I guess they could get that.

From 2012 to where we stand today, what has been done to prevent that? Apparently it's still going on, but has there been some adjustment to protect people from this kind of fraud?

**Ms. Clark:** I can start with a general answer from a CBA perspective. In Canada we have adopted a number of measures to prevent this type of credit card or debit card fraud. We have introduced in this country chip and pin technology in order to avoid some of this crime, and it has been very effective.

We also, through BCPPIO, share information amongst institutions. That allows us to prevent and detect some of this crime. Also, as you experienced with the Royal Bank, despite all the efforts that we make — and there is a lot of effort in trying to prevent this type of crime — from an industry perspective we have a zero liability policy for the customer, and our customers are all made whole.

The banking industry absorbs the loss in relation to debit and credit card fraud, which is what you experienced with the Royal Bank. It continues to be a focus. We continue to try to be two steps ahead of criminals. A lot of debit and credit card crime that we have experienced in Canada is also related to larger groups, and some of this crime originates from other jurisdictions, so it's large-scale crime.

As I said, the introduction of the chip and pin technology has mitigated some of the risk, and we continue to monitor this very closely.

**Mme Gauvin :** Non.

**Le sénateur Furey :** Merci.

**Le sénateur Demers :** Voici une anecdote qui, je l'espère, aidera les deux parties du groupe de témoins et les sénateurs. Il s'agit d'un incident, et peut-être votre réponse nous éclairera-t-elle.

En 2012, je me trouvais en Floride avec ma femme pour des vacances. Un soir, nous sommes allés au restaurant avec un autre couple. Ma carte de crédit a été refusée. Nous savions que ce n'était pas possible. La banque m'a contacté immédiatement pour me dire que quelqu'un, à Kansas City, avait dépensé plus de 5 000 \$ très rapidement, dans l'espace de six ou sept heures. La Banque Royale du Canada a fait preuve d'un grand professionnalisme pour me rendre ma carte; j'ai dû me procurer une nouvelle carte. Trois ou quatre semaines plus tard, la banque nous a remboursé l'argent que nous avions perdu. On m'a dit que les gens fraudent le système à hauteur de centaines de millions de dollars; le système est fraudé à chaque minute. Apparemment, les fraudeurs connaissaient mon adresse et mon numéro de téléphone. Ils ont pu se les procurer, sans doute.

Depuis 2012, qu'a-t-on fait pour prévenir cette fraude? Apparemment, il y a toujours des fraudes, mais a-t-on apporté des rajustements pour protéger les consommateurs contre ces fraudes?

**Mme Clark :** Je peux commencer par une réponse générale du point de vue de l'ABC. Au Canada, nous avons adopté un certain nombre de mesures pour prévenir ce genre de fraude sur carte de crédit ou de débit. Nous avons adopté la technologie de la puce et du NIP pour éviter certains de ces crimes, et ce moyen a été très efficace.

Par l'entremise du BPECB, les institutions se communiquent des renseignements. Cela nous permet de prévenir et de déceler certains de ces crimes. Depuis, comme vous avez pu le constater avec la Banque Royale, malgré tous les efforts que nous déployons — et il s'en fait beaucoup pour prévenir ce type de crimes —, nous avons dans le secteur bancaire une politique qui soustrait le client à toute responsabilité. Nos clients sont intégralement remboursés.

Le secteur bancaire absorbe les pertes occasionnées par les fraudes sur carte de débit et de crédit, comme vous avez pu le constater avec la Banque Royale. Le problème continue de nous préoccuper. Nous essayons toujours de devancer les criminels. Beaucoup de crimes de fraude sur carte de débit et de crédit au Canada sont le fait de groupes importants, et une partie de cette criminalité vient de l'étranger. C'est donc une criminalité sur une grande échelle.

Je le répète, l'adoption de la technologie de la puce et du NIP a atténué le risque en partie, et nous continuons de suivre le problème de très près.

*[Translation]*

**Mr. Pigeon:** May I add something? We are taking a similar approach in our system. But remember that the credit union system does not issue credit cards. We have contracts with other companies that do issue them, but they follow the same rules as the banks. So it is the same in our case.

**Senator Verner:** I have a question that is along the same lines as my colleague's. Just a few months ago, something similar happened to my husband. We are Royal Bank customers and they reacted very, very quickly. In the space of a few hours, they realized that there was a problem and they blocked my husband's credit card.

Consumers often wonder if you actually find people who clone cards. Someone used my husband's credit card, no question. But when you ask, the staff at the bank is very reluctant to disclose any information about it. That gives the unfortunate impression that those committing the fraud are better protected than their victims.

This is not a matter of seeking justice oneself, but you often think about where it could have happened. You often wonder what happens to the people who clone cards. Do any of them ever get arrested?

*[English]*

**Ms. Clark:** Thank you very much for your question. What I would say is very often there is ongoing investigation. If the debit card or credit card scheme is at a large scale and involves all sorts of other criminal organizations that are quite sophisticated and sometimes originate in another country, it's impossible to share this type of information. It would compromise the investigation. That's the first thing I would say.

I would add, if you allow me, because I didn't specify it when I was answering Senator Demers's question, but banks have very sophisticated internal security systems that allow them to recognize patterns. They know their customers pretty well, the habits of their customers, the use they make of their bank products, and they are able to quite quickly identify when a transaction will be out of character for this particular customer.

I would add that the banks are very well organized as a group to prevent these types of crimes, but they are individually extremely sophisticated and have stringent systems in place to detect and prevent this type of crime. We do catch the bad guys from time to time.

**Senator Verner:** Good to know.

**Ms. Clark:** And we do it with the help of law enforcement, and that's part of what the BCPIO is trying to do, to allow banks to share some of this information so that they can actually identify where the crimes originate and stop them.

**The Chair:** Final question, Senator Mercer?

*[Français]*

**M. Pigeon :** Si je peux ajouter quelque chose. On suit des démarches semblables dans notre système. Il faut cependant se souvenir que, dans le cadre du système des caisses de crédit, nous ne sommes pas les émetteurs de cartes de crédit. Nous avons des contrats avec d'autres compagnies qui les émettent, mais elles suivent les mêmes règles que les banques. C'est donc la même chose chez nous.

**La sénatrice Verner :** J'ai une question complémentaire à celle de mon collègue. Une expérience semblable est arrivée il y a à peine quelques mois à mon conjoint. Nous sommes des clients de la Banque Royale, et ils ont réagi très, très rapidement. En l'espace de quelques heures, ils se sont rendu compte qu'il y avait un problème et ils ont bloqué la carte de crédit de mon conjoint.

Les consommateurs se demandent souvent si vous parvenez à trouver ceux qui clonent les cartes. Il y a quand même quelqu'un qui a utilisé la carte de crédit de mon mari. Lorsqu'on pose la question, le personnel des banques est très réticent à divulguer de l'information à ce sujet. Cela donne la désagréable impression que le fraudeur est davantage protégé que le fraudé.

Il ne s'agit pas de se faire justice soi-même, mais on se doute souvent de l'endroit où cela s'est produit. On se demande souvent ce qui arrive à ceux qui ont cloné les cartes. Est-ce qu'on en arrête quelques-uns parfois?

*[Traduction]*

**Mme Clark :** Merci beaucoup de votre question. Je dirais que très souvent, il y a une enquête suivie. Si le stratagème de fraude sur carte de débit ou de crédit est sur une grande échelle et fait intervenir toutes sortes d'autres organisations criminelles qui sont très avancées et ont parfois leur origine à l'étranger, il est impossible de communiquer cette information. L'enquête serait compromise. C'est la première chose que je dirais.

J'ajouterais, si on me le permet, car je ne l'ai pas dit en réponse à la question du sénateur Demers, que les banques ont des systèmes de sécurité internes très perfectionnés qui permettent de déceler les tendances. Les banques connaissent assez bien les clients et leurs habitudes, l'usage qu'ils font de leurs produits bancaires, et elles peuvent très rapidement déceler les transactions qui ne sont pas typiques de leurs clients.

Je dirai aussi que les banques sont un groupe très bien organisé pour prévenir ce genre de crime, mais chacune d'elles est aussi extrêmement avancée et est dotée de systèmes rigoureux pour déceler et prévenir ces crimes. Il nous arrive d'épingler quelques criminels à l'occasion.

**La sénatrice Verner :** C'est bon de le savoir.

**Mme Clark :** Et nous y arrivons avec l'aide des forces d'exécution de la loi. C'est une partie du travail que le BPECB tente de faire, pour permettre aux banques de communiquer une partie de l'information afin de trouver l'origine des crimes et les empêcher.

**Le président :** Une dernière question, sénateur Mercer?

**Senator Mercer:** Ms. Clark, in your presentation you said, "We support the need to notify affected individuals and to report to the Privacy Commissioner about breaches that may represent a real risk of significant harm to individuals." How do you define "real risk"?

**Ms. Clark:** The threshold? If I understand, your question is how do you assess the threshold in the bill, what is risk of significant harm to the individual?

**Senator Mercer:** Yes.

**Ms. Clark:** I'm going to let my colleague Linda Routledge, who really has looked at this issue very carefully, respond to this question.

**Linda Routledge, Director, Consumer Affairs, Canadian Bankers Association:** I think to some extent the bill itself begins the description of what is significant harm. It talks about sensitive information and so on, like that, and the ability to have an impact on the individual, but I think the banks have to look at each case on a case-by-case basis and understand what the impact will be in that particular situation. So it's a combination of the law and subjective assessment by the organization.

**Senator Mercer:** Thank you, chair.

**The Chair:** I would like to thank Ms. Clark, Mr. Pigeon and your colleagues for your presentation.

Just briefly to inform the members of the sitting for tomorrow night, we'll have the Office of the Privacy Commissioner. As you know, there is no Acting Privacy Commissioner, but we will have somebody from the office. We have the Marketing Research and Intelligence Association, the Canadian Marketing Association, Michael Geist from the University of Ottawa, and Michael Crystal from Crystal and Associates, so we will be sitting on that tomorrow.

We will adjourn for about a minute and then go in camera for the adoption of the report on C-31, the budget implementation act.

Senator Furey, you had a question?

**Senator Furey:** Just before we adjourn, chair, and probably to save us some time, could we possibly ask Ms. Gauvin to check with her investigation group within, say, RBC and just let us know what the number of voluntary disclosures would be? And probably present to you, chair, just the number of voluntary disclosures made on an annual basis to give us some idea of what kind of a ballpark we're in?

**The Chair:** And if the association handles that kind of information from the other banks, I guess you could share it from your other partners, if possible?

[Translation]

There are also credit unions.

**Le sénateur Mercer :** Madame Clark, dans votre exposé, vous avez dit : « Nous soutenons la nécessité de notifier les personnes concernées et de déclarer au commissaire à la protection de la vie privée les violations qui peuvent représenter un vrai risque de préjudice pour les personnes. » Comment définissez-vous la notion de « risque réel ».

**Mme Clark :** Le seuil? Si je comprends bien, vous demandez comment évaluer le seuil prévu dans le projet de loi, comment savoir ce qu'est un risque de préjudice grave pour la personne?

**Le sénateur Mercer :** Effectivement.

**Mme Clark :** Je vais laisser ma collègue Linda Routledge répondre à la question. Elle a étudié minutieusement ce sujet.

**Linda Routledge, directrice, Consommation, Association des banquiers canadiens :** Selon moi, le projet de loi lui-même amorce la description de ce qu'est un préjudice grave. Il parle de renseignements délicats, et ainsi de suite et du risque d'avoir des répercussions sur la personne, mais je crois que les banques doivent étudier chaque situation au cas par cas et comprendre quel en sera l'impact. Il faut donc conjuguer la loi et l'évaluation subjective que l'organisation peut faire.

**Le sénateur Mercer :** Merci, monsieur le président.

**Le président :** Je remercie Mme Clark, M. Pigeon et leurs collègues de leur présentation.

Brièvement, je veux informer les membres de la séance de demain soir. Nous accueillerons les représentants du Commissariat à la protection de la vie privée. Comme vous le savez, il n'y a pas de commissaire par intérim, mais nous aurons un représentant du commissariat. Il y aura également l'Association de la recherche et de l'intelligence, l'Association canadienne du marketing, Michael Geist, de l'Université d'Ottawa, et Michael Crystal, de Crystal Avocats. Voilà le programme de demain.

Nous allons suspendre la séance environ une minute et nous siégerons ensuite à huis clos pour adopter le rapport sur le projet de loi C-31, portant sur l'exécution du budget.

Sénateur Furey, vous avez une question à poser?

**Le sénateur Furey :** Avant que nous n'ajournions, monsieur le président, et probablement pour nous faire gagner du temps, pourrions-nous demander à Mme Gauvin de vérifier auprès de son groupe d'enquête, mettons à la BRC, pour nous faire savoir quel est le nombre des communications volontaires? On pourrait probablement vous présenter aussi, monsieur le président, le nombre de communications volontaires sur une base annuelle pour que nous ayons une idée de l'ordre de grandeur?

**Le président :** Et si l'association reçoit ce genre d'information d'autres banques, je suppose que vous pourriez nous la communiquer, si c'est possible?

[Français]

Il y a aussi les caisses de crédit.

## [English]

**Ms. Clark:** We will do our best to look into this issue, and if it is available, we will follow up directly with the committee.

**The Chair:** Thank you. We will adjourn for a minute.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Wednesday, June 4, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another act, met this day at 6:45 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Dennis Dawson (Chair)** in the chair.

## [English]

**The Chair:** Honourable senators, this evening we continue our review of Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act. It is also known by its short title, the digital privacy act. The witnesses for our first panel are from the orphaned — for the next few days — Office of the Privacy Commissioner of Canada. We have before us Patricia Kosseim, Senior General Counsel and Director General; and Carman Baggaley, Senior Strategic Policy Advisor. I will ask you to make your presentation, after which senators will have questions.

## [Translation]

**Patricia Kosseim, Senior General Counsel and Director General, Office of the Privacy Commissioner of Canada:** Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for having invited us to discuss Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act.

Joining me today is Mr. Carman Baggaley, Senior Policy Analyst.

As you know, the office is in a period of transition. We cannot speak on behalf of the soon-to-be-appointed commissioner. But as you have asked us to appear today we will be presenting our views as they have evolved after more than 10 years' experience applying the act under the leadership of Commissioner Jennifer Stoddart, and more recently, Interim Commissioner Chantal Bernier.

## [Traduction]

**Mme Clark :** Nous ferons de notre mieux pour examiner cette question. Si l'information est disponible, nous la transmettrons directement au comité.

**Le président :** Merci. Nous allons lever la séance pendant une minute.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mercredi 4 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

**Le sénateur Dennis Dawson (président)** occupe le fauteuil.

## [Traduction]

**Le président :** Honorables sénateurs, aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence. C'est la loi dont le titre abrégé est Loi sur la protection des renseignements personnels numériques. Les témoins de notre premier panel représentent le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, qui est orphelin pour quelques jours. Il s'agit de Patricia Kosseim, avocate générale principale et directrice générale, et de Carman Baggaley, conseiller stratégique principal des politiques. Veuillez présenter votre exposé, après quoi les sénateurs vous poseront des questions.

## [Français]

**Patricia Kosseim, avocate générale principale et directrice générale, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :** Merci, monsieur le président et honorables membres du comité, de nous avoir invités pour vous parler du projet de loi S-4 qui propose de modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Je suis accompagnée aujourd'hui, de M. Carman Baggaley, conseiller stratégique principal des politiques.

Comme vous le savez, le commissariat est en période de transition. Je ne peux pas parler au nom du commissaire qui sera nommé sous peu. Toutefois, comme vous nous avez demandé de comparaître aujourd'hui, avant de conclure votre étude sur le projet de loi S-4, nous présenterons notre point de vue, tel qu'il a évolué au cours de plus de 10 ans d'expérience dans l'application de cette loi sous la direction de la commissaire, Jennifer Stoddart, et, plus récemment, de la commissaire par intérim, Chantal Bernier.

*[English]*

Let me begin by saying we are very pleased the government has introduced legislation to update PIPEDA. This is the third such bill that has been introduced, and we hope that Bill S-4 will, in fact, result in legislation.

We have provided the committee with a detailed written submission on Bill S-4, but given the time we have today, we will limit our comments to the more noteworthy amendments.

We believe Bill S-4 will strengthen privacy protections for Canadians in their dealings with private-sector companies and build consumer trust in the digital economy. In particular, we welcome the proposals to introduce mandatory breach notification and voluntary compliance agreements.

Let me turn to those two to begin with. Requiring notification of breaches that pose a “real risk of significant harm” will bring PIPEDA in line with notification laws of many other jurisdictions. The notification proposals in Bill S-4 strike a reasonable balance, in our view.

Furthermore, requiring organizations to keep and maintain a record of every breach and provide our office with a copy of such record on request are important accountability mechanisms that will allow our office to evaluate compliance with the notification provisions and assess how organizations are making the determination whether to notify.

The proposed compliance agreements are an innovative way of encouraging organizations to work with our office to improve their practices while providing our office with a recourse mechanism to ensure that companies follow through on their commitments they make pursuant to our investigations.

The proposal to extend the window for filing applications in the Federal Court from 45 days to one year gives all parties more flexibility to resolve complex issues within a more realistic time frame.

We are also pleased by the proposed amendments to clarify the requirements for valid consent, and by the proposal to broaden the scope of information the commissioner can disclose in the public interest.

The proposed amendments to allow disclosure to communicate with the next of kin or to identify an injured, ill or deceased person serve important compassionate and humanitarian purposes.

The proposal to allow disclosures to facilitate business transactions addresses a gap that has become apparent since PIPEDA was passed, and the safeguards built into these provisions should minimize the risk of abuse, in our view.

*[Traduction]*

Je voudrais d'abord dire que nous sommes ravis que le gouvernement ait déposé un projet de loi en vue de mettre à jour la LPRPDE. C'est le troisième projet de loi présenté et nous espérons qu'il sera adopté.

Nous avons remis au Comité un mémoire détaillé sur le projet de loi S-4, mais vu le temps limité qui nous est imparti aujourd'hui, je limiterai nos commentaires aux quelques modifications qui nous semblent les plus importantes.

Nous pensons que le projet de loi S-4 renforcera les mesures de protection de la vie privée des Canadiens dans leurs rapports avec les entreprises du secteur privé et rehaussera la confiance que l'économie numérique inspire aux consommateurs. Nous nous réjouissons particulièrement de l'obligation de signaler les atteintes et des accords de conformité volontaire.

Je vais me pencher sur ces deux éléments pour commencer. L'obligation de signaler les atteintes qui présentent un « risque réel de préjudice grave » permettra d'harmoniser la LPRPDE avec les lois exigeant le signalement qui ont été adoptées dans de nombreux autres pays. Les modifications proposées dans le projet de loi S-4 représentent un juste milieu, à notre avis.

En obligeant les organisations à tenir un registre faisant état de toutes les atteintes et à en fournir copie au commissariat sur demande, on met en place un mécanisme redditionnel important qui nous permettra d'évaluer la conformité aux dispositions sur le signalement et d'examiner la façon dont les organisations prennent leurs décisions en la matière.

Les accords de conformité proposés constituent un moyen novateur d'encourager les organisations à travailler avec nous à l'amélioration de leurs pratiques tout en nous offrant un mécanisme de recours pour nous assurer que les entreprises respectent les engagements qu'elles ont pris pendant l'enquête.

La proposition visant à faire passer de 45 jours à un an le délai pour le dépôt d'une demande à la Cour fédérale donne à toutes les parties une plus grande latitude pour régler les problèmes complexes dans un délai plus réaliste.

Nous sommes aussi satisfaits de la modification proposée qui vise à clarifier les exigences entourant le consentement valide ainsi que de la proposition d'élargir la portée de l'information que nous pouvons divulguer dans l'intérêt public.

L'autorisation de communiquer des renseignements personnels pour contacter le plus proche parent ou identifier une personne blessée, malade ou décédée sert un objectif familial ou humanitaire important.

La proposition d'autoriser les communications pour faciliter les transactions commerciales vient combler une lacune devenue apparente après l'adoption de la LPRPDE. Les mesures de protection entourant ces dispositions devraient réduire le risque d'abus.

We do, however, have some reservations about two new proposed paragraphs: 7(3)(d.1) and (d.2), which would allow an organization to disclose personal information to another organization without consent in certain circumstances. We are concerned that these two amendments could lead to excessive disclosures that would be invisible both to the individuals concerned and to our office. In our submission, we suggest some ways to minimize the risk of over-disclosing, and we urge the committee to consider ways to require organizations to be more transparent about these disclosures.

*[Translation]*

Lastly, we also believe more transparency as required around disclosures under paragraph 7(3)(c.1). This paragraph allows organizations to disclose personal information without consent to government institutions with lawful authority to request information it suspects relates to national security, or for certain purposes, including law enforcement.

We recommend that, at a minimum, organizations should be required to keep a record of these warrantless disclosures, and make this data publicly available in aggregate form, as some American-based organizations currently do.

Thank you. We would be pleased to answer any questions you may have.

*[English]*

**The Chair:** Thank you for your presence. We know, under the circumstances, that you are in an awkward situation, but we are glad that you could join us.

**Senator Mercer:** Again, thank you for coming here. As Senator Dawson said, we appreciate it, particularly under the current circumstances.

Your last point with respect to 7(3)(c.1) and allowing organizations to disclose personal information without consent to government institutions, we have heard in the last couple of weeks of the dramatic number of requests that were made. The acting commissioner released that to the public. I think Canadians are surprised, shocked and probably concerned that this has happened.

It seems to me that we need to find a way that protects Canadians. We understand there is a need for that information to flow to certain government agencies so that they can do their work properly. But at some point, if government agencies request information on Canadians and it is not in line with a criminal

Toutefois, nous émettons des réserves concernant deux nouveaux alinéas proposés, soit les alinéas 7(3)d.1) et d.2 qui, dans certaines circonstances, autorisent une organisation à communiquer des renseignements personnels à une autre organisation sans le consentement de l'intéressé. Nous craignons que ces deux modifications ne donnent lieu à des communications excessives, dont les individus concernés et le commissariat n'auront pas connaissance. Dans notre mémoire, nous proposons des façons de réduire le risque de communication excessive et nous demandons au comité d'envisager des moyens d'obliger les organisations à plus de transparence à propos de ces communications.

*[Français]*

Enfin, plus de transparence s'impose également, à notre avis, relativement aux communications en vertu de l'alinéa 7(3)c.1). Cette disposition permet aux organisations de communiquer des renseignements personnels, à l'insu de l'intéressé, à une institution gouvernementale ayant l'autorité légale de demander accès à ces renseignements lorsqu'elle soupçonne qu'ils sont afférents à la sécurité nationale ou pour certaines fins, notamment, l'application de la loi.

À tout le moins, nous recommandons que les organisations soient tenues de conserver un registre de ces communications effectuées sans mandat et de rendre cette information publique sous forme agrégée, comme le font actuellement certaines organisations américaines.

Je vous remercie, et c'est avec plaisir que nous répondrons maintenant à toutes vos questions.

*[Traduction]*

**Le président :** Je vous remercie de votre présence. Nous savons qu'en raison des circonstances, vous vous trouvez dans une drôle de situation, mais nous sommes contents que vous ayez pu venir comparer.

**Le sénateur Mercer :** Encore une fois, merci d'être venus. Comme le sénateur Dawson l'a dit, nous vous en savons gré, vu les circonstances actuelles.

À propos de votre dernier point concernant l'alinéa 7(3)c.1), qui permet aux organisations de communiquer des renseignements personnels à l'insu de l'intéressé à une institution gouvernementale, nous avons été informés, ces dernières semaines, du nombre incroyable de demandes qui ont été faites. La commissaire par intérim a rendu les chiffres publics. Je pense que les Canadiens sont surpris, choqués et probablement préoccupés d'apprendre que cela s'est produit.

Je trouve que nous devons trouver une manière de protéger les Canadiens. Nous comprenons que cette information doit parvenir à certaines agences gouvernementales, de sorte qu'elles puissent faire leur travail comme il se doit. Cependant, si des agences gouvernementales demandent de l'information sur des Canadiens

investigation, then don't you think that Canadians deserve to know that a request was made for their personal information?

**Ms. Kosseim:** Thank you for that question. The figure that was disclosed recently through an ATIP request on the number of requests that were made to telecommunications companies was indeed a large number. A subset of those requests was actually responded to. That is the first point of importance to make.

We think that, indeed, greater transparency around the number of requests that are made, the number of times disclosures are denied or pushed back, the number of disclosures that are made, the types of information requested, whether or not they were done with a warrant, subpoena or court order, those are the kinds of aggregate data that we believe should be reported on by companies, as many U.S. companies do, certainly through transparency reports, and we think that would be a good thing to have here as well.

**Senator Mercer:** If I recall the data that were released, none of the requests were attached to a warrant. I think what is more shocking than the number of requests is that no warrants were attached to these requests. Big Brother is watching here, but most of us want to make sure that Big Brother, if he or she is watching, has to respect our right to privacy and liberty under the Charter of Rights and Freedoms as well.

How do we tighten this up without limiting the need for law enforcement agencies and government enforcement agencies to have access to this? Is there a way we can tighten it up without hindering that important role that government agencies play?

**Ms. Kosseim:** There are a couple of ways. First, the parameters of what can be disclosed under 7(3)(c.1) is presently a question before the Supreme Court of Canada. We expect a decision fairly soon, and so we will have guidance in terms of what can be requested in cases without a warrant and what are the parameters around lawful authorities. I think that will be helpful for everyone in interpreting and applying provision 7(3)(c.1).

The transparency reports that we call for and we hope will be adopted as a practice in Canada, as it's done in the U.S., certainly is a mechanism for enhancing accountability and giving the telecommunications companies or other companies the courage to ask some tough questions, do their due diligence, ask for the source of lawful authority, question the requests and, in some cases, if they find it is legitimate, give the information, as it is their discretion to do so. But other times, they have the right to push back and to hold back the information. I think the accountability or the transparency reports will give us a better sense of what the current practice is, and in how many instances and what types of requests have been made, and what were the responses. I think that is a very important mechanism for ensuring, at the very least, greater accountability and transparency.

hors du cadre d'une enquête criminelle, ne pensez-vous pas que les Canadiens méritent de savoir qu'on a demandé de l'information à leur sujet?

**Mme Kosseim :** Je vous remercie de cette question. Le nombre qui a été rendu public récemment en réponse à une demande d'accès à l'information sur le nombre de demandes faites à des entreprises de télécommunication était en effet très élevé. Des réponses ont été fournies pour une partie de ces demandes. C'est la chose la plus importante à signaler pour commencer.

Nous estimons que les entreprises, comme c'est le cas pour de nombreuses entreprises américaines, devraient faire rapport des données d'ensemble comme le nombre de demandes présentées, le nombre de demandes rejetées ou reportées, le nombre de divulgations faites, les types de renseignements demandés, le recours ou non à un mandat, une assignation ou une ordonnance de la cour. Nous pensons que de tels rapports sur les mesures de transparence seraient une bonne chose ici aussi.

**Le sénateur Mercer :** De mémoire, les renseignements divulgués ne l'ont été dans aucun cas sur la production d'un mandat. Je pense que ce qui choque plus que le nombre de demandes, c'est qu'aucun mandat n'a été produit pour ces demandes. Big Brother surveille, mais nous voulons pour la plupart que Big Brother, ce faisant, respecte notre droit à la protection des renseignements personnels et à la liberté en vertu de la Charte des droits et libertés aussi.

Comment resserrer cela sans limiter l'accès aux organismes d'application de la loi et aux agences gouvernementales qui en ont besoin? Est-ce possible de resserrer cela sans entraver le rôle important que jouent les agences gouvernementales?

**Mme Kosseim :** Il y a des façons. Premièrement, la Cour suprême a été saisie de la question des paramètres de ce qui peut être divulgué en vertu de l'alinéa 7(3)c.1). Nous nous attendons à ce qu'elle rende une décision bientôt. Ainsi, nous pourrons savoir les renseignements qui peuvent être demandés en l'absence d'un mandat et connaître les paramètres relatifs aux autorisations légitimes. Je pense que cela aidera tous ceux qui doivent interpréter ou appliquer l'alinéa 7(3)c.1).

Les rapports sur les mesures de transparence que nous préconisons et que le Canada, comme les États-Unis, devrait adopter d'après nous, sont très certainement un mécanisme qui rehausse la responsabilité et donne aux entreprises de télécommunication et autres le courage de poser des questions difficiles, d'exercer une diligence raisonnable, de demander la source de l'autorisation légitime, de mettre en doute les demandes et, dans certains cas, de donner l'information si elles estiment les demandes légitimes, étant donné que cette décision est laissée à leur discrétion. Cependant, elles ont aussi le droit de refuser de donner l'information. Je pense que les rapports sur la responsabilité ou sur les mesures de transparence nous donneront une meilleure idée de la pratique actuelle, du nombre de cas et des types de demandes qui ont été faites, ainsi que des

**Senator Mercer:** Perhaps we have put the cart before the horse here. We are debating this legislation while there is a ruling anticipated from the Supreme Court of Canada that may affect a very important part of this bill. I guess the good news is that it will not pass in the House of Commons. Even if it passes the Senate, it will not pass in the House of Commons before the summer break so that the Supreme Court of Canada ruling could take effect.

My last question is with regard to the issue of a record of every breach of privacy. The Privacy Commissioner will have access to that only on request. I have asked this question before, but not of people in your position.

It would seem to me that it would be beneficial to the Privacy Commissioner to see all the breaches — not necessarily investigate all breaches — to see what the trends are. If there are trends happening in a particular mode, device or industry, or a particular type of breach, it would be beneficial for the Privacy Commissioner to see those trends, and you can't see those trends if you are only looking at reports that you get on request.

Do you not think that you should be looking at all breaches? When I say “looking at,” I don’t necessarily mean examining each one individually, but at least have a record of them in-house so that if you need to respond to and analyze trends, you have the data in-house.

**Ms. Kosseim:** I think “on request” probably does strike the right balance; otherwise we would expect to be flooded by a lot of breach reports. I think “on request” allows us to make the request of individual organizations in the context of a breach or a complaint investigation, but it also allows us to ask several organizations, in the case of an audit of the industry or the sector, for instance. As long as we can request this information when we need it in order to carry out our investigations and our audits, we think that strikes a reasonable balance and is probably just the right measure of information that we would probably need when we would need it.

[*Translation*]

**Senator Verner:** My first question concerns the communication of information between two private organizations. Some witnesses who appeared before our committee expressed concern about possible abuses.

We understand clearly that the exchange of information between two private organizations could be used, in particular, to prevent fraud and insurance-related financial problems. We understand that sensitive data on the health of individuals could also be disclosed.

réponses données. Je pense que c'est un mécanisme très important pour garantir à tout le moins une responsabilité et une transparence accrues.

**Le sénateur Mercer :** Nous avons peut-être vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Nous discutons de ce projet de loi alors qu'une décision attendue de la Cour suprême pourrait avoir un effet sur une partie très importante du projet de loi. J'imagine que la bonne nouvelle, c'est que cela ne passera pas à la Chambre des communes. Même si ça passe au Sénat, ça ne passera pas à la Chambre des communes avant la pause estivale, et l'arrêt de la Cour suprême aura été rendu.

Ma dernière question porte sur le registre de toutes les atteintes aux mesures de sécurité qui ont trait à des renseignements personnels. Le commissaire à la protection de la vie privée n'aura accès à cela que sur demande. J'ai posé cette question avant, mais jamais à une personne de votre niveau.

D'après moi, il serait bon que le commissaire à la protection de la vie privée voie toutes les atteintes — sans nécessairement enquêter dans tous les cas — pour connaître les tendances. S'il y a des tendances relatives à un mode, un dispositif ou une industrie en particulier, ou à un type d'atteintes en particulier, il serait bon que le commissaire prenne connaissance de ces tendances, et ce n'est pas possible si vous ne faites que regarder des rapports produits sur demande.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait regarder toutes les atteintes? Quand je dis « regarder », je ne veux pas dire les examiner toutes individuellement, mais au moins avoir un dossier interne. Comme ça, si vous deviez réagir aux tendances et les analyser, vous auriez les données sous la main.

**Mme Kosseim :** Je pense que « sur demande » correspond à un juste équilibre; autrement, nous pourrions nous attendre à être inondés de rapports sur des atteintes. Je pense que « sur demande » nous permet de faire une demande auprès d'un organisme particulier dans le contexte d'une enquête sur une atteinte ou sur une plainte, mais aussi auprès de plusieurs organismes dans le cas d'une vérification de l'industrie ou du secteur, par exemple. Du moment que nous pouvons demander l'information quand il nous la faut pour mener nos enquêtes et nos vérifications, nous pensons que c'est un juste milieu et que c'est probablement la bonne quantité d'information qu'il nous faut probablement, quand il nous la faut probablement.

[*Français*]

**La sénatrice Verner :** Ma première question concerne la communication de renseignements entre deux organisations privées. Des témoins qui ont comparu à notre comité se sont inquiétés des abus qui pourraient survenir.

On a bien compris que l'échange de communications entre deux organisations privées pouvait être utilisé, notamment, pour prévenir la fraude et des problèmes de type financier et liés aux assurances. On comprend qu'il pourrait aussi y avoir de la communication de données sensibles sur la santé des individus.

In order to balance expectations, that is the need of private sector enterprises to exchange information, and the need of consumers to have their rights protected, if Bill S-4 becomes law, will you have the necessary regulatory powers or administrative mechanisms to monitor all of this and achieve a balance?

**Ms. Kosseim:** Thank you for the question. It is an excellent question and, in fact, you will see in our brief that we express concerns with regard to that provision. However, we also have some suggestions to make to achieve that balance. For instance, we suggest that, at a minimum, you seriously review the provision that would allow that exchange in the name of preventing fraud. We understand that when there is documented fraud, it has to be examined or stopped, but to act to prevent fraud leaves the door wide open to a type of surveillance or monitoring and exchange of information, when there is neither need nor justification. In our opinion, preventing fraud is a wide open door, and we suggest that the text be tightened somewhat by eliminating that part of the proposed provision.

Secondly, we recommend that the threshold of "reasonableness" be raised to necessity. One again, if disclosure can only take place when it is necessary and not when it is simply reasonable, this would be one way of tightening up disclosure between organizations.

Thirdly, and in the same vein as our comments on this issue, regarding paragraph 7(3)(c.1), we believe more transparency is required around these disclosures, and for the same reasons, we suggest that there be at least a registry where organizations keep a record of cases where they share information with other organizations, and the reasons for these disclosures, in the interest of fostering greater transparency and accountability.

Finally, if the provision comes into force, we would like it to be interpreted in a narrow way. We would expect organizations to show due diligence and review any request made by another organization to determine if the information is really necessary, if all of the information is necessary, or perhaps less of it, and if the disclosure will really put an end to a case of fraud. All of these questions have to be raised, and requests studied on a case-by-case basis, so as to avoid the exchange of information between organizations without accountability. Those are our suggestions to you concerning those two provisions.

**Senator Verner:** Regarding the registry, the Canadian Bar Association and the Credit Union Central of Canada expressed concerns about the administrative burden and additional costs that would be created by a registry on violations of privacy, and the mandatory reporting of situations to the Office of the Privacy Commissioner. Among other things, they were particularly concerned about the financial burden this could place on very small businesses.

Afin d'équilibrer les attentes, que ce soit entre le besoin d'entreprises du secteur privé d'échanger des renseignements et le besoin des consommateurs de voir leurs droits protégés, advenant l'adoption du projet de loi S-4, aurez-vous les pouvoirs réglementaires nécessaires ou les mécanismes administratifs nécessaires encadrer le tout et atteindre un équilibre?

**Mme Kosseim :** Merci pour la question. C'est une excellente question, et d'ailleurs, vous allez voir dans notre soumission que nous exprimons des inquiétudes par rapport à cette disposition. Cependant, nous avons aussi des suggestions pour rétablir cet équilibre. Par exemple, nous suggérons que, au minimum, vous examiniez sérieusement la disposition qui permettrait cet échange pour prévenir la fraude. On comprend, quand il y a une fraude documentée, qu'il faut l'examiner ou la supprimer, mais pour prévenir la fraude, cela laisse la porte grande ouverte à un type de surveillance, de monitorage, d'échange d'informations, alors qu'il n'y a pas de besoin ni de justification. D'après nous, prévenir la fraude est une porte grande ouverte, et on suggère de resserrer un petit peu le texte en enlevant cette portion de la disposition proposée.

Deuxièmement, nous recommandons d'élever le seuil de la « raisonnable » au seuil de la nécessité. Alors, encore une fois, si la divulgation peut se faire seulement lorsqu'elle est nécessaire et non pas lorsqu'elle est simplement raisonnable, ce serait une façon de resserrer la divulgation entre organismes.

Troisièmement, et dans la même veine de nos propos par rapport, cette fois, à l'alinéa 7(3)c.1) nous croyons qu'il est nécessaire d'obtenir plus de transparence par rapport à ces divulgations, et pour les mêmes raisons, nous suggérons qu'il y ait au moins un registre où les organismes puissent documenter les cas où ils partagent les renseignements avec d'autres organismes et pour quelles raisons, pour permettre une plus grande transparence et une meilleure imputabilité.

Dernièrement, si la disposition entre en vigueur, nous voudrions l'interpréter de façon resserrée. Nous allons nous attendre à ce que les organismes fassent preuve d'un type de diligence raisonnable pour considérer la requête faite par un autre organisme, pour déterminer si l'information est vraiment nécessaire, si toute l'information est nécessaire, peut-être un peu moins, s'il s'agit vraiment de supprimer une fraude. Tout ce genre de questionnement doit être fait et étudié au cas par cas afin d'éviter un échange entre organismes sans imputabilité. Voici les suggestions que nous vous faisons par rapport à ces deux dispositions.

**La sénatrice Verner :** Parlant de registre, l'Association du Barreau canadien et la Centrale des caisses de crédit du Canada ont fait part de leurs inquiétudes face au fardeau administratif et aux coûts supplémentaires qu'engendrerait la mise en œuvre d'un registre sur les atteintes à la vie privée et de l'obligation de signaler les situations au commissariat. Entre autres, ils étaient plus particulièrement inquiets du fardeau financier que cela pourrait avoir sur les très petites entreprises.

Do you think these fears are justified? Are you in a position, at the Office of the Commissioner, to evaluate the financial impact of keeping a registry of this type, particularly on small businesses?

**Ms. Kosseim:** I must say that we have no concerns in that regard. In our opinion, creating a registry would be the minimum an organization could do to document violations of privacy. As we say, we cannot evaluate what we do not measure. So if no violations of privacy are recorded, how can businesses self-assess to see if they are improving, if they have closed loopholes, or met needs, or tightened their security measures?

That is the first step they must take to see what is happening, to set out the facts for their supervisors, and to make sure discussions regarding violations of privacy reach the highest echelons of the company.

**Senator Verner:** When Minister Moore appeared before the committee, I asked him, in light of the fact that he will be entrusted with an important new duty and responsibility involving the Office of the Commissioner, if the office would have sufficient funds and resources to assume this role following the adoption of Bill S-4. He replied that the interim commissioner was favorable to the bill, as you said, and that she had not requested new funds for its implementation. Would that be your opinion as well?

**Ms. Kosseim:** Once again, thank you for this very relevant question. We discussed resources with Industry Canada personnel and shared our concerns in this regard, all the more so since this past year we have experienced an increased rate of reports from the private and public sectors. To give you some idea, reporting has been mandatory in the public sector for a month now, that is to say since the Treasury Board directive was issued. In the space of a month, there has been a 239 per cent increase in the number of reports, as compared to the same period last year.

So it is fair to say that we can expect a heavier workload. All of the reports will not, of course, lead to investigations, but nevertheless, there will be considerable work to do to sort and assess the information, and to speak to the companies concerned; we will do our best with what we have. However, it is clear that there will be an impact on resources.

[English]

**Senator Merchant:** I have a further observation on permitting the disclosure of an individual's personal information without their knowledge or consent in certain limited circumstances. Then why not notify people? For instance, with wiretapping, I think you notify 90 days later. This way, you almost have the public monitoring what is happening. If you get a lot of complaints, then you know there is a problem there. Why not have something similar on this occasion?

Pensez-vous que ces craintes sont justifiées? Êtes-vous en mesure, à la commission, d'évaluer les impacts financiers de la tenue de ce type de registre, particulièrement pour les petites entreprises?

**Mme Kosseim :** Je dois dire que nous n'avons pas d'inquiétude à cet égard. Selon nous, obtenir un registre est le minimum qu'un organisme puisse faire pour documenter les atteintes à la vie privée. Comme on dit, on ne peut pas évaluer ce qu'on ne mesure pas. Donc, si aucune des atteintes à la vie privée n'a été consignée, comment les entreprises pourront-elles s'autoévaluer pour savoir si elles s'améliorent, si elles ont comblé des lacunes, répondre aux besoins ou resserrer leurs mesures de sécurité?

C'est la première étape qu'elles se doivent de faire pour voir de quoi il s'agit et pour pouvoir mettre la question en évidence auprès de leur patron, pour éléver le discours d'atteinte à la vie privée à l'échelon le plus élevé de la compagnie.

**La sénatrice Verner :** Lorsque le ministre Moore a comparu, je lui ai demandé, étant donné qu'il aura une charge importante et une responsabilité nouvelle et importante pour le commissariat, si le commissariat disposerait de fonds et des ressources suffisantes pour assumer ce rôle à la suite de l'adoption de projet de loi S-4. Il m'a répondu que la commissaire intérimaire était favorable au projet de loi, tel que vous venez de le dire, et qu'elle n'avait pas demandé de nouveaux fonds pour sa mise en application. Maintenez-vous toujours la même réponse?

**Mme Kosseim :** Encore une fois, merci pour la question fort pertinente. Nous avons parlé des questions de ressources au personnel d'Industrie Canada pour leur faire part de nos inquiétudes à ce sujet, d'autant plus que nous avons l'expérience de cette dernière année où le taux de signalement a été à la hausse dans les secteurs privé et public. Pour vous donner une idée, le signalement est devenu obligatoire dans le secteur public depuis un mois, soit depuis la directive du Conseil du Trésor. En l'espace d'un mois, il y a eu une augmentation de signalement de 239 p. 100 par rapport à la même période l'an passé.

On peut donc s'attendre à une charge de travail plus élevée. Il est sûr que tous les signalements ne mèneront pas à des enquêtes, mais, quand même, il y a un travail fort important de triage, d'évaluation et de dialogue avec les compagnies qu'il faudra faire, et on le fera du mieux qu'on peut. Cependant, il y aura évidemment un impact sur les ressources.

[Traduction]

**La sénatrice Merchant :** J'aimerais faire une autre observation concernant l'autorisation de divulguer des renseignements personnels sans que la personne en soit informée ou y ait consenti dans des circonstances très particulières. Pourquoi ne pas en aviser les gens? Pour l'écoute électronique, les personnes en sont avisées 90 jours plus tard, je pense. Comme ça, c'est presque comme si le public suit ce qui se passe. Si vous avez beaucoup de plaintes, vous savez alors qu'il y a un problème. Pourquoi ne pas avoir quelque chose de semblable?

**Ms. Kosseim:** Thank you for the question. There are some provisions that require notification, even when there is a consent exemption explicitly. But as a fallback, there is still the important principle of openness and transparency, where we would expect organizations to be transparent about potential collections, uses and disclosures without consent upfront with their customers.

So there is both explicit reference in some instances, as well as the general principle of openness and transparency.

I will ask my colleague to specify or add anything.

**Carman Baggaley, Senior Strategic Policy Advisor, Office of the Privacy Commissioner of Canada:** I think the wiretap example is a useful analogy. That's a provision that has been in the Criminal Code for many years, and law enforcement seems to be able to live with the knowledge that the wiretap will be released after a certain point if it's not used for the purpose of an investigation. I think that's a useful model where we could look at ways of trying to build in some mechanism to ensure that some of these disclosures will be made public in certain circumstances. Certainly not where it's in the midst of an investigation or in the midst of some concern with anti-terrorism or something else, but there should be a mechanism to allow disclosure that's not there now.

**The Chair:** Thank you very much for your presentation. We understand the circumstances. We appreciate your coming before us and we hope that you will be blessed by a good Privacy Commissioner.

We are continuing our review of Bill S-4. We have a panel from the Marketing Research and Intelligence Association and from the Canadian Marketing Association.

From the Marketing Research and Intelligence Association, we have Kara Mitchelmore, Chief Executive Officer; and Annie Pettit, Chair of Publications. From the Canadian Marketing Association, we have Wally Hill, Senior Vice-President Government and Consumer Affairs; and David Elder, Special Digital Privacy Counsel and Counsel at Stikeman Elliott LLP.

We will be hearing from the Marketing Research and Intelligence Association.

**Kara Mitchelmore, Chief Executive Officer, Marketing Research and Intelligence Association:** I'm with the Marketing Research and Intelligence Association, MRIA. I'm here with Dr. Annie Pettit, who, among other hats she wears, is MRIA's chair of publications.

**Mme Kosseim :** Je vous remercie de cette question. Certaines dispositions exigent des avis, même s'il y a une exception explicite à l'obligation de donner un avis. Cependant, il y a toujours le principe important de l'ouverture et de la transparence; nous devons pouvoir compter sur les organisations pour qu'elles soient transparentes dès le début avec leurs clients au sujet de la possibilité qu'elles recueillent, utilisent et divulguent de l'information sans consentement.

Il y a donc des dispositions explicites dans certains cas, ainsi que le principe général de l'ouverture et de la transparence.

Je vais demander à mon collègue de préciser cela ou d'ajouter quelque chose au besoin.

**Carman Baggaley, conseiller stratégique principal des politiques, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :** Je pense que l'exemple de l'écoute électronique est utile. C'est une disposition qui se trouve dans le Code criminel depuis de nombreuses années, et les organismes d'application de la loi semblent pouvoir fonctionner, sachant que l'avis sera donné après un certain temps si l'écoute électronique ne se fait pas dans le cadre d'une enquête. Je pense que c'est un modèle utile. Nous pourrions envisager des façons d'intégrer une sorte de mécanisme qui garantirait que de telles divulgations sont rendues publiques dans certaines circonstances. Certainement pas dans le cas d'une enquête en cours ou de mesures antiterroristes, ou quelque chose comme ça, mais il devrait y avoir un mécanisme permettant qu'un avis soit donné.

**Le président :** Je vous remercie beaucoup de votre exposé. Nous comprenons les circonstances. Nous vous savons gré d'être venus comparaître, et nous espérons qu'on vous donnera un bon commissaire à la protection de la vie privée.

Nous poursuivons notre examen du projet de loi S-4. Nous avons un panel composé de représentants de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing et de l'Association canadienne du marketing.

Les représentantes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing sont Kara Mitchelmore, directrice générale, et Annie Pettit, directrice des publications. Pour ce qui est de l'Association canadienne du marketing, les représentants sont Wally Hill, vice-président principal, Affaires gouvernementales et consommateurs, et David Elder, conseiller juridique spécial, Protection des renseignements personnels numériques, et avocat à Stikeman Elliott s.r.l.

Nous allons commencer par écouter l'exposé de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing.

**Kara Mitchelmore, directrice générale, Association de la recherche et de l'intelligence marketing :** Je suis avec l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing, l'ARIM. Je suis accompagnée de Mme Annie Pettit qui, entre autres responsabilités, est la directrice des publications de l'ARIM.

First, thank you for inviting us to speak to you on Bill S-4, the digital privacy act.

The MRIA is a national self-regulatory association representing all sectors of the Canadian marketing research industry. Our members include over 1,500 individual research professionals and nearly 350 research agencies, as well as buyers of research services such as financial institutions, major retailers, insurance companies, telecommunications firms and manufacturers.

MRIA has always been supportive of PIPEDA. Our members devote a significant amount of time and effort to protecting our good relationship with the public, including taking steps to respect a person's right to privacy. We believe that PIPEDA has been effective and has led to considerable positive change in the way businesses operate in Canada.

We're here today to offer our general, but reserved, support for Bill S-4. We believe that a number of provisions in Bill S-4 are a step in the right direction, as they address gaps that exist in Canada's privacy framework. Paradoxically, we caution that other proposals in Bill S-4 would diminish privacy rights in Canada.

We're going to offer comments on five specific issues. Our support or concerns are limited to those five issues, which are outlined in greater detail in a brief we submitted to Mr. Charbonneau.

First, a brief notification: More than ever, organizations can amass significant amounts of data about individuals. Unfortunately, we are reading more and more about major breaches involving thousands and millions of individuals. Canadians must be made aware of these breaches so they can protect themselves.

As such, MRIA supports the mandatory breach notification requirement. We consider this to be the most important and positive proposal contained in the bill. With easy access to big data and unprecedented identity theft, it is no longer sufficient that notification of a breach be a moral obligation — it must be a legal one.

There is a caveat, however. We recommend that the bill be amended to state that the Privacy Commissioner is responsible for determining whether a breach creates a real risk of significant harm to an individual. Having this determination rest with an organization where a breach has occurred creates a potential conflict of interest with too much subjectivity. We see this unbiased assessment role as a natural extension of the

Premièrement, je vous remercie de nous avoir invitées à vous parler du projet de loi S-4, la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques.

L'ARIM est une association nationale d'autoréglementation qui représente tous les secteurs de l'industrie de la recherche en marketing au Canada. Nous comptons parmi nos membres 1 500 professionnels de la recherche et près de 350 agences de recherche, de même que des acheteurs de services de recherche comme des institutions financières, de grands détaillants, des entreprises d'assurances, des entreprises de télécommunication et des fabricants.

L'ARIM a toujours appuyé la LPRPDE. Nos membres consacrent énormément de temps et d'effort à protéger les bonnes relations qu'ils entretiennent avec le public, et cela comprend la prise de mesures pour respecter le droit à la vie privée des personnes. Nous croyons que la LPRPDE est efficace et qu'elle a amené énormément de changements positifs dans les façons de faire des entreprises au Canada.

Nous sommes ici pour vous exprimer notre appui, moyennant quelques réserves, au projet de loi S-4. Nous croyons que bien des dispositions du projet de loi S-4 représentent un pas en avant puisqu'elles comblent des lacunes du cadre de protection de la vie privée au Canada. Paradoxalement, nous tenons à souligner que d'autres dispositions proposées dans le projet de loi S-4 pourraient réduire les droits à la protection de la vie privée au Canada.

Nous allons faire des commentaires sur cinq points en particulier. Notre appui et nos préoccupations se limitent à ces cinq points que vous trouverez expliqués en détail dans le mémoire que nous avons soumis à M. Charbonneau.

Je vais premièrement vous signaler quelque chose brièvement. Plus que jamais, les organisations peuvent amasser des quantités importantes de données sur les particuliers. Malheureusement, nous sommes de plus en plus souvent informés d'atteintes importantes à la vie privée de milliers et de millions de personnes. Les Canadiens doivent être informés de ces atteintes pour qu'ils puissent se protéger.

L'ARIM appuie donc l'obligation de signaler les atteintes. Nous estimons que c'est la proposition la plus importante et la plus positive du projet de loi. Compte tenu de l'accès facile à d'importantes données et du nombre sans précédent de vols d'identité, il ne suffit plus d'estimer que le signalement des atteintes est une obligation morale. Elle doit être une obligation juridique.

Il faut cependant faire une mise en garde. Nous recommandons que le projet de loi soit modifié de sorte qu'il incombe au commissaire à la protection de la vie privée de déterminer si une atteinte présente un risque réel de préjudice grave pour une personne. Laisser cette responsabilité à une organisation, en cas d'atteinte, peut donner lieu à un conflit d'intérêts et à une trop grande subjectivité. Nous estimons que le rôle de faire une

commissioner's mandate, and it would result in a more objective assessment of whether significant harm has been created.

We also propose that organizations responsible for breaches should be required by law to offer free credit monitoring for a one-year period to those affected as an added measure to protect them from identity theft.

Second, valid consent: MRIA fully supports the provisions in Bill S-4 which provide added clarity for organizations when they seek the valid consent of an individual. We believe that specifying the elements of valid consent will go a long way to protecting the most vulnerable Canadians, such as seniors and children.

Regarding the issue of consent by minors, this committee might be interested in MRIA's *Code of Conduct and Good Practice*, which contains a section on the ethical issues involved with interviewing children and young people, and the special care and precautions required on the part of the researcher. For brevity's sake, an excerpt of our code of conduct is included in your brief.

Third, prospective business transactions: We are pleased that the government recognizes the need to amend PIPEDA to allow the transfer of personal information from an organization to a prospective purchaser or business partner.

I won't go into details, but we are supportive of this provision. Annie will now finish our comments.

**Annie Pettit, Chair of Publications, Marketing Research and Intelligence Association:** Fourth, sharing of information between organizations: MRIA does not support the clauses in Bill S-4 which permit organizations to disclose personal information of individuals, without consent, to another organization, even for worthwhile purposes such as investigating a breach of an agreement or an alleged fraud.

Disclosure between organizations without consent should continue to require the oversight of a legal body, such as a court order or other due process of law.

While loosening the privacy laws might simplify investigations for organizations into possible breaches of fraud, MRIA believes such an allowance would go against the foundation that PIPEDA was built on; namely, that safeguards must protect the personal information of Canadians unless warranted by justifiable circumstances.

We believe this proposed clause could be used as a loophole, allowing organizations outside of government or law to circumvent legal due process. This would create an environment

évaluation impartiale est un prolongement naturel du mandat du commissaire et qu'il en découlerait une évaluation plus objective de l'importance du préjudice causé.

Nous proposons aussi que la loi oblige les organisations responsables des atteintes à offrir une année de surveillance de crédit aux personnes touchées, en guise de mesure supplémentaire de protection contre le vol d'identité.

Ensuite, il y a la validité du consentement. L'ARIM appuie sans réserve les dispositions du projet de loi S-4 qui précisent les éléments nécessaires à la validité du consentement d'une personne. Nous croyons que préciser les éléments nécessaires à la validité du consentement aura des effets très positifs sur la protection des Canadiens les plus vulnérables, comme les aînés et les enfants.

Pour ce qui est du consentement des mineurs, vous pourriez jeter un coup d'œil à notre guide intitulé *Code de déontologie et règles de pratique*, qui renferme une section sur les entrevues réalisées auprès d'enfants et de jeunes. On y indique notamment les précautions que doit prendre le chercheur en pareilles circonstances. Je n'en dirai pas plus, car vous trouverez un extrait de notre code de déontologie dans notre mémoire.

Troisièmement, il y a la question des éventuelles transactions commerciales. Nous sommes ravis que le gouvernement reconnaise la nécessité de modifier la LPRPDE afin de permettre la communication de renseignements personnels par une organisation à un éventuel acheteur ou à un futur partenaire.

Sans entrer davantage dans les détails, je vous dirais que nous appuyons cette proposition. Annie va maintenant vous livrer le reste de nos observations.

**Annie Pettit, directrice des publications, Association de la recherche et de l'intelligence marketing :** En quatrième lieu, il y a l'échange de renseignements entre organisations. Notre association n'appuie pas les dispositions du projet de loi S-4 qui permettent aux organisations de divulguer à une autre organisation des renseignements personnels, sans le consentement des individus visés, même à des fins tout à fait louables comme une enquête sur le non-respect d'une entente ou une allégation de fraude.

La divulgation de renseignements entre organisations sans le consentement de la personne visée devrait continuer à se faire uniquement sous la supervision d'une instance judiciaire, par exemple en application d'une ordonnance du tribunal.

Même si l'assouplissement des règles pourrait simplifier le travail d'enquête dans les cas possibles d'atteinte à la vie privée ou de fraude, notre association estime que l'on irait ainsi à l'encontre des principes fondamentaux qui ont guidé l'élaboration de la LPRPDE, à savoir que les renseignements personnels des Canadiens doivent être protégés, à moins que des circonstances raisonnables justifient que l'on agisse autrement.

Nous croyons que la disposition proposée pourrait servir d'échappatoire en permettant aux organisations opérant à l'extérieur des cadres gouvernementaux ou des forces de l'ordre

ripe for abuse. Similar to what Kara stated, there is too much subjectivity at play to allow organizations to make the proper determination as to whether consent is required. The guidance and oversight of a neutral and authoritative body, such as the courts, is required to avoid creating conflicts of interest.

Fifth is the sharing of information between government institutions and organizations. We also wish to comment on an existing provision within PIPEDA that allows organizations to share without consent personal information with an investigative body or government institution.

We aren't experts in legal investigations or issues of national security. We are, however, alarmed by media articles reporting that in 2011, government agencies made 1.2 million requests, without warrants, to telecom companies to disclose information of hundreds of thousands of customers.

We believe that when PIPEDA was first adopted, legislators intended to strike a balance between the need to protect personal information and the need for authorities to access personal data in specific circumstances. It seems unthinkable that legislators would have foreseen such alarming rates of circumventing the need for a warrant.

Rather, we believe that these provisions are being used as a loophole to avoid due process. We therefore urge this committee to use this opportunity to close what we consider to be a loophole by proposing new provisions in PIPEDA that more clearly outline the parameters that government institutions must follow when requesting personal information without consent.

To conclude, market and survey research play a pivotal role in our society by giving voices to the opinions of Canadians and helping to influence and improve public policy decisions. We must protect the public goodwill that exists for marketing researchers. As disciplined as researchers are in respecting privacy rights, the actions of other industries have at times damaged the relationship we have with Canadians.

PIPEDA was highly effective in raising the privacy bar. We believe that some of the proposals in Bill S-4 will make PIPEDA even more effective. All other provisions that might weaken privacy rights should be removed from the bill.

de faire fi des procédures prévues dans la loi. On créerait ainsi un environnement propice aux abus. Un peu comme le soulignait Kara, il y a trop de subjectivité en jeu pour que l'on permette aux organisations de déterminer elles-mêmes si le consentement des personnes visées est requis. Pour éviter les conflits d'intérêts, il faut pouvoir compter sur l'orientation et la surveillance d'une instance neutre faisant autorité, comme un tribunal.

Cinquièmement, il faut considérer l'aspect des échanges d'information entre les institutions gouvernementales et les organisations. Nous aimerais dire un mot d'une disposition actuelle de la LPRPDE qui permet aux organisations de communiquer sans consentement des renseignements personnels à un organisme d'enquête ou à une institution gouvernementale.

Nous ne sommes pas des experts en matière d'enquêtes judiciaires ou de sécurité nationale. Nous sommes toutefois alarmés par les reportages médiatiques qui révèlent que les agences gouvernementales ont adressé en 2011 pas moins de 1,2 million de requêtes à des entreprises de télécommunication pour qu'on leur transmette, sans mandat, des renseignements au sujet de centaines de milliers de clients.

Nous croyons que les législateurs à l'origine de la mise en œuvre de la LPRPDE voulaient trouver un juste équilibre entre, d'une part, la nécessité de protéger les renseignements personnels et, d'autre part, les besoins des autorités qui doivent avoir accès à ces renseignements dans certaines circonstances bien précises. Il apparaît impensable que les législateurs aient alors envisagé une quantité aussi alarmante de cas où l'on passe outre à l'obligation d'obtenir un mandat.

Nous croyons plutôt que ces dispositions servent d'échappatoire pour éviter de se conformer aux procédures prévues dans la loi. Nous exhortons donc le comité à profiter de cette occasion pour supprimer cette échappatoire en proposant de nouvelles dispositions qui feraient en sorte que la LPRPDE établirait plus clairement les paramètres devant guider les institutions gouvernementales qui demandent à obtenir des renseignements personnels sans le consentement des intéressés.

Pour conclure, disons que les études de marché et les sondages jouent un rôle essentiel au sein de notre société en permettant aux Canadiens de se faire entendre et d'exercer une influence sur les décideurs aux fins de l'amélioration des politiques publiques. Nous devons maintenir la confiance du public envers nos spécialistes en marketing. Malgré tous les efforts déployés par ceux-ci pour respecter le droit à la vie privée, il est arrivé que des actions posées dans d'autres secteurs minent les bonnes relations que nous avons su établir avec les Canadiens.

La LPRPDE a joué un rôle primordial en rehaussant les normes en matière de protection de la vie privée. Nous estimons que quelques-unes des mesures proposées dans le projet de loi S-4 rendront la loi encore plus efficace. Le projet de loi devrait toutefois être débarrassé de toutes les dispositions qui risquent de diluer ces droits à la vie privée.

MRIA is a champion for an enhanced privacy framework in Canada, and we appreciate this opportunity to make some suggestions on how this committee can achieve that.

**The Chair:** Thank you. I will ask Mr. Hill and Mr. Elder to make their statements, and we will go to questions from the senators.

**Wally Hill, Senior Vice-President Government and Consumer Affairs, Canadian Marketing Association:** Thank you to the committee for the invitation to appear before you today to comment on the digital privacy act, or Bill S-4.

The Canadian Marketing Association, or CMA, is the largest marketing and advertising association in Canada, with roughly 800 corporate members, embracing Canada's major business sectors and all marketing disciplines, channels and technologies. The CMA is the national voice for the Canadian marketing community, and our advocacy efforts are designed to create an environment in which ethical marketing can succeed.

CMA has been at the forefront of the Canadian privacy landscape for many years. Since the early 1990s, the association has had a mandatory code of ethics and standards of practice that has included privacy protection principles. In 1995, the association was the first business association to publicly call for national privacy legislation in order to better establish the basic principles for the protection of personal information.

The CMA code is recognized as the self-regulatory road map for Canada's marketing community, and it is viewed by many governments and regulatory bodies as the benchmark for ethical marketing and effective industry self-regulation.

With the increasing collection, use and storage of personal information, CMA remains convinced that effective privacy legislation is crucial for a healthy marketplace. It establishes clear parameters for good business practices and, as articulated in the preamble of PIPEDA, the law was designed to protect personal information and thereby promote electronic commerce, which we all know is an increasingly important component of the Canadian economy.

A recent BrandSpark International study sponsored by CMA revealed that 52 per cent of Canadian consumers remain uncomfortable with companies collecting their personal data online. CMA believes that many of the provisions in Bill S-4 will

L'ARIM préconise un renforcement du cadre de protection de la vie privée au Canada, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de formuler quelques recommandations en ce sens à l'intention de votre comité.

**Le président :** Merci. Je vais maintenant demander à MM. Hill et Elder de nous présenter également leur déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

**Wally Hill, vice-président principal, Affaires gouvernementales et consommateurs, Association canadienne du marketing :** Merci au comité de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui, pour nous exprimer au sujet de la Loi sur la protection des renseignements personnels numériques, le projet de loi S-4.

L'Association canadienne du marketing (ACM) est le plus grand regroupement du genre au Canada. Nous comptons parmi nos membres quelque 800 entreprises de marketing et de publicité représentant les principaux secteurs commerciaux canadiens et intégrant l'ensemble des disciplines, des modes de diffusion et des technologies propres au marketing. Notre association est le porte-parole national du secteur du marketing au Canada et les efforts que nous déployons visent à créer un environnement au sein duquel le marketing éthique peut prospérer.

Voilà un bon moment déjà que l'ACM figure parmi les chefs de file en matière de protection de la vie privée au Canada. Au début des années 1990, l'association s'est donné un code de déontologie et des règles de pratique qui s'articulent notamment autour de principes de protection de la vie privée. En 1995, nous avons été la première association commerciale à demander publiquement l'adoption d'une loi nationale qui permettrait de mieux ancrer les principes fondamentaux associés à la protection des renseignements personnels.

Notre code est considéré comme la marche à suivre en matière d'autoréglementation par les spécialistes en marketing au Canada. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation y voient un modèle pour un marketing éthique et une autoréglementation efficace de l'industrie.

Étant donné que l'on recueille, utilise et conserve de plus en plus de renseignements personnels, notre association est plus convaincue que jamais de l'importance cruciale d'une loi efficace pour la protection de la vie privée afin d'assurer un sain fonctionnement du marché. Cette loi établit des paramètres clairs pour l'adoption de bonnes pratiques commerciales et, comme l'indique son préambule, vise à protéger les renseignements personnels et ainsi à promouvoir le commerce électronique, lequel représente, comme nous le savons tous, une composante de plus en plus importante de l'économie canadienne.

Une récente étude de BrandSpark International commandée par l'ACM révélait que 52 p. 100 des consommateurs canadiens n'apprécient toujours pas qu'une entreprise leur demande de fournir des renseignements personnels en ligne. Notre association

help to increase consumer confidence in electronic commerce by strengthening the existing privacy protection framework.

With a few minor caveats, CMA supports the government's effort and this bill to update Canada's private-sector privacy law. During the first review of PIPEDA in 2006-07, CMA encouraged the Privacy Commissioner to develop national breach notification guidelines, which were developed and issued in 2007. The government's subsequent consultations with stakeholder groups then resulted in a set of breach provisions that have now been included in Bill S-4. Our organization continues to support those changes.

However, we would urge senators and members of Parliament to consider amendments that would clarify and improve certain provisions. To that end, I will focus my remaining comments on four key provisions in Bill S-4.

One of the bill's provisions, clause 10.3, requires that organizations "keep and maintain a record of every breach of security safeguards involving personal information under its control." The notification requirements are a logical improvement to PIPEDA, but we believe the legislation should be amended to clarify the scope and the duration of these requirements. Bill S-4 requires organizations store all those records of breaches indefinitely. The legislation as currently drafted needs to be considered in light of the challenges that this would pose for all organizations.

It would be helpful if the legislation were to identify the purpose for the retention of records to serve as a guide for regulations that will inevitably be drawn up to prescribe what information needs to be retained and under what circumstances.

Of greatest concern is the fact that Bill S-4 does not indicate the length of time for which breach information should be kept. It is unreasonable and, in fact, contrary to good privacy practices to expect companies to keep such personal information for an indefinite period of time. Therefore, CMA believes that the data breach retention period should be clearly established in the law, and we would recommend that a reasonable retention period for breach-related records would be two years.

Proposed subsection 17.1 would give the Privacy Commissioner the power to enter into compliance agreements with organizations. CMA supports that initiative. We understand that the agreements are voluntary, so organizations will have a choice as to whether they wish to enter into an agreement with the

est d'avis que bon nombre des dispositions du projet de loi S-4 contribueront à augmenter la confiance des consommateurs à l'égard du commerce électronique en consolidant le cadre en place pour la protection des renseignements personnels.

Malgré certaines réserves mineures, l'ACM appuie l'effort consenti par le gouvernement avec ce projet de loi qui vise à mettre à jour les mesures législatives canadiennes touchant la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. À l'occasion du premier examen de la LPRPDE en 2006-2007, l'ACM a encouragé la commissaire à la protection de la vie privée à élaborer des lignes directrices nationales sur la notification des atteintes. Ces lignes directrices ont été diffusées en 2007. Les consultations menées ultérieurement par le gouvernement auprès des groupes intéressés ont abouti à l'établissement d'une série de dispositions relatives aux atteintes à la vie privée que l'on retrouve maintenant dans le projet de loi S-4. Notre organisation continue d'appuyer ces changements.

Nous exhortons toutefois les sénateurs et les députés à prendre en considération certaines modifications qui pourraient préciser et étoffer différentes dispositions de la loi. C'est dans cette optique que je vais consacrer le reste de mon allocution à quatre dispositions importantes du projet de loi S-4.

L'article 10.3 exige qu'une organisation tienne et conserve un registre de toutes les atteintes aux mesures de sécurité qui ont trait à des renseignements personnels dont elle a la gestion. Les exigences prévues en matière de notification représentent une amélioration logique à la LPRPDE, mais nous estimons qu'une modification s'impose pour préciser la portée et la durée de ces exigences. Le projet de loi S-4 fait en sorte que les organisations devraient conserver indéfiniment tous ces dossiers relatifs aux atteintes à la vie privée. Le libellé actuel devrait être revu en tenant compte des difficultés qu'il pourrait poser pour l'ensemble des organisations.

Il serait bon que la loi précise dans quel but les dossiers doivent être conservés de manière à guider l'élaboration des règlements qui devront inévitablement être pris pour prescrire l'information devant être conservée et les conditions applicables.

Il faut surtout s'inquiéter du fait que le projet de loi S-4 n'indique pas pendant combien de temps il faut conserver l'information sur les cas d'atteinte à la vie privée. Il est déraisonnable et même contraire aux saines pratiques de protection de la vie privée de demander à des entreprises de conserver des renseignements personnels semblables pendant une période indéfinie. Notre association estime donc que la période de conservation de ces données devrait être clairement établie dans la loi, et nous faisons valoir qu'une période de deux ans serait raisonnable à cette fin.

L'article 17.1 proposé autoriserait le commissaire à la protection de la vie privée à conclure un accord de conformité avec les organisations intéressées. D'après ce que nous pouvons comprendre, ces accords seraient conclus sur une base volontaire, c'est-à-dire seulement si une organisation choisit de s'entendre

commissioner. We believe that's entirely consistent with Canada's successful ombudsman model for privacy protection and regulation.

However, we're again concerned about the potential for unintended growth in the scope of these agreements, and we would like to see an amendment that would ensure that such compliance agreements will be consistent with the objectives and jurisdictional confines of the current powers of the Privacy Commissioner.

Proposed subsection 20(2) states:

The Commissioner may, if the Commissioner considers that it is in the public interest to do so, make public any information that comes to his or her knowledge in the performance or exercise of any of his or her duties. . . .

While we appreciate the need for the commissioner to provide useful and appropriate information to consumers, we are concerned that the language proposed is again overly broad. We would like to see the wording adjusted to ensure that commercially confidential information is protected. We understand the motivation is to allow the commissioner to report information relating to compliance agreements to the public on a need-to-know basis, but we're concerned that excessive disclosure of case-related information to the public could undermine the ombudsman model by casting a chill on the working relationships between the Office of the Privacy Commissioner of Canada and the organizations it regulates.

Last, I would like to discuss proposed section 6.1, which further elaborates on the definition of what it means to obtain valid consent.

Based on previous discussions in the Senate, in this committee and in other government settings, it has been clearly stated that this clause is designed to protect certain groups, particularly minors, groups that may have difficulty understanding privacy and related consent language. The CMA strongly agrees with this effort. Our own code of ethics has contained special provisions about collecting the personal information of children and teens for many years now.

However, once again, this clause can be interpreted broadly and could lead to a broad reinterpretation of the consent requirements that have been established through PIPEDA over the past decade or so. CMA would like to see this particular provision better defined to make it clear that minors or other vulnerable groups are the intended focus of the section perhaps by amending it so that it applies to "the consent of individuals belonging to classes of persons who are especially vulnerable," which is, in fact, the wording used for similar purposes in section 52 of the Competition Act.

avec le commissaire. Nous estimons que cela va tout à fait dans le sens du modèle d'ombudsman appliqué avec succès par le Canada pour la protection de la vie privée et la réglementation en la matière.

Cependant, nous sommes encore une fois préoccupés du fait que ces ententes risquent d'avoir une portée plus large que ce que l'on souhaiterait. Nous préconisons donc un amendement qui ferait en sorte que ces accords de conformité respecteraient les objectifs et les limites des pouvoirs dont dispose actuellement le commissaire à la protection de la vie privée.

Le nouveau paragraphe 20(2) proposé prévoirait ce qui suit :

Le commissaire peut rendre publique toute information dont il prend connaissance par suite de l'exercice des attributions que la présente partie lui confère, s'il estime que cela est dans l'intérêt public...

Bien que nous reconnaissions la nécessité que le commissaire puisse transmettre de l'information utile et appropriée aux consommateurs, nous nous demandons encore une fois si le libellé proposé ne permet pas une interprétation trop large. Nous voudrions donc que l'on apporte les modifications requises pour assurer la protection des renseignements commerciaux de nature confidentielle. Nous comprenons que le but visé est de permettre au commissaire de communiquer au public les informations relatives aux accords de conformité suivant le principe du besoin de savoir, mais nous craignons que la divulgation publique d'une quantité excessive d'informations relatives à des cas particuliers puisse miner le modèle d'ombudsman en jetant un froid dans les relations de travail entre le Commissariat à la vie privée du Canada et les organisations qu'il réglemente.

Enfin, j'aimerais que nous traitions un instant de l'article 6.1 proposé qui vise à mieux définir ce qu'on entend par consentement valable.

À la lumière des débats tenus précédemment au Sénat, au sein de ce comité et sur d'autres tribunes gouvernementales, il ressort clairement que cet article vise à protéger certains groupes, notamment parmi les mineurs, qui pourraient avoir de la difficulté à saisir le libellé des dispositions concernant la protection de la vie privée et le consentement afférent. L'ACM souscrit entièrement à cet objectif. Il y a longtemps déjà que notre propre code de déontologie renferme des dispositions spéciales au sujet de la cueillette de renseignements personnels auprès des enfants et des adolescents.

C'est toutefois une autre disposition qui pourrait être interprétée de façon très large et paver la voie à une vaste réinterprétation des exigences en matière de consentement qui ont été établies au moyen de la LRPDE au cours de la dernière décennie. Notre association souhaiterait que cette disposition soit mieux définie de telle sorte qu'il soit bien clair que les mineurs ou les autres groupes vulnérables sont visés par l'article en question. On pourrait ainsi parler plutôt « d'individus appartenant à des catégories de personnes particulièrement vulnérables », ce qui correspond en fait au libellé utilisé à des fins similaires dans l'article 52 de la Loi sur la concurrence.

To conclude, Canadian marketers and CMA fully recognize that consumer confidence is of paramount importance and that privacy protection is a key element of that. Simply put, CMA and responsible marketers know that respect for personal information is good for business, and that is whether it's online or in the bricks-and-mortar world.

We thank the committee for its attention and will be pleased to answer any questions.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Hill.

**Senator Mercer:** Thank you all for being here; I appreciate your time.

Ms. Mitchelmore, in your presentation, you, like many others, have talked about the Office of the Privacy Commissioner of Canada being appointed the body responsible for determining whether a particular breach creates a real risk of significant harm to an individual. How do you define "real risk"?

**Ms. Mitchelmore:** Thank you for the question. It is an interesting question because that is what this whole conversation is about. MRIA's opinion is there is so much subjectivity in what would constitute substantial harm that organizations cannot be put in a position where they are making this breach decision by themselves. This has to be something that is clearly articulated and outlined in any legislation that we bring forward.

They don't have the expertise. It cannot be realistically assumed that an organization will be compliant. This is why we feel that it is not in the best interests of the Canadian public to put it in the hands of the organizations to define what actually constitutes harmful or mistrust or a real risk of identity theft.

**Senator Mercer:** You further go on in number four of your presentation on page 3 talking about the sharing of information between organizations. This is a particular part of this bill that I am concerned with, and I noticed that you indicate you don't support it, either. You go on to say that "we" — meaning you — "do not believe that PIPEDA should be used by organizations that are outside of government or law authority to circumvent legal due process."

Can you give us an example of how that might manifest into someone actually doing this?

**Ms. Mitchelmore:** That is a very good question. Thank you.

When we were discussing this and what our opinion was based on the sharing of information outside of government or law enforcement, it became an area that we felt could be manipulated. While there are some instances when you have the banking institutions that will come and talk about senior fraud and how this could help eliminate some of the senior fraud issues if we were able to share information that was outside of a warrant, we were

En conclusion, les spécialistes canadiens du marketing et l'ACM reconnaissent d'emblée que la confiance du consommateur est primordiale et que la protection de la vie privée est un ingrédient important de cette confiance. En clair, nous savons que le respect des renseignements personnels est bon pour les affaires, qu'il s'agisse de commerce en ligne ou plus traditionnel.

Nous vous remercions de votre attention et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Hill.

**Le sénateur Mercer :** Merci à tous de votre présence; je vous suis reconnaissant pour le temps que vous nous consacrez.

Madame Mitchelmore, comme bien d'autres avant vous, vous avez noté dans votre exposé la désignation du Commissariat à la protection de la vie privée comme instance chargée de déterminer si une atteinte à la vie privée crée un risque véritable que des torts importants soient causés à la personne concernée. Comment définissez-vous « risque véritable »?

**Mme Mitchelmore :** Merci pour cette intéressante question qui est au cœur de toute la problématique. L'ARIM est d'avis que l'on ne peut pas demander aux organisations elles-mêmes de déterminer ce qui constitue un tort considérable, car il y a trop de subjectivité attachée à cette évaluation. Il faut que cela soit clairement articulé et bien défini dans toutes les mesures législatives que nous allons prendre.

Il faut être réaliste. Les organisations ne possèdent pas l'expertise voulue et on ne peut tenir pour acquis qu'elles vont se conformer. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt de la population canadienne que nous confions aux organisations elles-mêmes le soin de définir ce qui constitue un tort important, un bris de confiance ou un risque véritable de vol d'identité.

**Le sénateur Mercer :** Plus loin à la page 3 de votre mémoire, vous traitez au point 4 des échanges de renseignements entre organisations. J'ai moi-même des réserves à l'égard de cette portion du projet de loi, et j'ai noté que vous n'y étiez pas favorables vous non plus. Vous indiquez ne pas croire que la LPRPDE devrait être utilisée par des organisations opérant à l'extérieur des cadres gouvernementaux ou des forces de l'ordre pour faire fi des procédures prévues dans la loi.

Pourriez-vous nous donner un exemple de la façon dont cela pourrait se matérialiser?

**Mme Mitchelmore :** C'est une très bonne question. Merci.

En analysant cet aspect de l'échange de renseignements à l'extérieur des cadres gouvernementaux ou des forces de l'ordre, il nous est apparu qu'il existait des risques de manipulation. Bien que certaines institutions bancaires pourraient faire valoir que ces mesures contribueraient à réduire la fraude à l'endroit des aînés grâce à l'échange de renseignements sans mandat, notre association est d'avis qu'il pourrait être fortement problématique

of the belief at MRIA that for information that is sensitive and with the ability to link up digital information in order to get additional personal information about individuals, we felt it was a highly contentious issue for us to allow organizations to be able to share that level of information. I will ask Annie if she wants to add anything else to that.

**Ms. Pettit:** Sure. Fortunately, the kind of work the MRIA does means that we are somewhat less at risk in this area. A financial or health institution holds a lot more sensitive information. In our case, there may be email addresses or home addresses, but there are far fewer instances where we might have data that could be harmful if shared. Although on occasion, that sort of thing could happen.

We are lucky in this instance, but we still strongly believe that if there is a warrantable cause for seeing this kind of information, if it is justifiable, then it logically leads to the next stage so that a court order would be the due process required.

**Senator Mercer:** Thank you very much. Mr. Hill, you commented on how long data breach records should be kept. You recommended two years. I have been of the opinion that all data breaches should be reported to the Privacy Commissioner, and if everything is reported to the Privacy Commissioner, then they can determine how long the records are kept and/or stored offsite.

I am concerned that if you only store things for two years, you may not be able to determine and detect trends that are emerging in data breaches that happen because it may take some time, although in today's age, things happen rather quickly. Trends sometimes take a while, and I think not keeping records for more than two years is not right.

Would you endorse the concept of reporting all data breaches to the Privacy Commissioner and allowing the Privacy Commissioner to make that determination?

**Mr. Hill:** I don't think I would endorse that approach. I would share the concern that I think has been articulated by the Privacy Commissioner's office, that they are concerned about being flooded with minor cases of minor breaches that are not a concern, and they want to address those breach incidents that pose a risk to consumers. So I would share the concern that you would potentially be overwhelming that organization with notifications.

**Senator Mercer:** I would contend that a minor breach today, undisciplined or unmanaged, could lead to more serious breaches later. I will pass now. Thank you very much.

de permettre à des organisations d'échanger des renseignements aussi confidentiels compte tenu de la possibilité d'apparier électroniquement différentes informations pour en apprendre encore davantage au sujet des personnes concernées. Je ne sais pas si Annie souhaiterait ajouter quelque chose.

**Mme Pettit :** Certainement. La nature de notre travail fait en sorte que notre association est un peu moins à risque à ce chapitre. Une institution financière ou une organisation du secteur de la santé détient beaucoup plus de renseignements confidentiels. Pour notre part, nous avons bien des adresses courriel ou résidentielles, mais il est plus rare que nous possédions des données dont la communication pourrait être nuisible. C'est tout de même quelque chose qui peut arriver à l'occasion.

Nous sommes donc plutôt privilégiés à cet égard, mais nous demeurons persuadés que dans les cas où on l'est justifié de vouloir obtenir des renseignements de ce type, l'étape suivante devrait logiquement être l'obtention d'une ordonnance judiciaire à cette fin.

**Le sénateur Mercer :** Merci beaucoup. Monsieur Hill, vous avez parlé de la durée de conservation des registres sur les atteintes à la vie privée. Vous avez recommandé une période de deux ans. J'estime pour ma part que toutes les atteintes devraient être signalées au commissaire qui pourrait alors déterminer pendant combien de temps il conservera les dossiers.

Je crains qu'une période de conservation de seulement deux ans ne permette pas de dégager des tendances quant aux atteintes à la vie privée. Bien que les choses puissent se dérouler plutôt rapidement à notre époque, il faut parfois un certain temps pour qu'une tendance puisse se manifester et je pense que l'on aurait tort de ne pas conserver les dossiers pendant plus de deux ans.

Seriez-vous d'accord pour que toutes les atteintes à la protection de la vie privée soient signalées au commissaire et qu'on lui laisse le soin de déterminer la durée de rétention des données?

**Mr. Hill :** Je ne pense pas pouvoir souscrire à cette façon de procéder. Je vous rappelle à ce titre les réserves soulevées par le commissariat lui-même qui craignait d'être inondé de cas d'atteintes mineures qui ne sont pas préoccupantes, alors qu'il souhaite être en mesure de s'occuper des cas plus graves qui posent un risque pour les consommateurs. J'aurais donc peur moi également que le commissariat se retrouve englouti sous les signalements.

**Le sénateur Mercer :** J'estime qu'une atteinte mineure à la sécurité, si elle est non contrôlée ou non gérée, peut ouvrir la voie à des atteintes subséquentes et plus graves. Je vais m'arrêter ici. Merci beaucoup.

**Senator Plett:** My biggest concern is that I am starting more and more to think like Senator Mercer does in that he asks my questions before I get to them, and that is a real concern to me, chair.

My question is also related around the significant risk, and it was going to be my exact question: How do you determine significant risk? You have answered that, but I want to continue along that vein.

When I read 10.1(1), it states:

An organization shall report to the commissioner any breach of security safeguards involving personal information under its control if it is reasonable in the circumstances to believe that the breach creates a real risk of significant harm to an individual.

You then go on to talk about section 10.1(8):

The factors that are relevant to determining whether a breach of security safeguards creates a real risk of significant harm to the individual include:

- (a) the sensitivity of the personal information involved in the breach;
- (b) the probability that the personal information has been used, is being or will be misused; and
- (c) any other prescribed factor.

Then when we continue on, we find fines up to \$100,000 per failure to notify.

You are suggesting that we make the Privacy Commissioner the sole person responsible. That would take the onus off of me, in my opinion, if I'm the organization, because now the commissioner will determine that I have no more responsibility. I think I have more of a responsibility if the onus is on me to report any breaches because if I don't and I am found guilty, I will be fined \$100,000 per offence. Yet, in your presentation you say "a further protection" and you think it is more of a protection to put the Privacy Commissioner entirely in charge.

Please elaborate on where you get that because I think you're doing the opposite if that amendment were ever to come in.

**Ms. Mitchelmore:** Those are great comments and thank you for that question. One of the things we have to look at is size and scope. If I'm a large organization, \$100,000 is much less of a risk to me than a reputational risk of having to go out and disclose.

When we talk about how much of a deterrent is \$100,000, well, how much of a deterrent is having to disclose and put out notifications to all clientele? When we were going through this we were taking a look at some of the large organizations and these are multi-million dollar contracts that they're doing and \$100,000 will not hurt their reputation as much.

**Le sénateur Plett :** Ce qui me préoccupe le plus, c'est que je commence à penser de plus en plus comme le sénateur Mercer, car il pose mes questions avant moi, et cela me préoccupe vraiment, monsieur le président.

Ma question est également liée au risque grave, et j'allais poser exactement la même question, c'est-à-dire comment détermine-t-on un risque grave? Vous avez répondu à cette question, mais j'aimerais poursuivre dans cette voie.

Le paragraphe 10.1(1) est ainsi libellé :

L'organisation déclare au commissaire toute atteinte aux mesures de sécurité qui a trait à des renseignements personnels dont elle a la gestion, s'il est raisonnable de croire, dans les circonstances, que l'atteinte présente un risque réel de préjudice grave à l'endroit d'un individu.

Vous parlez ensuite du paragraphe 10.1(8), ainsi libellé :

Les éléments servant à établir si une atteinte aux mesures de sécurité présente un risque réel de préjudice grave à l'endroit de l'intéressé sont notamment le degré de sensibilité de renseignements personnels en cause, la probabilité que les renseignements aient été mal utilisés ou soit en train ou sur le point de l'être et tout autre élément prévu par règlement.

Plus loin, on indique que des amendes pouvant atteindre 100 000 \$ seront imposées pour chaque omission de signaler.

Vous suggérez que le commissaire à la protection de la vie privée devrait être la seule personne responsable. À mon avis, cela déresponsabilise les entreprises, car maintenant, le commissaire déterminera que leurs dirigeants ne sont plus du tout responsables. Je crois qu'ils adoptent un comportement plus responsable si on les oblige à signaler toute atteinte à la sécurité, car s'ils ne le font pas et qu'ils sont déclarés coupables, ils devront payer une amende de 100 000 \$ par infraction. Pourtant, dans votre exposé, vous parlez d'une protection supplémentaire et selon vous, confier l'entièvre responsabilité au commissaire à la protection de la vie privée représente une meilleure protection.

Veuillez approfondir votre raisonnement, car je crois que vous accomplirez le contraire si cet amendement est adopté.

**Mme Mitchelmore :** Ce sont de très bons commentaires et je vous remercie d'avoir posé la question. Il faut, entre autres, tenir compte de l'ampleur et de la portée. Si je dirige une grosse entreprise, une amende de 100 000 \$ représente un risque moins élevé que le risque de nuire à ma réputation par la divulgation.

Si l'on se questionne sur l'effet dissuasif entraîné par l'amende de 100 000 \$, on peut aussi se demander dans quelle mesure l'obligation de divulguer et d'envoyer des avis à tous les clients provoque un effet dissuasif. Dans le cas des grandes entreprises avec des contrats de plusieurs millions de dollars, nous avons constaté qu'une amende de 100 000 \$ ne ternira pas autant leur réputation.

The other thing we put into consideration is something we deal with every day with MRIA, because we have standards and a code of conduct for our own members across the country. We have to take the responsibility for determining if there is a breach and figuring out what the sanctions will be. We do that so every complaint gets a fair hearing and it is based on fact that goes through our consideration and our committees to make sure that we are up to date on all of the standards, the codes, the conduct and the sanctions that are involved so that we are making a decision based on fact that is unbiased.

Our opinion is that it isn't unbiased for our organizations and the statement that organizations would act in good faith because they would just act in good faith from a business environment; while we would love to believe that statement, where we see every day in the media and in the news that that doesn't occur, that is not something that we would support.

**Senator Plett:** Those are valid arguments and I appreciate them. Considering large organizations, I assume you would put Google into a large organization. The chances are pretty good that if Google has had one breach they have had a thousand breaches. A thousand times \$100,000 is not an insignificant amount of money even for Google. Granted, if they are found having breached one case, \$100,000 may not be a big deal but that likely wouldn't be the case for Google. That might be for a smaller organization and for a smaller organization a \$100,000 fine would be significant.

I'm not the witness and it's not my position to debate with you but, again, I want you to square that box. If the Privacy Commissioner finds out Google has breached 1,000 times and Google says, "Oh, sorry, we'll try to correct that," if Google is responsible or they will face a \$100,000 fine times 1,000 I think they will want to report that breach quickly.

If you want to comment further you can.

**Ms. Pettit:** I would like to comment. This is a lot of our concern around subjectivity. It's very easy to say, "I didn't think it was a big deal but now that I'm found out and you tell me it's a big deal, I apologize." That's much easier to do to avoid reporting because I don't think it's a big deal. If we put the onus, remove the subjectivity, from the business to the Office of the Privacy Commissioner, then there's none of that subjectivity around what is embarrassing and what has potential risk. That line can be drawn anywhere depending on who you are and what company or individual you represent. We just don't think it's appropriate to put that onus on the business. The business should report and the Office of the Privacy Commissioner of Canada can determine whether that is truly significant harm or that is inconsequential.

Il y a un autre élément à considérer, et nous le voyons chaque jour au sein de l'ARIM, car nous avons des normes et un code de déontologie qui régissent l'ensemble de nos membres partout au pays. Nous devons assumer la responsabilité de déterminer s'il y a une atteinte à la sécurité et déterminer les sanctions appropriées. Nous le faisons pour que chaque plainte obtienne une audience juste et qu'elle soit fondée sur des faits examinés par nous et par nos comités pour veiller à ce que nous soyons à jour en ce qui concerne toutes les normes, les codes, les codes de déontologie et les sanctions qui sont touchés, afin de prendre une décision impartiale et fondée sur les faits.

À notre avis, ce n'est pas impartial pour nos entreprises et l'affirmation que les organismes agiront de bonne foi parce que c'est le milieu des affaires... même si nous adorions croire cette affirmation, lorsque nous voyons chaque jour dans les médias et dans les nouvelles que ce n'est pas le cas, nous ne pouvons pas l'appuyer.

**Le sénateur Plett :** Ce sont des arguments valables et je les comprends. Puisque l'on parle des grandes entreprises, je présume que vous mettez Google dans cette catégorie. Il y a de bonnes chances que Google n'ait pas eu affaire à une seule atteinte à la sécurité, mais à un millier. Mille fois 100 000 \$ n'est pas un montant négligeable, même pour Google. Je conviens que si l'entreprise divulgue une seule atteinte à la sécurité, une amende de 100 000 \$ ne représente pas un problème, mais ce ne serait probablement pas le cas de Google. Ce serait peut-être le cas d'une entreprise plus petite, mais dans ce cas, une amende de 100 000 \$ représenterait une grosse somme.

Je ne suis pas un témoin et ce n'est pas mon rôle de m'engager dans un débat avec vous, mais encore une fois, j'aimerais que vous soyez clair. Si le commissaire de la protection de la vie privée découvre que Google a eu 1 000 atteintes à la sécurité, et que les représentants de l'entreprise répondent qu'ils sont désolés et qu'ils vont tenter de corriger la situation, si on les tient responsables, ils devront payer 1 000 fois 100 000 \$ d'amende, et je crois qu'ils signaleront donc ces atteintes plus rapidement.

Si vous avez d'autres commentaires, allez-y.

**Mme Pettit :** J'aimerais faire un commentaire. C'est en grande partie ce qui nous préoccupe au sujet de la subjectivité. Il est très facile de dire : « Je ne pensais pas que c'était grave, mais maintenant que je suis exposé et que vous me dites que c'est grave, je m'excuse. » C'est beaucoup plus facile d'éviter de signaler les atteintes à la sécurité, car on ne pense pas que c'est grave. Si on élimine l'aspect subjectif et qu'on retire la responsabilité de l'entreprise pour la confier au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, ce qui est embarrassant et ce qui présente un risque potentiel n'est plus soumis à la subjectivité. La limite peut se situer n'importe où, selon qui vous êtes et quelle entreprise ou personne vous représentez. À notre avis, il n'est pas approprié de confier cette responsabilité à l'entreprise. L'entreprise devrait s'occuper du signalement et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada peut déterminer s'il s'agit d'un préjudice grave ou non.

**Senator Plett:** “Significant” would be in the eye of the beholder, so I guess we respectfully disagree.

**Ms. Pettit:** Absolutely.

**Mr. Hill:** We would take a different view and would argue that most organizations in this country are responsible businesses. Whether it's Google or another large organization, they have a lot to lose in terms of not adhering to privacy policy, privacy law. In reputational terms, it is often much more damaging to an organization to be found to have committed some infraction.

I would suggest that putting the onus on private sector organizations to assess the risk to their customers — after all, these are their customers; these are their businesses — is perfectly in keeping with the spirit of PIPEDA and how it has operated in the past. I think, while the question is about how we assess the risk of harm, sensitivity is one of the issues.

The other prescribed factors are mentioned in the legislation. I would suspect the Privacy Commissioner and others will be consulted as to what some of those prescribed factors that should be put in regulation. However, at the end of the day, those would then serve as guides to the businesses and organizations that are responsible for their customers' personal information. I believe the legislation has it right.

**Senator Plett:** Thank you; so do I.

**David Elder, Special Digital Privacy Counsel and Counsel at Stikeman Elliott LLP, Canadian Marketing Association:** I think I may be coming at this a little differently or seeing this a bit differently. When I read this provision it doesn't say “an organization in its sole discretion shall determine where it's reasonable to conclude there's significant risk of harm.”

This is a legislative standard I think necessarily at the front line when confronted with that situation the organization will make that call but they'll make it knowing that it's part of a legislative standard that will ultimately be reviewable by the Privacy Commissioner on a complaint basis to see whether it is reasonable in the circumstances. Ultimately, a court would look at it and ask, “Well, was that reasonable in the circumstances?” I think there is a check in there.

I don't know how you would work it otherwise, frankly, unless all breaches got reported to the Privacy Commissioner who then made a call about whether there was a real risk of significant harm. I think there are some protections built into that environment and there is some oversight eventually by the Privacy Commissioner and, again, ultimately by the courts.

**Le sénateur Plett :** Le degré de gravité dépendrait de la personne qui juge, et j'en conclus donc respectueusement que nous ne sommes pas d'accord.

**Mme Pettit :** Absolument.

**M. Hill :** Nous pourrions voir les choses autrement et faire valoir que la plupart des entreprises de notre pays mènent leurs activités de façon responsable. Qu'il s'agisse de Google ou d'une autre grande entreprise, leurs dirigeants ont beaucoup à perdre s'ils ne respectent pas la politique en matière de protection de la vie privée et les lois en vigueur. La réputation d'une entreprise sera souvent beaucoup plus entachée si elle est accusée d'avoir commis une infraction.

À mon avis, rendre les entreprises du secteur privé responsables d'évaluer le risque pour leurs clients — après tout, ce sont leurs clients, ce sont leurs affaires — correspond parfaitement à l'esprit de la LPRPDE et à la façon dont elle a été appliquée jusqu'ici. Même si la question concerne la façon dont nous évaluons le risque de préjudice, je crois que la sensibilité est l'un des problèmes.

Les autres facteurs réglementaires sont mentionnés dans le projet de loi. Je soupçonne que le commissaire de la protection de la vie privée et d'autres seront consultés pour déterminer lesquels de ces facteurs devraient devenir des règlements. Toutefois, au bout du compte, ils serviront de lignes directrices aux entreprises et aux organismes qui sont responsables des renseignements personnels de leurs clients. Je crois que le projet de loi est correct en ce sens.

**Le sénateur Plett :** Merci. Je suis d'accord.

**David Elder, conseiller juridique spécial, Protection des renseignements personnels numériques et avocat à Stikeman Elliott s.r.l., Association canadienne du marketing :** Je crois que je vois les choses d'une façon un peu différente. Je ne crois pas que cette disposition énonce qu'une entreprise devrait déterminer, à sa seule discrétion, les circonstances dans lesquelles il est raisonnable de conclure qu'il y a un risque réel de préjudice grave.

C'est une norme législative, et à mon avis, les dirigeants d'une entreprise aux premières lignes dans cette situation prendront cette décision, mais ils la prendront en sachant que c'est assujetti à une norme législative qui sera examinée au bout du compte par le commissaire de la protection de la vie privée dans le cadre d'une plainte pour vérifier si c'est raisonnable dans les circonstances. Enfin, un tribunal examinerait la question et demanderait si c'était raisonnable dans les circonstances. Je crois que cela sera fait.

Honnêtement, je ne sais pas comment on pourrait fonctionner autrement, à moins que toutes les atteintes à la sécurité soient signalées au commissaire de la protection de la vie privée qui décide ensuite s'il y a un risque réel de préjudice grave. Je crois qu'il y a certaines protections prévues dans cet environnement et qu'une certaine surveillance est exercée par le commissaire de la protection de la vie privée et, encore une fois, par les tribunaux au bout du compte.

**Senator Plett:** Outvoted two to one.

**The Chair:** We won't poll on that.

**Senator Merchant:** I have a further observation on Mr. Hill's observations about collecting this data for an unspecified amount of time.

Information collected on a 20-year-old today may not be that significant but maybe it will in 15 or 20 years because people's positions change and people do grow up. In 20 years, that information may be very embarrassing or that person may not want that information to be out there, stored and collected forever, because standards change, too. In Shakespeare's time, in the *Merchant of Venice*, we know that money lending and charging interest was frowned upon; it was usurious, but right now the banks are doing the same thing. Standards have changed. To keep something indefinitely seems frightening and unreasonable.

**Mr. Hill:** We certainly share that concern.

**Senator Merchant:** I do not know how you're at the two years.

**Mr. Hill:** I will let David speak to the two years. We've had some discussion on this point, as to what to put forward as a proposed period of time. I'll let David elaborate but it is open to some discussion. Indefinite is not a good situation and I think, as you've pointed out, retaining personal information always poses a risk. At some point the potential returns drop way off and the risk far outweighs holding that information.

**Mr. Elder:** One of the fundamental principles of the act as it stands, which would not be altered, is record retention. That is, you retain records for only as long as you reasonably require them and then you destroy them or obliterate them in some way after that. That is just good practice. It does not just apply to personal information but I would argue for all types of records. I would think responsible organizations have these kinds of record management and retention policies where they've thought about each of these different types of records and bits of data they have. They look at various legislative obligations; they look at their reasonable business obligations and come up with a schedule for retention. I think that is all we are saying. We can quibble about the numbers.

**Le sénateur Plett :** Vous êtes battu par deux votes contre un.

**Le président :** Nous ne mènerons pas de sondage sur la question.

**La sénatrice Merchant :** J'ai une observation supplémentaire au sujet des commentaires de M. Hill sur la cueillette de ces données pendant une période indéterminée.

Les renseignements recueillis aujourd'hui, sur une personne âgée de 20 ans ne sont peut-être pas très importants, mais ils pourraient l'être dans 15 ou 20 ans, car la position des gens change et ils vieillissent. Dans 20 ans, ces renseignements pourraient être très embarrassants ou ces personnes pourraient ne pas vouloir que ces renseignements soient diffusés, entreposés et recueillis pour une période indéterminée, car les normes changent également. Nous savons qu'à l'époque de Shakespeare, notamment dans sa pièce *Le marchand de Venise*, on désapprouvait les prêts en argent et la pratique consistant à exiger des intérêts; c'était usuraire à l'époque, mais aujourd'hui, les banques font la même chose. Les normes ont changé. Conserver quelque chose pour une durée indéterminée semble inquiétant et déraisonnable.

**M. Hill :** Nous partageons certainement cette inquiétude.

**La sénatrice Merchant :** Je ne sais pas comment vous avez déterminé la période de deux ans.

**M. Hill :** Je vais laisser David vous parler des deux ans. Nous avons eu quelques discussions au sujet de la période de temps qui devrait être proposée. Je vais laisser David approfondir cette question, mais elle est ouverte à la discussion. Une période indéterminée n'est pas une bonne solution et je pense, comme vous l'avez souligné, que la conservation des renseignements personnels présente toujours un risque. En effet, on atteint un point où les avantages potentiels sont considérablement réduits et le risque posé l'emporte sur les avantages de la conservation de ces renseignements.

**M<sup>e</sup> Elder :** L'un des principes fondamentaux de la loi en vigueur — et auquel on ne toucherait pas —, c'est la conservation des documents. En effet, on conserve les documents seulement aussi longtemps qu'il est raisonnablement nécessaire de le faire et ensuite, on les détruit ou on les supprime d'une façon ou d'une autre. Il s'agit simplement d'une pratique exemplaire. À mon avis, elle ne s'applique pas seulement aux renseignements personnels, mais à tous les types de documents. Je crois que les dirigeants des entreprises responsables ont mis en œuvre ce type de politiques en matière de gestion et de conservation des documents dans le cadre desquelles ils ont réfléchi à tous les types de documents et à toutes les données qu'ils possèdent. Ils examinent diverses obligations prévues par la loi, et ils examinent leurs obligations opérationnelles raisonnables et ils établissent un calendrier de conservation. Je crois que c'est ce que nous disons. Nous pouvons nous quereller au sujet des chiffres.

Two years is a standard limitation period in civil litigation. If you don't sue within two years in most cases, that's the end of it, which is why we went on to that one. That forms the basis of a lot of companies' retention schedules.

We can quibble with the number, but the problem we think is indefinite, is not a good practice. It can also be an onerous burden to retain that information for that long.

**Senator Merchant:** I wanted to align myself with these two gentlemen.

**The Chair:** If there are no further questions, we will thank the witnesses. Thank you very much for your presentations.

The witnesses for our final panel are Michael Geist, law professor from the University of Ottawa; and Michael Crystal, a lawyer at Crystal and Associates. I invite Professor Geist to make his presentation and then we will hear from Mr. Crystal. Afterwards, senators will ask their questions.

**Michael Geist, Law Professor, University of Ottawa, as an individual:** Thank you for the invitation. As you heard, my name is Michael Geist. I am a law professor at the University of Ottawa, where I hold the Canada Research Chair in Internet and E-Commerce Law. I appear today in a personal capacity representing my own views.

I would like to structure my remarks by focusing on what I think are three welcome elements in Bill S-4, three areas that are in need of improvement, and identify what I think is one glaring omission.

First, the welcome elements: Bill S-4 importantly provides additional clarification on the standard of consent. Given that meaningful consent provides the foundation for the law, I think the clarification is much needed, particularly for minors. Consent is meaningless if the person doesn't understand to what they are consenting. By clarifying the standard of consent, businesses will have greater certainty and a clear obligation to ensure that Canadians are better informed about the collection, use and disclosure of their personal information.

Second, the expansion on publicly disclosing information by the Privacy Commissioner I think is also welcome. I have long argued that that office adopted an unnecessarily conservative interpretation of the current provision that allows for naming organizations subject to well-founded complaints. The expansion of the provision sends a signal that the commissioner should not hesitate to publicly disclose information if it is in the public interest to do so.

Deux ans représentent la période de restriction habituelle dans les affaires civiles. Si des poursuites ne sont pas intentées après deux ans, dans la plupart des cas, le dossier est clos, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette période. C'est également le fondement du calendrier de conservation d'un grand nombre d'entreprises.

Nous pouvons nous quereller sur les chiffres, mais le problème, à notre avis, c'est qu'une période indéterminée ne constitue pas une pratique exemplaire. Sans compter qu'il peut également être très dispendieux de conserver ces renseignements aussi longtemps.

**La sénatrice Merchant :** Je voulais m'aligner sur la position de ces deux messieurs.

**Le président :** S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons remercier les témoins. Nous vous remercions de vos exposés.

Notre dernier groupe de témoins est formé de Michael Geist, professeur de droit, Université d'Ottawa, et de Michael Crystal, avocat, Crystal et associés. J'invite M<sup>e</sup> Geist à livrer son exposé et nous entendrons ensuite celui de M<sup>e</sup> Crystal. Les sénateurs poseront ensuite leurs questions.

**Michael Geist, professeur de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel :** J'aimerais vous remercier de m'avoir invité. Comme vous l'avez entendu, je m'appelle Michael Geist. Je suis professeur de droit à l'Université d'Ottawa, où je suis titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique. Je comparais aujourd'hui, à titre personnel et je présente seulement mon opinion.

J'aimerais livrer mon exposé en me concentrant sur trois éléments du projet de loi S-4 qui, à mon avis, sont positifs, et sur trois domaines qui ont besoin d'amélioration. Enfin, j'aimerais signaler une omission flagrante.

Tout d'abord, parlons des éléments positifs. Le projet de loi S-4 fournit des éclaircissements supplémentaires sur la norme en matière de consentement. Étant donné qu'un consentement éclairé constitue le fondement de la loi, je crois que la clarification est nécessaire, surtout pour les mineurs. Le consentement est inutile si la personne ne comprend pas ce à quoi elle consent. En clarifiant la norme en matière de consentement, les entreprises auront une plus grande certitude et l'obligation précise de veiller à ce que les Canadiens soient mieux informés au sujet de la cueillette, de l'utilisation et de la divulgation de leurs renseignements personnels.

Deuxièmement, je pense que l'expansion de la divulgation publique de renseignements par le commissaire de la protection de la vie privée est également un élément positif. Il y a longtemps que je soutiens que le commissariat a une interprétation inutilement conservatrice de la disposition actuelle qui permet de nommer les entreprises faisant l'objet de plaintes bien fondées. L'élargissement de la portée de la disposition encourage le commissaire à ne pas hésiter à divulguer publiquement des renseignements si c'est dans l'intérêt de la population.

Third, the extension of the deadline to take a complaint to the Federal Court is also much needed, given that the current system represents an unnecessary barrier to potential pursuit of Federal Court review.

Let me turn to the three areas that I think are in need of improvement. The first area is the security breach disclosure requirements that I know have been much discussed already. These disclosure requirements are long overdue as I think it creates incentives for organizations to better protect their information and allows Canadians to take action to avoid risks such as identity theft. There are aspects in this bill that are an improvement over the prior bills, Bill C-12 and Bill C-29, most notably the inclusion of actual penalties that are essential to create the necessary incentive for compliance. However, there are problems with the standard for disclosure, some of which are left over from the prior bills and some that are new to this bill.

From the prior bill, as you've heard, the standard for notification to individuals is "a real risk of significant harm to the individual." I believe that it should be lowered to capture more breaches. By comparison, the California breach notification law requires disclosure of any breach of unencrypted personal information that is reasonably believed to have been acquired by an unauthorized person. In other words, the threshold is whether an unauthorized person acquired the information, not whether there is a real risk of significant harm.

In Europe, telecom breaches must be reported based on an "adverse effect to personal data or privacy," a standard that I also think is better than what we find in Bill S-4.

New to this bill is the removal of a two-stage process that involved, first, informing the Privacy Commissioner and then the individual where circumstances warrant it. I think this bill puzzlingly establishes the same standard, the "real risk of significant harm" standard, for both notifying the commissioner and the individuals. I believe this will mean that there will be no notification of systemic security problems within an organization or technical standard vulnerabilities that an organization may have identified. I repeat: Those kinds of breaches would not be disclosed to anyone. The bill, of course, does require organizations to maintain a record of all breaches, but only to disclose them if the commissioner asks.

Troisièmement, la prolongation du délai pour déposer une plainte devant la Cour fédérale est également nécessaire, étant donné que le système actuel représente un obstacle inutile à un examen potentiel de la Cour fédérale.

Permettez-moi de parler des trois domaines qui, à mon avis, doivent être améliorés. Le premier concerne les exigences en matière de divulgation des atteintes à la sécurité, et je sais qu'elles ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions. Ces exigences en matière de divulgation auraient dû être imposées il y a longtemps, car à mon avis, elles incitent les entreprises à mieux protéger leurs renseignements et elles permettent aux Canadiens d'agir pour éviter des risques tel le vol d'identité. Certains éléments de ce projet de loi améliorent les projets de loi précédents, notamment les projets de loi C-12 et C-29, en grande partie par l'introduction de sanctions concrètes qui sont essentielles pour encourager la conformation. Toutefois, il y a des problèmes liés à la norme de divulgation; certains d'entre eux ont été hérités des projets de loi précédents et d'autres ont été créés dans le projet de loi actuel.

Comme vous l'avez entendu, dans le projet de loi précédent, la norme de signalement aux personnes concernées est liée à « un risque réel de préjudice grave à l'endroit d'un individu. » Je crois que ce seuil devrait être plus bas, afin d'inclure plus d'atteintes à la sécurité. En comparaison, la loi sur le signalement des atteintes à la sécurité de la Californie exige la divulgation de toute atteinte à la sécurité liée aux renseignements personnels non cryptés lorsqu'on a des motifs raisonnables de croire qu'ils ont été acquis par une personne non autorisée. Autrement dit, le seuil est établi en fonction de l'acquisition des renseignements par une personne non autorisée, et non en fonction d'un risque réel de préjudice grave.

En Europe, les atteintes à la sécurité dans le domaine des télécommunications doivent être signalées en fonction des effets indésirables sur les données ou sur les renseignements personnels, une norme qui est, à mon avis, supérieure à celles contenues dans le projet de loi S-4.

Ce qu'il y a de nouveau dans le projet de loi, c'est qu'on a éliminé un processus à deux volets qui exigeait tout d'abord d'informer le commissaire à la protection de la vie privée et ensuite la personne concernée lorsque les circonstances le justifient. Je crois que le projet de loi contient la même norme, c'est-à-dire la norme liée à « un risque réel de préjudice grave », lorsqu'il s'agit d'aviser le commissaire et les personnes concernées. Je crois que cela signifie qu'on ne signalera pas les problèmes de sécurité systémiques au sein d'une entreprise ou les vulnérabilités techniques courantes qui pourraient avoir été repérées. Je le répète, ces types d'atteinte à la sécurité ne seraient pas divulgués à qui que ce soit. Le projet de loi exige manifestement que les entreprises conservent un enregistrement de toutes les atteintes à la sécurité, mais il exige leur divulgation seulement si le commissaire en fait la demande.

Why is this a problem? I think it is because it is likely to result in significant underreporting of breaches since organizations will invariably err on the side of non-reporting in borderline cases and the commissioner will be unaware of the situation since there is no reporting requirement to that office.

I know that some have suggested that all breaches should be reported to the commissioner. I know the commissioners thought that that would be too much.

There are some jurisdictions that require reporting of all breaches. For example, a European Union regulation passed last year states that all personal data breaches at telecom companies must be reported to the authority.

I believe, though, that the prior government bills, Bill C-12 and Bill C-29, offered a better two-stage approach, so that we wouldn't capture everything but we would capture more. The first notification would go to the Privacy Commissioner and that would take place where there is "a material breach of security safeguards." That is not all; that's where there is a material breach of security safeguards. Whether that breach was material would depend upon the sensitivity of the information, the number of individuals affected, and whether there was a systemic problem. It didn't require a risk of significant harm. This was the Conservatives' own bills in both Bill C-12 and 29. I thought the two-stage process was far better since it ensured notifications first to the commissioner for a wider range of breaches, including those that involved systemic problems, and those aren't caught by Bill S-4.

I, therefore, recommend two changes to the provisions. First is the California style standard for notifications to individuals. Second, the government's own approach in C-12 and C-29 to notifying the commissioner as a first step in some circumstances.

The second area for improvement involves the expansion of warrantless disclosure, and I know you would have heard about this too. At a time when many Canadians are concerned with voluntary warrantless disclosure, the bill expands the possibility of warrantless disclosure to anyone, not just law enforcement, featuring a provision that grants organizations the right to voluntarily disclose personal information without the knowledge of the affected person and without a court order to non-law enforcement organizations where they are investigating a breach of an agreement, legal violation or the possibility of a future violation.

Pourquoi est-ce un problème? Je crois que cela diminuerait grandement le nombre de signalements d'atteinte à la sécurité, étant donné que les entreprises se contenteront immanquablement de ne pas signaler les cas limites. Il s'ensuit que le commissaire ne sera pas au courant de la situation, puisqu'il n'y a aucune exigence de signalement au commissariat.

Je sais que des personnes ont laissé entendre que toutes les atteintes à la sécurité devraient être signalées au commissaire. Je sais également que les commissaires jugent que les signalements deviendraient trop nombreux dans ce cas.

Dans certains États, il faut déclarer toutes les infractions. Par exemple, un règlement de l'Union européenne adopté l'an dernier dicte que toutes les atteintes aux données personnelles commises par les sociétés de télécommunications doivent être déclarées à l'autorité.

Je crois toutefois que les projets de loi précédents du gouvernement, le C-12 et le C-29, présentaient une meilleure stratégie en deux volets, qui ne nous permettraient pas de repérer toutes les infractions, mais d'en repérer plus. Un premier avis serait envoyé au commissaire à la protection de la vie privée dès qu'est constatée une « atteinte importante aux mesures de sécurité ». La dernière partie est importante : l'avis serait donné en cas d'atteinte importante aux mesures de sécurité. Pour que l'atteinte soit jugée importante, il faudrait déterminer le degré de sensibilité de l'information, le nombre de personnes touchées et s'il s'agit d'un problème systémique. Il ne serait pas nécessaire qu'il y ait un risque de préjudice grave. C'est ce qui était écrit dans les projets de loi des conservateurs eux-mêmes, dans le C-12 et le C-29. Je trouvais cette stratégie en deux volets bien meilleure que celle-ci parce qu'elle prévoyait l'envoi d'avis préalables au commissaire pour un éventail plus large d'infractions, dont les problèmes systémiques, qui sont exclus de la portée du projet de loi S-4.

Je recommande donc deux modifications à ces dispositions. Premièrement, je recommande d'adopter une norme de type californien pour la notification aux personnes. Deuxièmement, je recommande d'adopter la solution que le gouvernement lui-même proposait dans les projets de loi C-12 et C-29, qui consiste à aviser d'abord le commissaire dans certaines circonstances.

Par ailleurs, il conviendrait de revoir tout ce qui libéralise la divulgation sans mandat, et je sais que je ne suis pas le premier à vous en parler. Au moment même où beaucoup de Canadiens s'inquiètent des communications volontaires sans mandat, le projet de loi élargit la possibilité de communiquer des renseignements à quiconque sans mandat et non seulement aux organismes d'application de la loi. Il contient en effet une disposition permettant aux organisations de communiquer volontairement à d'autres organisations des renseignements personnels sans que la personne touchée n'en soit informée et sans ordonnance de la cour, lorsque cette organisation enquête sur la violation d'un accord, une atteinte juridique ou la possibilité d'une infraction future.

This broadly worded exception will allow companies to disclose personal information to other companies or organizations without court approval. It runs counter to recent Federal Court decisions that have sought to create clear limits and oversight over such disclosures. Moreover, the disclosure itself is kept secret from the affected individual who is unlikely to complain about it because they're unaware that their information has been disclosed.

A House of Commons committee may have recommended a somewhat, although much more narrow, similar reform in 2006. I should note that recommendation was rejected at that time by both the Privacy Commissioner of Canada and the Conservative government on that committee itself. The reform here is clear. The provision opening the door to massive expansion of warrantless, non-notified, voluntary disclosures should be removed from the bill.

Third, given the distinct lack of powers for the Privacy Commissioner of Canada, I think the creation of compliance agreements is a step in the right direction. But order-making power, or at least some form of direct regulatory action, such as administrative and monetary penalties, is needed. The inability to make well-founded findings stick without first navigating an inaccessible and practical trip to the Federal Court has been an enormous source of frustration for many Canadians, and I have heard from many of them.

The creation of compliance orders would have made sense had there been some power to issue penalties or take regulatory action, as is the case in the United States where compliance orders are commonly used. But without such a threat, it's difficult to see why an organization would enter into a compliance agreement. Avoiding the Federal Court is something you do when you fear you might lose. That largely hasn't been the case under PIPEDA. Reforms are needed to ensure that there are real penalties to ensure compliance.

Finally, let me conclude with the glaring omission. It comes back to the lack of transparency disclosure and reporting requirements that are associated with warrantless disclosure. The stunning revelations of over 1 million requests and 750,000 user account disclosures of personal information, the majority of which are occurring without court oversight or warrant, points to an enormous troubling weakness in Canada's privacy laws. Most Canadians have no awareness that these disclosures are taking place, and I think many are shocked to learn how frequently they are occurring and that bills before Parliament, including this bill as well as Bill C-13, propose to expand their scope, in C-13's case by creating immunity for those voluntary disclosures. In my view, this creates victims of us all through disclosure of our personal information often without our awareness or explicit consent.

Cette vaste exception permettra aux entreprises de communiquer des renseignements personnels à d'autres entreprises ou organisations sans l'autorisation d'un tribunal. Cela va à l'encontre de décisions récentes de la Cour fédérale, qui visait à établir des limites claires et à assurer une surveillance de ces communications. De plus, la communication elle-même étant gardée secrète, la personne touchée risque fort peu de s'en plaindre puisqu'elle n'est pas mise au courant que ses renseignements personnels ont été communiqués.

Un comité de la Chambre des communes avait recommandé une réforme semblable, quoique de portée un peu plus étroite, en 2006. Je dois souligner que sa recommandation avait alors été rejetée à la fois par la commissaire à la protection de la vie privée du Canada et les députés conservateurs membres du comité. La réforme ici est claire. Étant donné que cette disposition ouvre la porte à une prolifération massive des communications volontaires sans mandat et sans notification, il conviendrait de la retirer de ce projet de loi.

Ensuite, compte tenu du manque flagrant de pouvoirs dont dispose le commissaire à la vie privée du Canada, je crois que la création des accords de conformité est un pas dans la bonne direction. Il faut toutefois prévoir également un pouvoir d'ordonnance ou à tout le moins une quelconque forme de mesure réglementaire directe qui comprendrait des peines administratives et financières. Beaucoup de Canadiens sont excessivement frustrés de ne pas avoir accès à des recours solidement fondés à moins de s'adresser à la Cour fédérale, dans une procédure difficile et inaccessible. Beaucoup de Canadiens s'en sont plaints à moi.

La création d'ordonnances de conformité serait fondée si elles s'accompagnaient des pouvoirs nécessaires pour imposer des peines ou prendre des mesures réglementaires, comme c'est le cas aux États-Unis, où les ordonnances de conformité sont courantes. Toutefois, sans cette menace, il est difficile d'imaginer pourquoi une organisation accepterait de signer un accord de conformité. On cherche à éviter l'intervention de la Cour fédérale quand on a peur d'y perdre quelque chose. Ce n'est généralement pas le cas sous le régime de la LPRPDE. Il faut réformer le système pour que le régime de conformité s'accompagne de peines tangibles.

Enfin, j'aimerais conclure en soulignant une omission flagrante. On revient au manque de transparence des communications et d'exigences de déclarations associées à la communication sans mandat. Les révélations renversantes selon lesquelles il y aurait eu plus d'un million de demandes et les renseignements sur les comptes de 750 000 utilisateurs auraient été communiqués, la majorité du temps sans surveillance de la cour ni mandat, témoignent d'une faiblesse extrêmement troublante des lois canadiennes en matière de protection de la vie privée. La plupart des Canadiens ne sont pas conscients de l'existence de ces communications, et je pense qu'ils sont nombreux à être choqués d'apprendre à quel point elles sont fréquentes. Les projets de loi à l'étude au Parlement, celui-ci et le projet de loi C-13, proposent tout de même de les permettre encore davantage, et le C-13 va même jusqu'à accorder l'immunité

I would recommend two reforms to address the issue. First, the law should require organizations to publicly report on the number of disclosures they make to law enforcement without knowledge or consent or without judicial warrant in order to shed light on the frequency and use of this extraordinary exception. The information I think should be disclosed in aggregate, so we are talking generally, every ninety days, quarterly basis.

Secondly, organizations should be required to notify the affected individuals within a reasonable time period, perhaps 60 days, unless doing so would affect an active investigation.

The adoption of these two reforms, which I believe would be consistent with what you heard from Mr. Therrien yesterday, who focused so much on transparency, would be an important step forward in providing Canadians with greater transparency and awareness about the use and disclosure of their personal information.

I welcome your questions.

**Michael Crystal, Lawyer, Crystal and Associates, as an individual:** Thank you, Mr. Chairman and honourable senators, for the opportunity to speak to you this evening about Bill S-4, the proposed Digital Privacy Act.

As a lawyer who spent the better part of 20 odd years arguing Charter issues as a criminal lawyer and privacy lawyer and who most recently is engaged in class actions involving the intentional unauthorized accessing of hospital records in Ontario hospitals by employees who are subsequently fired for cause, I am deeply troubled by several points of this bill, and I will enumerate them shortly.

Frankly, my concern is that these proposed amendments would have the effect of transforming key privacy protection law into a law that instead authorizes, encourages and immunizes, in some cases, violation of the privacy of Canadians.

Senators, we need only to look at today's *Toronto Star*. On the front page of that paper there is a story about 8,300 new mothers who just gave birth at the Rouge Valley hospital in Scarborough, Ontario. These individuals who gave birth had their personal information sold by hospital employees. The basis for the sale was for advertising.

aux organisations qui communiquent volontairement des renseignements. À mon avis, la communication de renseignements personnels fait de nous tous des victimes, puisque nous n'en sommes souvent pas informés ni n'avons le loisir d'y consentir explicitement.

Je recommanderais donc deux réformes pour corriger le problème. Premièrement, la loi devrait obliger les organisations à déclarer publiquement le nombre de communications aux organismes d'application de la loi effectuées sans mandat, consentement ni notification pour nous donner une idée la fréquence et de l'ampleur du recours à cette exception extraordinaire. Je crois que l'information devrait être divulguée en bloc, donc de manière générale tous les 90 jours ou trimestriellement.

Deuxièmement, les organisations devraient être tenues d'en aviser les personnes touchées dans un délai raisonnable, de 60 jours environ, à moins que cela ne nuise à une enquête en cours.

L'adoption de ces deux réformes, qui iraient dans le même sens que les recommandations de M. Therrien, que vous avez entendu hier et qui a mis beaucoup l'accent sur la transparence, serait un pas en avant important pour assurer une plus grande transparence aux Canadiens et les informer sur l'utilisation et la communication de leurs renseignements personnels.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

**Michael Crystal, avocat, Crystal et associés, à titre personnel :** Je vous remercie, monsieur le président et mesdames et messieurs les honorables sénateurs, de me permettre de m'exprimer devant vous ce soir sur le projet de loi S-4, Loi sur la protection des renseignements personnels numériques.

En tant qu'avocat ayant consacré l'essentiel des 20 et quelques dernières années à plaider des causes sur la base de la Charte à titre d'avocat criminaliste et spécialiste de la protection de la vie privée et ayant récemment intenté un recours collectif sur l'accès non autorisé et intentionnel aux dossiers d'hôpitaux de l'Ontario par des employés qui ont ensuite été congédiés pour ce motif, je suis gravement troublé par plusieurs dispositions de ce projet de loi, que je vais énumérer sous peu.

Bien honnêtement, je crains surtout que les modifications proposées aient pour effet de transformer la principale loi de protection de la vie privée en loi qui autorise plutôt et même favorise les atteintes à la vie privée des Canadiens et va même dans certains cas jusqu'à accorder une immunité.

Honorables sénateurs, il suffit de jeter un coup d'œil à l'édition d'aujourd'hui, du *Toronto Star*. Sur la page couverture, on y voit un article sur 8 300 nouvelles mères ayant donné naissance à l'hôpital Rouge Valley de Scarborough, en Ontario. Des employés de l'hôpital auraient vendu les renseignements personnels de ces mères venant d'accoucher. Tout cela pour de la publicité.

As a lawyer, as an advocate, this is my daily reality. The phone rings. I pick it up. A patient, whose only crime has been being a patient in a hospital, has found out that their records were intentionally snooped and that someone has had access to their records.

Let me now move to the more particular sections of the proposed legislation that I take issue with. There are really only three areas, but the first and foremost has to be section 7(10)(d.1). This allows for not only law enforcement but now other organizations under certain circumstances to have access to personal information; and clearly, as I say these words to you, I have the morning headlines ringing loudly in my ears, which makes for probably a big headache.

This section not only continues the unconscionable, and I believe potentially unconstitutional, practice of allowing law enforcement authorities to have warrantless access to personal information held by organizations. Even worse, the proposed amendment would now allow non-law enforcement organizations, including private sector businesses, to access, without any court authorization, the personal information of Canadians that is held by other organizations.

Senators, in the biography of former Chief Justice Dickson there is a story about the very first Charter case: *Hunter v. Southam*. Lawson Hunter, the head of an administrative organization, not only had investigative powers but quasi-judicial powers in that he could order a search without any type of warrant.

The story that is told in *A Judge's Journey*, the story of Chief Justice Dickson, was this was brought under section 8 of the Charter, unlawful search and seizure. It was the very first Charter case; it was 1983. The judges had heard the story and the evidence. They were obviously reviewing the case. It came to them by way of an injunction sought, and all nine judges were unanimous that this evidence had to be excluded. The question was what was going to be the seminal issue.

Just by way of a bit of a story, and I don't mean to take up too much time, they looked to Chief Justice Laskin who was still on the court but was too ill to participate and unfortunately passed away before the decision, so Justice Dickson was acting as the Chief Justice at the time for all intents and purposes.

He looked to the American Bill of Rights to see if that was the way to go, but the American Bill of Rights spelled out exactly when a warrant was required. So he went to the British common law, and he basically found that section 8 should have in it as a basis for these searches that it should be before an independent, impartial person; that the search should have an objective basis;

C'est mon lot quotidien dans ma pratique. Le téléphone sonne. Je décroche. Un patient, dont le seul crime a été d'être patient dans un hôpital, vient de se rendre compte que son dossier a été intentionnellement subtilisé et que quelqu'un a eu accès aux renseignements le concernant.

Mais parlons un peu des articles précis du projet de loi qui me posent problème. Il n'y en a vraiment que trois en particulier, mais le principal est l'alinéa 7(10)d.1). Cet alinéa permet non seulement aux organisations d'application de la loi, mais à d'autres organisations aussi, dans certaines circonstances, d'avoir accès à des renseignements personnels. Au moment même où je prononce ces mots, j'ai les manchettes de ce matin qui me reviennent en tête et qui vont probablement me causer de gros maux de tête.

Cette disposition ne se limite pas à perpétuer cette pratique inadmissible et potentiellement inconstitutionnelle, à mon avis, selon laquelle des organismes d'application de la loi peuvent avoir accès sans mandat aux renseignements personnels que possèdent des organisations. Pire encore, la modification proposée permettrait maintenant à d'autres types d'organisations, y compris des entreprises privées, d'avoir accès, sans aucune forme d'autorisation judiciaire que ce soit, aux renseignements personnels des Canadiens que possèdent d'autres organisations.

Honorables sénateurs, dans la biographie de l'ancien juge en chef Dickson, on peut lire l'histoire du tout premier litige fondé sur la Charte : l'affaire *Hunter c. Southam*. Dans ce contexte, Lawson Hunter, chef d'une organisation administrative, avait non seulement des pouvoirs d'enquête, mais des pouvoirs quasi judiciaires, en ce sens qu'il pouvait ordonner une fouille sans aucune forme de mandat.

Selon le récit raconté dans *A Judge's Journey*, par le juge en chef Dickson, la contestation présentée dans ce cas se fonda sur l'article 8 de la Charte, sur les fouilles, les perquisitions et les saisies illégales. C'était le tout premier litige fondé sur la Charte et il remonte à 1983. Les juges avaient alors écouté l'histoire et pris connaissance de la preuve. Évidemment, ils ont étudié le contexte en profondeur. L'affaire leur a été soumise par voie d'injonction, et les neuf juges ont conclu unanimement que ces preuves devaient être exclues. La question posée allait être la question fondamentale.

Pour la petite histoire, et je ne veux pas vous prendre trop de temps, le juge en chef Laskin avait été sollicité, puisqu'il siégeait encore au tribunal, mais il était trop malade pour participer à la procédure et il est malheureusement décédé avant que la décision ne soit rendue, si bien que c'est le juge Dickson qui a fait office de juge en chef à l'époque à toutes fins et intentions.

Il s'est référé au Bill of Rights américain pour déterminer la voie à suivre, mais le Bill of Rights énonçait exactement dans quels contextes il fallait obtenir un mandat. Il s'en est donc remis à la common law britannique et s'est rendu compte que l'article 8 devrait prévoir que ces fouilles doivent être ordonnées par un tiers indépendant et impartial. Ces fouilles devaient donc avoir une

and, first and foremost, that Canada is a nation that bases its law regarding search and seizure on prior authorization, not ex-post facto validation.

This is currently the status of the law with regard to section 7(10)(d.1), which now seeks to extend to organizations the opportunity to access this information if there is a suspected breach of contract. I would submit to you that this runs contrary to our fundamental constitutional ethos.

Let me move briefly now to the *Telus* decision, which is the most recent decision on electronic searches. That dealt with text messages. I want to read you a line from that because the court found that text messages required a higher warrant than a general warrant. It required the same type of authorization that we have for wiretapping. The court stated in finding that the search was unconstitutional that technical differences inherent in new technology should not determine the scope of protection afforded to private communications.

Senators, I submit to you that the tail does not get to wag the dog. We are talking about legislation that protects individual personal privacy. It is not an opportunity for institutions to, without any type of prior authorization, engage in the gathering and the taking of personal information.

I will move briefly to two proposed sections I have other concerns about. One is 10.1, which deals with notification, both for the Privacy Commissioner and for individuals in the case of a security breach.

Having represented individuals in a class action where sensitive medical information was accessed without authorization by hospital employees, who were subsequently fired for their conduct, I can advise that victims of such invasions of privacy are often devastated and left wondering why them, what was viewed and for what purpose.

Canadian citizens have the statutory right under our privacy law to be able to trust the custodians of their personal information. If and when those custodians fail to protect their information, the victims of data breaches must be entitled to be notified forthwith. I would simply say there should be a zero tolerance policy with regard to notifications, and I will not repeat any arguments by my colleague Mr. Geist.

I will now move to my final concern, and that is section 10.1(6). The proposed provision states that notice of a breach shall be given as soon as feasible, and I'm not exactly sure what that means. It does remind me of the *Brown* case, with all deliberate speed, in American jurisprudence, and notice can be delayed if there is a criminal investigation of the breach. My submission to you is that the section ought to be struck on the basis that it is not justifiable to expose individuals to the risk of

justification objective, d'autant plus que le Canada est un pays où les lois sur les fouilles, les perquisitions et les saisies se fondent sur le concept de l'autorisation préalable et non sur celui d'une validation ex post facto.

C'est pourtant l'effet de l'alinéa 7(10)d.1), qui vise à étendre aux organisations le droit d'accès à ces renseignements si l'on soupçonne un bris de contrat. Je serais porté à vous dire que c'est contraire à notre éthique constitutionnelle fondamentale.

Je vais maintenant passer brièvement à la décision *Telus*, la décision la plus récente sur les recherches électroniques. Celle-ci portait sur les messages textes. Je tiens à vous en lire un extrait, puisque le tribunal a statué que les messages textes devaient faire l'objet d'un mandat plus strict qu'un mandat général. Ils devraient faire l'objet du même genre d'autorisation que l'écoute électronique. La cour a conclu que l'interception en cause était inconstitutionnelle parce que les différences techniques intrinsèques des nouvelles technologies ne devraient pas déterminer l'étendue de la protection accordée aux communications privées.

Honorables sénateurs, c'est le monde à l'envers. On parle ici d'une loi qui protège la vie privée des gens. Elle ne serait pas censée permettre aux institutions de recueillir et de prendre des renseignements personnels sans aucune forme d'autorisation préalable.

Passons maintenant brièvement aux deux autres dispositions proposées qui me dérangent. Il y a l'article 10.1, qui porte sur la déclaration, tant au commissaire à la protection de la vie privée qu'à l'individu en cas d'atteinte à la sécurité.

Pour avoir déjà représenté des personnes dans un recours collectif, dans un contexte où des renseignements médicaux sensibles avaient été utilisés par des employés d'hôpital sans autorisation, qui ont ensuite été congédiés pour ce comportement, je peux vous dire que les victimes de telles atteintes à la vie privée sont souvent anéanties et se demandent pourquoi elles, quels renseignements ont été communiqués et quel était le but.

Les citoyens canadiens ont le droit, en vertu de notre loi sur la protection de la vie privée, de pouvoir faire confiance aux détenteurs de leurs renseignements personnels. Si et quand ces détenteurs ne protègent pas leurs renseignements, les victimes d'atteinte à la protection des données doivent avoir le droit d'en être avisées à l'avance. Je vous dirai simplement qu'on devrait appliquer la tolérance zéro à l'égard de ces déclarations, et je ne répéterai pas ici les arguments présentés par mon collègue, M<sup>e</sup> Geist.

J'en arrive à mon dernier objet de préoccupation, le paragraphe 10.1(6). La disposition proposée dicte que l'avis est donné le plus tôt possible, mais je ne suis pas certain de comprendre ce que cela signifie. Cela me rappelle l'affaire *Brown*, dans la jurisprudence américaine, sur l'expression anglaise « with all deliberate speed », qui dicte que l'avis peut être reporté s'il y a une enquête criminelle en cours sur cette atteinte. Je suis d'avis que cette disposition devrait être supprimée

suffering consequences from a privacy breach of which they are left unaware, whether consequences in the form of criminal activity or any other kind of detriment, while police continue their investigation.

I just want to touch on the jurisprudence. There is a decision by Justice Moldaver, as he then was when he was on the Ontario Divisional Court. In the case of *Doe v. the Toronto Police Commissioner*, it was a case where there was a serial rapist. The police had profiled the case. They knew where this rapist struck, and yet they didn't tell anyone because they felt if they told anyone, they couldn't catch the criminal. Basically what happened is there were further assaults. Those women sued and were successful.

This idea does not work. That thinking has been in place before, and basically it leaves people having their bank accounts drained, their identity stolen and basically left without a means of compensation. Again, we have to think about the individual and the intention of the legislation.

We should never lose sight of the fact that privacy legislation exists to protect the privacy rights of the individual, to protect their most personal and precious information, and not to violate those rights nor immunize those entities whose desire for expediency outweighs any respect they might have for the privacy protections of the individual. Thank you.

**The Chair:** Since you are our last witness, the chair was a little bit generous.

**Mr. Crystal:** Thank you. I do appreciate it.

**Senator Mercer:** We do appreciate enthusiasm and passion. Thank you, gentlemen, for being here. I've asked this question of most of our witnesses thus far. It is about reporting of breaches of information. Everybody is required to keep records of the breaches, but they only get reported to the Privacy Commissioner upon request. I am of the theory that somebody needs to maintain a database of all of this. How do you feel about whether all breaches need to be reported to the Privacy Commissioner, recognizing that, at the beginning, there would be a fairly large influx of reports but, as it went on, it would probably level out?

**Mr. Geist:** I must admit that I'm not sure that it would level out. I think what we have seen is that with the kinds of breaches that occur, there is more and more collection of our data and these things seem to increase.

As I suggested in my opening remarks, I think there is a middle ground here. I think the approach we see in this bill, where it's essentially self-report unless the commissioner asks, quite frankly, is unworkable. We can't possibly ask the commissioner to go to every organization to identify the breaches that have occurred on their watch. At the same time, I'm sensitive to the concerns that

parce qu'il n'est pas justifiable d'exposer des individus aux conséquences d'une atteinte à la vie privée dont ils n'ont pas été informés, que ces conséquences prennent la forme d'une activité criminelle ou de tout autre type de préjudice, pendant que la police mène enquête.

Dans la jurisprudence, il y a une décision rendue par le juge Moldaver, qui siégeait alors à la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'affaire *Doe c. the Toronto Police Commissioner* portait sur un cas de violeur en série. La police avait médiatisé l'affaire. Elle savait où le violeur frappait, mais ne l'avait pourtant dit à personne parce qu'elle craignait de ne pas réussir à l'attraper si elle le disait. En gros, d'autres agressions ont été commises. Ces femmes ont alors poursuivi la police et obtenu gain de cause.

Cette idée ne fonctionne pas. Cette façon de penser a déjà prévalu, et le résultat, c'est que les gens se font vider leurs comptes en banque, se font voler leur identité et se retrouvent sans possibilité d'obtenir compensation. Encore une fois, il faut penser à la personne et à l'intention de la loi.

Il ne faut jamais perdre de vue le fait qu'une loi sur la protection de la vie privée a pour but de protéger les droits de la personne à sa vie privée, de protéger ses renseignements les plus personnels et précieux; elle n'est pas là pour violer ces droits ni pour accorder l'immunité aux entités dont l'opportunisme outrepasse le respect des protections à la vie privée de la personne. Merci.

**Le président :** Comme vous êtes le dernier témoin, le président a été un peu généreux avec vous.

**M. Crystal :** Merci. Je l'apprécie.

**Le sénateur Mercer :** Nous apprécions l'enthousiasme et la passion. Je vous remercie, messieurs, d'être ici. J'ai posé la même question à la plupart de nos témoins jusqu'à maintenant. Elle porte sur la déclaration des atteintes aux protections de l'information. Tout le monde a l'obligation de consigner les infractions, mais elles ne sont déclarées au commissaire à la protection de la vie privée que sur demande. J'adhère à la théorie selon laquelle quelqu'un devrait tenir une base de données sur tout cela. Croyez-vous que toutes les infractions doivent être déclarées au commissaire à la protection de la vie privée, compte tenu qu'il va recevoir un volume assez important de déclarations au départ, mais que ce volume va probablement s'atténuer un peu avec le temps?

**Mr. Geist :** Je dois admettre que je ne suis pas certain qu'il va s'atténuer. Je pense que nous constatons surtout qu'il y a de plus en plus de collectes de données personnelles et que ce genre d'atteintes à la vie privée semble de plus en plus fréquent.

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, je pense qu'il y a un juste milieu possible. La stratégie sur laquelle se fonde ce projet de loi, qui consiste essentiellement en des déclarations volontaires, à moins que le commissaire ne demande de l'information, ne peut pas fonctionner, bien honnêtement. On ne peut pas demander au commissaire de scruter chaque organisation afin de repérer les

reporting every breach, however innocuous some of them might be, probably isn't the best use of time for the organization or the commissioner. That's why I'll repeat, I thought the government got it exactly right in terms of the two-stage process in its prior bills. I'm puzzled as to why that's removed. It set a lower threshold. A broader range of breaches would be required to be disclosed to the commissioner, that standard involving a material breach of security safeguards, which encompasses more breaches, not all but more, and then you get to the next stage. We can debate what the appropriate standard is, but at some other standard where you then move on to notification to the affected individuals.

**Senator Mercer:** Mr. Geist, do you think it's right that private citizens will not hear about the fact that their data has been delivered or shared between two companies without their consent under this new legislation?

**Mr. Geist:** As I mentioned, this strikes me as one of the most problematic elements of the bill. Quite frankly, it runs so directly counter both to what the courts have had to say as well as where they tried to create some limitations on this. Given what we have seen in some other legislation, such as Bill C-13, on which I appeared before the Justice Committee last week, I think it moves us towards a world in which we get large amounts beyond what we already know, huge amounts, of warrantless disclosure, which strikes me as an enormously problematic development.

Let me note that this is not just some academic concern. This strikes me as a very real prospect for reality where there would be disclosures that would take place that courts have tried to guard against. As an example, we saw a lawsuit recently in Canada where a company wanted to identify 2,000 subscribers at an Internet service provider. They went through the court system, and the courts had concerns that there would be abuse of the court system in that lawsuit, so they created strict limitations on the use of that information if disclosed by the ISP, as well as oversight in terms of the communication that would exist from the party that was looking to contact ultimately all of those subscribers to ensure that there was not abuse of the court system there either. With this provision, it would be open to that same litigant to go to that Internet provider and say, "I would like this information on these 2,000 or 5,000 subscribers, or however many number of subscribers," and that Internet provider would be entitled under this provision to simply disclose all of that with no court oversight or limitations. It runs directly counter to what the Federal Court has done and has the potential to scoop up hundreds of thousands of Canadians in the process.

atteintes à la vie privée qui relèvent de son contrôle. En même temps, je suis sensible au fait que la déclaration systématique de la moindre atteinte anodine ne constituerait probablement pas la meilleure utilisation du temps pour l'organisation en cause et le commissaire. C'est la raison pour laquelle je répète que le mécanisme en deux volets que le gouvernement envisageait dans les projets de loi précédents me semble tout à fait indiqué. Je ne comprends pas pourquoi il a fait volte-face. Il propose maintenant un seuil inférieur. Un plus large éventail d'atteintes à la vie privée devra être divulgué au commissaire, la norme étant les atteintes importantes aux mesures de sécurité, ce qui comprend un plus grand nombre d'atteintes, pas toutes mais plus, après quoi on passe à l'étape suivante. On peut débattre de la norme qui serait appropriée, mais il faudrait que les personnes touchées soient avisées.

**Le sénateur Mercer :** Maître Geist, estimez-vous légitime que des citoyens ne soient pas mis au courant du fait que des données les concernant ont été transmises ou ont été partagées entre deux entreprises sans qu'ils n'y consentent en vertu de cette nouvelle loi?

**M. Geist :** Comme je l'ai déjà dit, c'est à mon avis l'un des éléments les plus problématiques du projet de loi. Bien franchement, cela va directement à l'encontre des décisions des tribunaux et des limites qu'ils ont essayé de créer à cet égard. Compte tenu de tout ce que nous avons pu observer dans le contexte d'autres projets de loi, comme le C-13, sur lequel j'ai comparu devant le Comité de la justice la semaine dernière, je crois que nous nous en allons vers un monde où le nombre de divulgations sera bien supérieur aux statistiques actuelles et où il y aura énormément de communications sans mandat, ce qui me semble extrêmement problématique.

Permettez-moi de souligner que ce n'est pas qu'une préoccupation théorique de professeur d'université. Il me semble très probable que des renseignements soient communiqués dans des contextes contre lesquels les tribunaux ont essayé de nous prémunir. Par exemple, il y a eu une poursuite récemment, au Canada, dans laquelle une société souhaitait connaître l'identité de 2 000 abonnés d'un fournisseur de services Internet. Les tribunaux ont été saisis de l'affaire, et les juges se sont dits inquiets que cette poursuite ne génère des abus du système judiciaire, de sorte qu'ils ont imposé des limites strictes à l'utilisation de ces renseignements si le fournisseur de services Internet les communiquait à l'entreprise, puis ont prévu un mécanisme de surveillance des communications en provenance de la partie qui avait ultimement l'intention de communiquer avec tous ces abonnés, pour qu'il n'y ait pas d'abus non plus du système judiciaire. Sous le régime de cette disposition, cette même entreprise pourrait aller voir le fournisseur de services Internet et dire : « J'aimerais avoir des renseignements sur ces 2 000 ou 5 000 abonnés, ou sur tant d'abonnés », et le fournisseur de services Internet aurait le droit de les lui communiquer tout simplement sans aucune surveillance ni limite imposée par un

**Senator Mercer:** We heard about the 1.2 million requests for information that have been made to telecommunications organizations in the country and have been met, all warrantless. I understand no warrants were attached to any of the requests. Then people come back and say it would be too cumbersome to constantly notify these people that their private information has been intentionally handed over without their consent. How do you feel about that?

**Mr. Geist:** If it's not too cumbersome to hand over the personal information of all these subscribers, then surely it isn't too cumbersome to notify them as well. I note that we don't know, and this is part of the problem, if all of them are warrantless. There's reason to believe that the overwhelming majority of them are. But that speaks to another problem that I tried to highlight towards the end of my remarks: There is a complete lack of transparency in terms of the kinds of approaches the telecom companies and other organizations are taking with respect to our personal information. That speaks to the need for both notification to the individuals, which would result in a potential decrease in the number of those requests because people would think more carefully when they ask for information knowing that subscribers will be notified, and for these companies to engage in quarterly disclosures of the disclosures that they are engaged in — transparency reports, as we find with large telecom companies in the United States like AT&T and Verizon.

That information on the 1.2 million requests in 2011 from telecom companies is 750,000 user accounts. That was aggregated information. The telecom companies were not willing to go on the record individually about the kind of disclosures they make. They said that they would disclose only if it was aggregated data. All 11 companies were asked whether they notify subscribers about these disclosures. Every single one said they do not.

**The Chair:** I want to be sure we keep the pace.

**Senator Mercer:** Mr. Crystal, can you clarify your story about the sale of information on new mothers from a hospital in Scarborough? I want to be clear that the sale of this information was made by individuals working for the hospital and that the money that exchanged hands went to the individuals and that it was not an enterprise initiated by hospital.

**Mr. Crystal:** Certainly not; but it's a breaking story. We spoke to the journalist who wrote the story, and that's my understanding.

**Senator Mercer:** Thank you very much.

tribunal. Cela va totalement à l'encontre des décisions rendues par la Cour fédérale et pourrait se répercuter sur des centaines de milliers de Canadiens.

**Le sénateur Mercer :** Si j'ai bien compris, les entreprises de télécommunications auraient accédé à 1,2 million de demandes d'information sans exiger de mandat. Elles ont déclaré ensuite qu'il serait trop fastidieux d'aviser constamment les gens qu'elles ont volontairement remis leurs renseignements personnels, sans leur consentement. Qu'en pensez-vous?

**M. Geist :** S'il n'est pas trop fastidieux de remettre les renseignements personnels de tous ces abonnés, ce n'est sûrement pas trop fastidieux de les en aviser également. Une partie du problème, c'est que nous ne savons pas si toutes les demandes sont dépourvues de mandat. Il est raisonnable de croire que la grande majorité s'appuie sur des mandats, mais cela soulève un autre problème mis en lumière à la fin de mon exposé. Il y a un manque de transparence total quant aux approches que les entreprises de télécommunications et les autres organisations adoptent en matière de renseignements personnels. Si les gens étaient avisés comme il se doit, le nombre de demandes d'information pourrait diminuer. Les demandeurs y penseraient à deux fois en sachant que les clients seraient avisés. Les entreprises devraient aussi publier des rapports trimestriels sur les renseignements divulgués, comme le font les grandes entreprises de télécommunications aux États-Unis telles qu'AT&T et Verizon.

L'information que les compagnies de télécommunications ont fournie en réponse au 1,2 million de demandes présentées en 2011 porte sur 750 000 comptes d'utilisateurs et constitue des données regroupées. Ces entreprises ont refusé d'indiquer quel genre de renseignements elles ont divulgués. Elles ont déclaré qu'elles ne communiquaient que les données regroupées. Lorsque la question leur a été posée, les 11 entreprises ont toutes indiqué qu'elles n'avaient pas les abonnés concernant les renseignements divulgués.

**Le président :** Je veux m'assurer que nous maintenons la cadence.

**Le sénateur Mercer :** Maître Crystal, pouvez-vous clarifier ce que vous avez dit à propos de la vente d'information sur de nouvelles mères dans un hôpital de Scarborough? Je veux être certain que ce sont des travailleurs de l'hôpital qui ont vendu l'information et qu'il ne s'agit pas d'une initiative de l'hôpital.

**M. Crystal :** Certainement pas, mais c'est une nouvelle de dernière minute. C'est ce qui ressort de notre entretien avec le journaliste qui a rédigé l'article.

**Le sénateur Mercer :** Merci beaucoup.

**Senator Plett:** And I thought I would get my question in before Senator Mercer asked it. With his last question, he does it to me again. I go to great lengths trying not to read *The Toronto Star*, so I would never have read the article.

I want to clarify that the story has nothing to do with this bill. That's a clear criminal act of somebody selling private information; and you've got a class action lawsuit. I'm sure you are arguing that somebody did something criminal.

**Mr. Crystal:** I'm not involved in that case. That story was in today's newspaper.

**Senator Plett:** As I said, I don't read *The Toronto Star*.

**Mr. Crystal:** One of the first questions I was asked today, and I think it was by the journalist, was: Do you think there will be criminal charges? There are provisions in the Criminal Code for this type of activity; but I don't know what the police will do about it. I know that sometimes when I go out and speak to people whose information has been unlawfully accessed, people who are patients, I sometimes feel like a politician going out and speaking to constituents because there are large groups of people that I speak to at one time.

In response to the question about certain breaches not being reported or needing to be reported, it's like having certain small crimes that don't need to be reported. These people, Canadian citizens, who find that someone has looked at their medical information are heartbroken. They are devastated. Why? Because it's out of the blue. It's a technology they don't understand. It's done by an individual they don't know. It's very difficult for them to comprehend.

I understand that we are trying to deal with the economics of information management and what works and doesn't work. From ground zero, the person who has had the data breach happen to them, there is zero tolerance. The right to be notified is something that everyone, no matter to whom I speak, seems to feel very strongly about.

**Senator Plett:** Thank you.

On clause 10.1(6), I want to be clear here. Are you concerned about parts of that clause or the entire clause? What if the clause read "immediately upon realizing that there is a breach" instead of "as soon as feasible"? If the part about the delayed notification were taken out, would that become a better clause?

**Mr. Crystal:** Senator Plett, let me start off by saying that the civil courts in that particular case found that this was unacceptable police conduct. The point is that there is no justification from the point of view of protection privacy of the individual not to tell them that their bank account is being drained or that their name or identity is being traded for misuse.

It would seem to me that there may be some movement towards bringing this before a judicial officer to determine whether the person should be told, but this can be cumbersome. I

**Le sénateur Plett :** J'espérais poser la question avant le sénateur Mercer, qui m'a refait le coup. Je m'efforce pourtant de ne pas lire le *Toronto Star*. En temps normal, je n'aurais jamais lu cet article.

Je précise que cette histoire n'a rien à voir avec le projet de loi. La personne qui a vendu des renseignements personnels a commis un crime manifeste. Les mères vont d'ailleurs intenter un recours collectif. Je suis certain que vous laissez entendre qu'on a perpétré un acte criminel.

**M. Crystal :** Je ne connais pas les détails de l'affaire. C'est une nouvelle publiée dans le journal d'aujourd'hui.

**Le sénateur Plett :** Je répète que je ne lis pas le *Toronto Star*.

**M. Crystal :** Je pense que le journaliste m'a demandé dès le départ aujourd'hui, si des accusations criminelles seraient déposées. Des dispositions du Code criminel portent sur ce type d'activités, mais je ne sais pas ce que la police va décider. Lorsque je parle à des patients dont les renseignements personnels ont été communiqués illégalement, je me sens parfois comme un politicien qui s'adresse à ses électeurs, parce que je parle à beaucoup de personnes en même temps.

Si on se questionne sur la pertinence de signaler certaines atteintes, c'est comme si on pensait qu'il est inutile de signaler certains crimes mineurs. Les citoyens canadiens dont les renseignements médicaux ont été violés ont le cœur brisé et sont dévastés, parce que c'était tout à fait inattendu. Un inconnu a utilisé une technologie qu'ils ne comprennent pas. Ces gens ont beaucoup de mal à concevoir ce qui s'est passé.

Nous parlons de la rentabilité liée à la gestion de l'information, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Mais au départ, la personne dont les renseignements ont été divulgués n'a aucune tolérance. Tout le monde à qui je parle estime qu'il est très important d'aviser les gens dont les renseignements personnels sont communiqués.

**Le sénateur Plett :** Merci.

Je veux obtenir des précisions sur le paragraphe 10.1(6). Est-ce que des éléments de ce paragraphe ou le paragraphe en entier vous préoccupent? Faudrait-il remplacer « le plus tôt possible » par « dès que l'atteinte est constatée »? Le paragraphe serait-il meilleur si aucun retard n'était permis en matière d'avis?

**M. Crystal :** Sénateur Plett, permettez-moi de dire tout d'abord que les tribunaux civils ont conclu dans cette affaire en particulier que le comportement des policiers était inacceptable. Du point de vue de la protection des renseignements personnels, il est tout à fait injustifié de ne pas aviser la personne que son compte en banque a été vidé ou que son nom ou son identité a été vendu à des fins malveillantes.

Il me semble qu'on a tendance à demander à un fonctionnaire judiciaire d'établir si la personne doit être avisée, mais le processus peut être fastidieux. Je vous indique simplement que

simply say to you that we have seen in the Canadian courts that this position is not tenable. It is not tenable to make the trade-off of an investigation versus notification.

**Senator Plett:** It's only the bottom part of that clause that you're concerned about.

**Mr. Crystal:** I'm concerned about holding off on notification.

**Senator Plett:** If it said "notification shall be given forthwith after the organization determines that the breach has occurred . . . ", end of clause.

**Mr. Crystal:** Yes.

**Senator Plett:** That would be acceptable to you?

**Mr. Crystal:** Yes.

**Senator Merchant:** Collecting all this information is very worrisome. I was reading something this morning that reminded me of the fight we had over the long-form census. We were objecting to collecting information on people, and that was with their consent. Now we're turning around and doing completely the opposite.

We are collecting all sorts of information on people without their knowledge. I find this very troublesome.

The previous witness from the Office of the Privacy Commissioner of Canada, I had raised the example of wiretapping and that we have to report that to the individual after 90 days. Mr. Geist, I believe you suggested 60 days. That has to be changed. You cannot keep this information and not notify people indefinitely. I don't know if you need to say anything else about that.

**Mr. Crystal:** In this case, 60 days is just a number. I'm not fussed about it. This was discussed actually at the Commons Justice Committee when I appeared on Bill C-13. There were some on both the government side and from the NDP who expressed the concern: What if this disclosure effectively impeded or harmed an active investigation? It should be made clear that there is no intent to do that. The time period in terms of mandating notification, must surely account to presumably allow for that investigation to run its course or, if it still has not, to give law enforcement the ability to obtain a gag order from a court to ensure that the notification is delayed.

Here there is a clear middle ground that will allow for notifications of the individuals, while at the same time not in any serious way impede the work of law enforcement as necessary. Of course, the provision that has been much discussed already before committee expands this potential warrantless disclosure without notification even beyond law enforcement as well. Let's not lose sight of time in this matter.

The amount of time it takes to drain people's financial accounts, whatever it is, is very short. What we may say is reasonable in terms of wiretap, you have to realize that law enforcement has gone before a judicial officer and has convinced them that there is a crime being committed.

les tribunaux canadiens ont déclaré cette position intenable. La police ne peut pas omettre d'aviser les gens, parce qu'elle mène une enquête.

**Le sénateur Plett :** C'est seulement la fin du paragraphe qui vous préoccupe.

**M. Crystal :** Ce sont les délais liés à l'avis qui me préoccupent.

**Le sénateur Plett :** Le paragraphe pourrait se limiter à la phrase suivante : « L'avis est donné dès que l'organisation conclut qu'il y a eu atteinte. »

**M. Crystal :** Oui.

**Le sénateur Plett :** Cette version vous paraît-elle acceptable?

**M. Crystal :** Oui.

**La sénatrice Merchant :** La collecte de toutes ces données m'inquiète beaucoup. Un article que j'ai lu ce matin m'a rappelé la lutte que nous avons menée concernant le questionnaire détaillé de recensement. On s'opposait à la collecte d'information que les gens consentaient à communiquer. C'est maintenant l'inverse qui se produit.

Nous recueillons toutes sortes d'information sur les gens sans qu'ils le sachent. Je trouve cela très inquiétant.

Concernant le témoin précédent du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, j'ai soulevé l'exemple de la mise sur écoute et j'ai précisé que nous devons la déclarer à la personne après 90 jours. Maître Geist, je crois que vous avez proposé 60 jours. Il faut apporter un changement. On ne peut pas conserver l'information indéfiniment sans aviser la personne. Avez-vous d'autres commentaires là-dessus?

**M. Crystal :** J'ai proposé un délai de 60 jours, mais je n'y tiens pas à tout prix. Il en a été question lorsque j'ai témoigné sur le projet de loi C-13 devant le Comité de la justice de la Chambre des communes. Des députés du gouvernement et du NPD craignaient que l'avis nuise à l'enquête en cours. Je précise que ce n'est pas l'objectif. Le délai relatif à l'avis obligatoire doit tenir compte du bon déroulement de l'enquête ou permettre aux forces de l'ordre d'obtenir une ordonnance imposant le silence pour différer l'avis, si l'enquête n'est pas entamée.

Il s'agit d'un compromis clair qui permet d'aviser les gens, sans compromettre le travail nécessaire des forces de l'ordre. La disposition qui a été beaucoup discutée déjà devant le comité permet bien sûr de communiquer les renseignements personnels sans mandat et sans avis à bien d'autres organisations que les seules forces de l'ordre. Ne perdons pas de vue la question des délais.

Il faut très peu de temps pour vider un compte bancaire, quel qu'il soit. Concernant les délais raisonnables liés à la mise sur écoute, il faut comprendre que les forces de l'ordre doivent convaincre un fonctionnaire judiciaire qu'un crime a été commis.

You were talking about people who have been the victims of a crime, and we are talking about holding off and reporting them while their finances are drained and there is no compensation for them. They have no way, depending on the financial institution, of getting that money back. They just have to be good sports about a valid police investigation.

And, heck, what happens if the investigation turns up nothing or it was the wrong investigation? Well, we have people who have their life savings taken away, their identity stolen, which takes eons to get back, and they are left without a remedy. If they go to court there is no redress because the legislation immunizes law enforcement from anything; so it is just tough luck, sorry you got caught in the net. People are putting their personal information in the hands of custodians whose role it is to protect that information, and they should not have to bear any of the costs from accidents, negligence or anything that results in that.

I tell you, I feel like a grassroots politician sometimes when I go off to Peterborough or Sault Ste. Marie and I say —

**Senator Plett:** Maybe we have a riding for you.

**Mr. Crystal:** No further comment.

**The Chair:** We can negotiate on that, but I am not involved in a political party so I cannot participate in this negotiation.

**Senator Merchant:** The fact that people really do mind having all this information collected, we see that in polling that people do not want to have information collected. I was thinking that quite frequently governments abuse power. They think that they are doing something good, but an example would be 9/11 and all the warrantless, extended powers that were exercised. I think the information that was collected, the indication is that over 90 per cent of that was not used for terrorism and those applications. That is worrisome, too. Do you have any comments about that?

**Mr. Crystal:** I will simply say this: There are times, such as 9/11, during World War II, with the way that certain political parties or people of Japanese origin were treated that sometimes dictate the way we legislate the type of laws that come into place.

One should never lose sight of the fact that when we talk about technology, we are talking about individuals who have trusted their personal information to the government, which they have faith in, and to other institutions, with banks and insurance companies.

My simple submission is: Do not lose sight of the fact that while there may be various privacy stakeholders, the individual is the majority stakeholder. If you use that as your guiding principle, Bill S-4 can be tailored, because there are good things about it, as Professor Geist referred to. If you use that as the guiding principle then the individual will benefit from this legislation. I am not here to trash the legislation holus-bolus; I have just come to raise a couple concerns.

Tandis que nous parlons des délais relatifs à l'avis, les victimes dont vous avez parlé se font voler leur argent et ne reçoivent aucune compensation. Selon l'établissement financier, ces gens n'ont aucun recours pour se faire rembourser. Ils ne peuvent que collaborer de bon gré à l'enquête policière, menée en bonne et due forme.

Si les enquêteurs ne découvrent rien ou suivent une fausse piste, les victimes qui ont perdu leurs économies et leur identité se retrouvent complètement démunies. Il faut une éternité pour reprendre possession de son identité. Les tribunaux n'offrent aucun recours pour redresser la situation, parce que la loi accorde l'immunité aux forces de l'ordre. Les victimes passent à travers les mailles du filet et doivent encaisser le coup. Les gens s'en remettent aux dépositaires qui doivent protéger les renseignements personnels qu'ils leur confient. Ils ne devraient pas avoir à assumer les coûts liés aux accidents, à la négligence ou à toute autre cause.

Je répète que je me sens comme un politicien qui s'adresse à ses électeurs lorsque je vais à Peterborough ou à Sault Ste. Marie...

**Le sénateur Plett :** Nous pourrions peut-être vous trouver une circonscription.

**M. Crystal :** Sans commentaire.

**Le président :** Ce genre de question se négocie, mais je ne travaille pour aucun parti politique. Je ne peux donc pas participer aux négociations.

**La sénatrice Merchant :** Les sondages montrent que les gens sont très préoccupés et qu'ils ne veulent pas qu'on recueille toutes ces informations. Les gouvernements abusent très souvent de leur pouvoir. Ils pensent adopter des mesures positives, mais les suites de l'attentat du 11 septembre, l'absence de mandats et tous les pouvoirs supplémentaires qui ont été accordés constituent un bon exemple. Si je me souviens bien, plus de 90 p. 100 de tous les renseignements recueillis ne concernaient pas le terrorisme et de telles activités. Ces méthodes sont inquiétantes. Avez-vous des commentaires là-dessus?

**M. Crystal :** Je dirai simplement que nous légiférons parfois en tenant compte du traitement qui était réservé à certains partis politiques ou aux gens d'origine japonaise durant des événements comme l'attentat du 11 septembre et la Seconde Guerre mondiale.

Lorsque nous parlons de technologie, il ne faut jamais oublier que les gens ont confié leurs renseignements personnels en faisant confiance au gouvernement, aux banques, aux compagnies d'assurances et aux autres établissements.

Je conseille simplement de ne pas oublier que, même si divers groupes de défense des renseignements personnels existent, les gens constituent les principaux intéressés. Ce principe peut orienter l'élaboration du projet de loi S-4, qui contient de bonnes mesures comme l'a dit le professeur Geist. Si le projet de loi se fonde sur ce principe, les gens vont en bénéficier. Je ne suis pas ici pour attaquer le projet de loi tous azimuts; j'ai simplement soulevé deux préoccupations.

**The Chair:** Next week, on Tuesday, we will be going to clause-by-clause of Bill S-4; on Wednesday we will hear from Tony Manera, former president of CBC, who will testify on our study on CBC.

We are adjourned until Tuesday morning.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act, met this day at 9:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

**Senator Dennis Dawson (Chair)** in the chair.

[English]

**The Chair:** Today, we are scheduled to conduct a clause-by-clause examination of Bill S-4, an Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act. It is also known by its short title, the “Digital Privacy Act.” Bill S-4 amends the federal private sector privacy act.

Before we do this, I would like to remind the senators of a few points. If, along the way, you want clarification, if we are going too fast or too slow on the amendments or the discussion, feel free to interrupt, and “Beauchesne” and I will try to address your issues, Beauchesne being Daniel “Beauchesne” Charbonneau. When we get there, if there is opposition, we’ll deal with it. I think the critic of the bill wanted to make some comments.

**Senator Furey:** I did, Mr. Chair. I wanted to propose a couple of amendments. I am wondering whether we can have a general discussion about that proposal because we have some people here from the department who could perhaps answer some questions. Should we just do it when we come to the appropriate clauses?

**The Chair:** If anybody has opening comments, we’ll go clause by clause. We did request that some people from Industry Canada be here and come to the table if questions are to be asked.

**Senator Furey:** Perhaps we can have them at the table and I could talk about the amendments. Then, we could go clause by clause if that’s okay.

**Le président :** Mardi prochain, nous allons étudier le projet de loi S-4 article par article. Mercredi, nous entendrons Tony Manera, ancien président de CBC, qui témoignera dans notre étude sur la Société Radio-Canada.

Nos travaux sont suspendus jusqu'à mardi matin.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui, à 9 h 30, pour l’étude article par article du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence.

**Le sénateur Dennis Dawson (président)** occupe le fauteuil.

[Traduction]

**Le président :** Aujourd’hui, nous avons prévu d’effectuer l’étude article par article du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence. Il est également connu sous son titre abrégé, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Le projet de loi S-4 modifie la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels qui s’applique au secteur privé.

Avant de commencer, j’aimerais rappeler quelques points aux sénateurs. Si, pendant l’étude, vous souhaitez obtenir des éclaircissements, si nous allons trop vite ou trop lentement pendant l’examen des amendements ou pendant la discussion, vous pouvez nous interrompre, et « Beauchesne » et moi-même tenterons de vous aider. Beauchesne est en fait Daniel « Beauchesne » Charbonneau. S’il y a opposition, nous nous en occuperons à ce moment-là. Je crois que le porte-parole du projet de loi souhaite faire quelques commentaires.

**Le sénateur Furey :** En effet, monsieur le président. J’aimerais proposer quelques amendements. J’aimerais savoir si nous pouvons engager une discussion générale sur cette proposition, car nous avons invité des représentants du ministère qui pourront peut-être répondre à quelques questions. Devrions-nous leur poser nos questions seulement lorsque nous aborderons les articles concernés?

**Le président :** Si les témoins ont des exposés, nous les entendrons article par article. Nous avons demandé à certains représentants d’Industrie Canada d’être présents et de s’asseoir à la table au cas où on devrait leur poser des questions.

**Le sénateur Furey :** Nous pourrions peut-être les inviter à la table et je pourrais parler des amendements. Ensuite, nous pourrions passer à l’étude article par article si les gens sont d’accord.

**Senator Plett:** I certainly have no issue with the officials coming to the table and sitting here for the entire time, but I would suggest that if we want to discuss any amendments, we do so when we get to that particular clause as I also have an amendment. Perhaps Senator Furey is agreeable to that.

I think both of his amendments are around section 7. Could we wait until we get to that section before we have a general discussion on those?

**Senator Furey:** I'm fine; either way is good with me.

**The Chair:** So we won't argue about the title of the bill?

Welcome. We'll wait for the questions. Maybe you could introduce yourselves before we start.

**Chris Padfield, Director General, Digital Policy Branch, Industry Canada:** I'm Chris Padfield, Director General of Digital Policy at Industry Canada.

**John Clare, Director, Privacy and Data Protection Policy Directorate, Industry Canada:** I'm John Clare. I'm Director of Privacy and Data Protection Policy.

**The Chair:** Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-4, An Act to amend the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and to make a consequential amendment to another Act?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1 stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 4 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 6 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Furey:** I propose:

That Bill S-4 be amended in clause 6,

(a) on page 5,

**Le sénateur Plett :** Les représentants peuvent s'asseoir à la table et y rester pendant toute la durée de la réunion, mais je suggère que nous parlions de chaque amendement lorsque nous abordons l'article concerné, car j'ai également un amendement à proposer. Le sénateur Furey sera peut-être d'accord.

Je crois que ses deux amendements concernent l'article 7. Pourrions-nous attendre d'aborder cet article avant d'entamer une discussion générale sur ces amendements?

**Le sénateur Furey :** Je suis d'accord d'une façon ou de l'autre.

**Le président :** Nous ne nous disputerons donc pas au sujet du titre du projet de loi?

Bienvenue. Nous attendrons pour passer aux questions. Vous pourriez vous présenter avant que nous commençons.

**Chris Padfield, directeur général, Direction générale des politiques numériques, Industrie Canada :** Je suis Chris Padfield, directeur général, Direction générale des politiques numériques à Industrie Canada.

**John Clare, directeur, Direction de la politique sur la vie privée et la protection des données, Industrie Canada :** Je suis John Clare. Je suis directeur, Direction de la politique sur la vie privée et la protection des données.

**Le président :** Est-il convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Oui.

L'étude du titre est-elle reportée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'étude de l'article 1 est-elle reportée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le sénateur Furey :** Je propose :

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 6 :

a) à la page 5 :

- (i) by deleting lines 14 so 21, and  
 (ii) by relettering paragraphs 7(3)(d.2) and (d.3) as paragraphs 7(3)(d.1) and (d.2) respectively;
- (b) on page 6 by relettering paragraph 7(3)(d.4) as paragraph 7(3)(d.3); and  
 (c) on page 7 by adding after line 6 the following:
- “(14.1) Section 7 of the act is amended by adding the following after subsection (3):
- (3.1) Except where otherwise expressly provided by law and subject to subsection (3.2), an organization shall notify the individual of any disclosure of his or her personal information made by it under subsection (3), and the purposes for which that disclosure was made, within 60 days of the disclosure.
- (3.2) On the application of a government institution, the Court may grant an order that notification under subsection (3.1) be delayed if the Court is satisfied that it is in the public interest to do so.
- (3.3) An organization that discloses personal information under subsection (3) during a fiscal quarter of a fiscal year shall, as soon as feasible after the end of that fiscal quarter, submit to the Commissioner a report on the number of disclosures of personal information made by it under subsection (3) during that fiscal quarter, indicating
- (a) the total number of disclosures made;
  - (b) the number of disclosures made in respect of each of the applicable circumstances set out in paragraphs 3(a) to (h.1); and
  - (c) the number of disclosures that included each of the following classes of personal information:
- (i) name,
  - (ii) address,
  - (iii) electronic mail address,
  - (iv) telephone number,
  - (v) electronic message content,
  - (vi) computer data,
  - (vii) Internet protocol address,
  - (viii) Uniform Resource Locator, and
  - (ix) any other class of personal information specified by the Commissioner.
- (i) par suppression des lignes 19 à 27,  
 (ii) par le changement de la désignation littérale des alinéas 7(3)d.2 et d.3 à celle des alinéas 7(3)d.1 et d.2 respectivement;
- b) à la page 6, par le changement de la désignation littérale de l'alinéa 7(3)d.4 à celle d'alinéa 7(3)d.3;
- c) à la page 7, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :
- « (14.1) L'article 7 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :
- (3.1) Sauf disposition expressément contraire de la loi et sous réserve du paragraphe (3.2), l'organisation avise l'intéressé de toute communication de ses renseignements personnels faite au titre du paragraphe (3), ainsi que du motif de cette communication, dans les soixante jours suivant celle-ci.
- (3.2) Sur demande d'une institution fédérale, la Cour peut ordonner le report de l'avis prévu au paragraphe (3.1) si elle est convaincue que l'intérêt public l'exige.
- (3.3) L'organisation qui communique des renseignements personnels au titre du paragraphe (3) pendant le trimestre d'un exercice présenté au commissaire, dès que possible à la fin de ce trimestre, un rapport sur le nombre de communications de renseignements personnels qu'elle a faites au titre du paragraphe (3) au cours du trimestre, dans lequel elle précise :
- a) le nombre total de communications;
  - b) le nombre de communications faites dans chacun des cas prévus aux alinéas (3)a) à h.1);
  - c) pour chaque catégorie, le nombre de communications comportant les renseignements suivants :
- (i) nom,
  - (ii) adresse,
  - (iii) adresse de courrier électronique,
  - (iv) numéro de téléphone,
  - (v) contenu des messages électroniques,
  - (vi) données informatiques,
  - (vii) adresse de protocole Internet,
  - (viii) adresse URL,
  - (ix) toute autre catégorie de renseignements personnels que le commissaire précise.

(3.4) The Commissioner shall make public the name of any organization that submits a report under subsection (3.3), together with the information referred to in paragraphs 3.3(a) to (c) that is contained in the report.

I would like to deal with those as two separate parts, chair, the first being the elimination of the disclosure of company to company. Right now, the bill permits government organizations to disclose back and forth. We're not touching that. We're saying that's fine. But we're saying that for company-to-company disclosure, we'll end up with a situation like that of our neighbours to the south where companies troll for information about downloading music and movies and basically end up attacking individuals who have no idea that this information has been supplied.

I had these discussions with the department, and they see in the present clause a four-part test. Company-to-company disclosure must be reasonable. According to this section, a breach must have occurred or is about to occur. As well, it must be reasonable to believe that obtaining the consent would compromise an investigation.

Colleagues, my fear with this is that it expands on what's already in PIPEDA from government organizations. As I said, it's not the intention of this amendment to interfere with or to change that, but when you expand it to the private sector, and I don't think those points are a really strong test, companies can gather information that they can use to end up basically suing individuals who have no idea that this information has been disclosed.

Mr. Padfield, would you like to respond?

**Mr. Padfield:** I would like to point out that under PIPEDA currently there is a section on investigative bodies that actually regulate the entities that do those exchanges. Under PIPEDA as it exists, there is an exchange of information between companies. There are regulating schedules at the back of PIPEDA that outline the number of entities that do such exchanges. They are like investigative services, the division of the insurance bureau, where you have insurance companies sharing information to ensure there is not fraud being committed. The Bank Crime Prevention and Investigation Office of the Canadian Bankers' Association does these kinds of exchanges.

The amendment isn't to add anything new but to change how these activities are regulated. In the past, entities making these exchanges of personal information without consent were doing so as an investigative body. The intent of the amendment is to regulate those kinds of activities.

(3.4) Le commissaire rend public le nom des organisations qui ont présenté un rapport en application du paragraphe (3.3) ainsi que les renseignements prévus aux alinéas (3.3)a) à c) que contient ce rapport.

J'aimerais séparer ces éléments en deux parties distinctes, monsieur le président, la première concernant l'élimination de la divulgation entre les entreprises. Actuellement, le projet de loi permet aux organismes gouvernementaux de divulguer des renseignements entre eux. Nous ne touchons pas à cela. Nous pensons que c'est bien. Mais nous disons qu'en ce qui concerne la divulgation entre entreprises, nous allons nous retrouver dans une situation comme celle de nos voisins du Sud, où les entreprises font la chasse aux renseignements sur le téléchargement de musique et de films, pour essentiellement attaquer des personnes qui n'ont aucune idée que ces renseignements ont été divulgués.

J'en ai discuté avec les représentants du ministère, et ils considèrent que l'article actuel présente un critère à quatre volets. La divulgation entre entreprises doit être raisonnable. Selon cet article, une atteinte à la sécurité doit s'être produite ou être sur le point de se produire. De plus, on doit avoir des motifs raisonnables de croire qu'obtenir le consentement nuirait à une enquête.

Chers collègues, je crains que ces dispositions s'étendent à ce qui est déjà prévu par la LPRPDE pour les organismes gouvernementaux. Comme je l'ai dit, cet amendement ne vise pas à interférer avec cela ou à changer les choses, mais lorsqu'on étend cela au secteur privé — et je ne crois pas que ces critères soient très solides —, les entreprises peuvent recueillir des renseignements qu'elles peuvent ensuite utiliser pour intenter des poursuites contre des personnes qui n'avaient aucune idée que ces renseignements avaient été divulgués.

Monsieur Padfield, aimerez-vous faire un commentaire?

**M. Padfield :** J'aimerais souligner qu'actuellement, la LPRPDE contient un article sur les organismes d'enquête qui réglementent les entités qui font ces échanges. En vertu de la LPRPDE en vigueur, un échange de renseignements s'effectue entre les entreprises. La LPRPDE contient des annexes de réglementation qui précisent le nombre d'entités qui effectuent de tels échanges. Cela s'apparente aux services d'enquête, par exemple celui du Bureau d'assurance, dans le cadre desquels les sociétés d'assurances échangent des renseignements pour empêcher la fraude. Le Bureau de prévention et d'enquête du crime bancaire de l'Association des banquiers canadiens effectue ce type d'échanges.

L'amendement ne vise pas à ajouter un élément nouveau, mais à modifier la façon dont ces activités sont réglementées. Auparavant, les entités qui effectuaient ces échanges de renseignements personnels sans consentement le faisaient à titre d'organismes d'enquête. L'intention de l'amendement est de réglementer ce type d'activités.

**Senator Furey:** Subsection (d.2) still allows that to go on; but why do you want to have uncontrolled exchange of information from company to company? Why is that necessary? Why would you put that in there?

**Mr. Padfield:** I wouldn't say it's uncontrolled. As you mentioned, there is the four-part test, which we think is fairly rigorous in terms of being able to demonstrate that you're content to not require —

**Senator Furey:** Let's examine the four-part test. The first one is reasonableness, correct?

**Mr. Padfield:** Correct.

**Senator Furey:** Not a very stringent test.

**Mr. Padfield:** Or "made to another" private sector organization and is reasonable for the purposes of investigating a breach of an agreement or a contravention of the laws. . . ."

**Senator Furey:** They have access to warrants. The company can do it the old way and get a warrant if they think there is a breach of their contract and get the information that way. Why are we adding to this bill an allowance for them to just go and get the information? They can ask for it and get it.

**Mr. Padfield:** It's a timeliness issue.

**Senator Furey:** It should be a timeliness issue when you're talking about the privacy of Canadians. I don't see the need for it. I can understand for government institutions and the police and exigent circumstances like 9/11. I'm saying about this amendment, let's not allow companies to request information and get it freely without warrants or anything else.

**Mr. Padfield:** Not all activities covered by this section would be criminal in nature. Take some of the colleges listed in the schedule, such as the College of Physicians and Surgeons —

**Senator Furey:** Sorry, I'm going to cut you off there. It doesn't say "criminal." It says "contravention of the laws of Canada." Contract laws are laws of Canada. It doesn't necessarily have to be criminal. If they were just criminal, it would have a different cast over it altogether. Criminal activity is still covered because the police can still get this information. We're not touching that or changing it.

With the way this is worded, I could go to a company and say, "I have a movie that has been downloaded. I have the patent right to it. It's against the laws of Canada to breach my patent. I want all that information." According to this, okay — no problem; here it is. Why would we do that?

**Le sénateur Furey :** L'alinéa d.2) le permet toujours, mais pourquoi souhaitez-vous avoir un échange de renseignements non contrôlé entre les entreprises? Pourquoi est-ce nécessaire? Pourquoi ajouter cela?

**M. Padfield :** Je ne dirais pas que c'est non contrôlé. Comme vous l'avez mentionné, il y a le critère à quatre volets qui, à notre avis, est assez rigoureux, car il est en mesure de démontrer que vous êtes satisfaits de ne pas exiger...

**Le sénateur Furey :** Examinons le critère à quatre volets. Le premier volet concerne le caractère raisonnable, n'est-ce pas?

**M. Padfield :** C'est exact.

**Le sénateur Furey :** Ce n'est pas un critère très rigoureux.

**M. Padfield :** Ou « faite à une autre organisation » du secteur privé « et est raisonnable en vue d'une enquête sur la violation d'un accord ou sur la contravention au droit fédéral ou provincial... »

**Le sénateur Furey :** Elles ont accès aux mandats. L'entreprise peut fonctionner selon l'ancienne façon et obtenir un mandat si ses dirigeants sont convaincus qu'il y a eu violation de leur contrat et ils peuvent obtenir les renseignements nécessaires de cette façon. Pourquoi ajoutons-nous au projet de loi une disposition qui leur permet d'aller simplement chercher les renseignements qu'ils souhaitent obtenir? Ils peuvent les demander et les obtenir.

**M. Padfield :** C'est une question de respect du délai.

**Le sénateur Furey :** Il devrait s'agir d'une question de respect du délai lorsqu'on parle de la vie privée des Canadiens. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Je peux comprendre son utilité pour les institutions gouvernementales, la police et les situations d'urgence, par exemple les événements du 11 septembre 2001. Ce que je dis au sujet de cet amendement, c'est qu'il ne faut pas permettre aux entreprises de demander des renseignements et de les obtenir librement sans mandat ou rien d'autre.

**M. Padfield :** Toutes les activités visées par cet article ne seraient pas criminelles. Par exemple, certains des collèges énumérés dans l'annexe, notamment le Collège des médecins et chirurgiens...

**Le sénateur Furey :** Désolé, je dois vous interrompre. Le libellé ne dit pas « criminelles », il dit « contravention au droit fédéral ». Le droit contractuel fait partie des lois du Canada. Il ne doit pas nécessairement s'agir d'activités criminelles. S'il s'agissait seulement de l'aspect criminel, ce serait complètement différent. Les activités criminelles sont toujours visées, car la police peut toujours obtenir ces renseignements. Nous ne modifions aucunement ces dispositions.

En raison du libellé, je pourrais dire à une entreprise que j'ai le droit de brevet lié à un film qui a été téléchargé et que c'est contre les lois du Canada d'enfreindre mon droit de brevet et que par conséquent, je veux obtenir tous les renseignements. À partir de ce raisonnement, l'entreprise pourrait me donner tous les renseignements demandés. Pourquoi ferions-nous cela?

**Mr. Padfield:** I go back to original intent and having the investigative bodies system in place for a number of years. Alberta and B.C. are moving toward a similar method. When we had the last parliamentary review, the recommendation was that we move to the process closer to what those two provinces have. We're streamlining to make sure the federal statute reflects what's going on in B.C. and Alberta.

**Senator Furey:** This broadens the scope so much. We had a witness before the committee — unfortunately I wasn't here, but I reviewed the testimony. One thing that he said is a problem in the U.S. is patent trolling. I'm sure you know what that is. To review it, a company says, "Your users are downloading my movies. I want access to all your information." So, you give them access to all the information. They contact all the people, threaten to sue them and end up settling for \$5,000 — a small number but to average individuals a large number. This is becoming a multi-million dollar industry in the U.S. — attacking people. Now we're saying that companies should give out information between each other willy-nilly. Why would we do that?

**Mr. Padfield:** I can't speak to the differences in copyright law between Canada and the U.S.

**Senator Furey:** I'm not talking about copyright law. I'm talking about infringements. All I have to do is reasonably say to another company, "I think, based on the following usage tables, that your users are downloading my movies. I want their names and IP addresses." I can contact them and say, "I'm going to sue you; but if you don't want me to sue you, send me a cheque for \$5,000."

**Mr. Padfield:** I'd only add the fourth test: You must be reasonable about obtaining consent.

**Senator Furey:** The reasonableness is not in the minds of you and me. Rather it's the test between the two companies trading this information. For the provider to supply my IP address to another company, they only have to say, "He's got information here and the usage definitely looks like there's been copyright infringement — a breach of the law. Here is the information." I have a real problem with that.

Anyway, thank you for your answers.

**Senator Mercer:** I share Senator Furey's concerns. I'm not a lawyer, but I am someone who firmly believes in the Charter of Rights and the Constitution. I'm not sure these provisions would survive a Charter or a constitutional challenge for the protection of privacy, given the reasonable expectations of Canadians to

**M. Padfield :** Je reviens à l'intention de départ et à l'existence du système d'organismes d'enquête depuis plusieurs années. L'Alberta et la Colombie-Britannique se préparent à adopter une méthode semblable. Lors du dernier examen parlementaire, on a recommandé de modifier le processus pour qu'il ressemble davantage à celui de ces deux provinces. Nous harmonisons les choses pour veiller à ce que les lois fédérales reflètent ce qui se passe en Colombie-Britannique et en Alberta.

**Le sénateur Furey :** Cela élargit énormément la portée. Un témoin a comparu à cet égard devant le comité — malheureusement, je n'étais pas présent, mais j'ai examiné son témoignage. Il a dit que la chasse aux brevets était un problème aux États-Unis. Je suis sûr que vous savez de quoi il s'agit. En gros, les représentants d'une entreprise peuvent affirmer que les utilisateurs d'un organisme téléchargent leurs films, et que par conséquent, ils veulent avoir accès à tous leurs renseignements. On leur donne donc accès à tous ces renseignements. Ensuite, ils communiquent avec les gens concernés, les menacent de poursuites judiciaires et finissent par s'entendre sur un versement de 5 000 \$ — une petite somme, mais pour les gens ordinaires, cela représente beaucoup d'argent. Ce genre d'attaque contre les utilisateurs est maintenant une industrie qui génère des millions de dollars aux États-Unis. Et maintenant, on soutient que les entreprises devraient pouvoir échanger des renseignements à volonté. Pourquoi ferions-nous cela?

**M. Padfield :** Je ne peux pas parler des différences entre les lois sur le droit d'auteur du Canada et des États-Unis.

**Le sénateur Furey :** Je ne parle pas des lois sur le droit d'auteur. Je parle des violations. Tout ce que j'ai à faire, c'est de dire, de façon raisonnable, aux représentants d'une autre entreprise qu'à mon avis, grilles d'utilisation à l'appui, leurs utilisateurs téléchargent mes films, et que je souhaite donc obtenir leurs noms et leurs adresses IP. Je peux ensuite contacter ces personnes et leur annoncer que je vais les poursuivre en justice, mais qu'ils peuvent s'en sortir en m'envoyant un chèque de 5 000 \$.

**M. Padfield :** J'ajouterais seulement le quatrième critère, c'est-à-dire qu'il faut être raisonnable dans l'obtention du consentement.

**Le sénateur Furey :** Le caractère raisonnable n'est pas dans nos esprits. Il s'agit plutôt du critère entre les deux entreprises qui échangent ces renseignements. Pour que le fournisseur communique mon adresse IP à une autre entreprise, ses représentants ont seulement à faire valoir que j'ai obtenu de l'information et que la façon dont je l'utilise semble certainement violer le droit d'auteur, et que par conséquent, j'enfreins la loi. Le fournisseur leur communique donc mes renseignements personnels. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela.

En tout cas, je vous remercie de vos réponses.

**Le sénateur Mercer :** Je partage les préoccupations du sénateur Furey. Je ne suis pas avocat, mais je crois fermement à la Charte des droits et des libertés et à la Constitution. Je ne suis pas certain que ces dispositions survivraient à une contestation pour la protection de la vie privée en vertu de la Charte ou de la

privacy, by allowing the free flow of information from one corporate entity to another corporate entity without their agreement.

We talked about reasonableness. Who determines what's reasonable? "Reasonable" is a fluid term. What's reasonable to Senator Demers and Senator Plett may not be reasonable to me. Whose reasonableness do you settle on? It's reasonable to me that your company would give me information that's going to allow me to go after a number of people who have been using my product inappropriately.

Why shouldn't there be another step in there such that I have to say why I believe that and put the evidence on the table? Then somebody can say, "Okay, that sounds reasonable." There has to be a step in there for reasonableness.

There is a reason that this bill was introduced in the Senate. I think it was introduced here because we could have the debate we're having today and hopefully make amendments today. We make good law here, and we try to fix bad law here when we get it from the other side. If we don't fix this bad law here and we think it's going to get fixed over in the other place, we're dreaming, because it's not going to be on. I think we need to pay very close attention to this and try to fix it.

I think the notification to people that their information has been shared is paramount. Senator Furey's amendment allows the court, in the public interest, to delay or stop that disclosure. We've heard on the telecommunication side that 1.2 million requests have been made for information, and I think those 750,000 or 1 million people would like to know that somebody, some government agency, has been asking about their information.

**Senator Furey:** To add to what Senator Mercer is saying, colleagues, it's not like we're asking to create a lawless society in Canada when it comes to copyright infringement. That's not what we're saying. This amendment is basically saying that if you want to sue somebody for copyright infringement, you follow the laws of Canada. Go get your warrant and get your information. You don't just go trolling for information, and that's what's going to happen if we put this in here.

**Senator Plett:** I have a couple of comments to what Senator Furey and Senator Mercer have said. Senator Mercer is not a lawyer and neither am I. I also struggle with some of the wording. The way I understand it, Senator Furey and officials, this would eliminate the ability of organizations like self-regulating

Constitution, étant donné les attentes raisonnables des Canadiens à l'égard de la vie privée, car elles permettent la libre circulation de renseignements entre les entreprises sans le consentement des personnes concernées.

Nous avons parlé du caractère raisonnable. Qui détermine ce qui est raisonnable? En effet, « raisonnable » est un mot qui laisse place à l'interprétation. Ce qui est raisonnable pour le sénateur Demers et le sénateur Plett ne me semblera peut-être pas raisonnable. Qui a produit la définition de caractère raisonnable que vous utiliserez? Pour moi, il est raisonnable que votre entreprise me fournisse des renseignements qui me permettront de trouver plusieurs personnes qui utilisent mon produit de façon inappropriée.

Pourquoi ne pourrait-on pas ajouter une autre étape qui m'obligerait à justifier pourquoi je le crois et à fournir des preuves à l'appui? Ensuite, quelqu'un peut décider que ma requête semble raisonnable. On doit ajouter une étape pour déterminer le caractère raisonnable de la demande.

Il existe une raison pour laquelle ce projet de loi a été présenté au Sénat. Je crois qu'il a été présenté au Sénat pour que nous puissions avoir le débat que nous avons eu aujourd'hui, et, on peut l'espérer, pour que nous apportions des amendements. Nous faisons de bonnes lois ici, et nous essayons de réparer les mauvaises lois lorsque l'autre côté nous les envoie. Si nous ne réparons pas cette mauvaise loi en croyant qu'elle sera réparée dans l'autre endroit, nous rêvons en couleur, car ce ne sera pas le cas. Je crois que nous devons examiner la question très attentivement et tenter d'arranger les choses.

Je crois qu'il est essentiel d'aviser les gens que leurs renseignements ont été divulgués. L'amendement du sénateur Furey permet au tribunal, dans l'intérêt de la population, de retarder ou d'empêcher cette divulgation. Les représentants du domaine des télécommunications nous ont dit qu'on avait présenté 1,2 million de demandes de renseignements, et je crois que les 750 000 ou le million de personnes concernées aimeraient savoir que quelqu'un, ou qu'un organisme gouvernemental, a demandé des renseignements les concernant.

**Le sénateur Furey :** Pour appuyer le point du sénateur Mercer, chers collègues, ce n'est pas comme si nous demandions de créer une société sans lois en cas de violation du droit d'auteur au Canada. Ce n'est pas ce que nous disons. Cet amendement énonce essentiellement que si vous souhaitez poursuivre une personne en justice pour violation du droit d'auteur, vous devez respecter les lois en vigueur au Canada. Cela signifie que vous devez obtenir un mandat et ensuite demander vos renseignements. Vous ne pouvez pas vous contenter de partir à la chasse aux renseignements, et c'est ce qui va se produire si nous ajoutons cela au projet de loi.

**Le sénateur Plett :** J'ai quelques commentaires concernant les points soulevés par le sénateur Furey et le sénateur Mercer. Le sénateur Mercer n'est pas avocat, et moi non plus. J'ai également de la difficulté avec certaines parties du libellé. D'après ce que je comprends, monsieur le sénateur Furey et mesdames et messieurs

professional associations to investigate and discipline their members for professional misconduct or malpractice, which I believe would put Canadians at risk. Maybe I'm wrong in that.

Further to that, Senator Mercer talks about what is reasonable, and I'm going to talk about an amendment when we get to clause 10. When I raised the issue of an amendment and changing some of the wording, we have in there "as soon as feasible" and wording that I'm going to later on talk about, and "as soon as feasible" would be similar to "as soon as reasonable." Somebody has to determine what reasonable is and what feasible is. I'm told by the Justice officials that clearly the term "as soon as feasible" is in a number of federal statutes and clearly carries with it some connotations and that there are parameters to what is feasible. I would assume "reasonable" would be the same. I don't want to argue against my own amendment.

You're suggesting, Senator Mercer, that we make good laws here, and I think we have proven that. I think our recommendations on Bill C-23, for example, were a number of good amendments that came from the Senate and were accepted by the other place — not amendments, per se, but suggestions. If Senator Furey feels strongly about this, of course it could be done with an observation as well, because this legislation can be amended in the House of Commons. It's not like it has been there first and then came here, and if we amend it we have to send it back. They have every opportunity, if they see some issues, to amend it. It wouldn't have the same negative connotations as if it had started there, was sent here and then we amended it.

Those are the general observations that I make. I don't know that I would oppose Senator Furey suggesting some observations to this if he feels strongly about his suggestions.

**Senator Furey:** Thank you, Senator Plett. You failed to tell us that you were going to law school at night, did you? Is that what you're hiding from us?

With self-regulating bodies, that's never a problem. If the law society wants to investigate a lawyer and they feel there is criminality involved in their investigation, they turn it over to the police. The police are a government organization, and they can request the information. There is nothing in PIPEDA changing government organizations from getting information. This is just private company to private company, not government organization to government organization.

If anybody is doing an investigation and they require specific information, they go get a warrant. That's what police do. They go get warrants. If information on an investigation by a self-regulating body is turned over to the police, the police can, under

les représentants, cela éliminerait la capacité d'organismes telles les associations professionnelles autoréglementées d'enquêter sur leurs membres et de les discipliner en cas de mauvaise conduite ou de faute professionnelle, ce qui, à mon avis, poserait un risque pour les Canadiens. Je me trompe peut-être.

De plus, le sénateur Mercer parle de ce qui est raisonnable, et je parlerai d'un amendement lorsque nous aborderons l'article 10. Lorsque j'ai soulevé la question d'un amendement pour modifier certaines parties du libellé, il s'agit des mots « le plus tôt possible » et d'autres mots dont je parlerai plus tard, et dans ce cas-ci, « le plus tôt possible » s'apparente à « aussitôt qu'il est raisonnable. » Quelqu'un doit déterminer le sens de raisonnable et de possible. Les représentants du ministère de la Justice me disent que manifestement, l'expression « le plus tôt possible » se retrouve dans plusieurs lois fédérales et qu'elle revêt certaines connotations et qu'il y a des paramètres qui encadrent ce qui est possible. Je présume que c'est la même chose pour « raisonnable ». Je ne veux pas contester mon propre amendement.

Sénateur Mercer, vous dites que nous faisons de bonnes lois ici, et je crois que nous l'avons prouvé. À mon avis, nos recommandations sur le projet de loi C-23, par exemple, constituaient de bons amendements provenant du Sénat, et l'autre chambre les a acceptés — il ne s'agissait pas d'amendements comme tels, mais de suggestions. Si le sénateur Furey y tient particulièrement, bien entendu, il serait possible de procéder au moyen d'une observation également, car le projet de loi peut être amendé à la Chambre des communes. Ce n'est pas comme si elle en était saisie avant nous, et si nous l'amendons, nous devons le lui renvoyer. Si les députés constatent certains problèmes, ils ont tout le loisir d'amender le projet de loi. Il n'y a pas les mêmes connotations négatives que dans une situation où tout aurait commencé là-bas, qu'on nous aurait envoyé le projet de loi par la suite et que nous ferions des amendements.

Ce sont mes observations générales. J'ignore si je vais m'opposer à la suggestion du sénateur Furey d'ajouter des observations s'il y tient particulièrement.

**Le sénateur Furey :** Merci, sénateur Plett. Vous ne nous aviez pas dit que vous suiviez des cours de droit la nuit, n'est-ce pas? Est-ce que c'est ce que vous nous cachez?

Concernant les organismes autoréglementés, ce n'est jamais un problème. Si le barreau veut enquêter sur un avocat et qu'il croit qu'un crime a été commis, il renverra l'affaire à la police. La police est un organisme gouvernemental, et elle peut demander l'information. Rien dans la LPRPDE ne change le fait que les organismes gouvernementaux obtiennent l'information. Il ne s'agit ici que de la communication de renseignements entre des compagnies privées et non entre des organismes gouvernementaux.

Toute personne qui mène une enquête et qui a besoin de renseignements précis doit obtenir un mandat. C'est ce que fait la police. Elle obtient des mandats. Si les renseignements d'une enquête d'un organisme autoréglementé sont soumis à la police,

the existing regime in PIPEDA, get information. It's not a problem. But you're right. The law society itself couldn't, if we eliminate this, and they shouldn't on their own, in my view.

**Senator Eggleton:** Commercial operation exchanges with other commercial operations is a huge issue that really does require an amendment. George has mentioned copyright examples, and I think we've seen an example of that. A case actually went to the Federal Court and got sorted out there. There are other cases, such as insurance companies looking for information because of a claim or agreement. They could be arguing a breach of an agreement. It's not a breach of the criminal law, but they could be arguing a breach of agreement. But going to banks or trolling for information to try to strengthen their case against somebody else on an insurance claim basis? I don't think we should be lending ourselves to that happening without there being proper third party — in this case, court — involvement. That's where the warrant comes in.

I think that's the biggest hole in this privacy legislation. It takes too much of the warrant operation out of it. It needs that kind of court involvement to ensure that Canadians are being fairly dealt with and their privacy is being protected as best it can.

I support the amendment.

**The Chair:** Senator Furey, on the second part.

**Senator Furey:** On the second part, colleagues, this amendment is asking that individuals who have their information disclosed be notified within 60 days. We all know that criminal investigations take much longer than 60 days, so a provision is made here that if it goes beyond 60 days and it's a criminal investigation, they just apply to the court and get it extended. The only test is that it is in the public interest to extend it, which in other words would be a very easy thing to do, but at least it would have a judicial eye cast over it before it goes any further.

The second part of it says that all of the information that is disclosed should be given to the commissioner and the commissioner should make that information public. People have a right to know when their private information is given to organizations other than the ones that they gave it to in the beginning, without their permission. If fraud is involved, if there is criminal activity, then the protection is still in the act to protect vulnerable people from fraud. We're not changing any of that. All we're saying is that at the end of the day you have a right to know that your private information was disclosed to somebody other than who you agreed to give it to. That's a basic, fundamental principle of democracy in Canada. That's the way we've evolved,

elle peut, en vertu de la LPRPDE actuelle, obtenir l'information. Cela n'est pas un problème. Cependant, vous avez raison. Le barreau ne le pourrait pas, si nous éliminons ceci, et à mon avis, il devrait en être ainsi.

**Le sénateur Eggleton :** La communication de renseignements entre des entreprises commerciales est un énorme problème qui exige vraiment l'adoption d'un amendement. George a donné des exemples liés au droit d'auteur, et je pense que nous en avons vu un exemple. En fait, une cause a été présentée à la Cour fédérale et a été réglée. Il y a d'autres causes concernant, par exemple, une compagnie d'assurances qui veut obtenir de l'information en raison d'une demande ou d'une entente. Elle peut soutenir qu'il y a eu rupture d'une entente. Il ne s'agit pas d'une violation du droit criminel, mais elle peut faire valoir qu'il y a eu rupture d'une entente. Toutefois, aller voir les banques ou chercher à obtenir de l'information pour essayer de renforcer une cause contre quelqu'un sur une réclamation d'assurance? Je ne crois pas que nous devrions faire en sorte que cela se produise sans la participation d'un tiers légitime — les tribunaux, dans ce cas. Et c'est à ce moment-là que les mandats entrent en jeu.

Je crois que c'est la plus grande lacune du projet de loi sur la protection des renseignements personnels. Il enlève une trop grande partie de ce qui est lié aux mandats. Il faut que les tribunaux puissent jouer un tel rôle pour faire en sorte que les Canadiens soient traités équitablement et que leurs renseignements personnels soient protégés le mieux possible.

J'appuie l'amendement.

**Le président :** La parole est au sénateur Furey, qui parlera de la deuxième partie.

**Le sénateur Furey :** En ce qui concerne la deuxième partie, chers collègues, l'amendement vise à ce que l'intéressé soit avisé de toute communication de ses renseignements personnels dans les 60 jours. Puisque comme nous le savons tous, les enquêtes criminelles durent beaucoup plus longtemps que 60 jours, une disposition prévoit que si cela dépasse 60 jours, et qu'il s'agit d'une enquête criminelle, on ne fait que demander une prolongation à la cour. Le seul critère, c'est que l'intérêt public l'exige. Autrement dit, ce serait très facile, mais au moins, la cour y jette un œil avant que les choses aillent plus loin.

La deuxième partie indique que tous les renseignements divulgués devraient être transmis au commissaire et que celui-ci devrait les rendre publics. Les gens ont le droit de le savoir lorsque leurs renseignements personnels sont communiqués sans leur permission à des organisations autres que celles à qui ils les avaient donnés au départ. La loi prévoit toujours des mesures pour protéger les gens vulnérables contre la fraude et les activités criminelles. Nous n'y changeons rien. Tout ce que nous disons, c'est qu'au bout du compte, les gens ont le droit de savoir lorsque leurs renseignements personnels sont transmis à d'autres personnes que celles à qui ils avaient convenu de les donner. C'est un principe fondamental de la démocratie au Canada. C'est

and that's the way it should be. This idea of giving stuff to people and never telling them, never letting anybody know, is arcane. It shouldn't be allowed in Canada.

**The Chair:** Are there any other comments on the amendments proposed by Senator Furey?

Shall the amendments to clause 6 carry?

**Some Hon. Senators:** Yes.

**Some Hon. Senators:** No.

**The Chair:** We will proceed to a roll call. The clerk of the committee will call the members' names, beginning with the chair and then going in alphabetical order. Senators should indicate verbally indicate whether they vote for, against or abstain.

I'll abstain.

[Translation]

**Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee:** Honourable Senator Demers.

**Senator Demers:** No.

[English]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Eggleton, P.C.

**Senator Eggleton:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Furey.

**Senator Furey:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Greene.

**Senator Greene:** No.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Housakos.

**Senator Housakos:** Against.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator MacDonald.

**Senator MacDonald:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Mercer.

**Senator Mercer:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Plett.

**Senator Plett:** No.

**Mr. Charbonneau:** Yeas, 4; nays, 4; abstentions, 1.

**The Chair:** I'll vote yes to break the tie.

**Senator Plett:** Again, I'm not a lawyer, but you were the first person to vote. You decided how to vote, and then the vote —

**The Chair:** I thought I was obliged to vote.

ainsi que la situation a évolué et que cela devrait être. L'idée de pouvoir donner des renseignements sans le dire à personne est obscure, et cela ne devrait pas être autorisé au Canada.

**Le président :** Y a-t-il d'autres commentaires au sujet des amendements proposés par le sénateur Furey?

Les amendements à l'article 6 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Des voix :** Non.

**Le président :** Nous allons procéder à un vote par appel nominal. Le greffier du comité nommera les sénateurs, en commençant par le président, puis poursuivra en ordre alphabétique. Les sénateurs devront indiquer à haute voix s'ils votent pour ou contre les amendements ou s'ils s'abstiennent de voter.

Je m'abstiens.

[Français]

**Daniel Charbonneau, greffier du comité :** L'honorable sénateur Demers.

**Le sénateur Demers :** Non.

[Traduction]

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Eggleton, C.P.

**Le sénateur Eggleton :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Furey.

**Le sénateur Furey :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Greene.

**Le sénateur Greene :** Contre.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Housakos.

**Le sénateur Housakos :** Contre.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur MacDonald.

**Le sénateur MacDonald :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Mercer.

**Le sénateur Mercer :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Plett.

**Le sénateur Plett :** Contre.

**M. Charbonneau :** Pour, 4; contre, 4; abstention, 1.

**Le président :** Je vais voter en faveur des amendements afin de briser l'égalité.

**Le sénateur Plett :** Encore une fois, je ne suis pas avocat, mais vous avez été le premier à voter. Vous avez fait votre choix, puis le vote...

**Le président :** J'ai cru que j'étais obligé de voter.

**Senator Plett:** Let me finish. You were the first person to vote, and then you decided to abstain. There is a motion on the floor. It did not receive the majority vote. I believe the motion fails.

**The Chair:** That is correct.

Shall clause 6 carry?

**Some Hon. Senators:** No.

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 7 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 8 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** On division?

**An Hon. Senator:** On division?

**The Chair:** On division or —

**Senator Eggleton:** Yes, clauses 7 and 6 on division.

**The Chair:** Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 10 carry? Senator Plett has an amendment, I think.

**Senator Plett:** Yes, I do, chair. As I indicated earlier, I do have a small wording change to clause 10. I would like to just read a short preamble before I suggest the amendment if that's all right.

In our last meeting, our witness, Attorney Michael Crystal, raised a concern with section 10.1(6). He stated:

The proposed provision states that notice of a breach shall be given as soon as feasible, and I'm not exactly sure what that means. It does remind me of the *Brown* case, with all deliberate speed, in American jurisprudence, and notice can be delayed if there is a criminal investigation of the breach. My submission to you is that the section ought to be struck on the basis that it is not justifiable to expose individuals to the risk of suffering consequences from a privacy breach of which they are left unaware, whether consequences in the form of criminal activity or any other kind of detriment, while police continue their investigation.

I thought he raised a valid concern, and I consulted with the Department of Industry as well as the Department of Justice. I originally shared the concern that Mr. Crystal had when he said "as soon as feasible," and I talked about that earlier. It sounds like it's open to interpretation and, therefore, not enforceable.

**Le sénateur Plett :** Laissez-moi terminer. Vous étiez le premier à voter, et vous avez décidé de vous abstenir. Nous sommes saisis d'une motion, et la motion n'a pas reçu le vote de la majorité. Je crois donc qu'elle est rejetée.

**Le président :** Vous avez raison.

L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** Non.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 8 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Avec dissidence?

**Une voix :** Avec dissidence?

**Le président :** Avec dissidence ou...

**Le sénateur Eggleton :** Oui, les articles 7 et 6 sont adoptés avec dissidence.

**Le président :** L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 10 est-il adopté? Je crois que le sénateur Plett a un amendement.

**Le sénateur Plett :** Oui, en effet, monsieur le président. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je propose un petit changement au libellé de l'article 10. Si vous me permettez, j'aimerais vous lire un court préambule avant de proposer mon amendement.

Lors de la dernière séance, notre témoin, le procureur Michael Crystal, a soulevé une préoccupation concernant le paragraphe 10.1(6). Il a indiqué :

La disposition proposée dicte que l'avis est donné le plus tôt possible, mais je ne suis pas certain de comprendre ce que cela signifie. Cela me rappelle l'affaire *Brown*, dans la jurisprudence américaine, sur l'expression anglaise « with all deliberate speed », qui dicte que l'avis peut être reporté s'il y a une enquête criminelle en cours sur cette atteinte. Je suis d'avis que cette disposition devrait être supprimée parce qu'il n'est pas justifiable d'exposer des individus aux conséquences d'une atteinte à la vie privée dont ils n'ont pas été informés, que ces conséquences prennent la forme d'une activité criminelle ou de tout autre type de préjudice, pendant que la police mène enquête.

Je trouvais qu'il avait soulevé une préoccupation valable, et j'ai consulté des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du ministère de la Justice. Je partageais la préoccupation de M. Crystal au sujet de l'expression « aussitôt que possible », dont j'ai parlé plus tôt. Selon moi, cette expression pouvait donner lieu à de nombreuses interprétations et, par conséquent, était difficile à appliquer.

However, after discussing this matter with the Department of Justice, they have assured me that the term “as soon as feasible” appears in a number of federal statutes and is viewed by the courts to have an element of urgency and promptness. There are three standards of tiers of notifications used in Canada’s statutes, the first and the most stringent being “without delay” or “immediately,” which is self-explanatory. The second tier is “as soon as feasible.” The French translation for this tier actually says “as quickly as possible.” I certainly prefer that wording, which I believe sounds much more forceful. The third tier is “within a reasonable time,” which affords the company some leeway.

In this bill, if we were to change the wording to “without delay,” this would not give companies time to investigate the breach or to determine who exactly would need to be notified, and it could mean that the company notifies all customers because they have determined that there’s a breach before determining that not all of the individuals notified had actually been breached.

I’m reading this thing because I do wish the language could be stronger. I understand the department’s wish to go ahead with the second tier of notification, “as soon as feasible,” to maintain consistency with other federal statutes.

So I read that only because I do not like the term “as soon as feasible,” but I’m prepared to accept it.

However, the second part of the clause reads:

However, if a government institution or part of a government institution requests that the organization delay notification for a criminal investigation relating to the breach, notification shall not be given until the institution or part concerned authorizes the organization to do so.

This, too, was part of Mr. Crystal’s concern, and I share that. I believe this entire section is not necessary. With that said, I’d like to propose the following amendment, and I think it has been handed to you:

That Bill S-4, in clause 10, be amended by replacing lines 34 to 40 on page 10 with the following:

“the breach has occurred.”

**Senator Eggleton:** Just to clarify, so that would leave in just the first sentence: “The notification shall be given as soon as feasible after the organization determines that the breach has occurred.” Period?

**Senator Plett:** Period. Yes. That’s correct.

**The Chair:** Any other questions or comments? Shall the amendment to clause 10 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Unanimously.

Shall clause 10, as amended, carry?

Toutefois, après avoir discuté de cette question avec des fonctionnaires du ministère de la Justice, ils m’ont assuré que l’expression « aussitôt que possible » apparaissait dans de nombreuses lois fédérales et qu’elle était considérée par les tribunaux comme un élément d’urgence et de promptitude. Il y a trois degrés d’avis utilisés dans les lois canadiennes, le plus strict étant « sans délai » ou « immédiatement », ce qui se passe d’explication. Le deuxième degré est « aussitôt que possible ». Je préfère d’ailleurs la version française à la version anglaise, « as soon as feasible », puisqu’elle exprime une notion de rapidité et semble plus ferme. Le troisième degré est « dans un délai raisonnable », qui donne à l’entreprise une certaine marge de manœuvre.

Dans ce projet de loi, si nous modifions le libellé pour écrire « sans délai », cela ne donnerait pas aux entreprises suffisamment de temps pour enquêter sur l’atteinte ou déterminer qui exactement devrait être avisé, et l’entreprise pourrait en informer tous les consommateurs parce qu’elle a conclu qu’il y a eu une atteinte avant d’établir que ce ne sont pas toutes les personnes qui en ont fait l’objet.

Si je vous lis ça, c’est parce que je souhaite qu’on renforce le libellé. Je comprends la volonté du ministère de vouloir aller de l’avant avec le deuxième degré d’avis, c’est-à-dire « aussitôt que possible » afin d’être uniforme avec les autres lois fédérales.

Bien que je n’aime pas l’expression, je suis prêt à l’accepter.

Toutefois, la deuxième partie de l’article se lit comme suit :

Cependant, si une institution gouvernementale — ou une subdivision d’une telle institution — demande un délai à l’organisation pour mener une enquête en matière criminelle relative à l’atteinte aux mesures de sécurité, l’avis n’est donné qu’une fois que l’institution ou la subdivision l’autorise à le faire.

Cela faisait aussi partie des préoccupations de M. Crystal, et je suis d’accord avec lui. Je crois que toute cette section n’est pas nécessaire. Cela dit, j’aimerais proposer l’amendement suivant, et je pense qu’on vous l’a remis :

Que le projet de loi S-4, à l’article 10, soit modifié par suppression des lignes 35 à 41, à la page 10.

**Le sénateur Eggleton :** Pour que les choses soient bien claires, nous garderions seulement la première phrase : « L’avis est donné le plus tôt possible après que l’organisation a conclu qu’il y a eu atteinte. » C’est exact?

**Le sénateur Plett :** Oui.

**Le président :** Y a-t-il d’autres questions ou commentaires? L’amendement à l’article 10 est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** À l’unanimité.

L’article 10 modifié est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 11 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 12 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 13 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 14 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 15 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 16 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 17 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 18 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 19 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 20 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 21 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 22 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 23 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 24 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 25 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 26 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 27 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Are there any new clauses?

Shall clause 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title carry?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 11 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 12 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 13 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 14 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 15 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 17 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 18 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 19 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 20 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 21 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 22 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 23 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 24 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 25 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 26 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 27 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Y a-t-il d'autres nouvelles dispositions?

L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the bill carry, as amended?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**Some Hon. Senators:** No.

**The Chair:** Honourable senators, we will now proceed to a roll call. The clerk shall call the members, beginning with the chair.

[*Translation*]

**Mr. Charbonneau:** Honourable Senator Dawson.

**Senator Dawson:** Against.

**Mr. Charbonneau:** Honourable Senator Demers.

**Senator Demers:** For.

[*English*]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Eggleton, P.C.

**Senator Eggleton:** Against.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Furey.

**Senator Furey:** No.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Greene.

**Senator Greene:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Housakos.

**Senator Housakos:** For.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator MacDonald.

**Senator MacDonald:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Mercer.

**Senator Mercer:** No.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Plett.

**Senator Plett:** Yes.

**Mr. Charbonneau:** Yeas, 5; nays, 4.

**The Chair:** The bill is passed, as amended.

Do you want to put forth observations, Senator Furey?

**Senator Furey:** Sorry?

**The Chair:** Do you want to append observations to the bill?

**Senator Furey:** No, I really don't.

**The Chair:** You made your point?

**Senator Furey:** No, I'm contemplating moving amendments at third reading.

**The Chair:** Shall I report the bill, as amended, to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le projet de loi modifié est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Des voix :** Non.

**Le président :** Honorables sénateurs, nous allons maintenant procéder à un vote par appel nominal. Le greffier nommera les sénateurs, en commençant par le président.

[*Français*]

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Dawson.

**Le sénateur Dawson :** Contre.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Demers.

**Le sénateur Demers :** Pour.

[*Traduction*]

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Eggleton, C.P.

**Le sénateur Eggleton :** Contre.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Furey.

**Le sénateur Furey :** Contre.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Greene.

**Le sénateur Greene :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Housakos.

**Le sénateur Housakos :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur MacDonald.

**Le sénateur MacDonald :** Pour.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Mercer.

**Le sénateur Mercer :** Contre.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Plett.

**Le sénateur Plett :** Pour.

**M. Charbonneau :** Pour, 5; Contre, 4.

**Le président :** Le projet de loi modifié est adopté.

Souhaitez-vous ajouter des observations, sénateur Furey?

**Le sénateur Furey :** Pardon?

**Le président :** Souhaitez-vous annexer des observations au projet de loi?

**Le sénateur Furey :** Non, absolument pas.

**Le président :** Vous avez fait valoir votre point de vue?

**Le sénateur Furey :** Non, mais j'envisage de proposer des amendements à la troisième lecture.

**Le président :** Dois-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**Senator Furey:** Chair, I was just asked by my assistant to ask the clerk to recount the vote on the amendment. Could we just have a recount on my amendment?

**Mr. Charbonneau:** Okay. I have here Senator Dawson abstaining; Senator Demers, no; Senator Eggleton, yes; Senator Furey, yes; Senator Greene, no; Senator Housakos, no; Senator MacDonald, yes; Senator Mercer, yes; Senator Plett, no.

Yeas 4; nays 4; abstentions 1.

**Senator Furey:** Thank you.

**The Chair:** I will report this to the Senate as quickly as possible since we are trying to finish this session quickly as possible. Thank you very much.

We will be meeting tomorrow night at 6:45 p.m. to hear a witness on the CBC report.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, June 11, 2014

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 6:45 p.m. to examine the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications.

**Senator Dennis Dawson (Chair)** in the chair.

[Translation]

**The Chair:** Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Transport and Communications to order.

[English]

Today, we are returning to our study into the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications. Our witness for today is Mr. Tony Manera. He is former CBC President and CEO from 1993 to 1995. After leaving the organization, he published *A Dream Betrayed: The Battle for the CBC* in 1996.

I invite Mr. Manera to make his presentation.

[Translation]

**Tony Manera, as an individual:** Thank you very much, Mr. Chair.

Thank you for giving me this opportunity to share with you some ideas that are pertinent to your mandate. I hope that you will find my remarks useful and interesting.

**Le sénateur Furey :** Monsieur le président, on vient de me demander si le greffier ne pourrait pas recompter le vote concernant mon amendement. Pourrions-nous avoir un recomptage?

**M. Charbonneau :** D'accord. J'ai ici le sénateur Dawson qui s'abstient; le sénateur Demers, contre; le sénateur Eggleton, pour; le sénateur Furey, pour; le sénateur Greene, contre; le sénateur Housakos, contre; le sénateur MacDonald, pour; le sénateur Mercer, pour; le sénateur Plett, contre.

Pour, 4; Contre, 4; Abstention, 1.

**Le sénateur Furey :** Merci.

**Le président :** Je vais faire rapport de ce projet de loi au Sénat le plus tôt possible, étant donné que la session est sur le point de se terminer. Merci beaucoup.

Nous allons nous réunir demain soir, à 18 h 45, pour entendre un témoin au sujet du rapport de CBC/Radio-Canada.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 11 juin 2014

Le Comité permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans le cadre de son étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications.

**Le sénateur Dennis Dawson (président)** occupe le fauteuil.

[Français]

**Le président :** Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des transports et des communications ouverte.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous revenons à notre étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications. Notre témoin du jour est M. Tony Manera. Il a été président et chef de la direction de Radio-Canada de 1993 à 1995. Après avoir quitté l'organisation, il a publié, en 1996, *A Dream Betrayed : The Battle for the CBC*.

J'invite M. Manera à présenter son exposé.

[Français]

**Tony Manera, à titre personnel :** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci de m'avoir accordé cette occasion de partager avec vous certaines idées pertinentes à votre mandat. J'espère que mes propos sauront vous être utiles et intéressants.

[*English*]

Since I'm appearing as an individual and not as a representative of any organization, perhaps you should know something about me.

I am Italian by birth but Canadian by choice. All of my university studies were completed in the United States of America. I worked there initially as an electronics engineer in the American defence industry and later as a professor of engineering and mathematics. When I returned to Canada, I continued my career as an educator, teaching at Ryerson in Toronto, and then throughout the community college system in Ontario and British Columbia.

I served as a community college president for 13 years, 6 in Ontario and 7 in British Columbia; and then I joined the CBC, initially as a vice-president of human resources.

A year later, I was appointed senior vice-president, and eventually I was appointed President and Chief Executive Officer, as the chair indicated, and for a brief period I also served as chairman of the board.

I am the only president named from inside the CBC in 50 years and the only president to have come to Canada as an immigrant. I'm also the only one who has written a book about it, as the chair has indicated, and I'm the only one who worked for the CBC for more than 10 years in various capacities. I'm also the oldest living president of the CBC, which I'm sure you will have noted by now.

My deep attachment to the CBC flows from my deep commitment to Canada, my country. I've lived and worked for several years in Quebec, Ontario and British Columbia, and I've travelled throughout every province as well as the North.

As a result of these experiences, I am convinced more than ever that Canada needs a national institution such as the CBC to bind us together because we're a very diverse country; we're a very large country.

One of the factors that prompted me to leave the academic world for the CBC was the mandate to inform and to enlighten, which is in the Broadcasting Act, which struck me as very much in line with my role as an educator.

[*Translation*]

My presentation today draws its inspiration from a recent program on the *Réseau de l'information*, the Radio-Canada channel that was launched when I was president. I obtained the licence for the *Réseau de l'information*. The program was about the historical events going on when Brian Mulroney was Prime Minister of Canada.

[*Traduction*]

Étant donné que je comparais à titre personnel et non à titre de représentant d'une organisation, je vais vous parler un peu de moi.

Je suis Italien de naissance, mais Canadien par choix. J'ai fait toutes mes études universitaires aux États-Unis. J'y ai initialement travaillé comme ingénieur électronique, dans l'industrie de la défense américaine, puis comme professeur de génie et de mathématiques. Quand je suis revenu au Canada, j'ai poursuivi ma carrière d'éducateur en enseignant à Ryerson, à Toronto, puis dans divers collèges communautaires de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

J'ai été président de collèges communautaires pendant 13 ans, dont 6 en Ontario, et 7 en Colombie-Britannique, après quoi je suis entré à Radio-Canada, au début comme vice-président des ressources humaines.

L'année suivante, j'étais nommé vice-président principal, et plus tard, président et chef de la direction, comme l'a dit monsieur le président. Pendant une courte période, j'ai aussi été président du conseil d'administration.

En 50 ans, j'ai été le seul président de Radio-Canada à ne pas être venu de l'extérieur de l'organisation. Et je suis le seul immigrant à avoir été président de Radio-Canada. Je suis également le seul à avoir écrit un livre au sujet de la société et, comme le président l'a indiqué, je suis le seul à avoir travaillé à Radio-Canada pendant plus de 10 ans, et ce, à diverses fonctions. Je suis également le plus vieil ancien président vivant de Radio-Canada, mais je suis sûr que vous vous en êtes rendu compte par vous-mêmes.

Mon attachement profond pour Radio-Canada me vient de mon engagement profond envers le Canada, mon pays. J'ai vécu et travaillé pendant de nombreuses années au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, et j'ai voyagé dans toutes les provinces, ainsi que dans le Nord.

Grâce aux expériences que j'ai vécues, je suis plus que jamais convaincu que le Canada a besoin d'une institution nationale comme Radio-Canada pour nous rassembler tous, car le Canada est vaste et d'une grande diversité.

L'un des facteurs qui m'ont convaincu de quitter le monde de l'enseignement pour entrer à Radio-Canada, c'est son mandat d'informer et d'éclairer les Canadiens, comme le prévoit la Loi sur la radiodiffusion. Pour moi, cela correspondait très bien à mon rôle d'éducateur.

[*Français*]

Ma présentation aujourd'hui, a été inspirée par une émission récemment diffusée par le Réseau de l'information, la chaîne de Radio-Canada lancée durant ma présidence; c'est moi qui ai obtenu la licence pour le Réseau de l'information. L'émission couvrait les événements historiques qui se déroulaient lorsque Brian Mulroney était le premier ministre du Canada.

**[English]**

Free trade, the GST, the fight against apartheid in South Africa, the acid rain treaty with the U.S., Canada's admission to the G7 club, the failed Meech Lake and Charlottetown Accords — these were all pivotal issues that took place during those turbulent years. Then I asked myself: How many Canadians voting for the first time in the next federal election know about these events?

You know, very few recent high school graduates would because history is not compulsory in grades 11 and 12. New Canadians who have come to Canada since those years wouldn't know about these events, either, and immigrants will represent the largest component of Canada's increasing population over the next 50 years, because we're not producing enough babies in Canada.

Therefore, you need some means to ensure that these people who will be voting for the first time have some understanding of the history, the recent history of Canada, because these issues, like free trade and the environment, are still with us in different forms, different ways, but they haven't gone away. Having a sense of the historical background is extremely important to these people, and this is where the enlightening and informing part of the CBC mandate comes in.

In fact, when you think about it, the CBC is the only federal institution that has a mandate that can be characterized as educational, and the provinces may not like that, because in Canada education is a provincial jurisdiction, but the feds in their wisdom found a way around that.

There's another interesting CBC program that inspired me, and that's not in the same category; it's show business. It's a detective show called *Murdoch Mysteries*. In fact, it wasn't even a CBC program to start with. It was on a private broadcaster, and I said to myself, "This program belongs on the CBC," and sure enough I guess the CBC must have read my mind because the next season it was on the CBC.

If you watch the program, it's entertaining, you learn about detectives and so on so forth, somebody gets murdered and, you know, the detective investigates. I'm sure Senator White must know about all of this, and you find out that in the early part of the 20th century it was all right for the police to beat a confession out of a suspect.

**Senator White:** The good ol' days.

**The Chair:** I would like to remind the members that we are televised.

**Mr. Manera:** That's right. It was also impossible for a Roman Catholic to be promoted above the rank of detective. Why? Because Toronto was a Protestant town, and I'm sure Senator Eggleton knows a little bit about that, although I'm not

**[Traduction]**

Le libre-échange, la TPS, la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, le Traité sur les pluies acides signé avec les États-Unis, l'entrée du Canada au G7, l'échec des accords du lac Meech et de Charlottetown — il s'agit d'événements cruciaux qui se sont tous produits pendant ces années de turbulence. Et je me pose la question : combien de Canadiens qui vont voter pour la première fois aux prochaines élections connaissent ces événements?

Vous savez, très peu de diplômés du secondaire les connaissent, parce que l'histoire n'est pas obligatoire en 11<sup>e</sup> et en 12<sup>e</sup> année. Les nouveaux Canadiens arrivés depuis ne sauraient rien de ces événements non plus, et les immigrants représenteront la partie la plus importante de la croissance de la population canadienne, au cours des 50 prochaines années, étant donné que nous ne faisons pas assez de bébés au Canada.

Il faut donc des moyens de veiller à ce que les gens qui voteront pour la première fois possèdent une certaine compréhension de l'histoire — de l'histoire récente du Canada —, parce que ces événements, comme le libre-échange et l'environnement, sont toujours d'actualité, sous différentes formes. Il est très important que ces gens aient une idée de l'histoire, et c'est là qu'entre en jeu la partie du mandat de Radio-Canada qui vise à informer et éclairer les Canadiens.

En réalité, à bien y penser, Radio-Canada est la seule institution fédérale dont le mandat peut être qualifié d'éducatif, et les provinces peuvent ne pas aimer cela, car l'éducation au Canada est de compétence provinciale, mais le fédéral, dans toute sa sagesse, a trouvé le moyen de contourner cela.

Une autre émission intéressante du réseau anglais de Radio-Canada m'a inspiré, et ce n'est pas dans la même catégorie, mais c'est plutôt dans le volet du divertissement. C'est une émission d'enquête policière appelée *Murdoch Mysteries*. Cette émission n'était même pas une émission de Radio-Canada, au début. Elle était diffusée par un réseau privé, et je me suis dit que la place de cette émission était au réseau anglais de Radio-Canada. J'imagine qu'à Radio-Canada, on a lu dans mes pensées, car la saison suivante, elle présentait l'émission.

C'est une émission divertissante, et vous apprenez des choses sur le travail de détective. Quelqu'un se fait tuer et le détective fait enquête. Je suis sûr que le sénateur White connaît tout cela. On découvre qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, il était tout à fait correct qu'un policier obtienne des aveux en tabassant le suspect.

**Le sénateur White :** C'était le bon vieux temps.

**Le président :** Je tiens à rappeler aux membres du comité que notre séance est télévisée.

**Mr. Manera :** C'est juste. Il était aussi impossible pour un catholique romain de dépasser le rang de détective. Pourquoi? Parce que Toronto était une ville protestante, et je suis sûr que le sénateur Eggleton en sait un peu sur ce sujet. Naturellement, je ne

suggesting that he's that old or anything like that. Because I'm sure that under his leadership things changed in Toronto for the better.

**Senator Eggleton:** I was the first Roman Catholic mayor in 1980. It took that long.

**Mr. Manera:** You see? You broke new ground, senator.

These are just two examples, Mr. Chairman, of how the CBC fulfills its mandate to inform, enlighten and entertain. We know from the act that CBC programming must be distinctively Canadian and contribute to national consciousness and identity.

And that leads me to the nation building role played by Radio-Canada in fostering the French language and culture, not just in Quebec but throughout the rest of Canada.

#### [Translation]

English-speaking Canadians do not want to be assimilated by the culture of our neighbours to the south. Radio-Canada is a very effective vehicle with which to deal with those interests and concerns; it seems to me to be a very good, indirect way to promote Canadian unity.

#### [English]

And yet, we still hear voices questioning the value of taxpayer support for the CBC.

The parliamentary committee on Canadian Heritage has heard from the public, and I'm sure Senator Verner remembers those public hearings in 2007. It heard from individuals and groups from all aspects of Canadian society, the cultural community, the motion picture industry, various educational institutions, government agencies, commercial media organizations, francophone and Aboriginal associations, they all were heard. The breadth and depth of support for the CBC was clearly demonstrated. And what was the result? Well, in its report — and the title of the report was *Defining Distinctiveness in the Changing Media Landscape* — there is nothing new here, you know, this has been looked at before. The parliamentary committee confirmed without dissent the CBC's role as an institution at the centre of cultural, political, social and economic life in Canada. These are important words, and words that come out of the Parliament of Canada should have — must have significance. They must carry weight.

In order to meet its mandate, I think we all realize that CBC must have sufficient funding, and that same parliamentary committee recommended a formula, \$40 per capita per annum. That's what they recommended, \$40 per capita per annum. What

cherche pas à dire qu'il est vieux. Je suis sûr que les choses se sont nettement améliorées à Toronto, sous sa gouverne.

**Le sénateur Eggleton :** J'ai été le premier maire catholique romain, en 1980. Il en a fallu, du temps.

**M. Manera :** Vous voyez? Vous avez été un précurseur, monsieur le sénateur.

Monsieur le président, il ne s'agit là que de deux exemples de la façon dont Radio-Canada s'acquitte de son mandat d'informer, d'éclairer et de divertir. Nous savons qu'en vertu de la loi, la programmation de Radio-Canada doit être typiquement canadienne et doit contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales.

Cela m'amène au rôle déterminant d'édition de la nation que joue le réseau français de Radio-Canada en favorisant la langue et la culture françaises, et ce, non seulement au Québec, mais partout au Canada.

#### [Français]

Les Canadiens anglophones ne veulent pas être assimilés par la culture de nos voisins du Sud. En même temps, les Canadiens francophones ne veulent pas être assimilés par la culture anglophone. Radio-Canada est un instrument très efficace qui s'occupe de ces intérêts et de ces inquiétudes, et il me semble être une très bonne façon de promouvoir, indirectement, l'unité canadienne.

#### [Traduction]

Malgré cela, nous entendons encore des gens mettre en doute le soutien des contribuables à Radio-Canada.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a entendu ce qu'en pense le public, et je suis sûr que la sénatrice Verner se souvient des audiences publiques de 2007. Des particuliers et des groupes de tous les volets de la société canadienne, la communauté culturelle, l'industrie du cinéma, divers établissements d'enseignement, des organismes gouvernementaux, des médias commerciaux, des associations francophones et autochtones — tout ce monde a été entendu. On y a nettement démontré la portée et la profondeur du soutien à Radio-Canada. Et le résultat? Eh bien, dans le rapport, dont le titre est *CBC/Radio-Canada : Définir la spécificité dans un paysage médiatique en évolution*, il n'y a rien de neuf. Tout cela a déjà été étudié. Le comité parlementaire a confirmé sans dissidence le rôle de Radio-Canada en tant qu'institution au cœur de la vie culturelle, politique, sociale et économique du Canada. Ce sont des mots importants, et les mots qui émanent du Parlement du Canada devraient — doivent — être considérés comme étant importants. Ils doivent avoir du poids.

Pour que Radio-Canada s'acquitte de son mandat, je pense que nous savons tous qu'elle a besoin d'un financement suffisant. Ce même comité parlementaire avait recommandé une formule correspondant à 40 \$ par personne, par année. C'est ce qu'ils

is it today? It's about \$29 per capita. What is it among the Western democracies that have a public broadcasting system? The average is \$87, so we're well below the average.

The CBC is now more efficient than ever, I can attest to that because I will agree that 30 years ago, when the government of Brian Mulroney came in, there were inefficiencies at the CBC. I saw them with my own eyes and I can attest to them. Those inefficiencies have long gone.

So the cuts that have been made since have cut into the bone. There are fewer programs of high production value. The talent pool has shrunk. There are more repeats. There's more commercial advertising. And when commercial advertising takes up 20 per cent of your schedule, which is what it does now, 20 per cent, there's no way that that is not going to have some influence on your programming. It's bound to.

And no matter how you look at it, just look at radio with no advertising and you can see the distinctiveness of it. Television is becoming more and more like its commercial counterparts, and one of the factors is that in order to get that advertising revenue you have to have the kind of programming that draws mass audiences. I will be happy to get into more detail on that at the appropriate time, Mr. Chairman.

Now you're looking at a rapidly changing environment, and there's no question that the CBC of the future will not look like the CBC of the present. It's going to have to evolve. Technological change is amazing. This is nothing new, of course. At one time CBC was just radio, then it was black and white TV, then it was colour TV, on and on and on. It's always changed with technology. That's nothing new. Parliament recognized that. It stipulates right in the Broadcasting Act that the Canadian broadcasting system should be readily adaptable to scientific and technological change, so that's always going to be with us.

New business models will have to evolve, not just for the CBC but for all broadcasters because people are going to want programming wherever, whenever and however is most convenient for them, and we have the technology that's capable of doing that. You know, we're all dazzled by technology. We all have iPhones and iPads and all of that, and as an engineer, I love technology. I can't have enough of it, you know, but in the final analysis, technology is a means to an end; it's not an end in itself. What counts is the content. And so we shouldn't get caught up with the technology as if it's the be-all and end-all. It's just a way of reaching people, and in order to reach people you've got to have content that is relevant, that is high quality and that is Canadian. Let's not forget that — Canadian.

**The Chair:** Mr. Manera, I'm sorry to interrupt. I've just been informed that we have a vote at 8:00. We can continue for about 25 minutes.

**Mr. Manera:** I've got maybe five minutes.

avaient recommandé : 40 \$ par personne, par année. Quel est le financement en ce moment? C'est environ 29 \$ par personne. Quel montant les démocraties de l'Ouest qui ont un diffuseur public lui accordent-elles? La moyenne est de 87 \$, alors nous sommes bien loin de la moyenne.

Radio-Canada est plus efficace que jamais. Je peux vous le confirmer parce que j'admetts qu'il y a 30 ans, quand Brian Mulroney a pris le pouvoir, les ressources n'étaient pas toujours utilisées efficacement à Radio-Canada. Je l'ai vu de mes propres yeux et je peux le confirmer. Mais les choses ont beaucoup changé.

Les compressions sont telles, depuis ce temps, qu'on en est à entailler le squelette. Les programmes de grande valeur sont moins nombreux. Le bassin de talents s'efface. Il y a davantage de reprises. Il y a davantage de publicité. Quand la publicité prend 20 p. 100 de votre horaire, comme en ce moment, il est impossible que cela n'ait aucune influence sur votre programmation. C'est inévitable.

Peu importe votre perspective, pensez à la radio sans publicité et vous verrez à quel point c'est distinctif. La télévision ressemble de plus en plus à ses homologues commerciaux et, entre autres facteurs, pour tirer des revenus de la publicité, vous devez avoir le genre de programmation qui rejoint un vaste public. Je serai ravi d'entrer dans les détails au moment approprié, monsieur le président.

Bien sûr, l'environnement change rapidement, et il est évident que la Société Radio-Canada de l'avenir ne ressemblera pas à celle d'aujourd'hui. Il faudra qu'elle évolue. Les changements technologiques sont incroyables. Je ne vous apprends rien, naturellement. À une autre époque, Radio-Canada, c'était la radio seulement; puis il y a eu la télé en noir et blanc, puis la télé en couleurs, et ainsi de suite. Elle a toujours évolué avec la technologie. Ce n'est rien d'étonnant. Le Parlement l'a reconnu. La Loi sur la radiodiffusion précise que le système de radiodiffusion canadien doit pouvoir aisément s'adapter aux progrès scientifiques et techniques, et cela va toujours être là.

Les nouveaux modèles d'affaires devront évoluer, et ce, pas juste pour Radio-Canada, mais pour tous les diffuseurs, car les gens vont vouloir avoir accès à la programmation à l'endroit, au moment et de la manière qui leur conviennent le mieux, et nous possédons la technologie qui permet cela. Nous sommes éblouis par la technologie. Nous avons tous les iPhone, les iPad et tout cela. En tant qu'ingénieur, j'adore la technologie. Je n'en ai jamais assez, mais vous savez, en dernière analyse, la technologie, ce n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, c'est le contenu. Nous ne devrions donc pas être si entichés de technologie; ce n'est pas le but suprême. Ce n'est qu'une façon de joindre les gens et, à cette fin, vous devez offrir un contenu pertinent, de qualité et canadien. N'oublions pas cela : canadien.

**Le président :** Monsieur Manera, je suis désolé de vous interrompre. On vient de me dire que nous devrons aller voter à 20 heures. Nous pouvons poursuivre encore 25 minutes.

**M. Manera :** J'en ai encore pour à peu près cinq minutes.

**The Chair:** I'll ask the senators to be short in their questions. I have five names on the list and I think everybody can get a few minutes.

[*Translation*]

**Mr. Manera:** The cornerstone of a public broadcaster is its information and public affairs service. To maintain its credibility, Radio-Canada must operate independently of the government of the day. The system in place today is inadequate to guarantee that independence. Let me emphasize that.

[*English*]

The system in place today is inadequate to guarantee the independence of the CBC. Changes are necessary, both in governance and funding methodology.

The fundamental challenge is how to reconcile the need for independence with the equally important need for accountability. You need both. You cannot be independent and not be accountable. You've got to be accountable. There are many ways in which this can be done, but currently it's not adequate. Accountability is not adequate either.

My suggestion — and it's strictly a suggestion for debate; other people would have to be consulted — would be to take a really hard look at the accountability process that's in place now and start from scratch.

It is my opinion that the CRTC could be modified to assume an evaluation role whereby it would examine what the CBC is doing in terms of its service to the public, give an opinion on how well it is performing, and make a recommendation to Parliament on the level of funding that the CBC should receive.

I believe the CRTC has the expertise, the knowledge, and it operates sufficiently independently of government to have credibility. However, having said that, there may be other ways in which the same objective can be achieved. I simply make that suggestion.

My suggestion is supported by an opinion given by the Auditor General of Canada in 2000 when this question was addressed. He did not specifically suggest that the CRTC be given this mandate, but he recommended that something along the lines of what I have just told you be done. We are now in 2014 and nothing has been done. So the time to act is now.

My own belief is that unless the CBC can be funded at a level of \$50 per capita per annum, it cannot do its job effectively.

With that, Mr. Chair, I close my remarks. I will be happy to answer any questions you may have.

**Le président :** Je vais demander aux sénateurs de poser leurs questions rapidement. J'ai cinq noms sur la liste, et je pense que chacun pourra avoir quelques minutes.

[*Français*]

**M. Manera :** La pierre angulaire d'un radiodiffuseur public est son service d'information et d'affaires publiques. Pour sauvegarder sa crédibilité, Radio-Canada doit fonctionner indépendamment du gouvernement du jour. Le système actuellement en place n'est pas adéquat pour assurer cette indépendance. Je tiens à souligner cela.

[*Traduction*]

Le système actuel ne permet pas de garantir l'indépendance de Radio-Canada. Des changements sont requis, tant sur le plan de la gouvernance que sur celui de la méthode de financement.

L'enjeu fondamental est maintenant de concilier l'indépendance nécessaire et la reddition de comptes, tout aussi nécessaire. Il faut les deux. On ne peut être indépendant sans rendre de comptes. Il faut rendre des comptes. Il y a bien des façons d'y arriver, mais ce que nous avons en ce moment ne convient pas. La reddition de comptes n'est pas adéquate non plus.

Ce que je suggère — et ce n'est vraiment qu'une suggestion à discuter, car il faudrait consulter d'autres personnes —, c'est d'examiner en profondeur le processus de reddition de comptes actuel et de recommencer à zéro.

Je suis d'avis que le rôle du CRTC pourrait être modifié de sorte qu'il puisse examiner ce que Radio-Canada fait sur le plan de son service au public, donner un avis sur son rendement et faire une recommandation au Parlement sur le niveau de financement que Radio-Canada devrait recevoir.

Je pense que le CRTC a l'expertise et les connaissances nécessaires, et qu'il est suffisamment indépendant du gouvernement pour avoir de la crédibilité. Ceci étant dit, il y a peut-être d'autres façons d'atteindre le même objectif. J'en fais tout simplement la suggestion.

Je fonde ma suggestion sur une opinion exprimée par le vérificateur général du Canada, en 2000, quand cette question a été abordée. Il n'a pas précisément dit qu'il fallait donner ce mandat au CRTC, mais il a recommandé qu'on fasse quelque chose qui ressemblerait à ce que je viens de vous dire. Nous sommes en 2014, et rien n'a été fait. C'est maintenant le temps d'agir.

Personnellement, je pense que si le financement de Radio-Canada ne peut atteindre 50 \$ par personne, par année, elle ne peut faire son travail efficacement.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président. Je serai ravi de répondre à toutes vos questions.

**Senator Housakos:** Thank you, Mr. Manera, for being with us this evening. I'm going to make some comments and I have some questions. I will roll them together and allow you to comment on them. I will start going backwards from your exposé to us.

For starters, your comment that there has to be essentially a doubling of CBC's operating budget in order for the CBC to survive I hope is not the case. I hope the CBC can, in 2014, become a lot more innovative than that, because I think successive governments over the last decade, both Conservatives and Liberals, have clearly shown that there is no appetite in Parliament or amongst the public for doubling financing to CBC/Radio-Canada.

Having said that, I want to comment on your perspective that the CRTC can somehow serve as a better mechanism than Parliament as an accountability arm. I think that that is misguided to believe the taxpayers' dollars are going to be managed and the accountability to taxpayers' dollars will be carried out by a regulatory body whose job is specific in licensing broadcasters across the country. I can assure you, until such time as the CRTC puts their name on the billboard and a ballot in this country, the people that are accountable to taxpayers are those that every three or four years go to the people and ask for a mandate, and that's the Parliament of Canada collectively with all the elected members, and of course the Senate serving its role as sober second thought.

As a committee we have seen in the last few months the difficulties we've had in terms of accountability from the CBC in getting simple answers to very simple questions in conducting a study which we are doing in good faith in order to overcome some of the challenges and difficulties that the CBC is facing. Yet, in the middle of our study we have the President of CBC/Radio-Canada calling for a public discourse on the future of CBC/Radio-Canada, instead of actually coming to this committee and working with us in that process of a public discourse, in coming to some kind of solution, because we're looking for solutions.

I've listened attentively to your perspective, and it's amazing how many times you used the words that the CBC/Radio-Canada's role is to inform and to enlighten. I come from the business world where my job as CEO of a company was to attract as many clients to my company, to my product as possible. I can assure you that the first thing I did when I developed a sales strategy, I never had "enlighten and inform" at the top of my salesman's manual. I always had: Focus, listen, observe, take notes.

I feel CBC/Radio-Canada should focus a lot more on providing services that the Canadian public really wants, and my question to you is the following: What gauge are you going to use in terms of success when it comes to informing and enlightening your clientele when, if we look at successive ratings through the years, the CBC ratings have gone down at a faster pace? Their advertising revenue in the past few years has gone down at a faster pace than government funding has.

**Le sénateur Housakos :** Merci de votre présence, monsieur Manera. Je vais dire quelques mots et poser quelques questions. Je vais tout dire d'un trait, puis je vous laisserai y répondre. Je vais commencer par revenir sur votre exposé.

Pour commencer, quand vous avez dit qu'il est essentiel de doubler le budget de fonctionnement de Radio-Canada pour qu'elle survive, j'espère que c'est faux. J'espère que Radio-Canada peut, en 2014, devenir nettement plus novatrice que cela, car je pense que les gouvernements de la dernière décennie, tant les conservateurs que les libéraux, ont démontré que ni le Parlement, ni le public ne veulent doubler le financement de Radio-Canada.

Ceci étant dit, j'aimerais parler de votre point de vue selon lequel le CRTC pourrait représenter un meilleur mécanisme que le Parlement concernant la reddition de comptes. Je pense qu'on se trompe si l'on croit que l'on confiera à un organisme de réglementation dont le rôle est d'attribuer des licences aux radiodiffuseurs à l'échelle du pays la responsabilité de gérer l'argent des contribuables et de rendre des comptes à cet effet. Je peux vous assurer que tant que le CRTC ne se portera pas candidat et qu'il ne se fera pas élire, les gens qui rendent des comptes aux contribuables sont ceux qui, tous les trois ou quatre ans, obtiennent un mandat des électeurs, et c'est le Parlement du Canada, collectivement, avec tous les députés élus, et bien sûr avec le Sénat qui est là pour faire un second examen objectif.

Le comité a constaté, ces derniers mois, à quel point il est difficile, sur le plan de la reddition de comptes, d'obtenir de Radio-Canada des réponses simples à des questions simples, dans le cadre de l'étude que nous faisons de bonne foi pour surmonter certaines des difficultés que Radio-Canada rencontre. Malgré cela, en plein milieu de notre étude, nous avons le président de CBC/Radio-Canada qui exige un débat public sur l'avenir de CBC/Radio-Canada, plutôt que de venir travailler avec nous au débat public que nous tenons pour en arriver à une solution, parce que c'est ce que nous faisons — chercher des solutions.

J'ai écouté votre point de vue très attentivement, et je suis stupéfait du nombre de fois où vous avez dit que le rôle de CBC/Radio-Canada est d'informer et d'éclairer. Je viens du monde des affaires, et mon travail, quand j'étais PDG d'une entreprise, c'était d'aller chercher le plus de clients possible pour mon entreprise et pour mon produit. Je peux vous assurer que parmi les premières choses que j'envisageais, au moment de concevoir une stratégie de vente, il n'y avait jamais « informer et éclairer » au début de ma liste de choses à faire comme vendeur. C'était toujours de concentrer l'attention, d'écouter, d'observer, de prendre des notes.

J'estime que CBC/Radio-Canada devrait se concentrer beaucoup plus sur la prestation de services que le public canadien veut vraiment, et je vous pose la question : comment allez-vous mesurer le succès, quand il s'agit d'informer et d'éclairer votre clientèle, alors qu'au fil des années, CBC/Radio-Canada connaît des baisses successives de plus en plus rapides de ses cotations d'écoute? Ses revenus publicitaires des dernières années ont diminué plus rapidement que le financement gouvernemental.

**Mr. Manera:** Mr. Chair, I'm not here to engage in a debate, but I would be happy to do so if the venue was such, but that's not my role here. It's to answer questions.

First of all, the analogy with the business world with “enlighten and inform” is not appropriate. I didn’t put those words in the law; Parliament did. As long as Parliament has placed those things in the law, then I think it is up to Parliament to ensure that its will is carried out. It’s not the CBC that has decided that its mandate is to inform and enlighten; it’s the Parliament of Canada that’s decided that. So if Parliament at some point decides that’s not what it wants the CBC to do, then it has the power to do it.

But it’s in there, I believe it belongs there, and I gave an example of a program which I thought was quite entertaining because of the colourful personalities involved, but also served the purpose of enlightening and informing.

In terms of how to measure audience, there are two waysm. One is share, the other is reach. “Share” is what percentage of the audience you are attracting at any given time, and that has declined. I don’t think that you can divorce the budget cuts that have taken place from that decline, because when you keep repeating the same program over and over again, of course you’re going to have a lower audience. And you cannot divorce it from the fact that there are now 500 channels, or what have you, whereas in the past there were only two or three. So that is part of the explanation.

The other measure, which is “reach,” is how many Canadians make use of the CBC service during any given period of time. I don’t think that has gone down that much, if at all. I think it’s still over 20 million.

In terms of what percentage of the population the CBC reaches, I think it’s still well over 20 million people. I don’t want to enter into a debate with you, senator, because that is not my role here. I am not going to try to explain the actions of Mr. Lacroix or the CBC because I have been away for 20 years. I’m here as a simple citizen.

I can tell you that when I speak with my friends and colleagues from all walks of life, from all political stripes, they all say, “Yes, they could do better here or they could do better there but, by God, we need it.” It can be improved, should be improved and must be improved, but it’s so fundamental, it’s so important to try to bind this diverse country. When you go from Newfoundland to British Columbia to the North, you’ve got tremendous diversity of people. You have the francophones, the anglophones, the Aboriginals, the new immigrants; it’s very difficult to keep a country like this together. You need as much as possible.

**M. Manera :** Monsieur le président, je ne suis pas ici pour m’engager dans un débat, mais je n’hésiterai pas à le faire lorsque la situation s’y prêtera. Ce n’est toutefois pas mon rôle aujourd’hui, car vous m’avez convoqué pour que je réponde à vos questions.

D’abord et avant tout, je ne trouve pas pertinente l’analogie avec le monde des affaires quant à l’utilisation des termes « renseigner et éclairer ». Ce n’est pas moi qui ai inclus ces termes dans la loi; c’est le Parlement. Dans ce contexte, je pense donc que c’est au Parlement qu’il incombe de veiller à ce que ces objectifs soient respectés. Ce n’est pas la SRC qui a décidé que son mandat consistait à informer et éclairer; c’est le Parlement du Canada qui l’a fait. Alors, si le Parlement décide à un moment donné que ce n’est plus le mandat qu’il souhaite confier à la SRC, il a le pouvoir de changer les choses.

Mais c’est ce qui est prévu actuellement, et j’estime que c’est tout à fait approprié. Je vous donnais tout à l’heure l’exemple d’une émission que je trouve très intéressante en raison des personnages pittoresques qui y évoluent, mais qui a aussi pour objectif d’informer et d’éclairer.

Il y a deux façons de mesurer un auditoire. L’une d’elles est la part de marché, l’autre est la couverture. La part de marché s’entend du pourcentage de l’auditoire qui syntonise une chaîne à un moment précis, et elle a diminué pour la SRC. Je ne crois pas que l’on puisse dissocier les compressions budgétaires de cette réduction de la part de marché, car si vous diffusez sans cesse les mêmes émissions, il est bien évident que vos cotes d’écoute vont chuter. On ne peut non plus dissocier cette baisse du fait qu’il y a maintenant quelque 500 chaînes de télé, alors qu’il n’y en avait auparavant que deux ou trois. Cela explique donc en partie le phénomène.

L’autre mesure, celle de la « couverture », consiste à déterminer combien de Canadiens ont recours aux services de CBC/Radio-Canada pendant une certaine période. Je ne pense pas qu’il y ait vraiment eu de diminution à ce chapitre. Je crois qu’il y en a encore plus de 20 millions.

J’estime donc que c’est encore le pourcentage de la population qui est rejoint par la SRC. Je ne veux pas m’engager dans un débat avec vous, sénateur, parce que ce n’est pas mon rôle ici. Je ne vais pas non plus tenter d’expliquer les mesures prises par M. Lacroix ou par la SRC, car je ne suis plus là depuis 20 ans. Je m’exprime en tant que simple citoyen.

Lorsque je discute avec des amis et des collègues de toutes les couches de la société et de différentes allégeances politiques, ils me disent invariablement que la SRC pourrait mieux faire sous tel ou tel aspect, mais qu’elle répond tout de même à un besoin criant. Il est possible et même essentiel d’améliorer les choses, mais il n’en reste pas moins que la SRC joue un rôle vraiment fondamental dans nos efforts pour unifier ce pays si diversifié. Pour constater cette formidable diversité de notre population, il suffit d’aller de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique en passant par le Nord. Il y a les francophones, les anglophones, les Autochtones et les

**Senator Housakos:** I will ask a supplementary question. I have heard your testimony so far and, unlike the vast majority of other proponents of the CBC who have come here, you're giving the impression that everything there is done perfectly well and the only thing that is really required is more funding. Are there elements that the CBC in your opinion can do better?

**Mr. Manera:** Yes.

**Senator Housakos:** What would they be?

**Mr. Manera:** Governance. Governance of the CBC is inadequate.

The first problem with the governance is that the board of directors doesn't have the power to hire and fire the president. As you know from your experience in the private sector, if a board of directors can't hire and fire the president, it doesn't really have much control over what is going on. That is the first thing: The board should have the power to hire and fire the president. It doesn't have that. In fact, it's almost impossible to fire the CBC president. Please don't interpret this to suggest that I think the current CBC president should be fired. I am not dealing with personalities here, only with the system. That's the first thing.

If the board can't fire the president, then it can't carry out its fiduciary responsibility to the shareholders, which is the public in the final analysis. That is the first change.

**Senator Eggleton:** Let me go to the funding issue, if I might.

Senator Housakos says there is not much of an appetite for a big increase because you said it should go to \$50 per capita, and it seems quite rational considering where other countries are and what the aim of that previous report was.

If it isn't going to be provided directly through the government, what other avenues are there? For example, there is the way the Brits do it, the licensing fee kind of thing. We also had one person here — I can't remember his name — who suggested that maybe we should have a special tax on the communications companies, all the ones that are making big profits and paying their CEOs lots of money. Maybe we should have a special tax on them that goes into a pool that could be used both for the CBC as well as for

immigrants nouvellement arrivés; il est très difficile de faire un tout cohérent avec un pays semblable. Il faut autant que possible...

**Le sénateur Housakos :** J'aurais une question supplémentaire. Contrairement à la vaste majorité des partisans de la SRC qui ont comparu devant nous, il ressort jusqu'à maintenant de votre témoignage l'impression que tout se déroule à la perfection et que la seule chose dont on ait besoin, c'est d'un financement accru. Est-ce que d'après vous la SRC pourrait mieux faire à certains égards?

**Mr. Manera :** Oui.

**Le sénateur Housakos :** Et qu'est-ce qu'on pourrait améliorer exactement?

**Mr. Manera :** Je crois que la gouvernance de la SRC est déficiente.

Il y a au départ un problème du fait que le conseil d'administration n'a pas le pouvoir d'embaucher et de congédier le président. Comme vous avez pu vous-même le constater dans le secteur privé, lorsqu'un conseil d'administration ne peut pas embaucher et congédier le président, il n'a pas vraiment de contrôle sur ce qui se passe. Ce serait donc le premier élément à changer; il faudrait que le conseil puisse embaucher et congédier le président, ce qui n'est pas le cas actuellement. En fait, il est à peu près impossible de congédier le président de la SRC. N'allez surtout pas croire que je suis en train de laisser entendre que le président en poste devrait être congédié. Je ne parle pas ici des personnes en place, mais bien du système. Ce serait donc la première chose.

Si un conseil d'administration ne peut pas congédier le président, alors il lui est impossible de s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires envers les actionnaires, soit envers la population canadienne dans le cas qui nous intéresse. C'est le premier changement à apporter.

**Le sénateur Eggleton :** J'aimerais bien que nous parlions de financement, si vous le permettez.

Le sénateur Housakos a fait valoir que les gens n'ont aucune envie de voir le financement de la SRC augmenter considérablement comme vous le suggérez en proposant l'équivalent de 50 \$ par habitant, et cela apparaît plutôt raisonnable considérant la situation ailleurs dans le monde et l'orientation établie dans le rapport précédent.

Si le financement supplémentaire n'est pas fourni directement par le gouvernement, quelles sont les autres options? À titre d'exemple, les Britanniques utilisent une formule de droits de licence de radiodiffusion. Il y a aussi un de nos témoins — je n'arrive pas à me souvenir de son nom — qui a suggéré que nous imposions une taxe spéciale aux sociétés de télécommunications qui réalisent des bénéfices énormes et versent des sommes colossales à leurs PDG. Peut-être devrions-nous établir une taxe

Canadian production in general, the Canadian film thing or whatever.

You say that it needs to be accountable but it should be independent at the same time. Taking it off the budget cycle each and every year, because I think the case you are making and the case I would certainly support is that it needs long-term, stable funding and cannot be subject to the vagaries of the budget each year in and out. Getting it off of the budget, is there a formula that you think might work?

**Mr. Manera:** I think you have identified the three or four possibilities, all of which can be looked at. Each of them has pluses and minuses, like everything else. The licence fee idea used to be in place in Canada until 1952 and then Parliament decided to abolish it. Canadians are not used to the idea of a licence fee as they are in Great Britain or in Italy. I'm not sure about France, but I know in Great Britain and in Italy there is a licence fee. In Canada we're not used to that, and I think the public would not be very receptive to it. That is why Parliament eliminated it in 1952.

The other possibility, of having some sort of contribution from the private sector because of the many benefits that private broadcasters currently receive directly and indirectly, either through subsidies or through preferential tax treatment under section 19 of the Income Tax Act or through the simultaneous substitution, these are real benefits with real dollar value. That is an option that could be considered and would have to be examined in detail by people who have more expertise in that than I do, frankly, but it is a possibility.

If there is a willingness to fund the CBC adequately, with stable, long-term funding, you get the experts in a room and you give them that assignment, they can look at all of these options and maybe even others and come up with a formula that would provide that kind of stability.

**Senator Eggleton:** One other question on the financial side of things: Advertising commercials on the CBC — some advocate there shouldn't be any; some are not very optimistic about where that is going anyway, because of the soon-to-be loss of the hockey revenue. Some are even suggesting that the revenues are going to get so low that the costs might not even properly cover them, so is it worth staying in the advertising business? How do you see that?

**Mr. Manera:** This is somewhat subjective, but based on experience. Don't forget I was there for 10 years. I went to bed every night thinking about these kinds of issues and losing sleep over them.

spéciale de la sorte afin de constituer un fonds qui pourrait être utilisé tant pour la SRC que pour la production de contenu canadien d'une manière générale, l'Institut canadien du film ou peu importe.

Vous dites que la SRC devrait rendre des comptes tout en étant indépendante. Je crois que vous soutenez, et j'aborderais certes dans le même sens, que la SRC a besoin d'un financement stable à long terme et ne peut être soumise aux aléas du processus budgétaire année après année. Si l'on affranchissait ainsi la SRC du cycle budgétaire annuel, voyez-vous une autre formule de financement qui pourrait fonctionner?

**M. Manera :** Je pense que vous avez soulevé trois ou quatre possibilités distinctes qu'il y a lieu d'envisager. Comme c'est toujours le cas, chacune d'elles a ses avantages et ses inconvénients. Il y avait un régime de droits de licence en place au Canada jusqu'en 1952, mais le Parlement a décidé de l'abolir. C'est un concept qui n'est pas familier aux Canadiens alors que c'est le cas en Grande-Bretagne ou en Italie. Je ne suis pas certain de la situation en France, mais je sais que des droits de licence sont imposés en Grande-Bretagne et en Italie. Ce n'est pas la façon de faire habituelle pour les Canadiens, et je ne pense pas que la population verrait cela d'un bon œil. C'est pour cette raison que le Parlement a supprimé ces droits en 1952.

La contribution du secteur privé sous une forme ou une autre est également une possibilité à considérer. En effet, les diffuseurs privés bénéficient directement ou indirectement d'avantages ayant une valeur bien concrète, que ce soit via les subventions, le traitement fiscal préférentiel prévu à l'article 9 de la Loi de l'impôt sur le revenu ou la formule de substitution simultanée. C'est donc une autre option qui pourrait être prise en compte et devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi par des gens possédant une plus grande expertise que la mienne.

Si l'on veut vraiment fournir à la SRC un financement adéquat et stable à long terme, il faut réunir des experts et leur confier le mandat d'étudier toutes ces options, et peut-être d'autres encore, pour en arriver à la formule qui offrira la stabilité recherchée.

**Le sénateur Eggleton :** J'ai une autre question qui touche l'aspect financier. Certains soutiennent que la SRC ne devrait diffuser aucune publicité. Selon d'autres intervenants pas très optimistes, cela ne sert pas à grand-chose de toute manière étant donné que l'on est sur le point de perdre les revenus découlant de la diffusion des matchs de hockey. Certains laissent même entendre que les revenus vont diminuer à ce point qu'ils ne permettront même plus d'éponger les coûts, et se demandent s'il vaut vraiment la peine de continuer à diffuser de la publicité. Qu'en pensez-vous?

**M. Manera :** C'est assez subjectif, mais je peux tout de même vous répondre en me basant sur mon expérience à la SRC. N'oubliez pas que j'y ai travaillé pendant 10 ans. Je pensais à ces questions en me couchant le soir et cela m'a valu bien des insomnies.

My belief — and others may disagree — is that on television, four minutes per hour would be about the limit. Beyond that, I think what tends to happen is that your programming strategy starts being compromised or driven by the need to raise that commercial revenue. The CBC was not created by Parliament to be a commercial broadcaster. If that was the intent, then that could simply be left to the private sector; that is what they are there for. It was created to provide a public service. Currently, it is 12 minutes; that is 20 per cent of the time. When 20 per cent of your time is spent advertising, you are no longer a public service; you've crossed the line. Four minutes in my opinion is the limit.

There are so-called “purists” who say no advertising at all because any amount of advertising compromises the content. I don't share that view. I think with four minutes you can still have a good public broadcasting service.

**Senator Plett:** I'm sorry that we don't have more time because this is indeed something that we would all like to spend a fair amount of time on. I will try to be brief.

I very much believe that we, as parliamentarians here, as we study this, need to be very cognizant of what Canadians want. I believe Canadians want to watch the television shows and listen to the radio channels that they want to watch. They don't want to pay for ones that they don't want to watch.

Senator Housakos mentioned that CBC's polling numbers are low. Radio-Canada, in Quebec at least, I think is running neck and neck with two other stations there, and that's fine, but in English Canada they are well behind CTV and Global. For us to continue to fund at the rate you are suggesting now, to double it, I think Canadians would have our heads if we did that.

I would like to know, what did CBC do that CTV did not do to enlighten people about Meech Lake, about Charlottetown, about detectives not being able to be promoted because of their religion, about police beating people? CBC wasn't the only radio or television station that broadcast this. What did CTV do that they didn't do and is it not up to us to educate ourselves or is it up to us to have a public broadcaster give us our education? That is my first question.

**Mr. Manera:** With regard to the ratings, I would simply ask the senator, when he compares the ratings of the CBC to CTV and Global, to look at the content. If CTV and Global are broadcasting Canadian and American content, I would suggest to you that, in prime time, a lot of that content is American content.

**Senator Plett:** It is content that people want to watch.

Selon moi — et certains ne seront pas d'accord —, on ne devrait pas vraiment dépasser quatre minutes de publicité par heure de télévision. Au-delà de ce seuil, j'estime que la stratégie de programmation devient trop souvent tributaire du besoin de générer des recettes. Le Parlement n'a pas créé la SRC pour en faire un diffuseur commercial. Si l'on avait voulu agir de la sorte, on aurait pu simplement laisser le plancher au secteur privé qui aurait été tout à fait dans son élément. La SRC a été créée pour offrir un service public. À l'heure actuelle, elle diffuse 12 minutes de publicité à l'heure, soit 20 p. 100 du temps d'antenne. Lorsque 20 p. 100 de votre temps d'antenne est consacré à la publicité, vous n'êtes plus un service public; vous avez dépassé les bornes. À mon avis, on devrait se limiter à quatre minutes.

Il y a des « puristes » qui préconisent une télévision exempte de toute publicité, car la publicité quelle qu'elle soit compromet le contenu d'intérêt public. Je ne suis pas de cet avis. Je pense qu'en se limitant à quatre minutes à l'heure, il est encore possible d'offrir un bon service public de radiodiffusion.

**Le sénateur Plett :** Je suis vraiment désolé que nous n'ayons pas plus de temps à notre disposition, car c'est un sujet sur lequel j'aimerais m'attarder bien davantage. Je vais donc essayer d'être bref.

Dans notre étude de ces questions à titre de parlementaires, j'estime que nous ne devons jamais perdre de vue les préférences des Canadiens. Je crois que les Canadiens veulent avoir accès aux émissions de télé et aux chaînes de radio qui les intéressent. Ils ne veulent pas avoir à payer pour des chaînes qu'ils ne souhaitent pas syntoniser.

Le sénateur Housakos a mentionné la faiblesse des cotations d'écoute de CBC/Radio-Canada. Au Québec, Radio-Canada est néz à néz avec deux autres chaînes, et tout va plutôt bien. Au Canada anglais par contre, CBC est loin derrière CTV et Global. Si nous maintenions notre soutien en doublant le financement comme cela est suggéré, je crois que les Canadiens réclameraient notre tête.

J'aimerais que vous me disiez ce que CBC a fait de plus que CTV pour informer les Canadiens au sujet du lac Meech, de Charlottetown, des détectives qui n'ont pas accès à une promotion à cause de leur religion ou de la violence policière? CBC n'a pas été la seule chaîne de radio ou de télé à aborder ces sujets. En quoi la couverture de CTV a-t-elle été différente? N'est-ce pas à nous qu'il incombe de nous informer nous-mêmes ou faut-il que nous nous en remettions entièrement à un diffuseur public à cette fin? C'est ma première question.

**M. Manera :** J'inviterais simplement le sénateur à considérer le contenu diffusé lorsqu'il compare les cotations d'écoute de CBC à celles de CTV et de Global. Si CTV et Global diffusent effectivement du contenu en provenance des deux pays, je vous dirais que c'est le contenu américain qui est nettement privilégié aux heures de grande écoute.

**Le sénateur Plett :** C'est ce que les gens veulent regarder.

**Mr. Manera:** Yes, I agree. No one is suggesting that they be denied the right to watch that American content. However, Parliament, in its wisdom, many years ago, decided that it wanted a Canadian broadcasting system because the Americans would have been quite happy — and I am sure, if you ask them, they will be quite happy — to broadcast their programs into Canada with American commercials, and we wouldn't need CTV or Global. The only reason CTV and Global exist is because of the simulcasting rules that enable them to insert their commercials into American shows, which are produced with budgets that are many, many times greater than those available to the CBC.

No one, in a free society, will deny Canadians the right to watch American shows. Absolutely not. Parliament — and this is not me and not the CBC — decided that it wasn't good enough to simply be exposed to American programming, no matter how much we like the Americans. Don't forget, my whole university education was American. My whole philosophy of life was developed in the U.S., but I came back to Canada. I love Canada. The Parliament of Canada said, "We like the Americans. They are our best neighbours, but we want to be different. We want to have something on the air that reflects our reality, not the American reality." The Americans know all about the first amendment. When I was growing up in Montreal, I used to go to the movies, and I thought John Wayne won World War II because the only films available in Montreal were American films. If you only have CTV and Global, that is the kind of reality that Canadians will have, that Canada had nothing to do with World War II.

**Senator Plett:** When you grew up, sir, we didn't have CTV and Global. You were watching American channels and CBC.

**Mr. Manera:** No, I was watching movies.

**Senator Plett:** You suggest that Parliament made these decisions. I beg to differ. Canadians made the decision because it is Canadians who allow parliamentarians to be here in Ottawa and make decisions, and, if they make the wrong decisions, they will be voted out. So it is Canadians who made that decision.

My last quick question here is: You talk about four minutes out of an hour being acceptable advertising time; 12 minutes is too much. What percentage do other television stations have?

**Mr. Manera:** Way more.

**Senator Plett:** What percentage?

**M. Manera :** Oui, j'en conviens. Personne ne prétend que les Canadiens ne devraient pas avoir le droit de regarder des émissions américaines. Toutefois, le Parlement, dans sa grande sagesse, a décidé il y a bien des années qu'il voulait un système de radiodiffusion canadien, car les Américains auraient été tout à fait ravis — et je suis persuadé qu'ils le seraient encore — de pouvoir diffuser leurs émissions au Canada avec de la publicité américaine, car ils n'avaient pas besoin de CTV ou de Global pour ce faire. CTV et Global existent uniquement grâce aux règles de diffusion simultanée qui leur permettent d'insérer leurs publicités dans les émissions américaines, lesquelles sont produites avec des budgets nettement plus considérables que ceux de CBC.

Dans une société libre comme la nôtre, personne ne contestera aux Canadiens le droit de regarder des émissions américaines. Il n'est nullement question de cela. Le Parlement — et ce n'était pas ma décision ni celle de CBC/Radio-Canada — a déterminé qu'il n'était pas suffisant que les Canadiens soient simplement exposés aux émissions américaines, et ce, malgré toute l'affection que nous avons pour nos voisins du Sud. N'oubliez pas que j'ai fait toutes mes études universitaires aux États-Unis. C'est dans ce pays que j'ai développé ma philosophie de vie, mais je suis revenu ici parce que j'aime le Canada. Le Parlement du Canada a dit : « Les Américains sont nos amis. Ce sont nos meilleurs voisins, mais nous voulons nous distinguer d'eux. Nous voulons diffuser une programmation qui reflète notre réalité à nous, et non celle des Américains. » Les Américains connaissent très bien le premier amendement. J'ai grandi à Montréal et j'aimais bien aller au cinéma. J'en étais venu à croire que c'était John Wayne qui avait gagné la Seconde Guerre mondiale parce qu'on ne présentait à Montréal que des films américains. Si l'on avait seulement CTV et Global, c'est le genre de réalité que l'on présenterait aux Canadiens. Comme si le Canada n'avait jamais participé à la Seconde Guerre mondiale.

**Le sénateur Plett :** Lorsque vous étiez jeune, monsieur, CTV et Global n'existaient pas. Vous regardiez des chaînes américaines en plus de CBC/Radio-Canada.

**M. Manera :** Non, j'allais au cinéma.

**Le sénateur Plett :** Vous soutenez que c'est le Parlement qui a pris ces décisions. Je ne suis pas d'accord. C'est le choix des Canadiens qui permet aux parlementaires d'être ici à Ottawa et de prendre ces décisions. Si leurs décisions sont mauvaises, ils en paient le prix lors de l'élection suivante. Alors, ce sont en fin de compte les Canadiens qui prennent la décision.

J'aurais une brève question en terminant. Vous dites qu'il serait acceptable de diffuser quatre minutes de publicité à l'heure, mais que 12 minutes c'est trop. Quelle est la proportion pour les autres chaînes de télévision?

**M. Manera :** Elle est beaucoup plus élevée.

**Le sénateur Plett :** Jusqu'où peut-on aller?

**Mr. Manera:** They go as high as 18 per cent. Some actually have 100 per cent. Some stations carry a full half hour of nothing but commercials.

**Senator Plett:** Yet, their viewership is higher than CBC's. I think the proof is in the pudding. Thank you.

**Senator Mercer:** I don't know where he is getting his ideas from. Anyway, I will not be argumentative tonight because I really appreciate you being here and appreciate your history with the corporation.

Back when you were with CBC, of course the Web was still a relatively new phenomenon, and, of course, we are now in 2014. Private broadcasting and telecommunications has converged with companies such as Rogers and is able to distribute content over their own Internet and wireless services. CBC-Radio Canada is a pure broadcaster. Does the CBC now face a disadvantage with respect to the private broadcasters, and in your opinion, how, if at all, should CBC-Radio Canada react to convergence?

**Mr. Manera:** I wish I could give you a more informed answer, but, given that I have been away from the actual broadcasting environment for a number of years, I can only speak as an ordinary citizen, plus my knowledge of the technology.

I think the Internet offers challenges but also opportunities, including for the CBC.

I believe the CRTC has decided that it cannot regulate the Internet, if I am correct. I understand that it is virtually impossible to do so. It would seem to me that the CBC has opportunities, and it is attempting to explore these opportunities to make use of the Internet as a vehicle for disseminating its programming. Precisely where that will end up, I don't think anybody has the answer, frankly. I think both private and public broadcasters are all experimenting with different models. Some will fail; some will succeed. The jury is out on that.

Yes, the CBC does have a disadvantage in that it is not vertically integrated, as are the private broadcasters who own both the content as well as the means of distribution, but, if the content that it offers is of high quality, if it is deemed desirable by Canadians, then I think that there will be an audience there. I am simply suggesting that — and here I am responding indirectly to the question that Senator Plett posed — it is the Parliament of Canada, again, that has decided that it wants a Canadian broadcasting system, which includes both the private sector as well as the public sector. It is not just the CBC. When Parliament decided they wanted a Canadian broadcasting system, if you look at the Broadcasting Act, it doesn't just say CBC. It also covers the private broadcasters. All parts of the system should work collaboratively to give Canadians, in total, what Canadians

**M. Manera :** On peut aller jusqu'à 18. Dans certains cas, c'est même 100 p. 100 de publicité. Il y a des chaînes qui peuvent diffuser des publicités pendant une demi-heure complète.

**Le sénateur Plett :** Mais elles ont tout de même une cote d'écoute supérieure à celle de CBC. Je pense que les faits sont éloquents. Merci.

**Le sénateur Mercer :** Je ne sais pas où il prend ces idées-là. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas lancer de polémique ce soir, car j'apprécie vraiment votre présence et je me réjouis de pouvoir bénéficier de votre expérience au sein de notre société d'État.

Lorsque vous étiez à la SRC, Internet était encore un phénomène relativement nouveau. Nous sommes maintenant en 2014 et il y a convergence entre les diffuseurs privés et des sociétés de télécommunications comme Rogers qui sont capables de diffuser du contenu au moyen de leurs propres services Internet et sans fil. CBC/Radio-Canada est un radiodiffuseur au sens conventionnel du terme. Est-ce que la SRC est maintenant désavantagée par rapport aux diffuseurs privés et comment devrait-elle selon vous réagir, si besoin est, à ce phénomène de la convergence?

**M. Manera :** J'aimerais pouvoir vous donner une réponse mieux étayée, mais comme je suis éloigné du contexte de la radiodiffusion depuis bon nombre d'années, je ne peux m'exprimer qu'en tant que simple citoyen, en m'appuyant toutefois sur ma connaissance de la technologie.

Tant pour la SRC que pour les autres diffuseurs, j'estime qu'Internet est à la fois source de défis et de perspectives nouvelles.

Si je ne m'abuse, le CRTC a déterminé qu'il ne pouvait pas réglementer Internet. Je crois que c'est à toutes fins utiles impossible. J'ai l'impression que la SRC s'emploie à explorer diverses possibilités d'utilisation d'Internet pour diffuser sa programmation. Où est-ce que tout cela va nous mener? Bien franchement, je crois que personne n'a la réponse à cette question. Je pense que les diffuseurs tant publics que privés en sont tous au stade des expériences avec différents modèles. Certains seront à la hauteur des promesses; d'autres pas. Seul l'avenir nous le dira.

La SRC est certes désavantagée du fait qu'elle n'est pas intégrée verticalement comme le sont les diffuseurs privés qui possèdent à la fois le contenu et les moyens de distribution, mais si le contenu offert est de grande qualité et correspond aux attentes des Canadiens, je crois que l'auditoire sera toujours au rendez-vous. Je veux simplement rappeler — et je réponds ici indirectement à la question du sénateur Plett — que c'est le Parlement du Canada qui a décidé qu'il voulait avoir un système national de radiodiffusion, ce qui comprend à la fois le secteur privé et le secteur public. Ce n'est pas uniquement l'affaire de CBC/Radio-Canada. Le Parlement a jugé qu'il était nécessaire d'avoir un système de radiodiffusion au Canada et si vous regardez la Loi sur la radiodiffusion, vous constaterez qu'on n'y parle pas uniquement de la SRC. Elle s'applique également aux

want. The CBC, because it receives a public subsidy, has additional responsibilities and more specific responsibilities, and rightly so.

I think there are opportunities, and I think it is an exciting time but also an uncertain time. There has to be room for experimentation.

**Senator Mercer:** I have lots more questions, but I recognize that time is valuable.

**Senator White:** Thank you for being here today, Mr. Manera. I'd watch you on CBC tonight, listening to you talk, to be fair.

My question surrounds the word you used earlier, "accountability." I also connect the words transparency and openness with accountability as well. I appreciate the fact that you used it because — and I am not asking you to speak to the president or his comments — we had him in front of us here a while ago, and he refused to divulge the salaries of a number of senior employees of the CBC and refused to divulge his own bonus, even though it was \$70,000-plus at a time when he laid off 700-and-some people and actually paid back \$30,000 that he was not supposed to take.

How can Canadians have faith in the leadership of an organization that behaves in such a manner? I ask it of you as someone who has led two colleges. If you were to lay off 70 professors at either Vancouver or Niagara Community College, you wouldn't be paying yourself a 20 per cent bonus that year, and you wouldn't be paying some senior executives a 50 per cent bonus.

From an accountability perspective, if you were in charge of CBC I would tend to think that the response would be different than we had a few weeks ago, but I have to say that it makes it difficult to support such an agency publicly when they behave in such a manner. I ask for your opinion with respect to that.

**Mr. Manera:** I cannot answer for CBC. I can only tell you that, when I was president, my compensation was set by the cabinet.

**Senator White:** And it was public?

**Mr. Manera:** Absolutely.

**Senator White:** Thank you very much. That is good enough.

**The Chair:** Thank you very much. I want to remind the audience tonight that we were examining the challenges faced by the Canadian Broadcasting Corporation in relation to the changing environment of broadcasting and communications.

diffuseurs privés. Toutes les composantes du système devraient travailler en collaboration pour offrir à l'ensemble des Canadiens ce qu'ils veulent vraiment. Comme elle reçoit des subventions gouvernementales, la SRC hérite, à juste titre, de responsabilités supplémentaires et d'un mandat plus particulier.

Je pense que nous vivons une période de pleine effervescence qui est marquée par bien des possibilités nouvelles, mais aussi beaucoup d'incertitude. Il faut être prêt à tenter toutes sortes d'expériences.

**Le sénateur Mercer :** J'aurais encore bien des questions, mais je sais que nous allons manquer de temps.

**Le sénateur White :** Merci de votre présence aujourd'hui, monsieur Manera. Je peux vous assurer que je ne manquerais pas de syntoniser CBC ce soir si vous deviez participer à une émission pour discuter de ces enjeux.

Je veux revenir au thème de la reddition de comptes que vous avez abordé tout à l'heure. Dans ce contexte, il y a aussi les concepts de transparence et d'ouverture qui me viennent à l'esprit. Je suis heureux que vous ayez soulevé la question. Lors de sa comparution devant nous, le président — et je ne vous demande pas de vous prononcer à son sujet ou de commenter ce qu'il a dit — a refusé de divulguer le salaire de différents cadres supérieurs de la SRC et même le montant de la prime qu'il a lui-même touchée, même si nous savons qu'il a reçu plus de 70 000 \$ au départ après avoir congédié quelque 700 employés, pour en rembourser ensuite une portion de 30 000 \$ à laquelle il n'avait pas droit.

Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à des dirigeants qui agissent de cette façon? Je vous pose la question en votre qualité d'ancien président de deux collèges. Si vous aviez eu à mettre à pied 70 professeurs au Niagara Community College ou au Vancouver Community College, vous ne vous seriez pas octroyé une prime de 20 p. 100 pour l'année en question et vous n'en auriez pas accordé une de 50 p. 100 à certains de vos cadres supérieurs.

Du point de vue de la reddition de comptes, j'aurais tendance à croire que nous aurions obtenu une réponse différente de celle d'il y a quelques semaines si vous étiez encore à la tête de la SRC, mais je dois avouer qu'il devient difficile d'appuyer publiquement une organisation qui se comporte de cette manière. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**M. Manera :** Je ne peux pas répondre au nom de CBC/Radio-Canada. Je peux seulement vous dire que ma rémunération à titre de président était fixée par le conseil des ministres.

**Le sénateur White :** Et c'était connu du public?

**M. Manera :** Certainement.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup pour cette réponse.

**Le président :** Merci beaucoup. Je rappelle à notre auditoire que nous avons poursuivi ce soir notre étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada dans le contexte de l'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications.

Unfortunately, we have to cut this meeting short due to the bells ringing in the Senate and democracy calling, but I'd like to thank our witness, Tony Manera, for being with us this evening.

(The committee adjourned.)

Malheureusement, nous devons couper court à cette séance, car la sonnerie se fait entendre au Sénat pour nous rappeler nos devoirs démocratiques. Je tiens toutefois à remercier notre témoin, Tony Manera, d'avoir bien voulu comparaître devant nous ce soir.

(La séance est levée.)

---



*Canadian Bankers Association:*

Nathalie Clark, General Counsel and Corporate Secretary;  
Lucie V. Gauvin, Vice President and Associate General Counsel,  
RBC Law Group, Royal Bank of Canada;  
Linda Routledge, Director, Consumer Affairs.

**Wednesday, June 4, 2014**

*Office of the Privacy Commissioner of Canada:*

Patricia Kosseim, Senior General Counsel and Director General;  
Carman Baggaley, Senior Strategic Policy Advisor.

*Marketing Research and Intelligence Association:*

Kara Mitchelmore, Chief Executive Officer;  
Annie Pettit, Chair of Publications.

*Canadian Marketing Association:*

Wally Hill, Senior Vice-President Government and Consumer Affairs;  
David Elder, Special Digital Privacy Counsel and Counsel at Stikeman Elliott LLP.

*As individuals:*

Michael Geist, Law Professor, University of Ottawa;  
Michael Crystal, Lawyer, Crystal and Associates.

**Tuesday, June 10, 2014**

*Industry Canada:*

Chris Padfield, Director General, Digital Policy Branch;  
John Clare, Director, Privacy and Data Protection Policy Directorate.

**Wednesday, June 11, 2014**

*As an individual:*

Tony Manera.

*Association des banquiers canadiens :*

Nathalie Clark, avocate-conseil et secrétaire générale;  
Lucie V. Gauvin, vice-présidente et avocate-conseil adjointe,  
Groupe juridique RBC, Banque Royale du Canada;  
Linda Routledge, directrice, Consommation.

**Le mercredi 4 juin 2014**

*Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :*

Patricia Kosseim, avocate générale principale et directrice générale;  
Carman Baggaley, conseiller stratégique principal des politiques.

*Association de la recherche et de l'intelligence marketing :*

Kara Mitchelmore, directrice générale;  
Annie Pettit, directrice des publications.

*Association canadienne du marketing :*

Wally Hill, vice-président principal, Affaires gouvernementales et consommateurs;  
David Elder, conseiller juridique spécial, Protection des renseignements personnels numériques et avocat à Stikeman Elliott s.r.l.

*À titre personnel :*

Michael Geist, professeur de droit, Université d'Ottawa;  
Michael Crystal, avocat, Crystal et associés.

**Le mardi 10 juin 2014**

*Industrie Canada :*

Chris Padfield, directeur général, Direction générale des politiques numériques;  
John Clare, directeur, Direction de la politique sur la vie privée et la protection des données.

**Le mercredi 11 juin 2014**

*À titre personnel :*

Tony Manera.

APPEARING

**Wednesday, May 28, 2014**

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry

WITNESSES

**Tuesday, May 27, 2014**

*WIND Mobile:*

Simon Lockie, Chief Regulatory Officer.

*Conseil régional de l'environnement de la Montérégie:*

Vincent Moreau, Executive Director;

Bruno Gadrat, First Vice-President, Strategic Planning and Sustainable Development;

Richard Marois, Third Vice-President, Media Relations and Coordination.

**Wednesday, May 28, 2014**

*Industry Canada:*

John Knubley, Deputy Minister;

Lawrence Hanson, Assistant Deputy Minister, Spectrum, Information Technologies and Telecommunications.

*City of Longueuil:*

Caroline St-Hilaire, Mayor.

*City of Montreal:*

The Honourable Denis Coderre, P.C., Mayor.

**Tuesday, June 3, 2014**

*Public Interest Advocacy Centre:*

John Lawford, General Counsel and Executive Director;

Geoffrey White, Counsel.

*Canadian Bar Association:*

Jean Nelson, Honourary Executive Member, National Privacy and Access Law Section;

David Fraser, Branch Section Chair, National Privacy and Access Law Section.

*Credit Union Central of Canada:*

Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy;

Jan Hopper, Assistant Corporate Secretary/Chief Privacy Officer.

COMPARAÎT

**Le mercredi 28 mai 2014**

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie

TÉMOINS

**Le mardi 27 mai 2014**

*WIND Mobile :*

Simon Lockie, chef des affaires réglementaires.

*Conseil régional de l'environnement de la Montérégie :*

Vincent Moreau, directeur général;

Bruno Gadrat, premier vice-président, Planification stratégique et développement durable;

Richard Marois, troisième vice-président, Concertation et relations médias.

**Le mercredi 28 mai 2014**

*Industrie Canada :*

John Knubley, sous-ministre;

Lawrence Hanson, sous-ministre adjoint, Spectre, technologies de l'information et télécommunications.

*Ville de Longueuil :*

Caroline St-Hilaire, mairesse.

*Ville de Montréal :*

L'honorable Denis Coderre, C.P., maire.

**Le mardi 3 juin 2014**

*Centre pour la défense de l'intérêt public :*

John Lawford, directeur général;

Geoffrey White, conseiller.

*Association du Barreau canadien :*

Jean Nelson, membre honoraire de l'Exécutif, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information;

David Fraser, président de sections de divisions, Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information.

*Centrale des caisses de crédit du Canada :*

Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier;

Jan Hopper, secrétaire générale adjointe/chef de la protection des renseignements personnels.

(Continued on previous page)

(Suite à la page précédente)